



ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE

ASSISES DES MÉTIERS DU LIVRE

Avec le soutien du **Fonds Social Européen**



COMPTES-RENDUS

Journées des
7 décembre 2016,
18 mai 2017,
27, 28 novembre 2017

avec

État des lieux
des industries
graphiques en France
(chiffres 2014-2017)

Rapport sur la filière
du livre en France
(chiffres 2014-2017)

Réflexions et
préconisations
pour l'avenir des
métiers de l'imprimerie

ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE

ASSISES DES MÉTIERS DU LIVRE

Avec le soutien du **Fonds Social Européen**

SOMMAIRE

ACTE I / COMPTE -RENDU DES ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE	pages 5 à 31
RAPPORT SUR L'ÉTAT DES INDUSTRIES GRAPHIQUES EN FRANCE	pages 33 à 68
ACTE II / COMPTE-RENDU DES ASSISES DES MÉTIERS DU LIVRE	pages 69 à 92
RAPPORT SUR LA FILIÈRE DU LIVRE EN FRANCE	pages 93 à 140
ACTE III /COMPTE -RENDU DES ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE	pages 140 à 168
RÉFLEXIONS ET PRÉCONISATIONS POUR L'AVENIR DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE	pages 169 à 177



COMPTE-RENDU

ASSISES

DES MÉTIERS

DE

L'IMPRIMERIE

Acte I MONTREUIL
7 décembre 2016

Avec le soutien du **Fonds Social Européen**



filpac cgt

Fédération des travailleurs
des industries du livre,
du papier et de la communication CGT

ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE



PROGRAMME du mercredi 7 décembre 2016

9 h 00 > 17 h 30

de 9 h 00 à 9 h 30
de 9 h 30 à 10 h 00

Accueil des participants
Présentation et introduction aux débats de la journée

de 10 h 00 à 11 h 15

1^{ère} table ronde / Connaître le présent pour préparer l'avenir (page 5)

- Les grandes tendances actuelles industrielles et sociales en France et en Europe
- Des stratégies d'entreprises de destruction de valeur
- Un double mouvement entre atomisation et concentration
- Une histoire de filière

de 11 h 30 à 13 h 00

2^e table ronde / Technologies numériques entre opportunités et risques, un nouveau modèle économique à élaborer (page 11)

- L'impact des nouvelles technologies de l'édition à la distribution
- Vers un nouveau paysage graphique
- Concurrence ou mutualisation

de 14 h 30 à 15 h 45

3^e table ronde / La formation et la reconnaissance des qualifications comme leviers de maintien et de développement de l'emploi (page 17)

- Dessiner les besoins et donner les moyens
- La politique de formation, véritable revendication
- En finir avec la destruction d'emplois

de 16 h 00 à 17 h 30

4^e table ronde / Peser sur les stratégies d'entreprises pour donner de réelles perspectives à l'imprimé (page 22)

- Information et choix de société
- De nouvelles régulations sont possibles
- L'imprimé comme support de la démocratie et de la culture

Intervention de clôture de **Patrick Bauret, secrétaire général de la Filpac-CGT**

PRÉSENTATION ET INTRODUCTION AUX DÉBATS DE LA JOURNÉE

Patrick Bauret remercie les personnes présentes à l'occasion de ces premières **ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE**.

Pascal Lefèbre prononce le discours d'introduction devant les membres de l'assistance.

Chers amis, chers camarades, les Assises des métiers de l'imprimerie se tiennent en ce mercredi 7 décembre 2016. Il s'agit d'une occasion unique de prendre le temps collectivement de débattre et d'échanger sur la manière dont nous souhaitons aborder l'avenir de nos métiers. Loin d'un fatalisme bien assis sur des certitudes qui restent bien souvent sans fondement sur la disparition du papier et de son impression, notre fédération et ses syndicats souhaitent affirmer qu'il existe bel et bien un avenir pour l'ensemble des secteurs de l'imprimerie. Celui-ci passe inévitablement par la détermination et l'action des salariés du secteur.

« Rien ne peut se faire sans nous, et tout doit passer par nous » : voilà, en quelques mots, la synthèse de ces Assises des métiers de l'imprimerie et du projet soutenu par le FSE.

Le cofinancement via le Fonds Social Européen ne remet aucunement en cause les fondements de notre syndicalisme, ni ses actions à venir. Encore faut-il définir ensemble les contours de notre action, ainsi que les projets et revendications que nous voulons porter.

Lorsque la direction fédérale de l'époque a conçu en 2014 le projet que nous portons à partir d'aujourd'hui, c'est bien pour se donner les moyens de réflexion et d'élaboration collective afin de mieux coordonner nos actions futures au sein des entreprises, branches professionnelles concernées et groupes européens. La dimension européenne a donc toute son importance : à ce titre, je tiens à remercier nos camarades des syndicats européens qui nous font l'honneur de participer à nos travaux.

Notre filière est malmenée depuis trop longtemps. La baisse des volumes imprimés est certes incontestable, mais pas inéluctable. Nous pouvons enrayer cette chute à certaines conditions, et trouver les ressorts nécessaires au rebond de l'imprimé au sein de l'ensemble des secteurs.

Ni méthode Coué, ni volontarisme aveugle ne suffiront ; mais plutôt une volonté indéfectible, et une dose de détermination : la marque de notre syndicalisme issue de nos métiers du livre, du papier et de la communication.

Nous prenons en compte l'impact majeur du numérique, ses répercussions sociétales et sociales. Les modes de consommation de l'information et la communication évoluent, leurs valorisations et fabrications également.

Nous constatons qu'une génération est sacrifiée et précarisée par certains. Le rapport de cette génération au support papier se construit de fait par rapport à leurs moyens économiques ; mais aussi en fonction de la diffusion de ces supports, leur accessibilité et les habitudes de lecture acquises dès le plus jeune âge.

L'accès au support papier imprimé conditionne ainsi fortement son usage. La récente réforme scolaire impulsée par l'actuel gouvernement pousse les jeunes générations dans les bras des monstres du numérique mondial appelés GAFA (Google Apple Facebook Amazon). Mais, n'est-il pas paradoxal que les grands dirigeants de ces pieuvres du net envoient leurs enfants dans des officines scolaires où le numérique n'a pas le droit de citer et le papier reste le support de la réflexion et de l'apprentissage ?

« Aux masses les écrans, aux élites le papier » Nous n'opposerons pas un support à l'autre : en effet, nous considérons que chacun a sa place et sa fonction sociale. Ni la radio, ni la télévision, ni feu le minitel n'ont tué le support papier. Pourquoi penser alors que cette nouvelle technologie le fasse ?

Durant ces assises, nous attendons diverses contributions, mais aussi l'enrichissement de notre réflexion afin d'étayer au mieux notre plateforme revendicative concernant : d'une part, une loi pour l'information libre et indépendante des forces de l'argent et pressions politiques ; d'autre part, une politique d'investissement soutenue dans la filière graphique notamment grâce à de nouvelles régulations économiques et sociales.

Nous ne partons pas de rien ; d'ailleurs, les témoignages de demain, dans le cadre des 30 ans de notre fédération, le prouvent. Nombre d'écrits fédéraux ont déjà balisé les grandes lignes de nos axes revendicatifs. Reste maintenant à les faire connaître au plus grand nombre de salariés et d'intervenants institutionnels, afin de les faire partager aux premiers et de les imposer aux autres. Cette phase de déploiement fera partie de nouvelles assises l'an prochain. Entre temps, nous nous retrouverons lors de réunions dans

les entreprises et régions pour continuer notre travail d'élaboration.

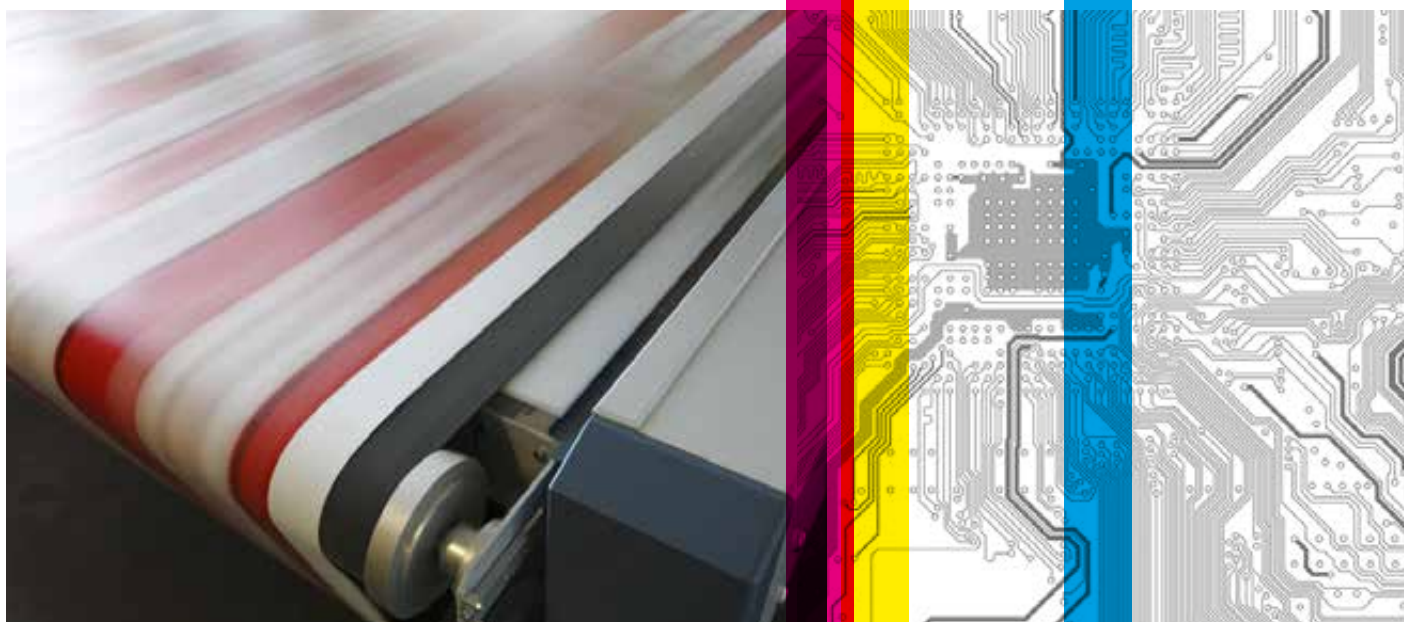
Nombre d'obstacles se dressent au travers de notre chemin, dont un est majeur : il s'agit de la mise en œuvre de la loi travail au sein des entreprises et branches, véritable arme de destruction massive des conventions collectives et du Code du travail.

L'autre obstacle important est la concentration capitaliste des entreprises de presse dans les mains de la finance et de grands groupes étrangers, dont le seul but est de « faire du fric » quitte à ne plus fournir d'informations nécessaires à la démocratie citoyenne.

La disparition à court terme, prévue et envisagée par certains, de nouveaux titres de presse et les baisses programmées par les éditeurs de la diffusion papier posent un réel problème à notre société, où l'oligarchie vient posément remplacer notre démocratie grâce au tarissement progressif du pluralisme des idées : tous ces sujets et tant d'autres seront sûrement abordés lors des quatre tables rondes qui rythmeront ces Assises des métiers de l'imprimerie.

PREMIÈRE TABLE RONDE **CONNAÎTRE LE PRÉSENT POUR PRÉPARER L'AVENIR**

- LES GRANDES TENDANCES ACTUELLES INDUSTRIELLES ET SOCIALES EN FRANCE ET EN EUROPE
- DES STRATÉGIES D'ENTREPRISES DE DESTRUCTION DE VALEUR
- UN DOUBLE MOUVEMENT ENTRE ATOMISATION ET CONCENTRATION
- UNE HISTOIRE DE FILIÈRE



Patrick Bauret précise que le sujet travaillé lors de ces **ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE** sera celui de l'avenir de l'imprimé en France. Quatre intervenants participeront à la première table ronde : **Tonio Delgado, Mario Ciona, Brahim Bouchareb** et **Simon Dubbins**. Celle-ci sera animée par **Pascal Lefèbre**.

Pascal Lefèbre indique que les éléments chiffrés et projetés ne dévoilent pas un secteur au meilleur de sa forme. Nombre d'emplois ont été détruits, soit près de 25 % des emplois totaux sur la dernière décennie. Néanmoins, nous avons connaissance de certaines réussites. Le paysage graphique est également plus contrasté que la brutalité des chiffres mentionnés dans ce film.

Je laisse la parole à **Tonio Delgado**, expert économique pour les comités d'entreprise, spécialisé dans les industries graphiques, la presse et sa distribution. Suite aux données fournies au sein de ce film, pouvez-vous nous donner, au travers de votre expérience, quelques éléments d'appréciation de la situation réelle que vous rencontrez ; mais aussi des raisons d'espérer et de travailler à un rebond possible, comme cela peut être le cas au sein des entreprises et du secteur que vous suivez : le labeur et les industries graphiques ?

Tonio Delgado mentionne deux belles réussites dans l'Hexagone : CPI, le premier groupe européen d'impression de livre ; PARAGON, un des premiers groupes au niveau de l'impression en continu. Il existe des

baisses de volumes et d'emplois, mais des potentiels importants subsistent. Durant la décennie 1980-1990, lorsqu'une entreprise était en défaillance elle disparaissait. Aujourd'hui, nous avons des possibilités pour le labeur, mais ces dernières sont marginales. Des groupes essaient également de se créer puisque l'une des spécificités et l'un des handicaps des industries est leur atomisation. Nous avons une multitude d'entreprises, les sociétés de plus de 50 salariés représentent uniquement 5 % des entreprises du secteur. Cette atomisation pose un problème de capacité d'investissement et rentabilité.

Pascal Lefèbvre se tourne vers **Mario Ciona**.

Vous êtes secrétaire général du syndicat du livre de Bordeaux et membre de la direction fédérale en charge du labeur. Quel regard syndical portez-vous sur l'évolution sociale et économique des entreprises du secteur depuis une décennie ? Pouvez-vous également évoquer les évolutions conventionnelles à venir ?

Mario Ciona souligne que les faits constatés sur le terrain, notamment en Aquitaine, ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux observés au sein d'autres départements.

La situation est également très diverse selon les entreprises.

En Gironde, de nombreuses entreprises travaillent dans le domaine du vin et n'ont pas été impactées par les restructurations très importantes qui ont eu lieu vingt ans auparavant. Des sociétés ont disparu, mais elles ont été recrées par de plus petites structures. De grands groupes rachètent effectivement ces entreprises. Nous assistons ainsi à un réel intérêt de la part d'investisseurs.

La plupart des licenciements se sont passés ces dernières années, et certaines démarches semblent fonctionner sur les secteurs que je connais. En parallèle, il est difficile de sensibiliser les employeurs sur les besoins de formation ou les salariés sur la nécessité de continuer à travailler ensemble, d'éviter le dumping social ou entre collègues.

Malheureusement, les salariés viennent à notre rencontre à Bordeaux lorsque leur entreprise est sur le point de fermer. Nous ne sommes ainsi plus en capacité d'intervenir, de négocier, ou encore de tenter une forme de médiation.

Nous sommes également trop focalisés sur l'aspect juridique pour faire appliquer la convention collective. Au sein des sociétés, nous ne sommes pas suffisamment dotés de moyens pour influencer la situation au travers de la mobilisation des salariés ou par l'intermédiaire d'autres actions. Nous perdons énormément de salariés de la profession. Cela nous a amenés à réfléchir à la bonne stratégie à adopter pour continuer à aller de l'avant. Nous avons initié des rencontres, notamment le 22 novembre lors d'une assemblée du labeur qui s'est tenue à Paris.

La révision de la convention collective a été également imposée par les employeurs, ces derniers souhaitent la dénoncer. Nous avons pu empêcher cela. Nous essayons notamment d'étudier de quelle manière nous pourrions travailler avec d'autres branches connexes (reprographie, sérigraphie, presse hebdomadaire) afin de trouver des aménagements au niveau de notre convention collective. Nous travaillons sur le préambule de la CGT, celui-ci a été accepté par les autres organisations syndicales, les patrons n'ont également pas émis d'objections en la matière. Nous avons besoin de renforcer nos structures pour aller dans le bon sens.

Pascal Lefèbvre présente **Brahim Bouchareb** : vous faites partie du groupe EBRA (Est Bourgogne Rhône-Alpes) constitué par le Crédit Mutuel, êtes membre de notre direction fédérale, et travaillez au sein du journal *L'Alsace*.

Aujourd'hui, la baisse de diffusion de la presse et ses ressources publicitaires impacte fortement les quotidiens, mais diverses stratégies existent pour faire face à cette situation. Malheureusement, au sein de votre groupe, l'une des orientations prises est celle de la destruction d'emplois. Pouvez-vous rendre compte de ce qu'il s'est produit au sein du groupe EBRA ? Vous pouvez également évoquer le projet alternatif envisagé en Alsace face à ces politiques de destruction.

Brahim Bouchareb précise que Michel Lucas est arrivé au sein du groupe EBRA en 2012. Le groupe était alors constitué de 7 000 salariés, aujourd'hui nous ne sommes plus que 4 000. Sa politique première est la réduction des coûts, et l'économie à effectuer au niveau de la masse salariale.

Michel Lucas n'a rien mis en œuvre à ce jour en termes de développement et d'investissement. Seul la société Euro-Information a bénéficié de financements, cette dernière maîtrise l'ensemble des flux notamment au niveau informatique.

Le groupe EBRA possède 5 rotatives et 5 centres d'impression, il regroupe 10 journaux. Le parc-machines

des centres d'impression est vieillissant. Michel Lucas ne souhaite pas investir à ce niveau, en précisant que l'avenir repose sur le numérique auprès de petites entités. De plus, ce dernier ne voit pas l'utilité de maintenir deux journaux dans l'Est de la France au vu de la faillite de la presse.

Au niveau de *L'Alsace* et des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, nous avons ainsi fait appel à des spécialistes. Ces derniers nous ont aidé à préparer un projet que nous avons communiqué auprès des salariés des deux titres. Celui-ci a été apprécié, nous attendons des remontées sur ce point. Notre plus grande crainte est de voir disparaître un centre d'impression. Michel Lucas pense également que le format tabloïd est le plus adapté pour le web.

Pascal Lefèbvre affirme que cette explication illustre ce qu'il se produit au sein des groupes de presse en termes de concentration de moyens d'impression. Leur doctrine est d'homogénéiser l'information : « Une information pour une pensée unique ».

Je me tourne désormais vers **Simon Dubbins**, responsable au sein du syndicat UNITE, grande centrale syndicale anglaise, et président d'UNIGRAPHICS EUROPE. Nous débattons depuis de nombreuses années des problématiques évoquées à ce jour dans le cadre des assises. Le syndicat patronal INTERGRAPH pratique à l'occasion de nos réunions la politique de la chaise vide ou ne donne pas de mandats explicites à ses négociateurs. De plus, des régulations économiques et sociales sont nécessaires pour éviter un nomadisme de la charge de travail, lié à un dumping social effréné et renforcé par les différentes lois antisociales passées ces derniers temps dans nos pays respectifs.

Pouvez-vous nous dresser un tableau de l'industrie graphique en Europe et quelques lignes de convergence nécessaires à notre action syndicale ? Quels sont les apports du syndicalisme européen aux luttes que nous menons aujourd'hui ? Enfin, le Brexit est un dumping social qui aura des conséquences économiques et industrielles en Europe. Les coûts salariaux (en d'autres termes, le prix de la force de travail) risquent d'accroître encore les inégalités. Que recouvre ainsi ce Brexit ? Quelles seront ses incidences ? Et comment UNITE peut faire face à ces événements ?

Simon Dubbins croit en la perspective de l'imprimerie en Europe. Les évolutions présentées ici même sont similaires à celles des autres pays européens. Nous connaissons une crise structurelle au sein de l'industrie. Le changement de technologie est un véritable défi au niveau européen. Nous observons une réduction très forte du nombre de travailleurs dans le secteur.

En 2004, notre syndicat comprenait 80 000 membres dans le secteur de l'imprimerie ; en 2016, moins de 40 000 personnes. En Europe, dix ans auparavant, nous avions plus d'1,1 million de travailleurs dans le secteur ; désormais, il y a 650 000 personnes.

Cette tendance va malheureusement se poursuivre. Il ne sera pas possible d'éviter l'arrivée de la nouvelle technologie, notamment l'apparition de machines plus rapides et fonctionnelles nécessitant moins de travailleurs. L'emploi doit rester stable au sein de notre secteur, c'est un sujet très important pour l'avenir. Au niveau de notre organisation syndicale, nous effectuerons des fusions avec d'autres secteurs. La majorité des syndicats du secteur de l'imprimerie sont intégrés au sein d'autres organisations. Cela nous permet de maintenir notre force de convention au sein de notre système de négociation.

Suite aux changements structurels de notre secteur et de l'économie, nous avons subi des attaques très importantes contre notre système de négociation et de convention collective. Nous avons également fait des progrès au niveau européen, une soixantaine de structures ont été effectivement instaurées au sein de grandes entreprises. Cela nous permet d'avoir une influence plus forte au sein de ces sociétés.

Notre programme de coordination européen sur le plan des contrats nous a également permis d'échanger des informations entre pays depuis près de vingt ans. Nous disposons ainsi d'une perspective plus éloignée sur la situation. Nous avons fait des progrès, mais suite à la crise financière de 2008 ces avancées ont été stoppées.

Concernant le Brexit, notre syndicat a mené une campagne pour rester au sein de l'Union Européenne. Nous voyons néanmoins une Europe très libérale et politiquement plus à droite, mais nous avons bien compris que l'avenir de l'Europe repose sur son union. La solution n'est pas de détruire l'Europe.

Le Brexit entraîne de nombreux défis. Nous n'avons pas démarré ce processus, mais nous voyons que les investissements sont arrêtés au sein de nombreuses grandes entreprises. Une crise économique profonde se dessine. Nous sommes également dépendants de la loi européenne au niveau de notre droit du travail. Suite au Brexit, nous perdrons ainsi de nombreux droits en rapport avec le Code du travail.

Pascal Lefèbvre remercie **Simon Dubbins** pour son intervention. Il souhaite également transmettre une information : les camarades de la direction fédérale ont appris que la direction générale du travail avait

mis sur la table le sujet des conventions collectives des ouvriers de la presse quotidienne régionale parisienne, employés et cadres. Selon ces derniers, la disparition est programmée à court terme : le 30 décembre 2016. Ce sujet sera évoqué lors de la quatrième table ronde.

Une bataille s'engage autour de nos conventions collectives, nous devons ainsi mener cette réflexion : « Quelle construction de convention collective souhaitons-nous pour les salariés de nos branches et filières pour qu'elle représente les filières professionnelles et non des mécanos ? ». Cette tendance à la fusion de convention collective ressemble davantage à des mécanos structurels.

Par ailleurs, le patronat a la volonté de nier l'apport des conventions collectives dans les acquis sociaux. Son souhait est d'effectuer des ensembles vastes et globaux, pour que les travailleurs ne puissent plus s'y retrouver et construire ensemble des garanties collectives.

Cet enjeu est majeur, nous le retrouvons au sein de la loi El Khomri. Nous continuerons à nous battre sur ce sujet.

La loi El Khomri ne doit pas entrer dans les entreprises, ni au sein de nos branches et conventions collectives. Nous avons besoin d'élaborer collectivement, et ce très rapidement, des ripostes et une offensive syndicale.

Je laisse la parole à l'assistance, si certains invités et camarades souhaitent intervenir.

Damien Donte, de *La Voix du Nord*, se montre inquiet de l'avenir des journaux imprimés en France. Actuellement, les entreprises de presse investissent uniquement sur l'information numérique. L'essentiel des chiffres d'affaires des entreprises de presse françaises est réalisé au travers de l'imprimé, mais ces bénéfices sont investis uniquement sur le numérique par la suite. Les patrons expliquent également qu'ils n'ont plus besoin des ouvriers du livre pour la presse.

Tonio Delgado met l'accent sur deux aspects intéressants : le premier concerne le niveau de concentration de l'outil d'impression en PQR et PQN. Le premier imprimeur en PQR et PQN représente 45 % de la presse. Comment peut-on ainsi réaliser de nouvelles créations ?

Une étude est également parue sur le numérique : plus de 10 millions d'habitants en France n'ont pas de connexion numérique. Il s'agit majoritairement de nos aînés, mais aussi des personnes issues de milieux défavorisés.

Quatre mille points de vente ont également disparu depuis 2010. L'accès à la presse papier se réduit. Néanmoins, le numérique est un élément complémentaire : cela ne peut pas représenter l'avenir en tant que tel.

Jean-Marie Charon, sociologue travaillant sur le milieu de la presse, focalise son attention sur la dimension européenne. Un phénomène contribue à reconfigurer le secteur. Les intervenants de la branche viennent de plus en plus de l'extérieur, notamment des secteurs de la télécommunication et l'informatique. En France, Messieurs Niel et Drahi ne mettent pas la presse au cœur de leur stratégie : il s'agit simplement d'un ingrédient.

Simon Dubbins constate depuis un certain nombre d'années une internationalisation des entreprises de presse. Avec les structures, nous avons créé des liens entre les syndicats pour comprendre au mieux les stratégies et proposer des contre-propositions.

Les entreprises fusionnent davantage : cela crée des difficultés au sein des systèmes de négociation. Notre défi est de créer une solidarité, une stratégie plus forte pour les syndicats, et contrer les attaques à notre égard.

Nous avons perdu des emplois par le passé, mais nous avons également créé des structures syndicalisées au niveau des grandes entreprises sur le plan européen. Ces dernières n'existaient pas auparavant. Nous devons renforcer les structures et échanges d'informations. De plus, que ce soit en France, Allemagne et Grande-Bretagne, le syndicat le plus fort de l'histoire a toujours été celui du secteur de l'imprimerie. Notre défi est de porter nos expériences et politiques progressives au sein des nouvelles structures.

Pascal Lefèbvre insiste sur un point important : de grands groupes financiers et des opérateurs mettent la main sur la presse. Nous devons affronter ces questions en tant que syndicalistes, puisque ces groupes proposent de faire de la presse un produit comme un autre.

L'information pluraliste et démocratique n'est pas un bien comme un autre : cela se construit et vérifie. Nous devons relever ce défi démocratique majeur ensemble. Nous avons notamment posé une question importante à la direction de *Ouest France* lors du congrès de Ouest Médias : « Où en est la situation aujourd'hui au sujet du fameux fond Google, en contrepartie du pillage de l'information par cette pieuvre du

net ? ». D'après les propos de la direction générale, cela a été une erreur monumentale de penser que le fait de disposer de certains subsides sur ce fond Google allait éviter ce pillage de l'information. Le pluralisme est également peu présent sur ce support.

La Marseillaise, journal emblématique issu de la résistance, est d'ailleurs en redressement judiciaire depuis une semaine. *L'Echo* est aussi en difficulté, tout comme le journal *L'Humanité*.

Nous devons relever le défi de construire et d'imposer une loi pour l'information.

Aldo Pometti, délégué syndical, issu du cartonnage, spécialisé dans la fabrication des agendas à Hamelin en Charente-Maritime, avance le fait que certaines études scientifiques montrent l'impact psychologique du numérique sur l'enfant par rapport au papier. Cela ne construit pas l'esprit de la même manière.

Nous avons besoin de revenir aux fondamentaux de l'écrit. Il serait nécessaire d'avoir des initiatives syndicales au niveau européen notamment, pour que l'écrit garde sa place sans l'opposer au numérique. Nous avons également tendance à opposer les métiers du papier à ceux du numérique. Nous devons travailler sur ce sujet, et ne pas opposer ces deux supports. La fédération doit se positionner sur l'ensemble de la chaîne. Nous devons faire le lien avec chaque métier.

Didier Lourdez, secrétaire général du livre et de la communication écrite, affirme que le numérique est une évolution de la société. Nous ne pouvons pas lutter contre ce changement.

Le Journal Officiel sera notamment dématérialisé au 1^{er} janvier 2017, ce support passera au tout numérique, le tirage affichait 1 000 exemplaires.

Nous devons nous poser la question suivante : « Comment se retrouver sur ces nouveaux métiers ? ». L'information ne disparaît pas, mais elle est traitée différemment. Nos emplois sont menacés au travers de cette nouvelle évolution.

Quel est notre positionnement pour demain ? Nous pouvons refuser cette évolution, mais cela se fera sans nous si nous n'y prenons pas garde.

L'initiative de cette journée est ainsi intéressante, elle nous permet de nous poser les bonnes questions. Les éditeurs constatent également qu'ils ne peuvent pas réaliser uniquement du numérique web, ils sont obligés d'associer les deux formes de communication même si les investissements se tournent davantage vers le développement du numérique au détriment des imprimeries.

La question de la formation professionnelle doit être également travaillée en vue de préserver nos emplois.

Angelo Zanetti, responsable de l'industrie graphique de SYNDICOM (syndicat suisse), confirme la transformation des secteurs de l'imprimerie : en Suisse, nous essayons de maintenir une convention collective nationale qui est appliquée dans le secteur de l'imprimerie des journaux et reliures. Nous assistons à un nouveau développement. En effet, le plus grand groupe éditorial suisse TAMEDIA - 50 millions de francs suisses de bénéfices chaque année, propriétaire de trois centres d'impression de journaux - est sorti de l'association patronale. Il négocie des conditions internes, malgré ses bénéfices.

Nous avons de nombreux frontaliers au sein de notre secteur, notamment des Français à Genève. Il est plus difficile d'entrer en contact avec eux. Nous devons ainsi travailler ensemble, et convaincre ces personnes d'être actives au sein de leur entreprise respective. Un travailleur en Suisse doit bénéficier des mêmes droits et être respecté de la même manière. Cela nous permettra d'améliorer nos conventions collectives et de maintenir les acquis.

Jean-Pierre Martinez distingue deux problèmes : la constitution des monopoles dans la presse a fortement diminué le nombre de titres et contribué à opérer un choix technique en termes de contenu d'informations.

La question des monopoles est peut-être le problème majeur. De plus, les salariés en situation de précarité ne défendent pas véritablement leur métier. Comment défendre un métier si les salariés ne disposent pas de véritables statuts ? Nous sommes confrontés à la remise en cause des conventions collectives ou fusions. Dans le cadre des conventions collectives, nous avons des socles communs : les qualifications, la reconnaissance des qualifications, les salaires et le temps de travail. Un de nos axes de bataille doit être la protection de nos statuts sociaux au travers de la défense de la convention collective, avec des garanties sociales pour maintenir nos statuts. Pour rappel, le Conseil National de la Résistance (CNR) avait fait en sorte qu'il n'y ait pas de monopoles dans la presse : nous revenons en arrière sur ce point.

Nicola Konstantinou, secrétaire d'UNI Europa Graphical, pense que nous devons nous poser la question de la stratégie des groupes d'édition de la presse. Pourquoi décident-ils d'investir au sein du numérique,

alors que les profits proviennent de la presse écrite papier ? Un collègue syndicaliste italien me confiait : « *Ce qui donne aux entreprises de presse leur qualité et reconnaissance vis-à-vis des lecteurs est le fait qu'elles impriment leurs journaux sur papier* ». Elles ont ainsi une notoriété, et sont plus visibles que les sociétés qui investissent uniquement dans le numérique.

Ces entreprises cherchent à fidéliser une certaine clientèle via le numérique pour vendre autre chose. Elles souhaitent s'étendre sur d'autres marchés et vendre des services différents à leurs lecteurs. Ces sociétés de presse ont ainsi un potentiel pour accrocher leurs lecteurs et diversifier leur clientèle.

Tonio Delgado estime que la presse a deux jambes : une liée à l'information et l'autre à la publicité. Cette dernière se transfère notamment sur le support du numérique.

Il existe également, depuis peu, une notion de marque. Nous ne parlons plus de titre mais de marque. Le concept même de l'information se modifie. Nous devons intégrer cette notion et débattre de ce sujet.

Simon Dubbins pense que la réduction des produits liés à l'imprimerie continuera.

En Angleterre, nous constatons également une évolution intéressante : le secteur du livre se stabilise, les ventes se maintiennent, nous n'avons pas eu de baisses depuis deux ans.

Néanmoins, le secteur de la presse quotidienne connaît des réductions. Nous avons également fusionné au sein de notre syndicat avec le secteur de l'informatique. Les entreprises se rapprochent effectivement plus que par le passé, cette approche est intéressante. Nous devons créer des structures pour l'avenir, car notre secteur continuera à évoluer. Il faut créer du lien avec les organisations syndicales des autres secteurs. La question de la formation est également fondamentale pour prendre en compte les évolutions de nos métiers.

Hakim Chousse, du syndicat allemand VERDI, affirme que tous les journaux sont transformés et digitalisés. Néanmoins, le papier reste important.

La situation est difficile pour notre syndicat et notre profession. Nous devons tout de même nous tourner vers l'avenir.

Certains secteurs connaissent des augmentations, notamment celui du livre.

Nous devons également renforcer notre structure syndicale en Europe avec l'arrivée de la digitalisation, cela relève notamment des politiques.

Mario Ciona évoque le travail effectué pour la mise en place d'une éventuelle nouvelle convention collective. En effet, nous sommes passés d'une dénonciation à une révision de la convention collective. Nous ne sommes pas opposés à cette modification, notamment si elle permet d'éviter la dénonciation.

J'espère qu'à l'issue de cette journée des camarades nous communiqueront leur mail pour travailler sur ces sujets. Cette opportunité doit être saisie, sinon les employeurs auront tout intérêt à en tirer les plus grands avantages.

Brahim Bouchareb aborde le sujet de la formation. Le plan de formation pouvait être maîtrisé, notamment au niveau de la création de nouveaux métiers ou de négociations. Il serait nécessaire de trouver un moyen pour sensibiliser l'ensemble des salariés de la presse.

En 2011, nous avons signé un accord de formation sur une période de 3 ans ; mais les fonds ont été principalement utilisés pour des plans sociaux déguisés, et la mobilisation a été assez faible.

DEUXIÈME TABLE RONDE **TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES ENTRE OPPORTUNITÉS ET RISQUES, UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE À ÉLABORER**

- **L'IMPACT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'ÉDITION
À LA DISTRIBUTION**
- **VERS UN NOUVEAU PAYSAGE GRAPHIQUE**
- **CONCURRENCE OU MUTUALISATION**



Éric Martin souhaite la bienvenue aux quatre personnes qui vont intervenir lors de la deuxième table ronde de cette journée consacrée aux **ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE** : **Hubert Pédurand**, conseiller à l'UNIIC (Union nationale des industries de l'impression et la communication) ; **Jean-Marie Charon**, sociologue travaillant sur le milieu de la presse ; **Christian Siriex**, directeur de RIVET PRESSE EDITION ; et **Arnaud Raffier**, conducteur de presse offset chez RIVET PRESSE EDITION. Nous allons commencer cette table ronde par la projection d'un diaporama. Il sera commenté par **Julie Ducamp**, chargée d'études au sein de l'IDEP (Institut de développement et d'expertise du plurimédia) : le centre de ressources paritaires de la branche labeur.

Julie Ducamp dresse le bilan des évolutions, pour l'année 2015, des grands marchés de l'imprimé : le livre, les périodiques, ainsi que les imprimés publicitaires.

En 2015, l'ensemble de la production imprimée a baissé d'environ **4 %**.

Le chiffre d'affaires du secteur (hors conditionnement) est estimé à **5,5 milliards d'euros**.

Le volume traité s'élève à **2,1 millions de tonnes**.

La balance commerciale est très déficitaire en France.

La part des exportations provenant de quinze pays européens frôle **90 %**, et celle à destination de l'Europe de l'Ouest se révèle aussi conséquente puisque cette part approche **70 %**.

Les importations en provenance des pays de l'Est sont certes en hausse, mais en termes de volumes

l'Ouest concentre la majeure partie de ces importations. Ces dernières satisfont environ un quart de la demande finale.

Les flux se concentrent au sein d'un territoire restreint : Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Suisse et Royaume-Uni.

Les imprimés publicitaires représentent un tiers du chiffre d'affaires et un tiers du volume des marchés de l'imprimé. La presse magazine, en revanche, pèse pour **10 %** du chiffre d'affaires mais correspond à un tiers du volume.

Le marché du livre se veut stable : **- 1 % en 2014 et 2015**. Cette stabilité s'explique par une production éditoriale vivace, les ventes d'exemplaires ayant ainsi augmenté de **3,5 %**.

En France, le livre représente un bien culturel acheté sur deux. Ce marché est tiré par la littérature, jeunesse, bande dessinée ; sachant que le meilleur demeure le best-seller.

Le tonnage baisse, et le tirage moyen suit une tendance identique en raison des efforts de rationalisation poursuivis par les éditeurs dans l'optique d'une réduction des coûts.

Les importations liées au marché du livre sont en diminution, les exportations en augmentation. La part des importations en provenance de l'Europe de l'Ouest tuteoie **80 %**, celles arrivant de Chine baissent de manière conséquente (**- 23 %**) en raison de la hausse continue du coût de la main-d'œuvre. Les flux en provenance des pays de l'Est s'apprécient, mais les volumes demeurent très faibles.

Julie Ducamp aborde ensuite le marché des périodiques : il a souffert en 2015 (**- 4,3 %**). L'audience des marques de presse augmente pourtant de **4 %**.

L'appétence des Français pour les magazines demeure, mais la diffusion payée se déprécie (**- 4,5 %**). Cette diminution est liée à des difficultés de distribution, notamment avec la disparition progressive des kiosques qui impactent les ventes.

La publicité dans les magazines ne se révèle pas obsolète, le magazine se voulant un écrin valorisant pour la publicité.

Les importations et exportations de périodiques baissent.

Troisième et dernier grand marché : les imprimés publicitaires, extrêmement important en termes de chiffre d'affaires et volume pour l'imprimerie de labeur.

Les dépenses de communication des annonceurs ont connu une baisse modérée : **- 0,8 %**.

Le message publicitaire a du mal à se faire une place sur la toile, parce que l'espace est saturé et la quantité de publicités agace les internautes. Le papier, évidemment, ne connaît pas cette difficulté.

La Publicité sur lieu de vente (PLV) augmente de **3,5 %** : une tendance très intéressante, les marques ressentant le besoin d'un lien physique à une époque où la communication devient de plus en plus virtuelle et les rapports se dématérialisent.

Les importations d'imprimés publicitaires augmentent, tandis que les importations baissent. Surtout, les flux se diversifient.

Pour conclure sur les évolutions des grands marchés de l'imprimé en 2015, la production se contracte. Résultats : les usages changent, des surcoûts s'ajoutent, la balance commerciale affiche un déficit. Nous avons également vu, en revanche, que le papier conservait une haute valeur ajoutée. Il permet un temps de déconnexion, bien loin de la frénésie numérique ; crée un lien physique, entre la marque et ses consommateurs ; et enfin, paradoxalement, se veut une porte d'entrée vers le numérique au vu de la connexion choisie et non subie.

Éric Martin met en avant, grâce à l'exposé de **Julie Ducamp**, la place encore importante occupée par le papier dans les différentes lectures. Il s'adresse ensuite à **Hubert Pédurand**, conseiller à l'UNIIC, en lui posant les questions suivantes : au vu de votre expérience personnelle dans le monde de l'imprimerie de presse et celui du livre, dans lequel vous avez introduit le numérique, ces procédés sont-ils concurrents ou complémentaires ? Cela peut-il sauver la culture du papier ? Et depuis 2008, vous dites que la distribution dictera la production dans les imprimeries : où en sommes-nous aujourd'hui ?

Hubert Pédurand introduit son propos par cette phrase amenant à réfléchir : il faut concentrer notre attention moins sur ce que les médias font aux gens et plus sur ce que les gens font des médias.

Au sein de l'UNIIC et l'IDEP, nous avons la sensation qu'il faut innover sous peine de mourir. Il n'y a pas d'innovation sans prise de risques. Le progrès se révèle une utopie qui fonctionne, je la revendique ainsi comme une philosophie.

Concentrons-nous, dans un premier temps, sur l'impact des nouvelles technologies de l'édition à la distribution au travers de deux exemples : l'Imprimerie de L'Avesnois et le *Jersey Evening Post*.

Désolé de vous le proclamer ici et aujourd'hui : l'imprimerie disparaîtra s'il n'y a pas de distribution. S'il n'y

a plus de distribution, cela signifie qu'il n'y aura plus de diffusion. Et s'il n'y a plus de diffusion, un jour il n'y aura plus de lecteur. L'avenir se situe dans les dépôts.

Je suis ravi d'évoquer devant vous les ordonnances des 22 et 26 août 1944, lesquelles considèrent que la presse n'est pas un instrument d'objet commercial mais de culture.

Le média papier s'apparente à un vecteur de lien social et démocratie. Je prône un papier rapide, économe, écologique, de plus en plus personnalisé ; générant de nouvelles valeurs pour l'entreprise, en vue du maintien de l'emploi et des compétences, et destiné à l'émergence probable d'une troisième voie industrielle : après l'imprimé et le numérique, pourquoi pas le numérique imprimé ?

La massification se veut inégalable en termes d'imprimerie, l'offset bénéficie d'un boulevard devant lui, il n'y a pas de débat à ce sujet.

Plusieurs possibilités s'offrent à la branche du numérique, dès l'instant où nous employons l'expression « mutation technologique » et si nous considérons la massification comme un fait incontournable.

La temporalité de la PHR (Presse hebdomadaire régionale) colle bien à l'impression jet d'encre car du temps est disponible pour produire, les vitesses n'étant pas celles observées lors de l'utilisation de l'offset. Sans les aides allouées via le Fonds de modernisation de la presse, je ne serai pas là pour vous parler de cette belle réussite que constitue la mutation technologique de l'Imprimerie de l'Avesnois.

Chez SOGEMEDIA, groupe de presse indépendant, le titre est devenu une marque qui véhicule des éléments relatifs au lectorat local ainsi qu'aux annonceurs. Le traitement premium des abonnés figure aussi parmi les priorités. La zone de chalandise de SOGEMEDIA se situe dans le Nord de la France. Le prix des encres reste un souci pour le développement de ce modèle économique.

La mutation complète des métiers s'est réalisée comme une lettre à la poste au sein de l'Imprimerie de l'Avesnois, avec un bémol important néanmoins : le problème de la formation aux nouvelles technologies perdure, notamment en raison du financement.

Au *Jersey Evening Post*, deux rotatives ont été installées et une troisième va même arriver. L'objectif vise une capacité de production de **30 000 exemplaires par service de nuit**, c'est-à-dire durant trois heures.

Le retour d'expériences témoigne d'une qualité qui ne constitue plus un obstacle en matière d'impression numérique à condition de faire quelques concessions sur les couleurs. J'ai aussi constaté une grande facilité d'adaptation du personnel à la conduite de la nouvelle ligne, après des sessions de formation. Les anciennes compétences se révèlent moins utiles suivant ces nouveaux procédés, lesquels demandent de nouvelles dispositions : la question est de savoir comment utiliser au mieux ces deux aspects, afin de trouver un juste équilibre.

Le marché du noir sur le livre reste dynamique sur le territoire français, le début de l'impression décentralisée dans les entrepôts arrive, et les échanges de données informatiques se mettent en place progressivement.

Le nombre de titres croît de façon vertigineuse, **de 30 000 à 100 000 en l'espace de dix ans** ; tandis que, dans le même temps, la quantité de tirages a diminué. Les commandes arrivent de plus en plus via des plateformes dématérialisées, **20 %** des livres viennent ainsi du web.

Éric Martin souligne la belle démonstration d'**Hubert Pédurand**, qui a permis de voir que le numérique prend le pas sur l'offset et l'avenir des imprimeries. A la mutualisation, s'ajoute une véritable concurrence au niveau des petits tirages. Il a maintenant envie de demander à **Christian Siriex** quelles sont les stratégies l'ayant conduit à investir dans le numérique ?

Christian Siriex présente la société RIVET PRESSE EDITION : une imprimerie centenaire, fondée par Etienne Rivet (artisan local à Limoges), qui a joué un rôle durant l'occupation allemande pour ainsi devenir l'imprimerie de la résistance. Cinq salariés ont lancé un quotidien, *Valmy*, devenu par la suite *L'Echo*. Ce journal rayonne sur cinq départements : Corrèze, Creuse, Haute-Vienne, Dordogne et Indre.

A la Libération, Etienne Rivet a cédé son imprimerie aux fédérations du Parti communiste qui détenaient le journal dans cette zone de diffusion. L'imprimerie Rivet a appartenu à la SPEC (Société de presse et d'édition du Centre), laquelle a déposé le bilan et a été mise sous administration judiciaire en 1994.

Les outils éditorial et industriel ont été séparés via la création de deux SARL juridiquement indépendantes : RIVET PRESSE EDITION et *L'Echo-La marseillaise*. Ces deux sociétés sont liées par une convention, au travers de laquelle RIVET PRESSE EDITION imprime le quotidien *L'Echo*.

En 1998, suite à la liquidation de la holding qui détenait **99 %** des parts, nous nous sommes tournés vers nos partenaires historiques ; en l'occurrence les fédérations syndicales, trois d'entre elles figurent d'ailleurs au capital social : Mines énergie, cheminots, et retraités CGT. L'imprimerie est ainsi sous contrôle de la Confédération générale du travail, ses dirigeants étant bien entendu militants de la FILPAC.

Aujourd'hui, nous possédons l'intégralité de la chaîne de fabrication : du prépresse au routage.

L'imprimerie n'échappe pas à la dégradation du contexte économique puisque son chiffre d'affaires régresse régulièrement depuis trois-quatre ans. Ce dernier est financé en majeure partie (**80 %**) par les travaux issus du mouvement social et de la CGT en particulier.

Ces difficultés économiques nous ont amenés à réfléchir à la sauvegarde de la société et la façon de la rendre pérenne. Il y a huit ans, ainsi, nous avons commencé à travailler sur un projet d'impression numérique intitulé SINAPSE (Système numérique appliqué à la presse et aux solutions d'édition) ; aujourd'hui, nous sommes particulièrement heureux de voir que ce projet a été repris par **Jean-Pierre De Kerraoul** et vu le jour au sein de l'Imprimerie de L'Avesnois.

L'imprimé en général reste un support d'information reconnu et utilisé, même si la concurrence fait rage avec notamment la télévision et la toile, il conserve sa valeur d'usage et demeure une référence en matière de proximité.

La ligne éditoriale d'un journal reste la référence, et sa notoriété dépend de la communauté de lecteurs qu'il se montre capable de fédérer.

Les difficultés actuelles rencontrées par le milieu de la presse sont liées à une désaffection du lectorat, et les journalistes portent une part de cette responsabilité car ils écrivent plus souvent pour se faire plaisir au détriment de l'intérêt du lecteur. Elles s'expliquent également par une distribution rendue compliquée par La Poste, que nous subissons en tant qu'imprimeur et routeur basé en province. Troisième facteur : la disparition progressive des kiosques.

Aujourd'hui, nous réfléchissons à la mise en place d'un système d'impression web to print, dans l'optique d'offrir au mouvement social des supports variés (tracts, affichettes, etc) dans des délais rapides en passant commande via Internet. Une bibliothèque de prémaquettes et logos, ainsi qu'une grille de tarification seraient disponibles en ligne.

Au travers du numérique imprimé et des nouvelles technologies, l'imprimeur doit être capable de se réapproprier son métier. Ce dernier est complètement abandonné de nos jours car ce sont les clients qui imposent les prix et délais. Et donc, par rapport à cette perte, il y a urgence à retravailler les données issues de la convention collective.

Je tiens à souligner les dérives de la loi El Khomri, laquelle va finir d'exacerber la concurrence entre les imprimeurs qui tire vers le bas l'ensemble de la profession. Il faut agir rapidement en matière de formation professionnelle, et redéfinir les métiers tout en conservant l'employabilité.

Éric Martin estime que les choses sont bien engagées chez RIVET PRESSE EDITION, société à l'aube d'un investissement numérique conséquent. Il cède la parole à **Jean-Marie Charon**, sociologue, qui a remis un rapport à la Ministre de la culture et communication en juin 2015 intitulé : *Presse et numérique : un nouvel écosystème*. En toile de fond, se posent deux questions fondamentales : l'évolution vers le numérique entraîne-t-elle de nouveaux modes de rédaction et diffusion de l'information ? Plus d'information signifie-t-il une meilleure information ?

Jean-Marie Charon pense que nous avons tendance à nous focaliser sur la technologie et ainsi ne pas assez prendre en compte les transformations sociales lorsque nous nous posons la question du numérique. L'ancien système d'information reposait sur des médias tous publics, aussi appelés mass média, dont la conception intéressait tous les types de population : générations, sexes, et niveaux d'éducation confondus. Eh bien, aujourd'hui, il a décliné au profit d'une recherche d'informations davantage en cohérence avec leurs différences ; la caractéristique première du numérique étant la flexibilité, et sa facilité quant à sa capacité d'adaptation.

Pour pouvoir répondre à votre question « Et plus d'information signifie-t-il une meilleure information ? », il convient de reprendre l'explication à la base en partant du socle du système d'information : son modèle économique, en s'appuyant sur l'exemple de la presse quotidienne. L'une de ses ressources, la publicité, a été très fortement bousculée. Les petites annonces visibles en version papier ont été transférées vers les sites numériques. En 1990, en France, les petites annonces représentaient **32 %** du chiffre d'affaires publicitaire des quotidiens ; en 2013, ce taux affiche **1,8 %** : ce secteur a ainsi fondu de manière extrêmement substantielle. Il s'agit aussi de prendre en considération la publicité commerciale, à la baisse en termes de volumes et tarifs. Le périmètre des supports s'est considérablement élargi. Google, Facebook, et Twitter égaleraient ensemble le chiffre d'affaires de la presse écrite, selon les estimations. Et suivant une projection, en 2020, les réseaux sociaux dégageraient un chiffre d'affaires au moins égal voire supérieur à celui de la presse écrite à l'échelle mondiale.

Les opérateurs étalent leur puissance sur le marché publicitaire grâce à leurs audiences et aux données personnelles qu'ils exploitent. En plus, ils tirent les prix vers le bas. Et cette tendance à la baisse du chiffre d'affaires publicitaire pour la presse écrite (**- 6 % l'an dernier**) va se poursuivre. Parallèlement, les recettes

provenant des lecteurs diminuent également, au vu notamment du poids de la gratuité. Et puis, il y a la question des jeunes et de leurs pratiques d'information en pleine transformation ; la presse écrite figurant de moins en moins parmi leurs références, au détriment du web bien évidemment.

Les offres en version papier ont été fragilisées, en particulier au niveau de la presse régionale qui s'est développée sur des propositions éditoriales extrêmement consensuelles.

Au regard de l'évolution par types de presse, nous observons un recul de la diffusion. C'est moins prégnant en France car il ne reste plus de grands quotidiens, beaucoup plus visible en Allemagne (*Bild* a perdu deux millions d'exemplaires en l'espace d'une décennie) et aux Etats-Unis (les journaux locaux ont baissé en qualité, quand ils n'ont pas disparu : une centaine au cours des années 2000).

Partant de ces constats, et pour revenir à la question de savoir ce que nous devons mettre en place en matière de formation, la complémentarité entre numérique et imprimé reste la piste la plus intéressante à approfondir.

S'agissant du numérique, les flux constituent le point fort. Nous pouvons nous appuyer sur trois supports : l'ordinateur, le smartphone, et la tablette. Et les réseaux sociaux permettent des échanges avec le public. Concernant le papier, il se concentre davantage sur le fond avec un parti pris pour l'esthétique et la mise en scène de l'information.

L'un ne va pas sans l'autre : il faut inventer sur le numérique et réinventer sur le papier. Il s'agit de tester, faire, refaire. Pour les éditeurs de presse, l'enjeu se situe à ce stade : créer sans cesse pour revenir vers des publics plus jeunes.

En matière d'expérimentations, l'impression numérique prend toute sa place.

Pour la presse locale, le contenu du papier doit s'adresser à toutes sortes de publics à l'aide de messages différents suivant le type. C'est sensiblement la même chose pour le numérique, la monétisation des contenus devant davantage se trouver en phase avec les attentes des internautes.

Si la presse quotidienne régionale s'engage dans la stratégie numérique, s'opérera alors une révolution complète de son système d'information. Il n'est pas possible de centraliser l'offset et s'orienter vers la presse numérique en même temps.

En guise de conclusion, je voudrai attirer votre attention sur l'un des grands défis qui nous attend : la qualité, plutôt au rendez-vous ; mais s'adressant toujours aux mêmes publics, en l'occurrence les gens étant prêt à payer. Conséquence : l'offre d'information se révèle de moins en moins en phase avec les attentes populaires.

Éric Martin demande aux auditeurs s'ils ont des réactions et/ou interrogations à propos des sujets abordés lors de cette deuxième table ronde des **ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE ?**

Nous avons évoqué l'impact entre les anciennes façons d'imprimer comme l'offset, toujours d'actualité mais en perte de vitesse car les volumes de tirages diminuent fortement, et des nouveautés en matière de personnalisation par exemple. Nous avons également discuté des problèmes rencontrés par la distribution, le journal papier étant de moins en moins souvent déposé dans la boîte aux lettres ou présent sur les étals de kiosques en voie de disparition.

Sandrine Debenath revient sur l'aspect de la notoriété, très intéressant et ô combien important à ses yeux, sachant qu'elle travaille au sein de *L'Alsace* : un des dix journaux faisant partie du groupe de presse constitué par le Crédit Mutuel dans le seul but de se servir de cette notoriété et d'agir uniquement sur deux leviers : l'économie de coûts (administration, informatique) et la mutualisation (moyens industriels, rédaction), ainsi que l'utilisation du fichier des clients pour vendre la marque.

Parce que nous ne voulons pas que cette situation perdure, nous avons construit un projet d'avenir pour sauvegarder le pluralisme de la presse en Alsace intitulé : « De l'audace, de la créativité, de l'inventivité. » Le terme utopie a été employé, je trouve cela très bien, il faut se montrer audacieux !

Notre projet est axé autour de quatre thèmes : l'édition papier, qui représente tout de même **98 %** de nos recettes. Nous devons donc consolider ce secteur à travers : la concentration des moyens industriels, la recherche de proximité en matière d'information locale (nous avons laissé le champ libre dans les communes aux bulletins municipaux), le développement des sujets d'investigation (à l'aide de suppléments thématiques et transfrontaliers), la valorisation de l'activité des porteurs de presse.

Deuxième thème : l'édition numérique, complémentaire au papier et non concurrente. Le but vise à sortir un vrai journal numérique, digne de ce nom, et ne pas se contenter du copié-collé.

La troisième partie du projet repose sur la recherche et le développement, deux domaines incontournables si nous voulons trouver de nouvelles ressources. Là aussi, il faut faire preuve d'audace, afin de valoriser l'image et la crédibilité de la marque. Cela passe également par la promotion d'une politique de création d'événements.

Dernier point : la formation, parce que tous les métiers évoluent et la population dans la presse vieillit. Cette base de travail a été portée à la connaissance des 700 salariés travaillant au sein des titres du Crédit Mutuel il y a une dizaine de jours. Nous avons déjà eu quelques retours. Un bilan sera dressé en janvier. Et l'objectif final de ce projet consiste à le communiquer auprès de l'actionnaire.

Éric Martin remercie les participants à cette deuxième table ronde des **ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE.**

TROISIÈME TABLE RONDE

LA FORMATION ET LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS COMME LEVIERS DE MAINTIEN ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

- **DESSINEZ LES BESOINS ET DONNER LES MOYENS**
- **LA POLITIQUE DE FORMATION VÉRITABLE REVENDICATION**
- **EN FINIR AVEC LA DESTRUCTION D'EMPLOIS**



Éric Martin présente les intervenants de cette troisième table ronde : **Angéline Barth**, secrétaire générale adjointe de la CGT spectacle et présidente de l'AFDAS ; **Jean-Philippe Maréchal**, conseiller confédéral à l'espace revendicatif sur la formation professionnelle à l'AGEFOS et aussi à l'EGD (établissement de gestion dédié CGM pour la profession du labeur) et négociateur pour l'ANI de 2013 sur la formation professionnelle et le CPA en 2016 ; **Bernard Trichot** directeur de l'AGEFOS PME CGM et de l'IDEP.

Je pose à **Jean-Philippe Maréchal** la première question de cette table ronde, cette dernière s'intitulant : « La formation et la reconnaissance des qualifications comme leviers de maintien et de développement de l'emploi ». Nous entendons fréquemment parler de la sécurisation des parcours professionnels. Qu'en dit la CGT ?

Jean-Philippe Maréchal indique que c'est un vaste programme. Nous avons porté dans les différentes négociations évoquées lors de mon parcours la sécurisation des personnes dans leur parcours professionnel et non la sécurisation de ces parcours. Cette nuance est essentielle. Nous considérons que cela se rapproche davantage de la revendication portée par la CGT, d'une sécurité sociale professionnelle et d'un nouveau statut du travail salarié.

J'aimerais également revenir sur l'actualité, et ce qu'a été la loi travail. Ce débat nous a tous mobilisés. L'actualité s'est portée notamment sur le Compte Personnel de Formation (CPF) et le compte personnel d'activité. Nous avons essayé de soutenir ce que porte la CGT, et non ce que déclare la loi travail. Cette loi

est néfaste sur un point essentiel qui est l'inversion de la hiérarchie des normes. Au sein de cette dernière, certains éléments, dont le compte personnel d'activité et le Compte Personnel de Formation, ne sont pas suffisants et ne correspondent pas à ce que revendique la CGT.

Notre organisation syndicale n'a pas été signataire de l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013 sur la formation professionnelle. Néanmoins, la loi travail ne passera pas dans les entreprises, si les camarades se mobilisent et s'approprient les enjeux des éléments intégrés au sein de cette loi.

Si nous voulons un droit attaché à la personne et garanti collectivement en matière de formation professionnelle, le CPF peut être un socle intéressant. Nous n'avons pas signé l'accord national interprofessionnel puisque les moyens n'étaient pas suffisants pour atteindre les objectifs assignés à ce Compte Personnel de Formation.

Le bilan effectué deux ans plus tard nous donne malheureusement raison : en matière de qualité de la formation, le CPF ne répond pas aux attentes. La majorité des formations qui ont mobilisé le CPF sont essentiellement des évaluations du type TOEIC, soit des tests de langue. Ces dernières ne répondent pas aux objectifs fixés par la CGT, en termes de droits individuels garantis collectivement sur la formation professionnelle. Nous soutenions effectivement un droit pour une formation qualifiante, qui permet aux salariés de s'émanciper et leur garantir un niveau d'employabilité.

Ce CPF permet uniquement aux salariés d'accéder à des formations qui le renforcent dans son positionnement personnel et non professionnel.

Je souhaite également évoquer le sujet de l'enjeu de la formation professionnelle dans notre démarche revendicative. Nous entendons parfois que la formation professionnelle est l'Alpha et l'Omega de la lutte contre le chômage. De nombreux demandeurs d'emplois sont également surqualifiés et n'ont pas besoin de formations, mais ces derniers disposent de compétences et qualifications qui ne correspondent pas aux besoins du marché.

De notre point de vue, la formation professionnelle ne peut pas être une solution pour le retour à l'emploi de ces personnes. Cela ne signifie pas non plus qu'il ne faille pas former les salariés privés d'emplois et ne possédant pas de qualifications à un niveau suffisant pour trouver un emploi.

De plus, dans le cadre du plan de formation d'entreprise, les chefs d'entreprise ont l'obligation de former leurs salariés pour les maintenir dans l'emploi. En revanche, si une évolution numérique survient, nous devons faire évoluer la qualification des travailleurs et bénéficier de politique de formation au sein des différentes branches qui amènent l'ensemble des salariés d'un secteur à pouvoir monter en compétence, afin de rester compétitif sur le marché du travail.

Éric Martin interroge **Bernard Trichot** à propos de l'instauration des réformes évoquées précédemment, laquelle a des impacts sur le financement de la formation professionnelle : comment, dans ce contexte, l'AGEFOS PME CGM compte-t-elle donner les moyens de formation aux salariés de notre secteur ?

Bernard Trichot assure : à minima, nous rendrons les moyens qui nous sont confiés. Je dirige un établissement de gestion dédié. Je suis au sein d'AGEFOS PME, le plus important OPCA de France. Cet OPCA a une vocation interprofessionnelle : au sein de celui-ci, le secteur de la communication graphique et des multimédias est majoritairement représenté par l'imprimerie. Cet OPCA a construit un établissement de gestion dédié, qui permet de disposer à sa main d'un outil paritaire et non dilué sur l'ensemble du territoire. Avant de répondre à la question d'**Éric Martin**, il est important de traiter une autre interrogation : « Pourquoi donner les moyens de formation aux salariés de notre secteur ? ». Tout simplement, parce que nous avons une politique de l'emploi et de la formation dans la branche de l'imprimerie. Le labeur est la locomotive de cette branche, en ayant une politique volontariste et ambitieuse en matière d'emploi et de formation.

Le dernier accord paritaire signé à ce sujet, le 30 octobre 2015, a d'ailleurs mis en œuvre la loi de 2014. Cette dernière a eu impact important et destructeur : en effet, derrière les messages d'abaissement de charges relayés notamment par le MEDEF et entendus par l'ensemble de nos entreprises adhérentes, nous avons perdu toutes les valeurs construites depuis 30 ou 40 ans, pour essayer de constituer un dispositif de formation et de financement.

Suite aux éléments de la loi de 2014, nous sommes passés de 1,6 % de la masse salariale à 1 %. Nous avons fait croire qu'il s'agissait d'une baisse de charges pour les entreprises.

L'accord a été signé le 30 octobre 2015 pour la loi du 5 mars 2014, soit 18 mois de négociation. Il a fallu ainsi arracher un accord paritaire pour doter à nouveau le secteur du labeur d'un minimum de moyens afin de conserver un outil paritaire. Ce dernier permettait de gérer des dispositifs qu'il pouvait ajuster à ses besoins et de disposer d'un minimum de moyens mutualisés.

Le rôle d'un OPCA est d'avoir des leviers financiers mutualisés, qui permettront d'actionner des disposi

tifs qui ne seraient pas mis en œuvre par les entreprises. La signature de cet accord n'est également pas une grande victoire, puisque c'était une bataille. Nous devons repartir sur ce champ de bataille, car les moyens sont insuffisants. Les éléments obtenus l'an dernier dans le cadre de cet accord de branche ne permettent pas de maintenir un investissement de formation à la hauteur des enjeux du secteur.

Nous sommes face à une mutation de l'ensemble des emplois et compétences. Nous devons maintenir ces compétences en entreprise et les insérer.

L'OPCA dispose ainsi de deux axes pour intervenir et apporter des moyens à la branche : soutenir l'insertion de nouvelles compétences et mobiliser les moyens qui nous sont confiés vers des dispositifs ajustés et restructurés. Nous proposons aussi aux entreprises et salariés des parcours de formation qu'ils ne construiraient pas eux-mêmes s'ils étaient isolés.

Éric Martin se tourne vers **Angéline Barth**, présidente de l'AFDAS. Quelle conclusion faites-vous des interventions précédentes ?

Angéline Barth souligne qu'elle travaille en tant que présidente de l'AFDAS, avec les camarades de la FILPAC. Au sein des branches de l'AFDAS, nous avons effectivement la presse, l'édition, la publicité et la distribution directe.

Je souhaite également revenir sur le sujet de la formation professionnelle, il est nécessaire que nous allions au-delà de nos revendications.

La réforme de la formation professionnelle rend le salarié acteur de sa formation. Il faut s'emparer de ces questions de manière revendicative, au-delà de ce que nous avons l'habitude de dire au sujet de ces formations.

A force de laisser cela aux patrons, nous notons un glissement sémantique et une instrumentalisation de la formation à leur profit. Les entreprises ont l'obligation de former avec l'instauration de cette loi évoquée précédemment, mais nous devons nous positionner sur ce sujet.

Par l'intermédiaire des OPCA, nous avons réussi à négocier des accords de branche : ceux-ci prévoient des cotisations conventionnelles qui permettent de créer des plans mutualisés, en essayant d'imposer les besoins des salariés et non uniquement ceux des entreprises.

Nos organisations syndicales doivent devenir actrices de ces sujets au sein des entreprises, OPCA et CPNE.

Néanmoins, la formation professionnelle ne résoudra pas l'ensemble des problèmes de chômage.

Éric Martin donne la parole au public.

Hubert Strauel aborde un sujet développé lors d'échanges précédents : les industries graphiques et celles se rattachant à nos champs d'activité sont fortement morcelées. Nous sommes également dans une période de bouleversements qui fragilise une multitude d'entreprises, notamment de nombreuses petites sociétés du secteur graphique.

J'ai été invité l'année dernière par l'EDEC des industries graphiques d'Alsace. Cet organisme gère des fonds visant à financer des opérations de formation professionnelle pour les entreprises de toutes tailles, soit près de 400 sociétés. Ces dernières ont établi un bilan d'activité, et nous n'avons pas 10 % de petites entreprises qui font appel à eux. Soit ces sociétés n'investissent pas, soit elles ne se préoccupent pas de l'avenir.

Lorsque nous parlons d'emploi, il serait aussi nécessaire d'évoquer en premier lieu la volonté politique de défendre et développer nos industries. Ce n'est jamais le cas : depuis 40 ans, l'industrie graphique, dont le labeur, était particulièrement développée en France ; mais, en Alsace, les grandes entreprises ont fermé les unes après les autres.

La politique menée en France ne fonctionne pas et explique l'échec de la question de l'emploi. Les petites entreprises de labeur sont nombreuses, ces dernières sont menacées, si elles ne s'adaptent pas elles disparaîtront et des centaines d'emplois sont ainsi concernés.

Nous devons nous adresser à ces entreprises et être au service de l'ensemble des salariés de nos branches d'activité. A cet effet, nous pouvons utiliser la campagne existante au niveau des élections dans les TPE pour s'adresser à ces salariés. Nous avons commencé à travailler sur le sujet au sein du syndicat de Mulhouse, en dressant une liste de 50 entreprises que nous allons parrainer.

Bernard Trichot revient sur la précédente intervention en insistant sur le fait que l'érosion du secteur du labeur est réelle, la politique nationale menée au niveau de l'industrie dépasse celle de notre secteur, il existe néanmoins la volonté de résister à cette érosion.

Nous perdons également **3 % d'entreprises et de salariés** chaque année. Je comptabilise aujourd'hui

4 000 entreprises adhérentes ; lorsque je suis arrivé, il y en avait **plus de 10 000**. Ce phénomène n'est pas lié à la désindustrialisation. Les équipages mis autour des machines ne sont plus les mêmes. Les machines sont plus performantes, et nécessitent moins d'opérateurs pour les conduire.

L'accès à la formation est également une vraie difficulté pour les TPE. Au niveau de la production, il est difficile de quitter ses collaborateurs lorsqu'une équipe est constituée de seulement 5 personnes. Les salariés eux-mêmes ont des difficultés à partir en formation pendant une semaine. Nous développons à ce jour une plateforme de formation à distance, avec la création de modules spécifiques pour le secteur des industries graphiques. Cette dernière pourrait voir le jour en 2017. Le premier objectif est de répondre aux besoins de compétences des salariés des plus petites entreprises éloignées des centres de formation. Nous avons également un service de proximité, qui rencontre les entreprises. Deux mille visites de sociétés sont effectuées chaque année, **40 % d'entre elles** sont consacrées à des entreprises de moins de 10 salariés.

Angéline Barth reprend le sujet des TPE. Au niveau de l'AFDAS, nous avons **90 % de TPE** sur l'ensemble du champ. Nous constatons sur certains secteurs que des personnes ont de très hauts niveaux de formation, mais elles ne sont pas formées à leur métier. Et, de fait, elles ont besoin d'effectuer de la formation professionnelle.

Nous avons étudié nos chiffres : au 31 octobre 2016, les entreprises de moins de 10 salariés et de plus de 50 personnes ont consommé **70 % du plan de formation**, mais les sociétés de 10 à 50 salariés ont consommé seulement **40 % de leur plan de formation**.

En 2008, nous avions plafonné les plans de formation des entreprises puisqu'il y avait plus de consommation de formation que de rentrées de cotisations. Ce plafond ne fonctionne plus avec cette nouvelle loi. Les entreprises forment en fonction de leurs besoins, et n'étudient plus nécessairement la formation sur une année civile mais plutôt sur deux ou trois ans.

Nous réfléchissons ainsi à faire sauter ces plafonds ou à les instaurer sur trois ans. Nous développons également des séminaires web, au cours desquels des entreprises se connectent pour assister à des conférences autour de la formation professionnelle.

Pascal Froidefond, du journal *L'Union* à Reims, s'intéresse aussi au sujet de la formation. Si, dans les entreprises, nous ne forçons pas la formation il ne se passe rien. Il devait y avoir une évolution des métiers, mais celle-ci a été bloquée à plusieurs reprises au niveau du SPQR et du SPQN. Le volet formation n'a jamais été mis en place.

Je souhaiterais également poser cette question aux organismes présents : « Comment sont choisis les métiers au niveau de la formation ? ». A *L'Union*, nous avons des rotativistes qui n'ont pas eu de formation depuis 20 ans. Un expéditionnaire à *L'Union*, qui sait que son métier disparaîtra prochainement, ne distinguera aucune formation numérique au sein du CPF.

Les personnes du prépresse n'ont jamais eu de formation numérique, cela ne fait pas partie des formations professionnelles, ces dernières ne peuvent pas être prises en compte.

Comment sont choisies les formations ? L'objectif est de supprimer une certaine catégorie de salariés à statut, pour reprendre ensuite d'autres personnes à des salaires inférieurs. Les premiers sujets à étudier sont la formation et l'avenir des métiers.

Jean-Philippe Maréchal précise que cette question est au cœur d'un certain nombre de problèmes. « Comment sont choisis les profils des bénéficiaires des formations ? ». Cela se décide au sein des entreprises. De plus, nous n'avons pas d'emplois qui disparaissent ; à l'avenir, des personnes fabriqueront du papier avec d'autres méthodes. Le métier se transforme, mais il existera constamment. Les compétences des salariés s'effritent, au travers des évolutions technologiques.

Qui a la responsabilité de la maintenance de ces compétences ? Nous renvoyons sur l'individu la responsabilité de la maintenance de ses compétences. En règle générale, lorsque les entreprises voient les compétences s'éroder, elles virent les salariés à statut qui n'ont plus les compétences nécessaires à cet instant pour maintenir les niveaux de production.

Les entreprises renvoient également sur l'État et la collectivité la responsabilité de la mise à niveau de la compétence des travailleurs. Cette situation n'est pas normale, nous devons avoir une action syndicale sur ce point. La dernière réforme a également handicapé les petites et moyennes entreprises, qui bénéficiaient le plus de la mutualisation des fonds sur l'obligation de financer les formations.

Certains accords de branche permettent tout de même de maintenir des niveaux de mutualisation sur les PME : cet aspect est essentiel.

Arnaud Raffier indique que la formation des jeunes aurait pu être davantage abordée.

En Haute-Vienne, certaines personnes obtiennent un bac pro de conducteur de presse offset, mais les entreprises n'ont pas de postes à leur proposer. Il serait nécessaire de les former davantage sur des métiers d'avenir. L'évolution technologique diminuerait également la main-d'œuvre, selon les propos rapportés précédemment.

A la CGT, nous avons la réponse à ce sujet : « Les 32 heures, travailler moins, travailler tous. » Chacun trouvera ainsi sa place au sein de l'évolution technologique.

Je voulais également parler de l'entreprise RIVET PRESSE EDITION, elle met les moyens pour que ses salariés aillent militer au sein des structures syndicales.

Depuis 2008, le fisc nous harcèle. En novembre, nous avons subi un redressement fiscal de 1,2 million d'euros pour un chiffre d'affaires de 7,5 million d'euros. La CGT du département et le syndicat de l'entreprise sont scandalisés puisque cette attaque repose sur des interprétations malhonnêtes du droit fiscal. La CGT est attaquée, certains souhaitent la déstructurer.

QUATRIÈME TABLE RONDE **PESER SUR LES STRATÉGIES D'ENTREPRISE POUR DONNER DE RÉELLES PERSPECTIVES À L'IMPRIMÉ**

- INFORMATION ET CHOIX DE SOCIÉTÉ
- DE NOUVELLES RÉGULATIONS SONT POSSIBLES
- L'IMPRIMÉ COMME SUPPORT DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA CULTURE



Pascal Lefèbvre se réjouit d'avoir à ses côtés : **Laurent Mauduit**, journaliste à *Médiapart* et écrivain ; **Emmanuel Vire**, secrétaire général du SNJ-CGT ; **Didier Lourdez**, secrétaire général du livre et de la communication écrite ; **Steve Bénéteau**, secrétaire du syndicat du livre de Rouen et Le Havre travaillant à Paris-Normandie et **Jean-Marie Charon**, sociologue, déjà présent ce matin et qui participera à cette quatrième et dernière table ronde des Assises des métiers de l'imprimerie.

Pascal Lefèbvre s'adresse d'abord à **Laurent Mauduit** : un de vos derniers livres fait état d'une main basse sur l'information, œuvre d'une oligarchie financière contournant allégrement les ordonnances de 1945. Pouvez-vous nous en dire un peu plus au sujet de ce qui pèse aujourd'hui sur le milieu de la presse ?

Laurent Mauduit profite de sa présence pour lancer une alerte car il a le sentiment que nous sommes aujourd'hui revenus à l'époque de la presse du Comité des forges, celle qui était corrompue durant l'entre-deux-guerres.

Souvenez-vous, en parallèle, des ambitions de celles et ceux qui ont libéré la France et figurent au sein du programme du Conseil national de la résistance (CNR) : rétablir la liberté de la presse, son honneur et indépendance vis-à-vis des puissances financières. Nous avons pris, aujourd'hui, nos distances au regard de ces principes et ainsi oublié ce glorieux passé.

Pour résumer, nous avons assisté ces dernières décennies à une double normalisation : économique, puis éditoriale.

Lentement et progressivement, les journaux ont perdu leur indépendance. Et depuis dix ans, un fait nouveau est apparu : le rachat de titres par des milliardaires, dont la presse ne constitue pas le métier premier, dans une logique du vieux capitalisme français qui est d'asservir aux désirs du pouvoir la plupart du temps. Nous avons observé l'émergence d'imposants empires de presse, très préoccupants et dangereux en termes de pluralisme de l'information, sous la houlette de Vincent Bolloré et Patrick Drahi ainsi que du trio Pierre Bergé-Xavier Niel-Matthieu Pigasse. Il y a eu tellement d'autres rachats, à tel point que la normalisation économique se révèle très inquiétante et s'accompagne surtout de conséquences sociales ravageuses.

La finance s'affole, et c'est certain : un jour prochain, cette bulle spéculative explosera. Oui, mais quand ? Eh bien, la réponse s'avère simple : dès que les taux d'intérêt vont remonter. Cela engendrera à coup sûr de la casse sociale.

A cette normalisation économique, s'est ajoutée une violence éditoriale. La presse est de plus en plus asservie, dans des conditions totalement indignes d'une démocratie avec son lot de censures (affichées et revendiquées) et conflits (le dernier en date à I-télé, où la rédaction s'est rebellée face à la direction qui voulait lui imposer de travailler avec un homme mis en examen pour corruption aggravée de mineurs). Je suis stupéfait par le fait que la puissance publique n'a pas dit le moindre mot à ce sujet. Et donc, je le répète : il est nécessaire de sonner l'alerte à propos de la liberté de l'information afin de revenir à une presse libre et indépendante.

Pour y parvenir, je vais vous soumettre quelques pistes de réflexion ; sachant que tous les citoyens sont invités à réfléchir, et non seulement les journalistes et syndicalistes. Il y a un tas de mesures destinées à limiter les dérives actuelles : une nouvelle loi anti-concentration au vu des conflits d'intérêt d'un type nouveau qui surviennent, par exemples la même personne détenant une régie publicitaire et un média ou un opérateur téléphonique et un média ; l'application de droits moraux au sein d'une rédaction, parmi lesquels révoquer ou accepter le directeur suivant un seul et unique critère : l'honnêteté de l'information vis-à-vis des citoyens.

Les menaces se révèlent énormes, les mesures doivent se caractériser par une forte énergie. Ainsi, il faut favoriser l'émergence d'une presse nouvelle et indépendante : chez *Médiapart*, où je travaille, nous n'avons pas réglé le problème du statut juridique de la société que nous avons fondée dans l'urgence. Nous défendons ainsi l'idée de créer une Société citoyenne de presse, au sein de laquelle le lecteur pourrait investir et profiter d'une aide provenant de l'État sous la forme d'une défiscalisation à l'image d'un don pour une association.

A l'heure du numérique, pour conclure mon propos, il serait vital de promulguer une grande loi démocratique pour refonder le droit de savoir des citoyens. Je rêve d'une grande révolution démocratique, avec la presse comme principal pilier.

Pascal Lefèbre remercie **Laurent Mauduit** pour cet exposé très illustré. Il indique que la FILPACCGT, avec les camarades du SNJ-CGT, a commencé à travailler sur le projet d'une nouvelle loi pour une information libre et indépendante. Et demande ainsi à **Emmanuel Vire** quels pourraient en être les éléments sur le plan rédactionnel ?

Emmanuel Vire insiste sur les batailles menées dans tous les titres de presse aux mains d'une oligarchie et estime que la situation s'est aggravée sous le quinquennat de François Hollande.

Je comprends parfaitement **Laurent Mauduit**, lorsqu'il a souhaité d'emblée sonner l'alerte. L'actualité, en effet, ne se révèle pas bonne du tout pour : les salariés de la presse, l'information, et la démocratie de manière plus générale.

Notre combat, au sein du SNJ-CGT et avec le soutien de la FILPAC-CGT, vise à défendre les titres de presse indépendants ; ceux qui portent nos valeurs, celles de la République et du Conseil national de la Résistance. Nous allons, par exemple, nous battre pour que survive *La Marseillaise*, journal qui se retrouve une nouvelle fois en redressement judiciaire ; sinon, tout le Sud-Est se retrouvera aux mains de forces politiques abjectes via *La Provence* et le *Midi libre* en ce qui concerne la zone de diffusion du Languedoc-Roussillon.

Je n'oublie pas le journal de la CGT, *NVO*, lequel vit aujourd'hui une situation très compliquée. Il est indispensable que nous puissions conserver notre entreprise de presse au regard de la bataille idéologique que nous menons.

J'ai aussi en tête le conflit à I-télé, le plus long dans l'audiovisuel privé depuis Mai-1968. Malheureusement, quelle défaite pour la profession ! Aucune personne syndiquée, en particulier de la CGT, ne figurait

parmi la rédaction de cette chaîne de télévision. A la fin du conflit, Vincent Bolloré a versé de bonnes indemnités de départ à 70 % des journalistes ayant quitté i-télé.

Pour revenir sur le sujet d'une nouvelle loi pour une presse libre et indépendante, évidemment qu'il en faut une car le journaliste est pris en double tenaille : d'un côté par les oligarques ayant fait main basse sur les titres, et de l'autre par les suppressions de postes.

Nous sentons en ce moment une prise de conscience des journalistes au vu du dévoiement de leur métier. Conséquence : ils sont dans l'incapacité de l'exercer comme auparavant.

François Hollande n'a pas tenu ses promesses par rapport au changement de la loi sur les concentrations. Et dans la loi Bloche, adoptée il y a deux mois, visant à renforcer le pluralisme et l'indépendance des médias, rien ne peut empêcher les oligarques de continuer à posséder la presse. Cela fait bien longtemps que le Parti socialiste a renoncé.

L'aspiration à une information libre et indépendante passe évidemment par : un renforcement des lois anti-concentration, dans la perspective d'interdire à Vincent Bolloré ou Patrick Drahi d'avoir la main sur des médias ; une réorientation profonde des aides à la presse, sachant que la moitié de plus d'un milliard d'euros a été versée aux cinq plus gros milliardaires ; ainsi que la garantie d'une indépendance juridique à l'équipe rédactionnelle, laquelle donnerait aux journalistes la possibilité de se muer en contre-pouvoir face à un actionnaire.

Les salariés de la presse n'y arriveront pas seuls, les citoyens doivent ainsi absolument se saisir de cette question du pluralisme et de l'indépendance des médias.

Pascal Lefèbvre rebondit immédiatement en affirmant : il faut se saisir de cette question du pluralisme et de l'indépendance des médias syndicalement parlant dans les entreprises de presse, et c'est dans cette perspective qu'il donne la parole à **Didier Lourdez**.

Didier Lourdez rappelle que les syndicats CGT de la FILPAC sont très concernés par l'évolution du numérique.

D'un point de vue général, l'information issue du web circule en temps réel ; nous sommes, en revanche, en droit de nous interroger sur sa fiabilité : pouvons-nous ainsi considérer être bien informé en seulement 142 mots ? L'information diffusée sur Facebook et Twitter est-elle juste et vérifiée au vu de la rapidité de sa mise en ligne ? Avons-nous en notre possession tous les éléments nous permettant de réfléchir et faire notre propre opinion ?

En parallèle de toutes ces interrogations, n'oublions pas le lecteur se trouve au bout de la chaîne d'information et lui seul décide ainsi du support auquel il se fie.

Il est probable que nous répondions par la négative à la plupart de ces questions. Et c'est pour cette raison que nous considérons encore et toujours le support papier comme la valeur sûre de diffusion de l'information générale ou spécialisée.

Nous devons sans cesse le rappeler : ce qui est lu et distribué en France doit être imprimé sur le sol français. Ne voyez pas une forme de protectionnisme dans cette affirmation, mais plutôt une logique industrielle et écologique.

La question de l'emploi demeure au cœur de nos revendications, nous devons ainsi nous positionner sur les nouveaux métiers liés au numérique.

Il ne s'agit pas non plus d'oublier l'aspect de la distribution, trop souvent pour ne pas dire systématiquement relégué aux oubliettes : c'est une grosse erreur si nous voulons mettre dans les mains des lecteurs les produits imprimés dans des temps raccourcis.

En guise de conclusion, notre délicate mission vise en même temps à maintenir l'existant et se projeter sur le numérique.

Pascal Lefèbvre remercie **Didier Lourdez** pour son analyse. Il se tourne vers **Steve Bénéteau**, de *Paris-Normandie*, qui est en train de mener une énième bataille sociale en vue de maintenir ce titre de presse et sauvegarder les emplois à travers la construction d'une alternative ; rejoignant ainsi une proposition émise tout à l'heure par **Laurent Mauduit** dans l'optique d'une reprise en main de l'information libre et indépendante.

Steve Bénéteau résume l'idée générale : notre lutte vise à faire de *Paris-Normandie* une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour permettre au lecteur de devenir actionnaire du journal.

Qui a fait tomber l'ordonnance de 1944 ? Robert Hersant, le papivore. Son fils, Philippe, décide de s'exiler en Suisse et d'y bâtir son empire de presse. Avant de partir, il achète *Nice-Matin* et *La Provence* 160 millions d'euros : somme correspondant intégralement à de l'endettement. Il abandonne ces deux titres quelques années après, et s'entend avec le groupe belge ROSSEL. Il crée une holding, puis rachète le pôle

CAP (Champagne-Ardenne-Picardie). Grâce à ce rachat, HERSANT obtient un abandon de créances de 50 millions d'euros et s'exile en Suisse.

A ce moment-là, *Paris-Normandie* se retrouve devant le tribunal de commerce. ROSSEL figure comme repreneur potentiel, avec 130 suppressions d'emplois à la clé. Nous ne pouvons pas l'accepter. Nous menons ainsi une lutte, et ROSSEL finit par se désengager. Le titre est en passe de disparaître, mais un compromis est trouvé avec un autre repreneur. Cela s'accompagne de 85 licenciements : c'est violent.

Aujourd'hui, pourtant, *Paris-Normandie* a été modernisé : une nouvelle imprimerie a vu le jour. Mais les pertes dans le secteur de la publicité (un million d'euros par an) et la baisse de la diffusion (relativement maîtrisée) ont entraîné de nouvelles difficultés financières. Nous avons alors négocié un plan social, qui s'est traduit par des départs volontaires dont nous ne sommes pas fiers. La casse a été cependant limitée juste avant cet été.

En septembre, un second plan de licenciements de 30 personnes est annoncé. Nous avons alors sollicité notre employeur, en vue d'obtenir son business plan. Et de lui affirmer, droit dans les yeux : « *Nous allons vous piquer la boîte !* », ça suffit, y'en a marre de cette logique capitaliste dans la presse : les suppressions d'emplois suivent la courbe de la baisse de la diffusion des titres, cela signifie ainsi une destruction de l'information, nous ne croyons plus en l'actionnaire unique dans un titre ni aux aides à la presse telles qu'elles existent aujourd'hui.

Nous devons obligatoirement nous poser la question du financement de la presse, et nous considérons l'investissement des lecteurs au sein de l'actionnariat d'un titre comme garant de pluralisme.

Aujourd'hui, ROSSEL est à nouveau candidat à la reprise de *Paris-Normandie*. Lors d'une assemblée générale qui a eu lieu le lundi 5 décembre, notre message à l'attention du groupe belge a été clair : « *Vous partez, nous ne vous souhaitons pas en tant qu'actionnaire de cette entreprise.* » ROSSEL peut injecter trois millions d'euros dans la capitalisation de la société, et nous zéro. Mais nous allons proclamer haut et fort : « *Nous ne voulons pas de ROSSEL comme propriétaire de Paris-Normandie.* » Des appels à la solidarité ont été lancés, le ticket d'entrée pour intégrer la SCIC a été fixé à 50 euros.

Pascal Lefèbre se rend compte de la tâche délicate qui incombe à **Jean-Marie Charon** en sa qualité de dernier intervenant lors de cette quatrième table ronde des **ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE**. Il revient sur les aides à la presse et leurs nouvelles orientations évoquées par **Steve Bénéteau**. Et interroge : est-ce que l'initiative dont il vient de parler figure dans le rapport que vous avez remis l'an dernier à la ministre de la Culture ? Et quels seraient les financements préconisés dans le cadre d'une nouvelle loi pour l'information libre et indépendante ?

Jean-Marie Charon croit savoir que les structures coopératives ouvrières, regroupant le personnel de production tout y associant les rédactions, ne peuvent pas voir le jour sans que les lecteurs ne soient partie prenante à la fois dans le financement et la gestion du titre.

Je suis frappé par la faiblesse du débat public à propos des questions entourant la presse libre et indépendante, les partis politiques ne débattent pas des sujets axés sur l'information et n'invitent pas les citoyens à en discuter, il y a très peu de lieux où s'expriment des conceptions sur l'avenir des médias : il est absolument essentiel qu'une opinion se construise, parce que les freins s'avèrent multiples. Il y a d'abord les lois, et puis l'Europe. Le manque de travail sur les textes et la technicité juridique pénalise les citoyens, il faut être capable de créer un vrai mouvement d'opinion.

Ce vide a été comblé par des « infomédiaires », ces derniers se sont installés entre le public et les médias, ils captent une partie des revenus de la publicité et influencent les contenus auxquels accèdent les citoyens. Les opérateurs risquent de finir par imposer leurs règles aux éditeurs, et le face-à-face va devenir complètement déséquilibré. Je voudrais tout de même opérer une distinction entre les anciens industriels à la française (Serge Dassault et Vincent Bolloré) et les nouveaux arrivants (Patrick Drahi, Pierre Bergé-Xavier Niel-Matthieu Pigasse) car le rapport de forces diffère.

Pascal Lefèbre répète l'alerte lancée par **Laurent Mauduit** en ouverture de cette quatrième et dernière table ronde des **ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE**, souligne le fait que les quatre autres intervenants ont mis en avant un certain nombre de défis à relever, et estime que les auditeurs doivent ainsi avoir beaucoup de questions à poser.

Laurent Bouyrie demande à **Laurent Mauduit** si les fondateurs de *Médiapart* avaient envisagé de sortir une version papier de leur journal ou s'ils comptaient rester 100 % web ?

Laurent Mauduit lui répond qu'il est compliqué de sortir une version papier d'un journal, qui plus est lorsque l'économie du web se veut plus abordable.

Nous avons créé une société des amis de *Médiapart*, pour que tout le monde puisse apporter sa contribu

tion à l'émergence de ce nouveau média. La question d'ajouter une déclinaison papier s'est tout de même posée, mais nous avons eu peur de boire le bouillon, et donc le projet de Médiapart en version papier a été abandonné.

Avec Internet, les salaires représentent 90 % des coûts, l'investissement se révèle très léger car il n'y a pas de distribution ni fabrication.

Nous avons fondé ce journal dans la logique de ne pas perdre notre indépendance.

L'avenir du journalisme sera dans le multimédia : telle est ma conviction en tant que journaliste. Deux raisons motivent cette option : l'écriture multimédia se révèle terriblement enrichie, nous pouvons en effet documenter les articles et les contextualiser ; le numérique donne une place au citoyen, ce qui n'est pas le cas du papier. Le but vise à trouver le juste équilibre entre les questions sociale et démocratique. La période de cohabitation entre papier et web sera longue.

Jean Tortrat se concentre sur la capacité des milliardaires et affairistes, ayant surgi dans le monde de la presse, à bloquer les informations qui dérangent leur pré carré. Vincent Bolloré attaque systématiquement au tribunal celle ou celui qui écrit un malheureux tract à son encontre ou une malheureuse déclaration qui ne lui plaît pas, il met ainsi en difficulté de petites entités qui tentent de faire la lumière sur des sujets dont quasiment personne ne parle, et nous avons là une illustration de ce que l'avenir nous réserve en matière de contrôle de l'information.

Laurent Mauduit trouve intéressante l'idée de la Banque publique d'investissement (BPI), lancée par les socialistes, qui a malheureusement été détournée puisqu'elle n'a rien produit en termes d'intérêt public et s'est concentrée sur des marchés hautement spéculatifs. Et parmi les pistes de réflexion en vue de financer la presse, pourquoi ne pas faire figurer la Banque publique d'investissement et ses prêts à taux zéro pour aider les titres à surmonter leurs difficultés.

Guillaume Thomas-Flores constate que les personnes détenant le milieu de la presse ne sont pas au service du pluralisme mais plutôt de leurs propres intérêts, l'information se trouve ainsi entre de mauvaises mains, et cela entraîne sa destruction à travers des restructurations. Aujourd'hui, ainsi, *Le Monde* ne dispose plus d'imprimerie ; en 2015, le groupe AMAURY s'est aussi séparé d'une de ses imprimeries. De manière plus générale, je préfère employer le terme « restructuration » à « normalisation » car les statuts et emplois trinquent.

Toutes ces mutations s'opèrent dans un contexte où nous sommes fascinés par le numérique, sachant que la précarité ne va pas en se réduisant : les plans de licenciements et départs volontaires se multiplient. Et les agences de presse n'échappent pas à cette catastrophe : à l'AFP, il a été proposé un salaire d'embauche 40 % inférieur à ce qui était pratiqué auparavant.

Le citoyen doit prendre sa part, mais l'accès à une presse libre et indépendante se situe assez loin de lui au regard de deux aspects : le prix de vente des quotidiens dépassant deux euros est trop cher pour bon nombre de personnes, et je suis favorable aux entreprises de presse citoyennes mais il subsiste un écueil entre les têtes de gondole du journalisme faisant de l'information-spectacle et la confiance que les citoyens placent en eux.

Guillaume Dumoulin axe son intervention sur les kiosques, et plus particulièrement la vente au numéro puisqu'il s'agit du premier vecteur de promotion des titres.

Chaque année, plus d'un millier de points de vente disparaissent : ce qui engendre des difficultés en termes de proximité, notamment en province où les kiosques sont de plus en plus éloignés des lecteurs. La distribution se veut un outil démocratique au service du pluralisme.

Syndicalement parlant, nous devrions porter l'idée d'un pôle publique de la distribution, à la fois en version papier et numérique.

Si nous imprimons de plus en plus vite aujourd'hui, nous dépendons en réalité beaucoup de la distribution : les deux domaines se veulent ainsi indissociables.

Jean-Marie Charon observe que suivant les deux précédentes interventions nous avons retrouvé un problème préoccupant : celui de la dualité du système d'information.

Les projets de participation des citoyens dans le financement de la presse s'adressent à des publics éduqués, grands consommateurs d'informations, motivés par ce type de démarche. C'est l'explication du succès de Médiapart, qui a trouvé le public intéressé par son orientation éditoriale. Survient alors le problème de la presse populaire, ces journaux de masse qui sont parfois regardés avec un certain dédain mais manquent néanmoins. L'offre en matière de titres se concentre d'ailleurs sur les publics faciles à traiter.

Pascal Lefèbre se félicite des riches débats ayant rythmé ces Assises des métiers de l'imprimerie et tient à remercier l'ensemble des invités. Il rappelle que les discussions vont se prolonger, et annonce que **Patrick Bauret** va en expliquer le cheminement.

Intervention de clôture de **Patrick Bauret**, secrétaire général de la FILPAC-CGT.

Patrick BAURET remercie toutes les personnes ayant participé à ces premières Assises des métiers de l'imprimerie organisées par la FILPAC-CGT. Il n'hésite pas à affirmer : nous ne pouvons qu'être heureux de la teneur des débats, qualité des intervenants, hauteur des échanges ; les discussions ont été riches, elles vont nous amener à réfléchir collectivement à l'avenir de l'imprimerie.

Le papier demeure le vecteur de la liberté d'expression, il faut ainsi continuer à le défendre.

Fin 2017, nous organiserons d'autres assises qui mettront un point final à notre projet FSE. Elles pourraient tourner autour de deux sujets : l'analyse des besoins définis aujourd'hui, en matière de : formation, investissement, pluralité, démocratie ; la définition des propositions quant à notre vision de l'avenir de l'imprimé, et la façon de réguler la presse.

Demain, jeudi 8 décembre, nous fêterons les 30 ans de la FILPAC-CGT ; et, en même temps, nous discuterons de notre vision de la fédération dans les 30 ans à venir.

Encore un grand merci à tous, bonne soirée, et à tout à l'heure autour de notre buffet fraternel. 

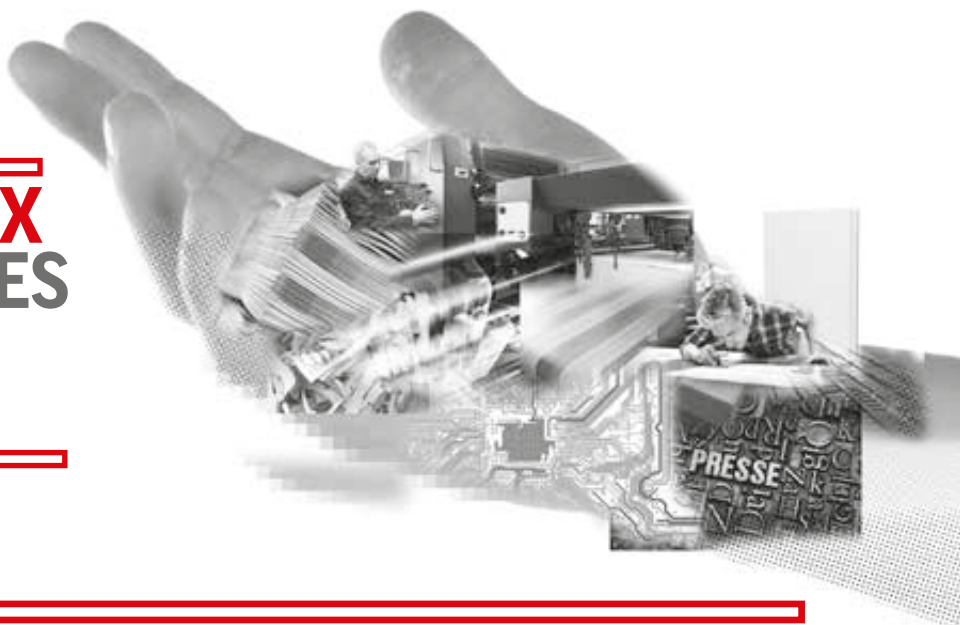


RAPPORT

ETAT DES LIEUX DES INDUSTRIES GRAPHIQUES EN FRANCE

JANVIER 2017

ETAT DES LIEUX DES INDUSTRIES GRAPHIQUES EN FRANCE



SOMMAIRE

35.	Préface
36.	Ses Principales caractéristiques
37.	Nouvelles configurations en-cours à la fois capitalistiques et industrielles
39.	Consolidation et diversification : les deux maîtres mots
40.	Un secteur très atomisé
40.	L'érosion du secteur se poursuit
43.	Les indicateurs clefs de l'imprimerie et des industries graphiques
43.	Une Île de France toujours prépondérante
44.	La France graphique dans l'Europe
45.	Des effectifs en baisse récurrente
46.	Mutation dans la répartition des effectifs
48.	L'évolution des compétences
48.	Une tendance pleine d'interrogation
50.	La Presse magazine : premier segment en termes de diffusion
52.	Les principales sources de revenus
54.	La consommation des ménages
57.	Passer d'une industrie de production à du service industriel
57.	Les conséquences pour les industries graphiques
58.	Une dématérialisation qui bouleverse métiers et compétences
58.	Montée en puissance de l'impression numérique : un impact lourd
58.	Modification des circuits économiques traditionnels
59.	La presse : un modèle mixte en devenir
59.	Internet comme média d'information
60.	Les médias en ligne : mythe ou réalité économique ?
60.	Monétisation et diversification des revenus
63.	Conclusions

PRÉFACE

Le projet initié par la **Fédération des travailleurs des Industries du Livre, du Papier et de la Communication**, cofinancé par le **Fond Social Européen**, a pour but d'éclairer les salarié-e-s du secteur sur les évolutions technologiques, économique et sociales de leur environnement de travail. Les enjeux sous-jacents sont structurants pour l'avenir des filières concernées et nécessitent que les salariés s'emparent des défis des mutations actuelles et futures.

La première phase de la mise en œuvre de ce projet a permis de multiplier les rencontres avec les équipes syndicales concernées, nos homologues européens ainsi que les responsables des organisations patronales en charge de la formation et des nouvelles technologies. Ces rencontres ont permis de confronter les points de vue sur un état des lieux difficilement partageable entre les acteurs mais aux conséquences sociales par contre indiscutables.

Les assises qui se sont tenues le 7 décembre sont la conclusion d'une première phase de concertation et de consultation sur un diagnostic économique et social de la profession et de l'ensemble de ses composantes principalement la Presse et le Labeur. Les intervenantes et intervenants ont contribué à éclairer l'assistance présente, composée de plus de 200 personnes déléguées d'entreprise, salariés, employeurs, responsables syndicaux européens (UNITE, VERDI, SYNDICOM, ...), sociologue de la profession, économiste, journaliste, directeur d'Organisme Paritaire de Collecte des Fonds de la formation professionnelle (OPCA Agefos CGM, AFDAS), Institut de développement économique (IDEP).

Le présent rapport est composé des premiers d'analyse sectorielle issue de ces assises, ainsi que les minutes des débats qui ont eu lieu durant celles-ci. La seconde du projet FSE est orientée vers la filière du Livre et de ses métiers et aura comme temps fort les assises du 18 mai 2017 qui se dérouleront à la Bourse Nationale du travail de la CGT, située à Montreuil. Merci pour votre soutien qui a largement contribué à la réalisation de ces moments forts et indispensables pour nos métiers et l'ensemble des salariés concernés.

Bonne lecture.

ETAT DES LIEUX DES INDUSTRIES GRAPHIQUES EN FRANCE

SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Le chiffre d'affaires du secteur de l'imprimerie et des services annexes reculera de 1,5% en 2016. L'activité du secteur pâtira de la fermeture de sites de production d'envergure tels que LMI à Ivry-sur-Seine (94), le redimensionnement de la Sego à Taverny (95) et Amaury à Saint-Ouen (93), ainsi que d'une baisse structurelle de la demande conséquence entre autre de la numérisation croissante des supports de communication.

Variation de la production de l'imprimerie et services annexes



La numérisation croissante des supports engendre une baisse structurelle de la demande.
En dix ans et malgré l'amélioration de 2014 la baisse est de l'ordre de 27,5%

Celle-ci impacte l'imprimerie lourde dans sa totalité, les imprimeries de Presse (en PQN comme en PQR) dont le nombre d'exemplaires diffusés en France a baissé de près de 20% entre 2008 et 2015, mais également l'imprimerie de labeur (catalogues, imprimés commerciaux, magazines, etc.) qui représente à elle seule les trois quarts de la production Française.

La kyrielle de PME françaises positionnée sur ce segment doit non seulement faire face à la baisse des dépenses de communication mais aussi à leur répartition.

Transfert des annonceurs vers les médias digitaux et les nouvelles technologies).

Les professionnels du marketing direct s'orientent de plus en plus vers des solutions cross-canal (offline et online) et les im Dans ce contexte, la production de l'imprimerie et des activités annexes déclinera une nouvelle fois en 2016, dans le même temps du côté des prix, l'intensité concurrentielle croissante et les pressions primés sont en perte de vitesse.

Déflationnistes persistantes ne permettront pas aux principaux acteurs de revoir leurs prix à la hausse.

C'est dans ce contexte que les imprimeries de labeur afficheront une nouvelle détérioration de leurs performances d'exploitation en 2016.

Le taux d'EBE reculera. En cause, l'accentuation des coûts d'approvisionnement. Les papetiers ont en effet annoncé à l'unisson une hausse des prix en novembre 2015, consécutif au redressement du cours de la pâte à papier prévu pour 2016.

Pour ces mêmes raisons, le taux de résultat reculera également. Les performances des opérateurs seront aussi impactées par la nouvelle baisse des prix à la production en 2016.

UNE NOUVELLE CONFIGURATION EN COURS, À LA FOIS CAPITALISTIQUE ET INDUSTRIELLE

Le secteur poursuivra dès lors sa consolidation.

Dans le secteur de la presse, le groupe Riccobono fait figure de leader incontesté.

La fermeture en septembre 2015 de LMI (Le Monde Imprimerie) a contribué à accroître le phénomène de concentration.

Le groupe Riccobono génère désormais près de la moitié des revenus du segment et imprime un grand nombre de quotidiens tels que Le Monde, Le Figaro, Libération, Le Canard enchaîné, Metro, 20 Minutes, etc.

C'est toutefois le tissu industriel des imprimeries de labeur qui qui risque de connaître d'importantes modifications dans les années à venir.

Le segment est encore composé d'une multitude de petites PME (0,4 M€ de chiffre d'affaires moyen en France contre 0,7 M€ pour l'UE 28).

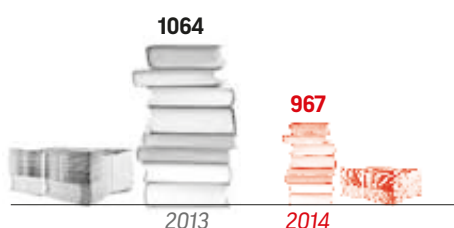
Dans les pays tels que l'Allemagne, l'Angleterre, et même l'Italie (pourtant caractérisée par un tissu industriel très atomisés), les imprimeries sont globalement de taille bien plus importante et plus compétitive.

Le secteur a toutefois amorcé depuis quelques années un processus de consolidation.

Ainsi, entre 2014 et 2015, le groupe Prenant a fait l'acquisition de la Diam (Direction des impressions pour le marketing direct), de l'imprimerie Ferréol (placée en redressement judiciaire en 2013) et de Ti Médian impressions.

Le groupe Maury a quant à lui racheté l'imprimerie Rockson afin d'élargir son offre de catalogues. Toutefois, à quelques exceptions près, ce mouvement est principalement le fruit d'opportunités ponctuelles et ne correspond pas toujours à une véritable stratégie sectorielle. Concomitamment à la vague de consolidation qui semble inéluctable et nécessaire à la fois pour maintenir un niveau de compétitivité afin de faire face à la concurrence européenne et dans certains cas Asiatique, beaucoup d'acteurs opte pour une diversification de leur activité.

Importations de produits imprimés sur support papier en M. de tonnes



Les importations françaises de produits imprimés ont chuté de 14,8% en 2014, s'établissant à 2,3 Md€ pour un volume de 906,7 millions de tonnes. L'Allemagne (28,6% des importations en volume), l'Italie (15,6%) et l'Espagne (14,0%) sont les principaux fournisseurs de la France. La plupart des produits imprimés sont concernés par cette baisse. Les importations d'imprimés publicitaires affichaient le plus fort recul en 2014. Elles ont diminué de 46,9% en volume.

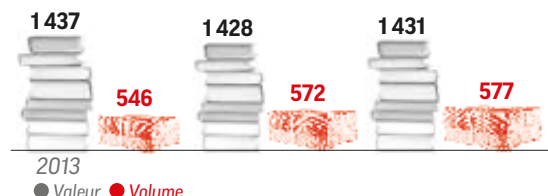
Les importations françaises de produits de l'édition et de la presse

Les importations françaises de produits de l'édition et de la presse ont progressé de 0,2% en valeur et 0,9% en volume en 2015 pour atteindre 577 359 tonnes.

Les opérateurs allemands, espagnols, belges et italiens sont les principaux concurrents des imprimeurs Français. Cette hausse est principalement due au segment des imprimés publicitaires (+1,4%). Les opérateurs français à l'image du groupe Maury ont toutefois investi dans leurs outils de production

pour récupérer ce marché où la concurrence allemande est très forte.

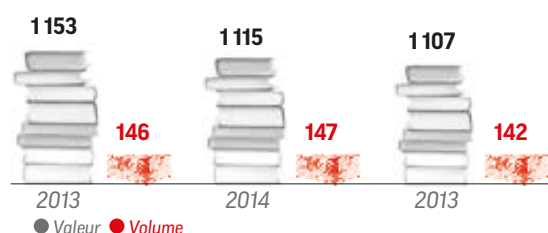
Importations de produits de l'édition et de la presse
en M. de tonnes



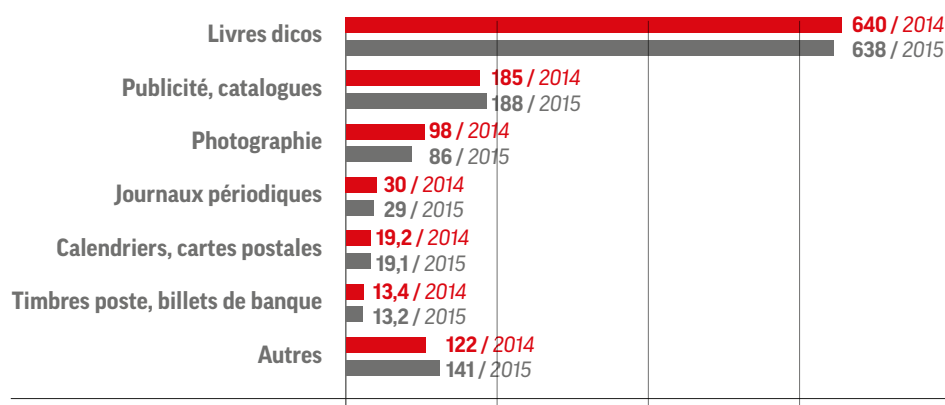
LES EXPORTATIONS

Les exportations françaises de produits de l'édition et de la presse ont reculé de 0,7% en valeur et de 3% en volume en 2015. La progression significative des exportations de gravures et photographies (+13%), a été compensée par le repli des ventes à l'étranger d'imprimés et catalogues commerciaux. Les imprimeurs implantés en France pâtissent d'un certain manque de compétitivité par rapport à leurs homologues européens. En conséquence, ils ont eu du mal à gagner des contrats en dehors des frontières nationales.

Exportations de produits de l'édition et de la presse en M. de tonnes



Exportations par produits de l'édition en valeur



Le solde commercial de la France en produits de l'édition et de la presse est structurellement négatif aussi bien en volume (-435 261 tonnes en 2015) qu'en valeur (-323 M€). La France importe en particulier une grande quantité d'imprimés publicitaires et de catalogues commerciaux, notamment en provenance d'Allemagne où les imprimeries sont pour la plupart des PME d'envergure, à la pointe de la technologie.

CONSOLIDATION ET DIVERSIFICATION, DEUX MAÎTRES MOTS

Malgré un contexte difficile depuis plus de 10 ans, certains imprimeurs parviennent à tirer leur épingle du jeu. Grâce à des modèles économiques innovants et/ou à la diversification de leurs activités. Ces derniers ont su s'adapter aux évolutions du marché (dématérialisation croissante, impression numérique,

Quatre axes de développement se distinguent :

- **Intégration croissante**, en amont et en aval de la filière, afin de proposer des services plus complets permettant de gagner en valeur ajoutée et de renforcer les liens avec les donneurs d'ordres.
- **Diversification des marchés clients.**
- **Positionnement sur des segments d'activité spécialisés et rentables** (web-to-print, petits tirages, etc.) ;
- **Renforcement de la relation client et une attention marquée pour le marketing.**

De nombreuses pistes de développement ont ainsi été explorées tels que le web to print (vente des produits imprimés par le biais de sites internet dédiés BtoB ou BtoC),

Le marché des étiquettes adhésives, en pleine croissance et longtemps réservé aux spécialistes, jusqu'au développement des rotatives numériques couplées aux lignes de finition, ou encore l'impression industrielle RFID et le développement des services (conception graphique, routage, communication digitale, etc.).

Plus généralement, c'est une nouvelle conception du métier d'imprimeur qui se dessine, nettement plus axée vers le digital.

L'Imprimerie Nationale reflète cette mutation. Le groupe est passé en quelques années de l'impression de documents vierges pour les préfectures à la production de titres sécurisés (accompagnés d'une large gamme de services) à la fois pour la France, l'étranger et le privé. En outre, le groupe offre des services d'archivage et de stockages sécurisés sur serveurs cryptés au sein de son site classé PS1, ainsi que des solutions cloud printing permettant la mutualisation sécurisée des flux sortants.

De même, le spécialiste de l'imprimerie et des activités prépresse Jouve se qualifie désormais comme une entreprise de services numériques spécialisée dans l'acquisition, la valorisation et la diffusion de l'information. **Le groupe intervient maintenant sur 4 axes :**

- **L'impression et les services associés** (web to print, impression à la demande, etc.),
- **Les services éditoriaux** (conversion au format ebook, etc.),
- **L'externalisation du traitement des flux documentaires** (dématérialisation et traitement de contrats, paiements, courrier, factures, etc.)
- **et les solutions IT** (création de site web, agence interactive, application métier, GED, système éditorial, etc.).

UN SECTEUR TRÈS ATOMISÉ

SCHÉMA SYNTHÉTIQUE DU SECTEUR

LE PRÉPRESSE

- 1 700 M€ DE CA
- 2 156 ÉTABLISSEMENTS
- 11 302 SALARIÉS

IMPRIMERIES DE LABEUR

- 6 600 M€ DE CA
- 3 473 ÉTABLISSEMENTS
- 43 657 SALARIÉS

IMPRIMERIES DE JOURNAUX

- 280 M€ DE CA
- 54 ÉTABLISSEMENTS
- 4 484 SALARIÉS

POST-PRESSE

- 321 M€ DE CA
- 225 ÉTABLISSEMENTS
- 3 352 SALARIÉS

Avec une large majorité de TPE, le tissu industriel reste très atomisés, et ce malgré le mouvement de regroupement entamé depuis quelques années. Cette réalité au regard des autres pays européens est une véritable spécificité Française.

Dans un contexte économique des plus moroses, il devient beaucoup plus complexe pour des petites structures :

- De consacrer des moyens à des programmes de R&D
- De lever des capitaux pour investir
- De peser face à des donneurs d'ordres et des fournisseurs, beaucoup plus concentrés.

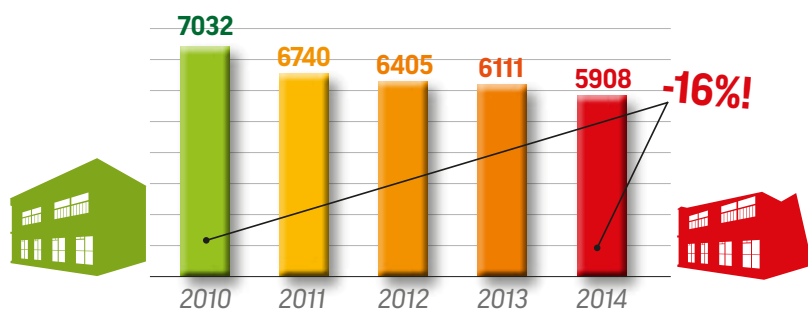
Globalement elles apparaissent beaucoup plus fragiles.

L'ÉROSION DU SECTEUR SE POURSUIT

Le secteur de l'imprimerie et des activités graphiques est constitué de plus de 5 900 entreprises et 62 800 salariés en 2014. Avec un nombre d'établissements qui a chuté de 16% entre 2010 et 2014, le tissu industriel français s'est fortement érodé.

Outre les regroupements qui ont eu lieu ces dernières années, le secteur est en effet confronté à des problèmes structurels tels que la numérisation croissante des supports de communication qui a engendré une baisse des volumes de production, impactant ainsi le modèle économique du secteur basé sur des grands volumes. Le nombre de salariés a également chuté de 20% depuis 2009 en partie à cause de l'automatisation croissante des processus de production.

Évolution du nombre d'établissements

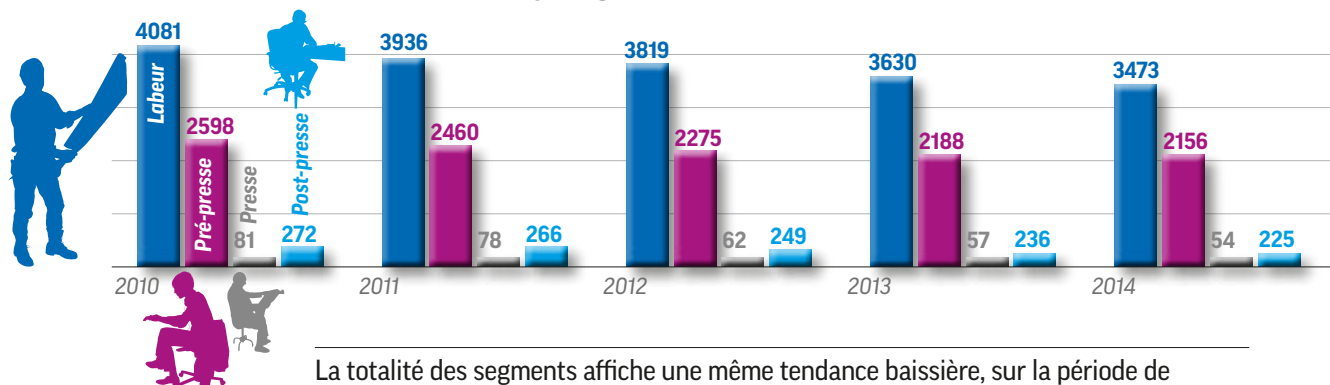


Créations et défaillances d'entreprises



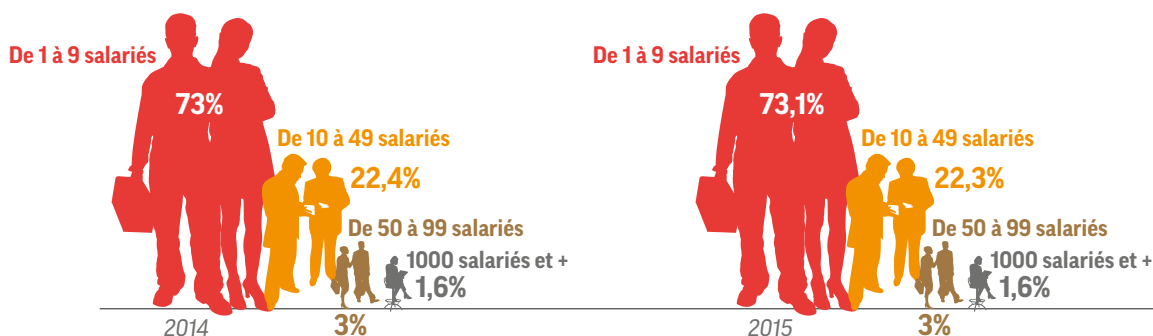
Le secteur de l'imprimerie et des activités graphiques est extrêmement atomisé et essentiellement constitué d'entreprises de moins de 10 salariés. Les TPE sont particulièrement présentes dans l'imprimerie de labeur.

Évolution du nombre d'établissements par segment



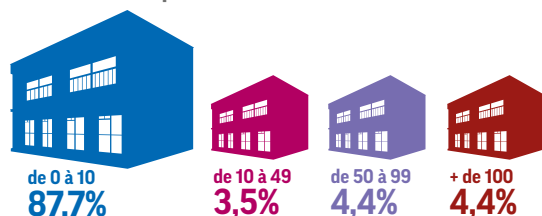
La totalité des segments affiche une même tendance baissière, sur la période de référence, les établissements de presse (PQN, PQR) ont été particulièrement impacté, le nombre d'établissement passe de 81 en 2010 à 54 en 2014 soit une perte de 33%.

Répartition des établissements par taille d'effectifs

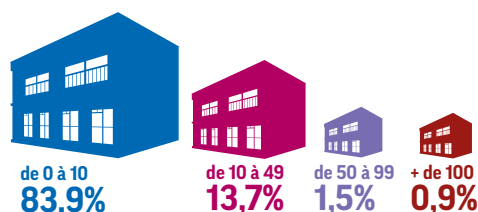


PAR SEGMENT, LA STRUCTURE DES ÉTABLISSEMENTS SE PRÉSENTE COMME SUIT :

Établissements presse

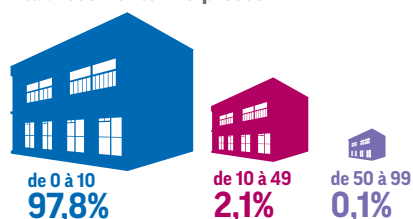


Établissements labeur

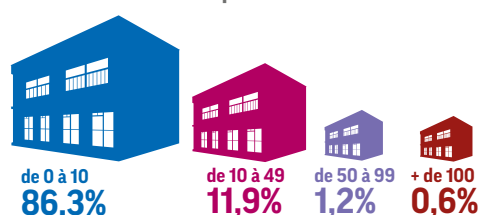


Seul le segment de l'imprimerie de presse possède un nombre d'établissements de plus 50 personnes significatif (9% du total du segment).

Établissements Pré-presse

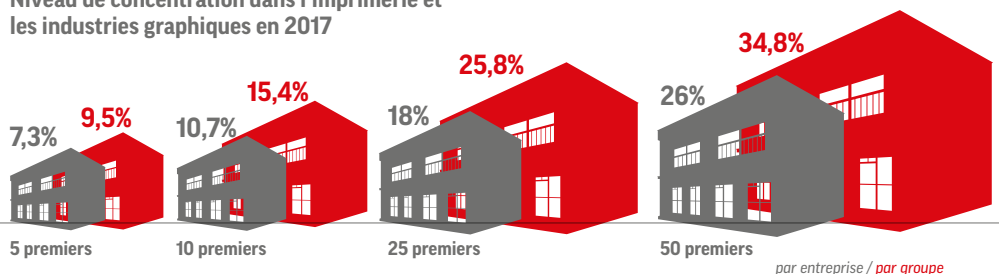


Établissements Post-presse

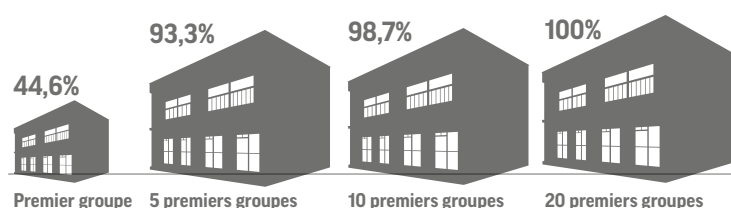


Les 50 premières entreprises représentaient à peine un quart du chiffre d'affaires. Le segment spécifique de l'imprimerie de presse est en revanche très concentré avec les filiales du groupe Riccobono qui représentent à elles seules près de 45% du chiffre d'affaires du segment.

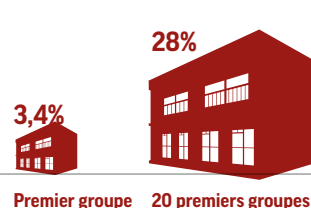
Niveau de concentration dans l'imprimerie et les industries graphiques en 2017



Niveau de concentration en presse PQN, PQR



Niveau de concentration en labeur



LES PRINCIPAUX INDICATEURS CLÉS DE L'IMPRIMERIE ET DES INDUSTRIES GRAPHIQUES

Indicateur	Variation 2015	Prévision 2016
Les dépenses de marketing direct en France (val)	-4,0%	↘
L'activité de l'édition de revues et périodiques (vol)	-4,5%	↘
L'activité édition de journaux (vol)	-1,9%	↘
L'activité édition de livres (vol)	-3,3%	↘
Les importations de produits de l'édition et de la presse (vol)	+1%	↗

LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR

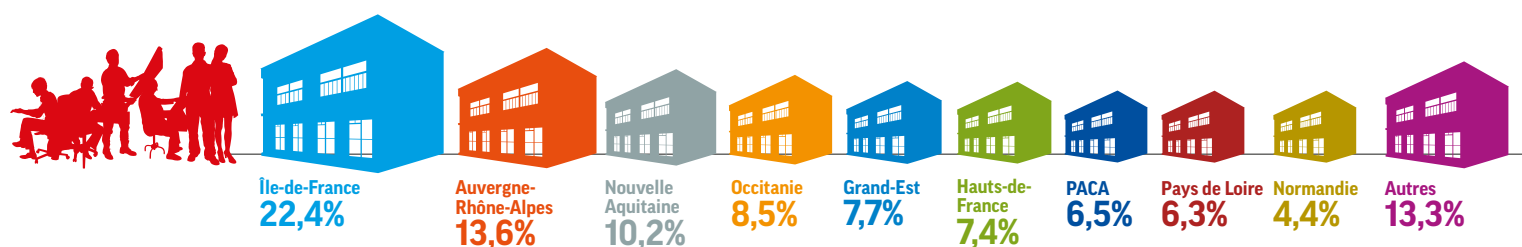
Production de l'imprimerie et des services annexes	-2%	↘
Les coûts d'approvisionnement	-2,6% encres +0,5% papier	↘ ↗
Prix à la production des travaux d'impression et des services connexes	-0,5%	↘
Chiffre d'affaires de l'imprimerie et services annexes	-2%	↘

UNE ÎLE DE FRANCE TOUJOURS PRÉPONDÉRANTE

En 2014, l'Île-de-France concentrait près de 1200 établissements. La région parisienne concentre en effet une grande partie des donneurs d'ordres (maisons de presse, agences de communication, sièges sociaux de grandes entreprises, maison d'éditions, etc.). Rhône-Alpes, qui accueille un important bassin d'activité, et la région Nord-Pas-de-Calais, bastions historiques des catalogues de VAD, accueillent également un nombre important d'entreprises et de salariés.

Régions	Nbre d'entreprises en 2014	En structure
IDF	1 178	20%
Rhône-Alpes	696	12%
Nord Pas de Calais	291	5%
Pays de Loire	378	6,4%
Bretagne	261	4,4%
Centre	243	4,1%
Paca	435	7,4%
Midi- Pyrénées	289	4,9%
Autres	2 137	36,2%
Total	5 908	100%

Répartition des entreprises par région en %



LA FRANCE GRAPHIQUE DANS L'EUROPE

La France se positionne à la 4^e place en Europe dans le secteur de l'imprimerie et des activités graphiques. L'Hexagone génère 10,8% du chiffre d'affaires de l'Union européenne, loin derrière l'Allemagne et le Royaume-Uni qui possèdent un important tissu industriel d'imprimerie de labeur.

Données synthétiques des principaux pays

Données 2014

Pays	Nbre d'entreprises	CA en (M€)	CA/entreprise
Allemagne	11 478	18 850	1,64M€
Royaume-Uni	11 596	12 790	1,10M€
Italie	15 851	10 230	0,64M€
France	20 036	8 700	0,43M€
Espagne	13 649	6 350	0,46M€
Pays bas	3 686	3 660	0,99M€
Belgique	4 147	3 251	0,78M€
Autres	53 846	16 706	0,31M€
UE (28 pays)	118 438	80 545	1,5M€

L'atomisation et la taille des entreprises qui compose le tissu industriel national, place la France en bas de tableau du chiffre d'affaires par entreprise, cette situation a obligatoirement une incidence sur les capacités de négociations avec les donneurs d'ordres comme avec les fournisseurs.

Position de la France par segment en Europe

Segment	Position de la France	Part du CA de la France en Europe	Les leaders Européens
 IMPRIMERIES DE JOURNAUX	5	7,2%	Allemagne 30,5% Suède 13,7% Italie 12,5%
 IMPRIMERIES DE LABEUR	4	10,3%	Allemagne 23% Royaume-Uni 17% Italie 12,6%
 ACTIVITÉS PRÉ-PRESSE	2	19,4%	Allemagne 25,6% France 19,4% Italie 11%
 ACTIVITÉS POST-PRESSE	3	10%	Allemagne 32% Italie 21,2% France 10%

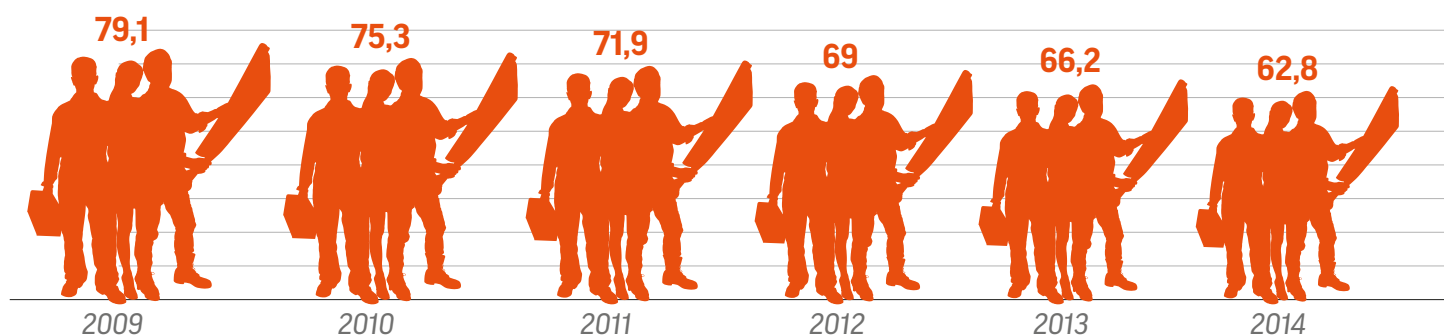
L'Allemagne domine de loin tous les segments de l'imprimerie et des activités graphiques. La France est, quant à elle, particulièrement bien positionnée sur les activités en amont et en aval de l'impression. En pré-press, elle occupe la deuxième place en Europe, ainsi que sur les activités post-press.

DES EFFECTIFS EN BAISSÉ RÉCURRENTÉ

Conséquence de la restructuration du paysage des entreprises

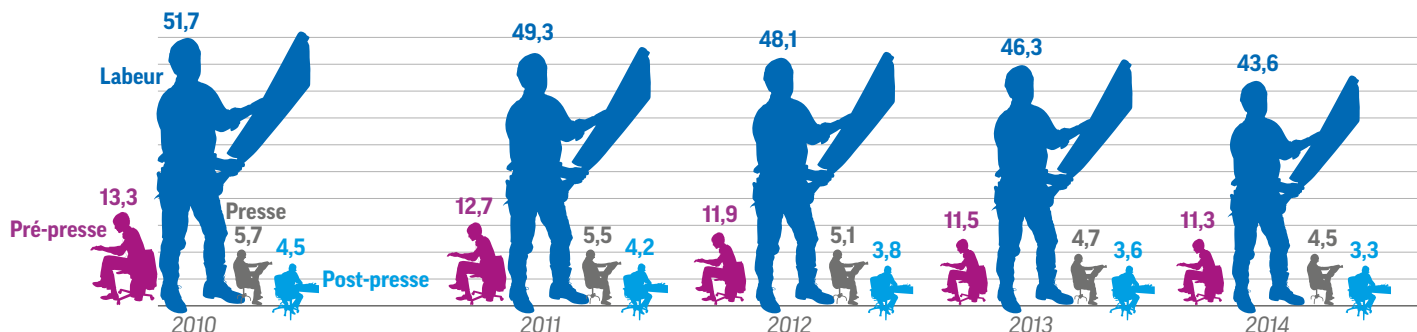
- La fermeture d'entreprises ;
- Des redimensionnements de sites de production dans les groupes ;
- Des fusions avec des dédoublements de fonctions et la recombinaison des équipes à la baisse ;
- L'ensemble de ces paramètres engendrent une baisse des effectifs dans le cadre suivant :
 - Licenciements économiques, des PSE ;
 - Des départs à la retraite sans renouvellement.

Évolution des effectifs du secteur (par 10 000)

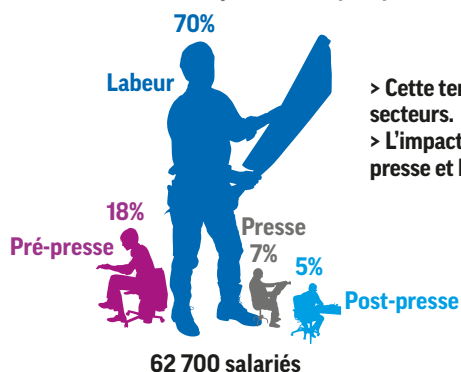


Entre 2010 et 2014 les effectifs ont chuté de près de 10%, avec une accélération sur la dernière période.

Variations des effectifs par secteur (par 10 000)



Effectifs 2014 par secteur (en %)



- > Cette tendance baissière impacte l'ensemble des secteurs.
- > L'impact est particulièrement fort sur les secteurs presse et Post presse.

UNE MUTATION DANS LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Le développement du service « industriel » engendre l'apparition de nouveaux profils et de nouveaux métiers (marketing, informatique, etc.)

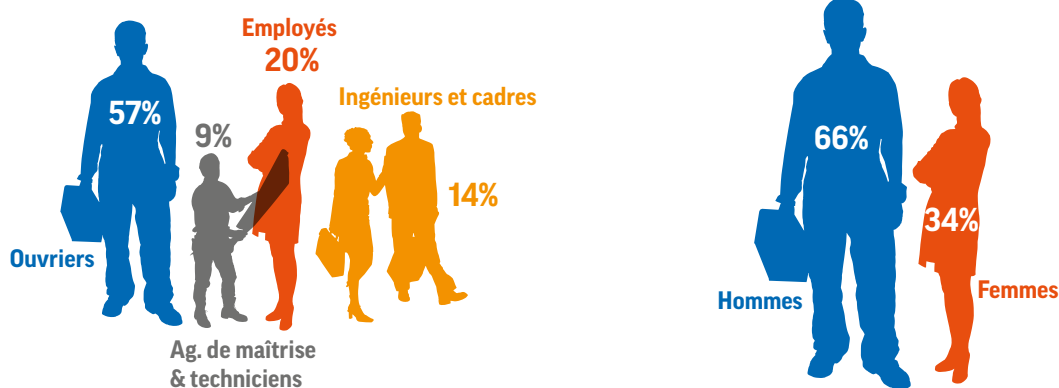
• Les effectifs de production (préresse et impression) sont en recul et leurs profils évoluent ; un besoin de formation initial supérieur, des besoins de formations continues différents.

Deux types de profils sont prioritairement recherchés :

- Les titulaires de diplômes spécialisés dans l'industrie graphique. Cependant il existe un écart significatif entre le contenu des formations et la réalité du travail en entreprise, la formation ayant un retard sur l'évolution de la technique ;
- Des titulaires de diplômes offrant une complémentarité ou proximité de compétences (BTS, électromécanique, des diplômes en informatique, en électronique) ;
- Les entreprises forment ensuite ces salariés aux postes et aux spécificités du métier ;

Différentes générations se côtoient ; les salariés qui occupent les nouvelles fonctions sont souvent plus jeunes, de niveau de formations initiales supérieures.

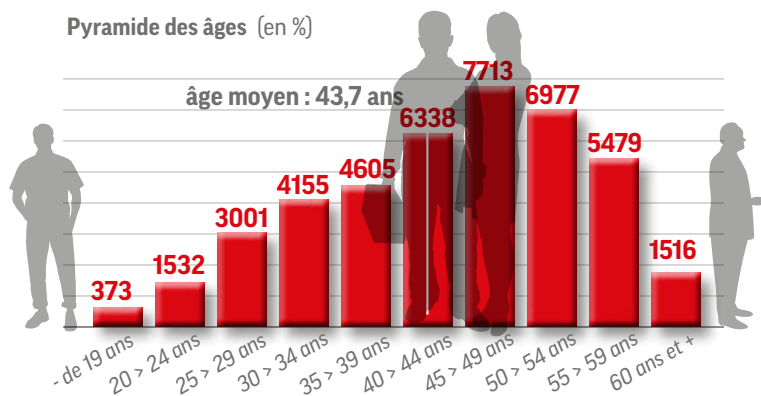
Répartition par CSP en % 2014



Ancienneté moyenne en 2014

Dans l'entreprise	9,4 ans
Dans la branche	16,6 ans

Pyramide des âges (en %)



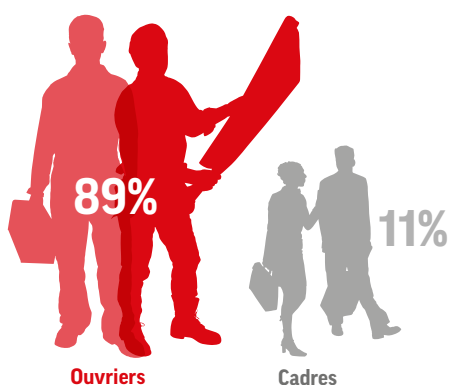
Départs en retraite

Année de départ à la retraite	2015/16	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de départ	1 516	909	1 039	1 121	1 194	1 216

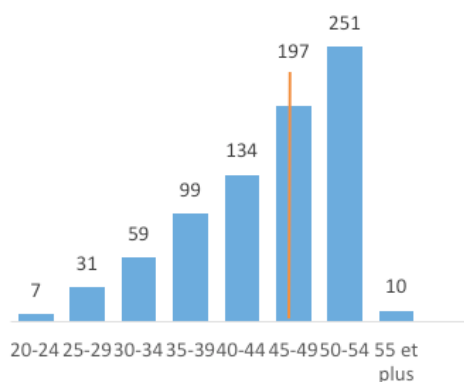
Les effectifs de la PQN fin 2014

Secteur	Fonction	Effectif	%
Production	Technicien préparation	8	1%
	Rotativistes	443	56%
Finition/ expédition		154	20%
Services généraux	Maintenance	144	18%
	dont les Auxiliaires	32	4%
	divers +ATR	8	1%
Total cadres et ouvriers		789	100%

PQN	Effectifs	Age moyen	Ancienneté moyenne
Cadres	89	49,1	25,2
Ouvriers	700	44,1	18,4
Total	789	44,7	19,2

Répartition des effectifs
par catégorie socio-professionnelle

Pyramide des ages



En 2015, **4 902 jeunes (837 apprentis et 4065 lycéens)** sont en formation dans le secteur des industries graphiques.

18 centres de formation d'apprentis (CFA) proposant des formations par apprentissage sont recensés sur tout le territoire. L'évolution des effectifs globaux a baissé de 1% par rapport à 2014, essentiellement parmi les apprentis.

La part des femmes en apprentissage continue à reculer (34%) mais elles sont plus nombreuses que les hommes à préparer un diplôme de niveau supérieur. **38% des jeunes sont en apprentissage dans des entreprises de moins de 10 salariés.**

Une gestion des ressources Humaines faiblement formalisée dans les entreprises du secteur.

L'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES...

L'activité des entreprises se diversifiant, cela entraîne automatiquement des besoins en compétences, voire de nouveaux profils (informatique, marketing, communication) et devrait permettre d'intégrer de nouveaux savoir-faire, pour à la fois accompagner l'évolution de l'offre et répondre à la diversification. Sans oublier aussi la nécessité de faire évoluer les compétences sur les fonctions « classiques » (commercial, fabrication, prépresse, conduite de machine numérique, finition façonnage...)

Un socle de formation et de qualification plus élevé pourrait permettre un ajustement plus rapide des compétences des salariés : élévation du niveau de formation, poly-aptitude des profils (commerciaux et fabrication par exemple).

La gestion des ressources humaines devient un outil indispensable pour l'adéquation des compétences aux besoins à la fois des salariés et de l'entreprise.

Le champ d'intervention de conducteur par exemple est plus vaste, les métiers moins segmentés. Le contrôle de la production est plus informatisé, le niveau de maintenance réalisé par le salarié est plus faible.

Conducteur de presse numérique entre prépresse et impression.

Il est indispensable pour le conducteur d'avoir des capacités en PAO, en gestion de base de données et de fichiers, d'imposition et évidemment des techniques d'impression (papier, encre, co.).

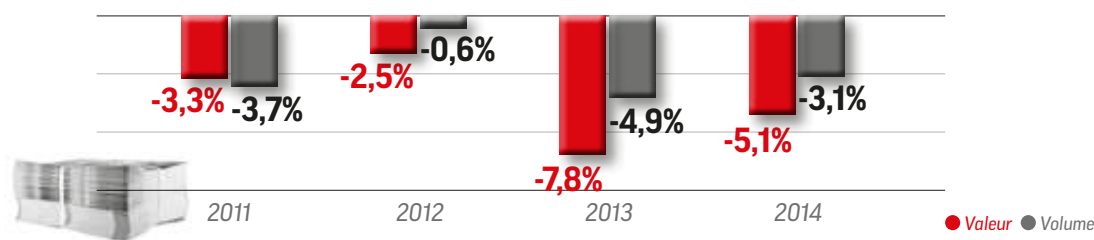
LA PROBLÉMATIQUE DE RECONVERSION

Les conducteurs ont des difficultés d'évolution en interne et de reconversion en externe, de même, l'évolution vers la gestion d'une presse numérique est difficile, les métiers sont différents.

UNE TENDANCE PLEINE D'INTERROGATIONS...

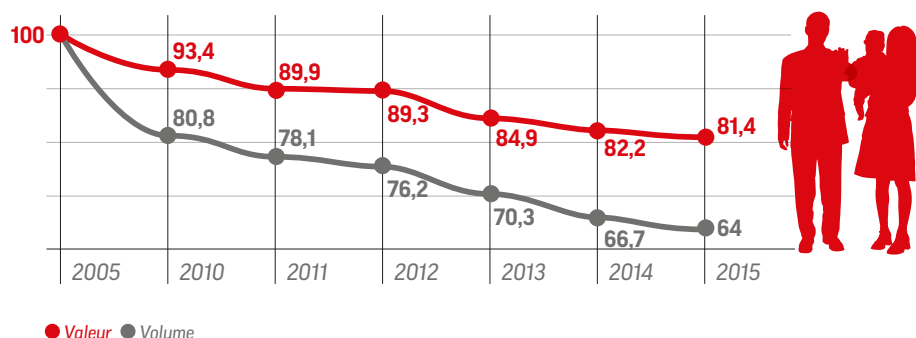
Sur dix ans, **le nombre de titres a chuté de 23%** et dans le même temps **les tirages ont baissé de 26%**. La **consommation des ménages a reculé sur 2015 aussi bien en volume (-4%) qu'en valeur (-1%)**.

Variation annuelle de la consommation en périodiques



L'amélioration de la situation économique a probablement contribué à la décélération du rythme de la baisse des ventes par rapport aux années précédentes. Toutefois, la baisse est principalement liée à des tendances structurelles lourdes comme l'érosion du réseau de distribution, d'une part, et de l'engouement croissant pour d'autres loisirs, d'autre part.

Variation de l'indice de consommation des ménages



Les prix à la consommation de revues et périodiques ont progressé de manière quasi continue sur moyenne période **(+25,6% entre 2005 et 2015)**. Cette évolution provient principalement des hausses tarifaires régulières pour tenter de compenser la baisse des volumes de vente.

Prix à la consommation indice 100 en 2005

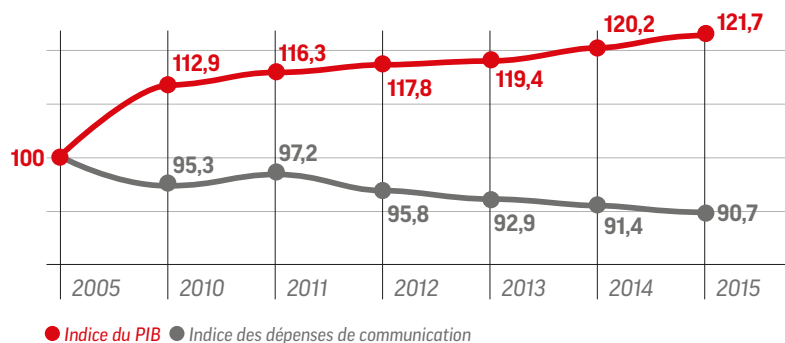


Cette stratégie d'augmentation des prix se heurte à un changement important dans les mentalités, à savoir la gratuité proposée par les medias digitaux.

Les dépenses de communication des annonceurs sont traditionnellement très dépendantes de l'activité économique. En période de crise, les annonceurs restent non seulement prudents quant à leurs investissements publicitaires, poste de charges, mais exercent également une forte pression sur le prix des espaces de publicité

En 2015, nouvelle année d'atonie de l'activité économique, les dépenses de communication ont ainsi encore une fois reculé **(-0,8% en valeur)**.

Variation des indices

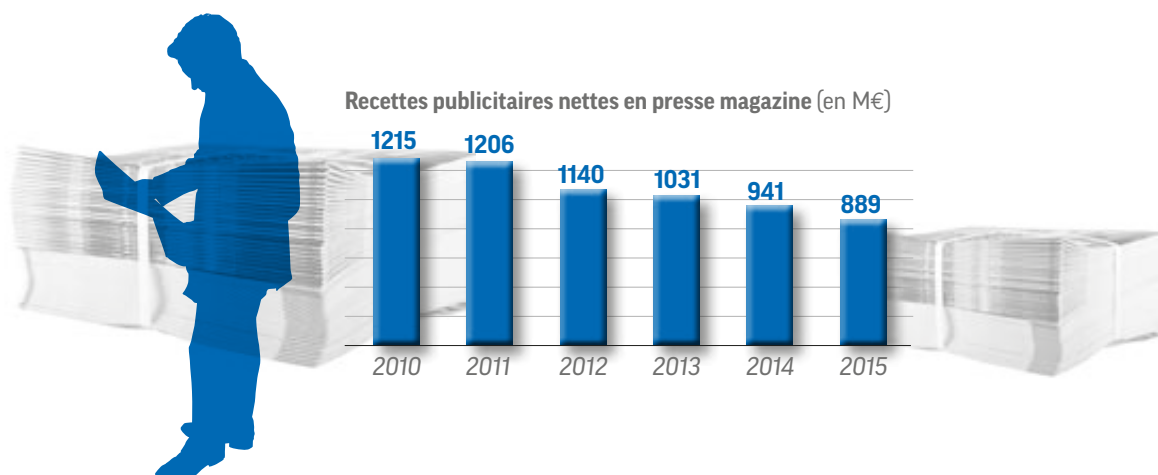


De 2000 à 2007, l'activité économique progresse plus rapidement que le marché publicitaire. Avec le ralentissement de l'activité économique, conséquence de l'éclatement de la bulle Internet, les annonceurs ont tendance à investir une fraction moins importante de leur richesse dans les actions de communication.

Cette plus grande frilosité est également liée aux doutes quant à l'efficacité des campagnes de publicité. Les annonceurs se montrent par ailleurs de plus en plus exigeants en matière de retour sur investissement. Ils se détournent par conséquent ainsi progressivement de la presse (quotidienne ou magazine), qui subit une érosion quasi continue de son lectorat.

De 2008 à 2015, nette érosion des investissements publicitaires. La crise financière de 2008, qui atteint l'économie réelle l'année suivante, conduit les annonceurs à rationaliser voire, dans certains cas, à couper purement et simplement leurs dépenses publicitaires. Les entreprises taillent dans le budget de communication ou ciblent des médias dont le potentiel de retour sur investissement est le plus élevé. Elles renforcent ainsi leur présence sur Internet par rapport aux médias traditionnels. Le numérique dispose en effet de nombreux avantages : meilleur ciblage de l'audience, hausse du nombre d'internautes et de mobinautes, prix attractifs des espaces, etc.

Dans le même temps, la multiplication des espaces publicitaires a entraîné la baisse des ressources publicitaires.

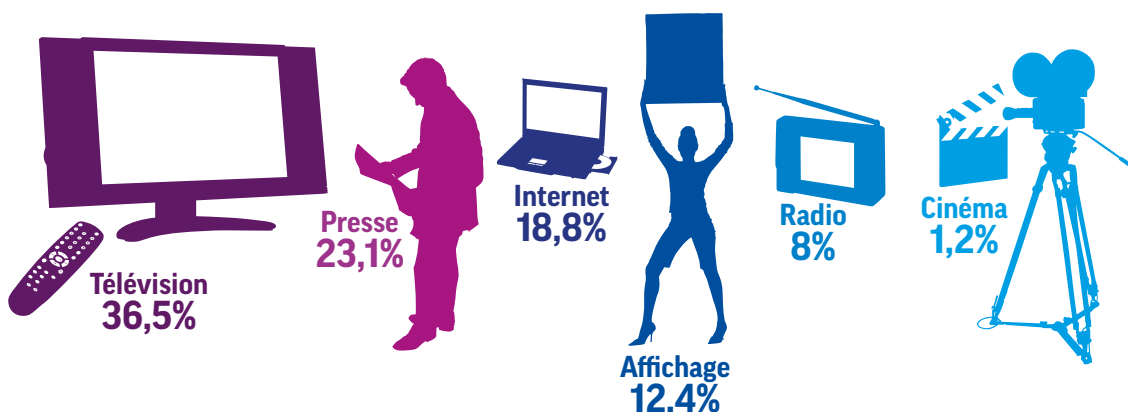


Les ressources publicitaires de la presse magazine (publicité commerciale et petites annonces) ont une nouvelle fois chuté en 2015 **(-5,6% en valeur)**.

L'explosion de l'offre d'espaces publicitaires, liée notamment aux nouveaux supports numériques, ainsi que la baisse de la demande (recul des dépenses de communication) ont ainsi entraîné une baisse récurrente des recettes publicitaires du secteur sur les 5 dernières années.

La presse demeure toutefois un support attractif pour les annonceurs. Elle demeure le second canal derrière la télévision.

Répartition des dépenses de communication par canal en 2015



Force est de constater, que la presse est le canal qui enregistre la plus forte érosion de ses ressources publicitaires.

Les investissements publicitaires dans la plupart des moyens de communications sont repartis à la hausse en 2015, mais les dépenses de presse et radio ont continué à fortement peser dans le déficit global.

Canal	2012	2013	2014	2015
Télévision	-3,7%	-3,4%	0,4%	0,9%
Presse	-9,1%	-6,1%	-8,1%	-6,3%
Internet	5,3%	3,4%	4,5%	5,3%
Affichage	-2,1%	-2,0%	0,8%	-0,7%
Radio	-1,1%	-0,5%	-1,6%	-0,8%
Cinéma	0,6%	-12,7%	-9,4%	1,9%
Total	-3,5%	-2,8%	-1,4%	-0,4%

Les dépenses de communication des annonceurs dans la presse magazine se sont repliées de près de 6% en 2015 (-6,3% pour l'ensemble de la presse).

Sur les trois derniers exercices, le recul des dépenses des annonceurs a tout particulièrement affecté la presse magazine, moyen de communication perçu comme moins dynamique et moins rentable par les annonceurs.

Dépenses de communication dans la presse magazine en M.euros



LA PRESSE MAGAZINE, PREMIER SEGMENT EN TERMES DE DIFFUSION

Avec plus de 2 000 titres recensés sur le marché et près de 43% des exemplaires vendus en France en 2014, la presse magazine représente le premier segment de la presse grand public en termes de diffusion, devant la presse quotidienne régionale (37,6% des ventes en volume).

Caractéristique qui tient en particulier au nombre important de titres spécialisés (plus de 2 000).

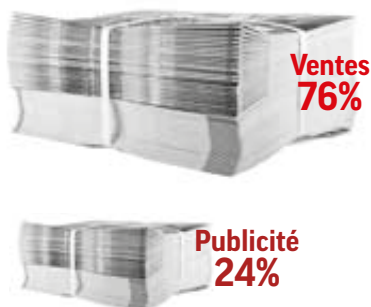
Au final, le secteur de la presse magazine (ventes et recettes publicitaires) concentre à lui seul près de 40% des revenus de la presse.

Les titres se répartissent en plusieurs segments

- Télévision 41%
- Féminins 22%
- Actualités 22%
- Loisirs 9%
- Famille 3%
- Jeunes 2%

LES PRINCIPALES SOURCES DE REVENUS

Répartition du chiffre d'affaires



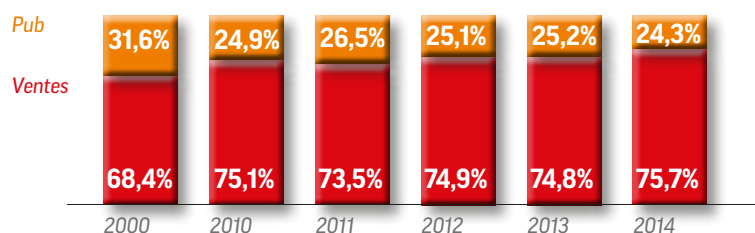
Chiffre d'affaires issues des ventes



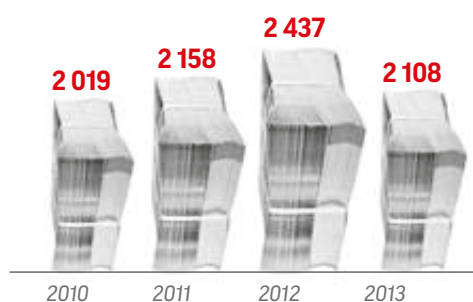
La publicité représente moins d'un quart des recettes perçues par les éditeurs de presse magazine. Si la part des revenus générés par la publicité est demeurée stable au cours des dernières années, elle a cependant diminué sur une moyenne période (-7,3 points entre 2000 et 2014).

Les ventes au numéro représentaient 60% du chiffre d'affaires des ventes de presse magazine en 2014.

Évolution du chiffre d'affaires en structure



Évolution du nombre de titres de magazine



La diffusion de la presse papier poursuit son érosion, mais de manière moins rapide. Est-ce pour autant une bonne nouvelle ?

Évidemment non, si l'on se rappelle que certains misent sur la disparition pure et simple des journaux en 2019 en France. Dans son 25^e Observatoire de la presse publié cette semaine, l'OJD veut néanmoins voir une lueur d'espoir. **La diffusion France payée est, certes, en recul de 4% sur les douze derniers mois**, mais l'institut de mesure indique que les fréquentations des sites d'information sont en progression. La baisse des ventes du papier touche tous les titres. La presse professionnelle est la plus touchée par ce recul en 2014, **en recul de 7,4%**, suivie par la presse quotidienne nationale (PQN), à **-5%**. La presse magazine est en recul de **3%**.

Les trois premiers titres sur le tirage sont **Ouest France** avec plus de 700 000 exemplaires sur l'année, **Le Figaro** (plus de 300 000) et **Le Monde** (270 000).

Maigre perspective positive, celle sur les performances du numérique. **Au global, la fréquentation des supports numériques de presse** (internet et applications confondues) **sont en hausse de 22% entre 2014 et 2013.**

Les lectures numériques représentent 45 % des lectures de presse, contre 55 % pour les lectures sur support papier. C'est un des enseignements principaux de la première vague 2015 de l'étude AudiPresse ONE Global qui mesure l'audience des « marques » de presse sur tous supports (en mêlant le sondage AudiPresse, ONE ONE et les panels de Médiamétrie pour l'Internet fixe et mobile). **Parmi les lectures numériques, le mobile représente 32% contre 22% un an plus tôt.**

Ils sont 8 % à lire la presse exclusivement sur mobile (+ 2 points), contre 25 % qui ne lisent que par l'Internet fixe (+ 3 points) et 50 % qui ne jurent que par le papier(- 5 points), Selon l'étude ONE, les lecteurs de presse sont 17 % à lire indifféremment sur les trois supports (au Monde, ils sont 32 %), ce qui porte à 77% la part du lectorat numérique.

Les chiffres de croissance sont encore plus importants si l'on regarde les comparaisons de l'OJD entre 2014 et... 2010 ; les usages ayant logiquement beaucoup évolué depuis quatre ans.

Les sites de la presse grand public et professionnels connaissent une progression sur leur fréquentation, en hausse de 9,5% entre 2013 et 2014. Le podium est détenu par *Le Monde.fr*, *Lequipe.fr* et *Le figaro.fr*. Les applications mobiles d'actualité et d'information sont, elles, en hausse de plus de 39% entre 2013 et 2014.

Au final, difficile de se satisfaire de ces résultats sur le numérique, quand aux Etats-Unis, les investissements sur les pure Player sont considérables et tendent même à accélérer.

> Diffusion payée des journaux toujours mal orientée sur 2016.

> Conséquence de la profonde mutation des habitudes de « consommation de l'information » :

- Sources gratuites sur le net sont nombreuses ;
- Démultiplication des chaînes d'informations (chaînes dédiées).

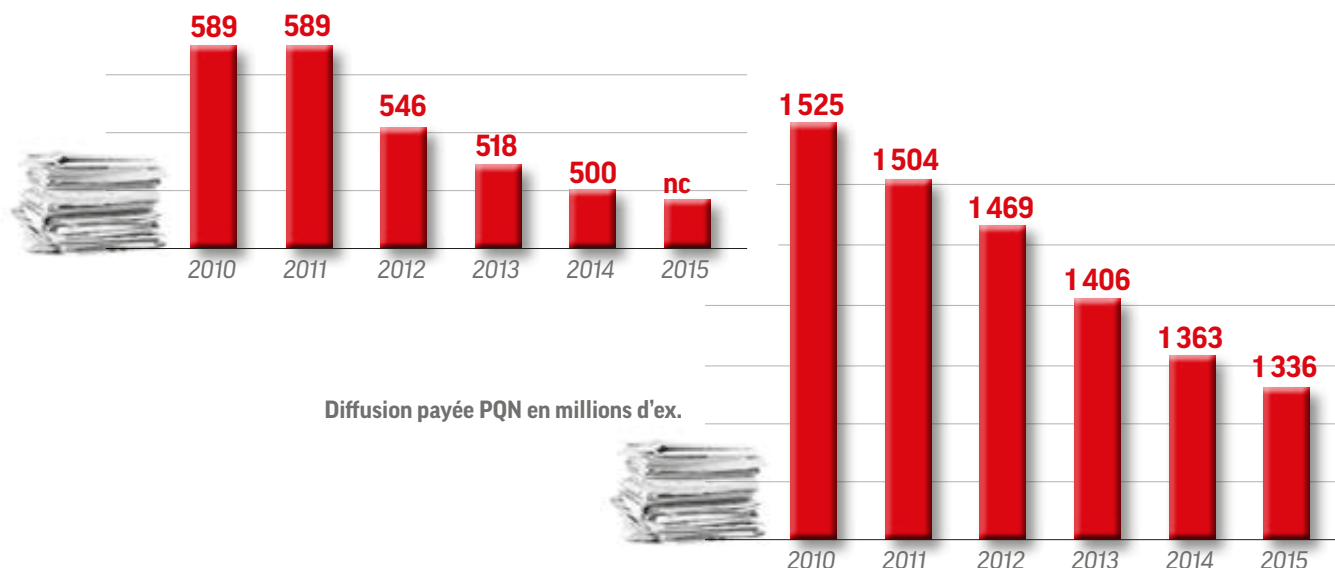
Bien qu'ils ne soient en rien comparables et qu'ils soient loin de se substituer totalement aux journaux, les autres medias accaparent du temps auparavant consacré à la lecture des quotidiens.

• L'érosion s'est également accélérée avec la contraction du nombre de points de vente.

• **Environ 4 000 points de ventes ont fermé depuis 2010.**

• Conséquence de la progression de l'offre, seules les versions numériques tireront leur épingle du jeu. Leur poids dans l'ensemble des ventes (environ 2%) demeure toutefois bien trop faible pour infléchir la tendance globale.

Diffusion payée PQN en millions d'ex.



Ventes au numéro des quotidiens PQN et PQR en millions d'ex.



En raison de la poursuite de la diminution de la diffusion papier et du détournement des annonceurs de la presse, les recettes publicitaires de la PQN ont de nouveau diminué en 2015. **Les journaux nationaux ont subi une véritable chute (-13%), tandis que la presse régionale a mieux résisté (-6,0%), à l'image des années précédentes.**

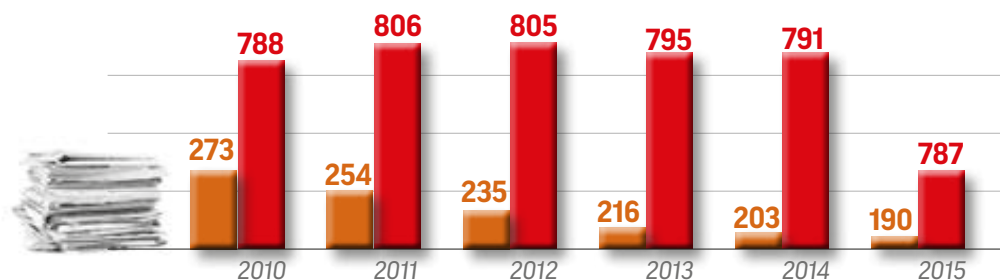
Ventes au numéro des quotidiens PQN et PQR en millions d'euros



Du fait notamment de la disparition de nombreux points de vente (4 000 points de ventes ont disparus depuis 2010), la vente au numéro a reculé plus fortement que l'ensemble de la diffusion payante (-4%) contre (-1,9%). Grâce à la multiplication d'offres promotionnelles, les ventes par abonnement porté ont nettement mieux résisté (-0,5%)

Ventes par abonnements PQN et PQR en millions d'exemplaires

• abonnements postaux • abonnements portés

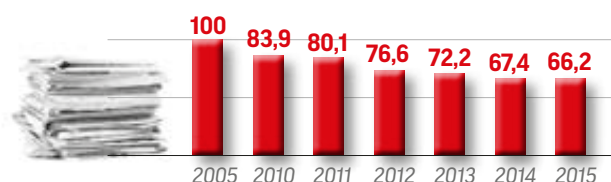


LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN JOURNAUX

Année après année, la consommation en volume des ménages se contracte. Sur la dernière période, le rythme de repli a été nettement moins marqué. Cette situation est à mettre en regard d'une actualité particulièrement dramatique en 2015 avec les attentats du 7 janvier et du 13 novembre.

Du fait de la hausse des prix de vente des principaux quotidiens nationaux, la consommation en valeur a progressé pour la première fois depuis de nombreuses années

Consommation de journaux des ménages en volume base 100 en 2005

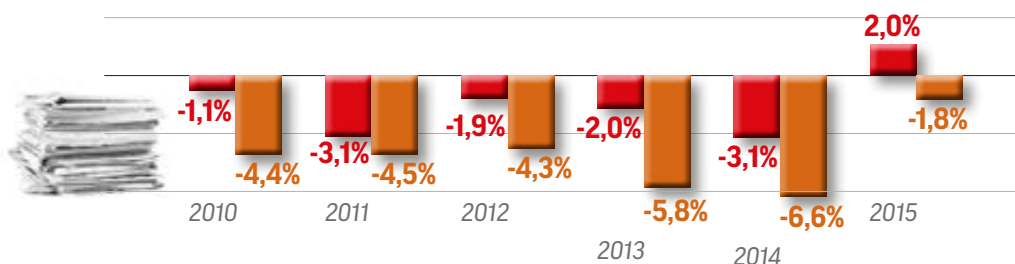


Consommation de journaux des ménages en valeur M€



Variation de la consommation de journaux des ménages

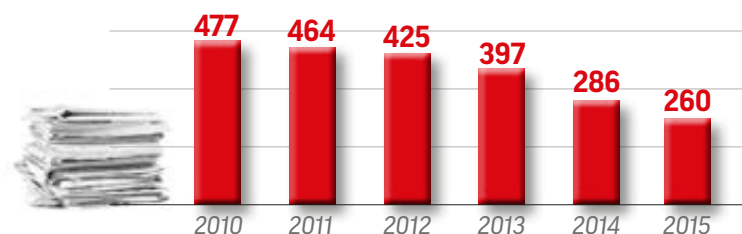
• valeur • volume



Les aides publiques à la presse prennent majoritairement la forme d'aides à la diffusion et ont reculé pour la 7^e année consécutive (-8,9%) en 2015.

Les aides au pluralisme, qui sont des aides directes, ont toutefois été préservées.

Crédits ouverts pour les aides à la presse en millions d'€.



LES AIDES À LA PRESSE

En millier d'euros	2014	2015	2015 / 2014	En %
Aides à la diffusion	201 727	188 543	-9,2%	72,5%
Dont aides au transport postal	150 500	130 000	-13,6%	50%
Dont aides au portage	36 000	36 000	0%	13,8%
Dont exonérations de charges patronales	21 227	22 543	6,2%	8,7%
Aides au pluralisme	11 475	11 475	0%	4,4%
Dont aides PQN d'IPG	8 655	8 655	0%	3,3%
Dont aides PQR d'IPG	1 400	1 400	0%	0,5%
Dont aides à la PHR	1 420	1 420	0%	0,5%
Aides à la modernisation	66 372	60 099	-9,5%	23,1%
Dont aides pour la presse	12 572	7 000	-44,3%	2,7%
Dont aides à la modernisation de la distribution	18 850	18 850	0%	7,2%
Dont aides pour les diffuseurs	4 000	4 000	0%	1,5%
Dont fonds stratégique pour le développement	30 949	30 449	-1,6%	11,7%
Total	285 575	260 117	-8,9%	100%

Les entreprises du secteur font face à des évolutions profondes de leur environnement, qui génèrent à la fois des opportunités et des menaces.

D'où des incidences significatives sur les emplois, les compétences, les qualifications.

Il s'agit là d'un véritable défi de gestion des ressources humaines.

Ces assises doivent permettre :

- d'établir un diagnostic partagé ;
- d'identifier des perspectives d'évolution, ainsi que probablement de nouveaux modèles économiques ;
- et enfin
- de repérer les besoins les enjeux à la fois en matière de développement et des ressources humaines nécessaires.

Les concurrences entre imprimeurs nationaux se renforcent dans un cercle vicieux destructeur, alimenté entre autre par la baisse excessive des prix qui impacte et fragilise l'offre globale.

Mais aussi avec les imprimeurs des pays frontaliers dont la concurrence est souvent considérée comme déloyale (l'État aide par des subventions les investissements), avec maintenant des extensions vers les imprimeurs de l'Europe de l'Est.

Cette délocalisation de production engendre la destruction de nombreux emplois dans l'hexagone.

UNE ÉVOLUTION CONTRASTÉE DES MARCHÉS

L'économie du livre et celle de la presse sont bien des marchés particuliers, tant en termes d'acteurs, de structuration, que de formes et d'évolution vers le numérique. Il s'agit de rester très prudent quant à leurs évolutions et transformations et aux modèles économiques de structuration qui reste à inventer.

Les médias numériques ont fait une irruption rapide, majeure, et irrépressible dans le paysage de la communication, ils viennent compléter ou parfois se substituer à l'imprimé.

- Internet
- Mobiles, smartphones
- Liseuses
- Écrans
- Puces électroniques

La radio, la télévision n'ont pas fait disparaître l'imprimé, aucun n'a disparu, tous ont trouvé une nouvelle place après chaque mutation technologique. Internet et le numérique ne prendront pas non plus la place de l'imprimé, mais force est de constater qu'il existe un véritable « effet ciseaux » entre les deux supports.

Ainsi nous assistons à une évolution à la fois structurelle et conjoncturelle.

L'augmentation des besoins de communications n'empêche pas la baisse des volumes cette dernière est compensé par un transfert vers le numérique.

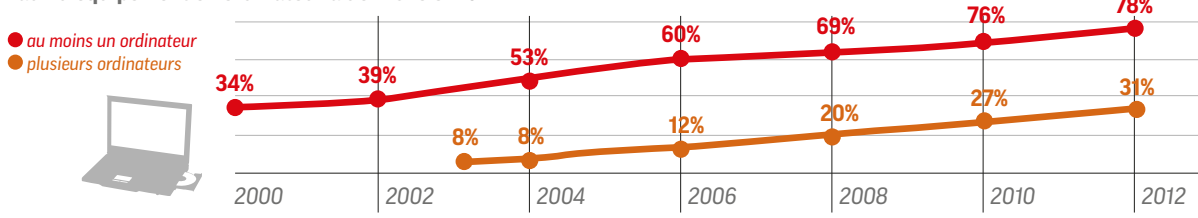
La France figure parmi les pays d'Europe où les technologies de l'information et de la communication sont les plus présentes dans le quotidien de la population.

Sur les 27 pays de l'Union, la France se situe en 7^e position en matière de taux d'équipement à Internet à domicile, au 7^e rang pour l'ordinateur personnel, au 5^e rang pour le téléphone fixe et au 18^e rang pour le téléphone mobile.

Alors que, pour internet, l'ordinateur et le téléphone fixe, le classement de chaque pays est très lié au niveau de vie par habitant, ce n'est pas le cas pour le téléphone mobile où Chypre, la Lituanie et la République Tchèque font partie, avec le Danemark, des quatre pays les mieux dotés.

81% de la population dispose d'au moins un ordinateur à domicile (+ 3 points par rapport à juin 2011) et 35% en ont même plusieurs (+ 4 points).

Taux d'équipement en ordinateur à domicile en %



Quasiment toutes les personnes disposant d'un ordinateur ont également accès à Internet : **95% de ceux qui ont un ordinateur ont accès à Internet, ce qui porte la proportion d'individus connectés à Internet à leur domicile à 78%, soit 3 points de plus par rapport à 2011.** La plupart du temps, la connexion à Internet se fait par l'ADSL (à 88%, contre 92% en 2011) mais on remarquera, cette année, la légère progression de la fibre optique (3%, contre 1%).

Les équipements permettant de se connecter en mobilité se diffusent rapidement : **aujourd'hui, 57% de la population dispose d'un ordinateur portable, alors que ce n'était le cas que de 21% de nos concitoyens en 2007 ; 8% disposent d'une tablette tactile (+ 4 points par rapport à 2011) et 11% sont équipés d'une clé 3G ou d'une carte Pcmcia,** ces deux outils permettant de se connecter à internet sans être tributaire d'une connexion fixe ni même d'un réseau Wi-Fi public.

Cette multiplication des réseaux et des terminaux permettant de s'informer, de se former, de communiquer, de travailler et de faire ses achats... induit un accroissement du temps passé devant des écrans de toutes sortes.

PASSER D'UNE INDUSTRIE DE PRODUCTION À DU SERVICE INDUSTRIEL

Cela implique de ne plus raisonner en termes de matériels et de machines mais en termes de produits et services. Les besoins du client engendrent la définition du procès de fabrication et non l'inverse. Une modification de la relation des donneurs d'ordres avec la filière.

On assiste depuis quelque temps déjà au durcissement des stratégies d'achat. Qui se caractérisent le plus communément de la manière suivante :

- **Mise en concurrence systématique, le critère prix est dominant. Ce qui a pour conséquence une pression croissante sur les coûts engendrant une baisse de rentabilité pour l'imprimeur ;**
- **Moins de fidélisation, la collaboration laisse de plus en plus la place à une prestation (one-shot) ;**
- **Phénomène de concentration chez les donneurs d'ordres, et passage de la fonction de fabricant à celle d'acheteur.**

Cette place prépondérante de l'acheteur multiplie les incompréhensions entre les donneurs d'ordres et l'imprimeur.

Et dans le même temps face aux risques qui pèsent sur le secteur et ces emplois :

- **Mise en place d'une véritable politique des prix de la part de certains donneurs d'ordres afin de soutenir les compétences et la production hexagonale ;**
- **Rapatriement de certaines productions ;**
- **Redéveloppement de relation contractuelle qui entraîne une plus grande fidélisation.**

LES CONSÉQUENCES POUR LES INDUSTRIES GRAPHIQUES :

L'activité prépresse chez les imprimeurs se réduit : de nombreux imprimeurs ont perdu la main sur l'exécution et l'activité prépresse se réduit à l'imposition.

Avec pour conséquence directe, la diminution du nombre de salariés prépresse dans les industries graphiques.

La majorité des imprimeurs doivent retravailler les fichiers fournis qui ne sont pas aux normes de l'impression et ce travail est la plupart du temps non facturé.

L'évolution informatique et notamment le développement des moteurs de mise en page automatique (pour le web to print) engendre un effondrement des prix du prépresse.

Poursuite de l'évolution technologique dans la chaîne de fabrication, avec pour conséquence une apparition de nouveaux usages.

Une révolution technologique d'une ampleur incomparable, certes largement absorbée sur le plan technique mais dont les conséquences économiques sont encore largement à venir.

Cette dématérialisation a profondément bouleversé les métiers et compétences de la filière.

L'économie des acteurs.

Les relations entre donneurs d'ordres et prestataires.

Elle a entraîné une banalisation des technologies, héritées de l'informatique, donc moins coûteuses, plus faciles d'usage et très largement répandues. Avec pour conséquences l'entrée de nouveaux acteurs

sur les marchés comme par exemple les plateformes qui ont affaibli les avantages techniques des imprimeurs.

Cette révolution a avant tout, permis de générer des gains de productivité et de compétitivité.

La numérisation se développe rapidement sur l'impression notamment pour les cours tirages et les produits personnalisés, favorisant les stratégies de décentralisations des tirages, et ouvrant la porte à de nouveaux acteurs non spécialisé dans les industries graphiques. L'automatisation croissante des lignes de production entraîne une baisse des effectifs par tonne produite.

LE DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES DE FLUX

Il permet de gérer en un seul flux unifié l'ensemble des informations de gestion de production, d'abord en interne au sein de l'entreprise et plus récemment ouvert à l'extérieur en relation avec le donneur d'ordre et les prestataires.

C'est ainsi que sont nées les automatisations intégrées des flux évitant les ruptures dans la chaîne de production et de décision :

- La gestion des devis, des dossiers de fabrication, des propositions commerciales, représentent un enjeu aussi stratégique que la politique commerciale ;
- L'automatisation des tâches techniques et autocontrôle du prépresse à la finition en passant par l'impression, la finition restant majoritairement encore mécanique.

Tout cela s'accompagne chez les donneurs d'ordres par une tendance à utiliser une interface Internet pour à la fois :

- **Passer commande ;**
- **Envoyer les documents ;**
- **Suivre l'évolution des travaux ;**
- **Valider le BAT.**

LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'IMPRESSION NUMÉRIQUE, UN IMPACT LOURD

Des évolutions technologiques très rapides, une qualité qui a énormément progressée, elle est maintenant très proche voir comparable à l'offset.

L'amélioration des encres a permis l'extension vers la couleur, dorénavant il est possible de réaliser des grands formats.

L'augmentation de la vitesse et l'intégration totale dans la chaîne graphique renforcent la valeur ajoutée du produit. La meilleure rentabilité des petits tirages sur l'offset est maintenant avérée ; et on assiste même à la montée de la compétitivité sur des tirages moyens.

L'ensemble de ces évolutions ouvrent des possibilités et des perspectives nouvelles, favorisant la progression des supports pouvant être réalisés en impression numérique.

Cette montée en puissance contribue à la fois à des phénomènes de délocalisation et à l'inverse une reterritorialisation de la production (sur du B to C ou du B to B avec des entreprises qui ne faisaient pas auparavant appel à la filière pour des questions de coût).

L'impression de très court tirage, voire à la demande (web to print entre autres).

Le taux d'équipement des entreprises de la branche évolue. Il intègre de plus en plus les analyses des choix d'investissement entre offset et numérique, en fonction de l'appréhension de l'évolution des segments de marché. L'impression numérique suscite un véritable intérêt dans les PME.

MODIFICATION DES CIRCUITS ÉCONOMIQUES TRADITIONNELS

Le fournisseur de machine numérique type (HP, Kodak, AGFA) devient un prestataire de service, il est exclusif pour le matériel, l'encre, la formation et la maintenance.

En termes de business model, une analogie peut être faite avec l'économie « du rasoir et de la lame » : un rasoir peu cher mais la lame à renouveler régulièrement représente un certain coût. Ce modèle se développe d'ailleurs dans de nombreux secteurs (téléphonie etc.).

Cette évolution rend nécessaire et obligatoire l'intégration de nouveaux modes de fonctionnement organisationnels.

LA PRESSE UN MODÈLE MIXTE EN DEVENIR

L'apparition d'une tendance lourde à l'information rapidement faite par les dépêches en continu sur le net, le succès des blogs, suivi de l'actualité par SMS, Google news... génère une concurrence pour la presse d'information. Cette nouvelle réalité contribue à l'évolution contrastée des marchés selon le type de presse. Avec toutefois une tendance globale à la baisse du lectorat.

Aujourd'hui, la stratégie du double support (print / web) se répand mais les équilibres économiques restent à trouver. La reconfiguration de l'offre multicanal se poursuit.

Cette évolution n'est pas sans conséquence pour les imprimeurs. La baisse des volumes (publicités + baisse des ventes = baisse des tirages).

En PQN, l'impression intégrée à l'éditeur qui constituait un modèle historique voire culturel, sans oublier les aspects fiscaux, tend à disparaître. Au profit d'opérateurs dédiés. Et de centres d'impression multitières. Cette tendance à l'externalisation, bien que d'un niveau moindre, commence à se rencontrer en PQR.

Le choix français de l'externalisation en presse magazine a entraîné un nombre limité de gros imprimeurs qui sont concurrencés par leurs confrères limitrophes.

Sur ces deux secteurs, de nouveaux acteurs tentent de se positionner en accélérant le processus de dématérialisation et cherchent à imposer de nouveaux modèles : les acteurs du web, de nouveaux médias des télécoms, etc.

LA PUBLICITÉ MEDIA ET HORS MEDIA

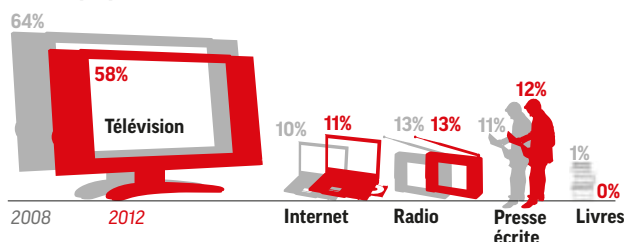
Globalement les budgets globaux des annonceurs affichent une croissance molle, tendance que l'on constate sur l'ensemble des pays développés et ce depuis plusieurs années. Mais c'est à l'intérieur des marchés que les transferts s'opèrent : le digital contribue et provoque ces transferts.

INTERNET COMME MEDIA D'INFORMATION

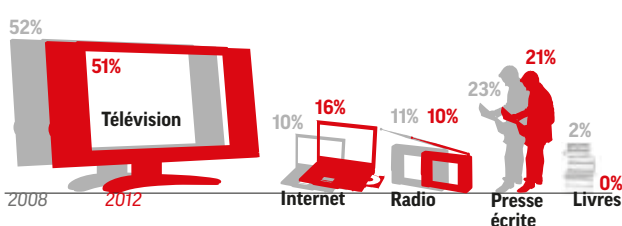
Près d'une personne sur deux (49%) utilise Internet pour suivre les informations et l'actualité. L'importance de ce chiffre donne un aperçu de la place qu'occupe Internet dans le monde des médias. Pour autant, Internet n'est pas considérée comme le meilleur moyen de suivre l'actualité : **c'est la télévision qui arrive en tête très largement avec 58% des suffrages, contre 16% pour Internet qui se classe en deuxième position.**

On notera cependant que, en quatre ans seulement, Internet est passé devant la presse écrite et la radio, tandis que la télévision est moins hégémonique sur ce terrain. **Lorsqu'il s'agit cette fois de désigner le média qui permet le mieux de comprendre l'actualité, la télévision arrive encore en tête (mais de manière moins nette avec 51% des suffrages et elle est suivie de la presse écrite (21%) talonnée de près par Internet (16%).**

Media qui permet de mieux suivre l'actualité en %



Media qui permet de mieux comprendre l'actualité en %



LES MEDIAS EN LIGNE MYTHE OU RÉALITÉ ÉCONOMIQUE ?

Globalement les medias en ligne sont bien loin du segment dynamique et prospère comme il plaît à certains de le prétendre.

Les medias en ligne relèvent d'une autre réalité, celle d'un segment, non pas sinistré, mais au sein duquel les belles réussites, au demeurant peu nombreuses, éclipsent un long cortège de structures insignifiantes en termes de ressources voire même en réelles difficultés.

Force est de constater qu'il n'y a point de salut dans les medias en ligne pour les éditeurs qui ne disposent pas :

- D'une taille critique d'audience ou d'un leadership sectoriel ;
- D'une communauté active, synonyme d'impact de réseaux et de récurrence des visites ;
- D'une structure de coûts réduite ;
- Et en priorité, d'un modèle de financement ne reposant pas sur la publicité.

Les promesses et espoirs des années 2007/2008, qui ont fait exploser les valorisations des entreprises se sont estompées pour laisser place à une réalité beaucoup plus âpre et nuancée.

Les éditeurs sont toujours à la recherche d'un business model solide et pérenne.

Si le postulat de l'économie numérique se résume par l'art d'assembler de vastes audiences et de générer des ressources significatives, force est de constater que les éditeurs ont réussi sur le premier point, mais failli pour le second.

CA des medias numériques en K€



MONÉTISATION ET DIVERSIFICATION DES REVENUS

Plus le temps passe et plus une réalité s'impose : la publicité n'est pas un vecteur suffisant de valorisation de l'audience.

Par utilisateur et par an, les revenus publicitaires n'excèdent pas un à deux euros, et encore pour les structures les mieux positionnées auprès des agences médias (le ratio revenus publicitaires / utilisateur croît avec la position en termes d'audience). Les montagnes d'audience accouchent de souris en termes de revenus.

LES FACTEURS DE COMPRESSION DES MARGES ET RÉSULTATS DES SITES ÉDITORIAUX

GONFLEMENT DU POIDS DES FRAIS DE PERSONNEL

La compression des résultats trouve sa cause dans l'augmentation du poids des frais de personnel. Cette inflation procède à la fois d'une politique de recrutement et de revalorisations des salaires, l'essentiel s'étant produit entre 2007 et 2008.

AUGMENTATION DU POIDS DES INVESTISSEMENTS

Le gonflement du poids des dotations aux amortissements et aux provisions est également en cause dans la contraction des performances d'exploitation. Les investissements réalisés sont principalement non corporels (logiciels, mais aussi goodwill lors d'acquisitions d'entreprises) ; ils pèsent significativement sur la structure d'exploitation.

TENSIONS SUR LES PRIX DE LA PUBLICITÉ ET AFFAIBLISSEMENT DE LA CROISSANCE DE L'ACTIVITÉ

L'augmentation du poids des dépenses d'exploitation peut être analysée comme une insuffisance de croissance des revenus pour absorber l'augmentation des dépenses. De fait, la croissance n'a pas été au rendez-vous, en tout cas pour nombre de sociétés. Le marché publicitaire n'a pas été bien orienté en 2012 et 2013. De plus, les prix de la publicité ont structurellement tendance à diminuer, cette déflation oblige les éditeurs à courir en permanence derrière l'audience et l'innovation publicitaire.

PHASE D'INVESTISSEMENTS CONTRAINTS PAR L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE

La compression des marges et résultats du secteur peut, s'analyser comme la conséquence d'une part, d'un essoufflement de la croissance lié notamment au manque de dynamisme du marché de la publicité display en 2012/2013, et d'autre part, d'une nécessité impérieuse d'investir dans le capital humain, le matériel et les technologies pour faire face aux défis de la mobilité, de la vidéo ou encore de l'informatisation et l'automatisation des échanges.

L'histoire s'accélère dans le secteur des médias en ligne. Les ruptures se multiplient : diversification des terminaux d'accès à l'internet, informatisation de la publicité, consolidation du secteur...

S'il fallait ébaucher une histoire des médias en ligne, il serait opportun de distinguer trois grandes périodes :

- **La première qui s'étend de 2001 à 2005 pourrait être qualifiée de période « post-bulle ».** L'explosion de la bulle financière internet a en effet laissé des séquelles. Le traumatisme est important, les investisseurs et les groupes de médias ne veulent plus entendre parler de l'internet et des nouveaux médias, activités dans lesquelles ils ont parfois perdu beaucoup d'argent et d'illusions. Durant cette période, prévaut l'idée, du côté des groupes de médias traditionnels, qu'il ne faut surtout pas investir outre mesure dans l'internet. Le modèle dominant est donc celui du site compagnon ou du site relais. Les développements en ligne doivent s'autofinancer, d'autant que le marché publicitaire média est mal orienté. Cet attentisme et cette frilosité profitent aux pure-players du Web qui s'arrogent sans mal le leadership sur de nombreux marchés. Et ce en dépit de réelles difficultés de financement. Les investissements affluent massivement dans la création de titres de presse gratuite au modèle économique compliqué à partir de 2002 alors qu'ils brident les stratégies de croissance des acteurs en ligne.

- **On peut dater à 2005 le regain d'intérêt des investisseurs et des médias traditionnels pour l'internet.**

- Le déploiement de l'internet à haut débit transforme les perspectives du secteur sur le plan de la créativité, de la publicité et du confort d'utilisation. Et comme toujours, le phénomène mimétique amplifie la tendance : les pionniers inspirent les suiveurs. Quand le géant des médias Newscorp réalise l'acquisition de l'étoile montante des médias sociaux, Myspace, pour 530 millions de dollars en 2005, il ouvre, malgré lui, une période intense en fusions-acquisitions menées conjointement par des groupes financiers et des groupes de médias sur des pure-players du Web. Les valorisations de ces acteurs s'affolent : en 2007, le groupe allemand Axel Springer prend ainsi le contrôle d'Aufeminin.com sur une base valorisant le portail féminin à 284 millions d'euros (soit 13 fois le

chiffre d'affaires et 20 fois l'EBITDA). Quelques mois plus tard, le groupe Lagardère finalise l'acquisition de Doctissimo sur la base d'une valorisation de celui-ci à 138 millions d'euros (soit 11 fois le chiffre d'affaires et 27 fois l'EBITDA)...

Les quotidiens financiers parlent alors d'une nouvelle bulle internet. Cependant, le marché publicitaire display décolle enfin, les perspectives de croissance sont importantes. Et les marges dans l'édition en ligne sont considérables.

En tout cas, le pense-t-on ! La croyance de l'époque, qui subsiste encore, est que l'édition en ligne est une activité à faibles revenus, mais à fortes marges. Des réussites exceptionnelles telles que celles d'Aufeminin.com, Doctissimo ou encore Allo ciné servent à créer la norme ; et la référence, est un taux de marge brute d'exploitation compris entre 30 et 50%. Il va sans dire qu'à ce jour très peu d'éditeurs parviennent à ce niveau de performance.

• **Dans les années 2008-2009, l'édition de contenus en ligne cesse d'apparaître comme le nouvel Eldorado.** Les prix de la publicité en ligne chutent, la crise économique n'épargne pas le marché publicitaire internet. Par ailleurs, les lignes de fracture se multiplient :

- Les innovations sur le front des terminaux multiplient les points d'accès à l'internet : le PC voit son influence diminuer au profit des smartphones (2007), des tablettes (2010), et dans une moindre mesure, des télévisions connectées.

L'audience du Web s'en trouve affaiblie et décline même, au profit des applications, qui deviennent les portes d'entrée privilégiées de l'internet sur le mobile, la tablette ou la télévision. Pour les médias numériques, l'enjeu n'est pas seulement celui de l'audience, mais aussi celui de la monétisation de l'audience sur les nouveaux terminaux, pour lesquels de nouveaux dispositifs publicitaires doivent être imaginés ;

- Le monde de la publicité en ligne connaît à partir de 2008 une transformation radicale, avec l'informatisation et l'automatisation des opérations d'achat, de vente et d'allocation des publicités, le Big data et la publicité comportementale. Une part croissante de la publicité sera achetée, vendue et placée de façon automatisée.

Autre grande certitude : la publicité sera de moins en moins contextuelle et de plus en plus adressée aux internautes en fonction de leur profil, de leurs attentes et de leurs aspirations.

Le Big data appliqué à la publicité internet, c'est en effet trois grandes promesses :

- l'ultra-ciblage publicitaire ;
- l'optimisation de l'allocation des investissements publicitaires (médiaplanning) ;
- la prédictibilité accrue des contenus consommés par les internautes ;
- enfin, la problématique de la monétisation de l'audience demeure terriblement sensible dans le secteur, alors que les prix de la publicité baissent continuellement.

L'idée selon laquelle il n'est pas viable, ou en de très rares occasions, de se financer exclusivement par la publicité s'impose désormais comme une évidence. Brand publishing, rachat de sites de services ou d'e-commerce, mise en place de sections payantes... sont autant d'initiatives prises par les éditeurs pour étayer leur modèle économique.

La croissance passe désormais par l'adjonction progressive de nouvelles sources de revenus.

CONCLUSIONS

SYNTHÈSE ET PRÉCONISATIONS

Les présentes conclusions sont issues des analyses et débats qui ont eu lieu le 7 décembre 2016. Au-delà des constats certaines propositions faites doivent être débattues et enrichies ou amendées avec les salariés par l'intermédiaire de leur syndicat, les experts du secteur et confrontées aux orientations des employeurs. Ces concertations se feront durant l'année 2017 et déboucheront sur les assises finales qui devront permettre l'élaboration de modules de formations et d'axes d'actions pour que les salariés soient véritablement acteurs des mutations technologiques, économiques et sociales du secteur des Industries Graphiques.

QUELQUES ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA FILPAC-CGT

- La chaîne des valeurs de l'industrie graphique française est totalement déséquilibrée et ne profite qu'aux donneurs d'ordre.
- Par des investissements et un endettement aux près des banques et des fournisseurs, par une aggravation des conditions de travail (allongement de la durée de production et suppression d'emplois), l'industrie graphique a répondu à ces exigences de prix en augmentant considérablement la productivité.
- Les gains de productivité ont été totalement absorbés par les donneurs d'ordre.
- La responsabilité des imprimeurs est également engagée sur ce point : la politique de baisse de prix qu'ils ont engagé pour gagner des marchés au détriment d'autres imprimeries s'est avérée négative à terme pour l'ensemble des entreprises du secteur.
- La balance commerciale de l'imprimerie s'est fortement dégradée
- Il apparaît également un « nomadisme » des travaux y compris au-delà des frontières de notre pays, parfois pour des baisses de prix minimales.
- Certains marchés de l'industrie graphique (héliogravure, livres, catalogues...) sont devenus européens. Pour une part par nécessité (éclatement des productions) mais le plus souvent pour des raisons de mise en concurrence des imprimeurs sur les prix.
- L'absence d'une politique européenne sur les pratiques concurrentielles laisse à chaque pays les possibilités de soutien de son industrie nationale alors que le marché est européen : la France se distingue par une faible intervention des pouvoirs publics dans le soutien à l'imprimerie.
- La crise de 2009, qui se poursuit et dont on ne voit pas la fin, amplifie les difficultés : réduction de la publicité, réduction des paginations, disparition de titres, optimisation des matériels, refus des banques d'assurer les trésoreries et les investissements, entente des groupes papetiers sur le coût du papier...
- Le marché papetier est dominé par une poignée d'entreprises multinationales qui fixent les prix d'une manière souvent arbitraire. Les prix mondiaux sont fixés en dollars et toute fluctuation de la monnaie américaine a des incidences sur le coût du papier payé dans une autre monnaie. Pourtant, la production française de papier journal et magazine suffirait pour couvrir les besoins de la consommation de notre pays. Mais le marché papetier est devenu international : nous exportons du papier presse et nous en importons ! Cette situation est aussi déstabilisante pour les papeteries françaises, toutes filiales des multinationales. L'importance de la valeur du papier dans le coût de l'imprimé et les fluctuations de prix imprévisibles ont des conséquences lourdes sur l'économie de l'industrie graphique.
- L'ensemble de ces points, non exhaustifs, portant sur la situation économique de l'industrie graphique, relèvent de l'économie libérale et de ses dysfonctionnements, de sa crise. Et la démonstration est faite que l'application des règles du marché aggrave la situation chaque jour. Il est donc nécessaire de

trouver des nouvelles formes de régulation de l'économie et de la répartition de la chaîne des valeurs dans l'industrie graphique française et européenne.

LES PROPOSITIONS DE LA FILPAC-CGT

1. Mettre en place des rapports entre donneurs d'ordre et éditeurs d'une part, et les entreprises graphiques d'autre part, une Charte déterminant les rapports économiques entre eux.

Cette charte devra entre autres, définir des prix en tenant compte des coûts réels de production et en condamnant les mesures de dumping. D'autre part, cette charte devra également définir la durée des contrats et les conditions de résiliations, en tenant particulièrement compte de la durée des amortissements en cas d'investissements dans du matériel répondant aux exigences des donneurs d'ordre. La Commission de travail chargée de traiter ce point devra faire une analyse du peu d'impact de la « Charte des bonnes pratiques entre les imprimeurs et les donneurs d'ordres » établie en mars 2005 l'Union des Annonceurs (UDA), l'Associations des agences conseils en Communication (AACC) et le Syndicat des Industries de la Communication Graphique et de l'Imprimerie Française (SICOGIF).

2. Les lieux des productions graphiques dépendent fortement des impératifs de distribution et de la localisation des personnes ciblées par les imprimés. C'est ce qui donne à l'industrie graphique une dimension régionale indiscutable : ainsi, l'Île-de-France, première région de distribution de la presse et de la publicité nécessite un réseau d'imprimerie pour leur réalisation. La FILPAC demande une réelle expertise, au niveau des Régions, sur les incidences financières des délocalisations des entreprises graphiques.

3. La FILPAC-CGT demande que les coûts de transports soient intégrés dans les prix pratiqués dans l'industrie graphique. Il s'agit des coûts directs mais également ceux liés aux impératifs d'un développement durable, entre autres le coût carbone.

4. Un label devra être apposé sur tout imprimé prenant en compte ces impératifs de localisation de la production, du développement durable et de l'application de normes sociales répondant aux conventions collectives et aux conventions de l'Organisation internationale du travail.

5. Il revient à la Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCRF) de suivre l'application de ces mesures et de veiller à la régularité de la passation des marchés.

En cas d'irrégularités constatées, elle peut être saisie par les donneurs d'ordre, les représentants des employeurs graphiques et les organisations syndicales du secteur.

6. La DGCRF met en place, avec des représentants des industries graphiques et des donneurs d'ordre et des représentants des organisations syndicales, une Commission de suivi des pratiques commerciales.

Cette Commission peut être saisie par les organisations patronales ou syndicales en cas de litige ou de constat du refus de l'application des principes définis dans la Charte.

7. Les entreprises des industries graphiques s'engagent à ne pas pratiquer une politique de dumping et instaure une politique commerciale tenant compte des coûts réels de production.

8. L'ensemble des parties concernées devrait porter un projet de Charte de bonnes pratiques au niveau européen : le gouvernement français auprès des instances communautaires, les responsables patronaux auprès d'Intergraf et les organisations syndicales auprès d'UNI Europe Graphique.

9. Une régulation des prix du papier ne peut se faire par la création de centrale d'achats par les imprimeurs : cela est déjà mis en place par des groupes de presse important sans que cela n'ait changé quoi que ce soit dans les relations avec les multinationales papetières. La FILPAC-CGT propose de confier à la Société des Papiers de Presse un rôle de régulateur de la consommation papetière et de ses prix. Son expérience de gestionnaire de stocks et de lissage des prix sur une longue période doit servir à redéfinir une mission de ce type qui pourrait être bénéfique tant pour la production papetière française (indispensable pour des raisons de proximité et d'économies de transports tant sur le plan financier qu'environnemental) que pour l'industrie graphique et l'emballage.

1. ASSURER LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET LES INVESTISSEMENTS DANS LES TECHNOLOGIES DU NUMÉRIQUE. INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS ENGENDRÉES DANS LE POSITIONNEMENT DES INDUSTRIES GRAPHIQUES DANS LE CHAMP DE LA COMMUNICATION.

QUELQUES ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA FILPAC-CGT

- La thèse de la surcapacité de rotatives devient un leitmotiv asséné sans précaution. Des chiffres sont même avancés : Il faut préciser que ces analyses (qui peuvent par ailleurs être contestées) portent sur l'héliogravure et ne concernent pas les autres segments de l'industrie graphique : offset, impression du livre, emballage...
- Cette thèse est utilisée pour expliquer la baisse des prix. Or, il s'avère que ces baisses sont plutôt le fruit des politiques commerciales citées dans notre analyse économique.
- Ces chiffres concernent la Communauté européenne. Il faut qu'il soit corrigé en fonction des pays voire des régions. Ainsi, en France, une importante réduction des moyens de production est intervenue ces vingt dernières années sans pour autant que cela ait eu pour conséquence une augmentation des prix, bien au contraire.
- L'industrie graphique et le support papier ne sont pas une industrie dépassée : elle est au centre de nombreuses innovations technologiques (celles du numérique) qui modifie fondamentalement son champ d'intervention et son champ de compétence. La chaîne graphique traditionnelle en est profondément bouleversée.
- Les travaux réalisés par l'Observatoire des Métiers permettent de définir les besoins en recherche et développement ainsi qu'en emplois et en qualifications.
- Des exemples de regroupement d'entreprises au niveau régional ont permis de démontrer la nouvelle interférence entre des métiers graphiques et non graphiques: créateurs de fichier, informaticien, gestionnaire de données, imprimeurs, routeurs, distributeurs...
- Des retards sont pris dans les investissements alors que dans d'autres pays européens, des entreprises bénéficient de fonds structurels européens, parfois régionaux, pour l'achat de matériel de nouvelle génération. Le refus des banques d'intervenir dans une industrie qu'elles considèrent, selon toute évidence, comme « risquée » alors qu'une chaîne graphique refondée est un des maillons majeurs de la filière communication à l'ère numérique.
- Le manque de synergie industrielle entre les grands groupes français d'impression les met en difficultés face à des groupes étrangers, beaucoup mieux structurés, parfois au sein de groupes d'édition.

LES PROPOSITIONS DE LA FILPAC-CGT

10. Etablissement d'un bilan de l'évolution de la situation des industries graphiques dans chaque Région, en lien avec les structures politiques et syndicales régionales.

11. Réaliser une étude approfondie sur l'évolution par segments de l'industrie graphique : préparation, impression lourde, impression du livre, reliure et finition, impression numérique...

12. Création d'un Fonds d'investissements par un pool de banques publiques et privées pour la rénovation du parc machine en France.

13. Intégration de l'industrie graphique dans les préconisations du Secrétariat d'Etat chargée de la Prospective et du Développement de l'économie numérique. Cela permettra d'avoir accès aux moyens octroyés à cette instance pour répondre aux impacts industriels et sociaux des technologies du numérique sur la branche.

14. Campagne d'information nationale sur la pertinence du support papier et sur la nécessité d'une localisation de proximité des outils industriels conduisant à une « réhabilitation » de l'image de l'industrie graphique, secteur industriel d'avenir.

15. Coordination, sous l'égide de l'UNI, d'entreprises pour assurer des offres globales aux donneurs d'ordre, à l'image de ce qui se fait dans les pôles régionaux.

16. Création, en lien avec l'Observatoire des Métiers, d'une cellule « Recherche et développement » travaillant plus spécifiquement sur les activités nouvelles que la chaîne graphique peut offrir aux donneurs d'ordre et éditeurs, entre autres dans :

- la gestion des fichiers numériques ;
- la diffusion des informations sur divers supports ;
- le développement de l'imprimerie « à la demande », spécialement pour les petits tirages (livres, travaux administratifs, commerciaux...)

17. Initiatives du gouvernement français auprès de la Commission européenne et particulièrement la DG Entreprises et industries pour une étude sérieuse sur les implantations industrielles graphiques dans les 27 pays et les marchés graphiques potentiels.

2. DÉVELOPPER UN MODÈLE SOCIAL ASSURANT UNE SÉCURITÉ SOCIALE PROFESSIONNELLE POUR L'ENSEMBLE DU SALARIAT.

QUELQUES ÉLÉMENTS D'ANALYSE DE LA FILPAC-CGT

- Dans les entreprises de plus de 10 salariés, le nombre d'emplois est passé de 79 000 en 2009 à 62 800 en 2014, soit -10%.
- La productivité a augmenté.
- Ces suppressions d'emplois sont dues à des réductions liées à des technologies nouvelles mais surtout suite à des fermetures d'entreprises et des arrêts machines.
- La tendance s'est poursuivie.
- Nous constatons un début de pénurie dans certaines qualifications graphiques.
- Les nouvelles technologies du numérique modifient les qualifications et sont coûteuses en emploi. Or, aucune mesure sociale n'est envisagée pour faire front à ce nouveau défi technologique pour la branche. Cela est vrai tant dans la formation aux nouvelles qualifications, la reconnaissance de ces nouvelles qualifications, le sort des salariés dont l'emploi disparaît.
- La filière graphique connaît une multiplicité de conventions collectives. Pourtant, aucune d'entre elles ne couvre réellement le champ de la filière graphique telle qu'elle se construit. Les négociations pour l'extension de la convention collective du labeur est en chantier depuis quatre ans sans aucune avancée notoire.

LES PROPOSITIONS DE LA FILPAC-CGT

18. Mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) de branche pour mettre en place une politique de l'emploi et de la formation sur les cinq prochaines années en intégrant les évolutions technologiques et les besoins en emploi.

19. Cette GPEC devrait concerner les structures professionnelles patronales, les organisations syndicales avec l'assistance de l'Observatoire des métiers et AGEFO-CGM.

20. Elle devra déboucher sur des propositions concrètes sur les contenus de formation professionnelle première et sur la formation professionnelle continue.

21. Elle établira les qualifications nécessaires dans la nouvelle chaîne graphique et le nombre d'emplois générés.

22. Pénibilité du travail : une négociation doit s'ouvrir immédiatement sur la reconnaissance de la

pénibilité du travail dans les industries graphiques et les mesures à prendre pour permettre à ces salariés de bénéficier d'une retraite anticipée.

23. Pour répondre aux problèmes d'emplois qui sont posés par la crise conjoncturelle et la crise structurelle, la profession et les pouvoirs publics (ont le pôle emploi) mettent en place une structure d'accueil pour les salariés perdant leur emploi. Ceux-ci garderaient leur contrat de travail et bénéficieraient de formation longue si nécessaire et d'un reclassement dans la branche.

24. Cette structure serait dotée de fonds issus de cotisation des entreprises, de fonds publics nationaux et européens et, pour la formation, des fonds des OPCA concernées.

25. Cette structure serait gérée d'une manière tripartite : employeurs, syndicats, pouvoirs publics.

26. Une négociation doit s'ouvrir entre les organisations patronales et syndicales pour la mise en place d'une convention collective commune à la chaîne graphique intégrant les évolutions tant dans l'organisation du travail que dans les qualifications aujourd'hui en vigueur dans la filière.

ASSISES DES MÉTIERS DU LIVRE

ACTE II
18 mai 2017
COMPTE-RENDU
Interventions et débats

A PROPOS

du

Avec le soutien du **Fonds Social Européen**

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1^{er}. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque





PRÉSENTATION ET INTRODUCTION AUX DÉBATS DE LA JOURNÉE

Pascal Lefèbvre salue l'ensemble des personnes présentes ayant répondu à l'invitation de la FILPAC CGT, et se dit heureux d'accueillir autant de monde au sein de la salle du CCN.

Ces assises des métiers du livre vont débiter par la projection d'un film, mais avant je vais laisser la parole au secrétaire général **Patrick Bauret**.

Patrick Bauret, à son tour, adresse son bonjour et ses remerciements aux gens présents à ces assises des métiers du livre.

Le livre, aujourd'hui, est attaqué de toutes parts par le numérique ; ce dernier ne fonctionnant pas toujours très bien, le meilleur exemple étant très proche de nous puisque le wifi sature en raison d'un trop grand nombre de personnes connectées au même endroit.

Avant la première table ronde, un film sera donc projeté.

Ensuite, tranquillement, nous allons travailler toute la journée de manière à échanger sur notre vision du livre papier et l'avenir de ce dernier.

Dans cette salle, sont rassemblés des : imprimeurs, papetiers, bibliothécaires, éditeurs, écrivains. Ce mélange participe à notre culture et nos différences, il contribue à nous faire avancer au travers des journées comme celle-ci. C'est de cette façon que nous pourrions défendre le livre, et la biblio-diversité pour reprendre une expression chère à mon camarade Pascal Lefèbvre.

Merci à tous.

Un film est projeté.

Pascal Lefèbvre assure l'introduction aux quatre tables rondes qui vont rythmer la journée :

Chers amis, chers camarades, en organisant les assises des métiers du livre, notre fédération a souhaité replacer cet objet si précieux pour l'humanité au centre de nos débats.

Le livre, vecteur d'émancipation, d'épanouissement et de lien social, recouvre toutes les dimensions de notre société ; qu'elle soit culturelle ou sociétale, aborde les questions d'éducation ou de transmission du savoir et de l'histoire de nos civilisations. Comme l'a écrit « le philosophe barbu », « *celui qui ne connaît pas l'histoire est condamnée à la revivre.* » Une phrase à méditer, alors que nous traversons une période mouvementée.

Le livre et surtout la biblio-diversité qui en fait tout son intérêt sont en danger imminent, si rien n'est entrepris pour réguler et investir fortement au sein d'une filière qui participe à l'évolution et l'équilibre de nos sociétés.

La loi Lang, laquelle a permis l'instauration du prix unique du livre, n'est plus suffisante pour empêcher la captation des écrits par le marché qui risque de provoquer la destruction massive de la diversité des œuvres littéraires, présentes et à venir.

Dans un monde globalisé où les géants du Net absorbent des pans entiers de l'économie et de nos services publics, le livre n'échappe pas à leurs appétits de profits maximum. Les fameux « GAFA » (Google, Apple, Facebook, Amazon) ont la volonté de faire main basse sur la culture, l'information, l'éducation : sur la pensée humaine, pour résumer.

1984 de George Orwell n'est déjà plus une fiction, et pourrait très vite devenir une réalité si rien ne venait s'opposer à cette marchandisation outrancière de la littérature.

Aidés par des gouvernements aveuglés par la chimère numérique et sa promesse d'une nouvelle société débarrassée des contingences sociales et dérégulations du service public, ces oligopoles mondiaux du numérique déstructurent nos sociétés pour mieux les libéraliser à leur profit.

Sans vouloir trop m'appesantir sur le programme du nouveau locataire élyséen, tout indique que les « GAFA » peuvent dormir sur leurs deux oreilles. Leurs intérêts seront, en effet, préservés car ils font assurément partie des priorités quinquennales du président de l'ubérisation de la société.

Pour autant, gageons que la nouvelle ministre de la Culture, Françoise Nyssen, issue de notre filière, ait à cœur ainsi que les moyens de la préserver et développer.

C'est bien dans le but de construire une riposte à la hauteur des défis que tentent de nous imposer ces partisans de ce modèle de société déshumanisée que nous sommes réunis ici aujourd'hui. La tâche ne sera donc pas aisée.

En ouvrant ces assises des métiers du livre à toutes celles et ceux qui peuvent se sentir concernés par ces enjeux, en faisant intervenir les travailleuses et travailleurs d'un bout à l'autre de la filière, nous nous sommes lancés un défi audacieux à relever mais tellement enthousiasmant.

Certains, pessimistes, diront que tenir de tels objectifs sur une journée relève de la gageure. Ils n'auraient pas tort si la réflexion et les actions s'arrêtaient à la fin de nos travaux du jour, et nous ne donnions pas suite à cette journée tant au niveau de notre syndicalisme qu'avec les représentants de la société civile qui participent à nos échanges du jour et demain également (vendredi 19 mai).

Cette dynamique et ce travail commun – lancés depuis plus de trois ans avec nos amis de l'Association internationale des libraires francophones (AILF), l'Association de défense des métiers du livre (ADML) et la création du syndicat FILPAC CGT des libraires indépendants d'Île-de-France – doivent être poursuivis et intensifiés via ces Assises des métiers du livre, afin de donner à ce mouvement une dimension plus large qui permettra de peser sensiblement sur les pouvoirs publics.

Ces assises des métiers du livre sont organisées dans le cadre d'un projet financé par le Fonds social européen (FSE), dont l'objet essentiel est défini ainsi : anticiper les changements dans le secteur de l'imprimerie, dans une perspective d'emploi des salariés comme acteurs.

En élargissant l'objet des assises de l'amont à l'aval des métiers de l'imprimerie du livre, nous voulons démontrer que les acteurs de cette filière économique et sociale sont interdépendants et indissociables les uns des autres.

L'intervention des travailleurs des imprimeries du livre dans les changements industriels en cours ne peut se réaliser qu'en prenant en compte les acteurs de l'ensemble de la chaîne du livre : de l'auteur au libraire ou bibliothécaire. Réciproquement, les évolutions structurelles dans l'édition comme dans la diffusion ont un impact certain déstructurant sur les métiers de l'imprimerie. Un maillon de la chaîne casse, et c'est toute la filière qui est déstabilisée.

À l'heure du vertige numérique et de la globalisation des économies, les menaces pèsent plus que jamais sur les équilibres précaires de la chaîne du livre. Non pas que la lecture dématérialisée supplante la lecture papier, même si certains usages se modifient fortement, mais ces évolutions autour du numérique structurent en profondeur les process de travail et la chaîne de valeur au profit d'une concentration capitalistique des acteurs du secteur du livre toujours plus importante.

Il nous faut donc, à l'instar de la loi Lang qui a préservé la filière d'une concurrence inéquitable et désastreuse, écrire les contours d'une véritable politique du livre et des lectures permettant la préservation et le développement de la biblio-diversité.

Chers amis, chers camarades, je tiens d'ores et déjà à remercier, au nom de la fédération, toutes celles et ceux qui ont bien voulu intervenir dans le cadre des quatre tables rondes qui vont rythmer cette journée ; venant d'univers différents, représentant des catégories sociales et professionnelles diverses. Chacune et chacun, à sa manière, va nous livrer : son vécu, sa vision, ses propositions afin de pérenniser et développer durablement cette filière du livre.

La contradiction sera présente : ce n'est pas un obstacle, bien au contraire. La prise en compte des différentes positions nous fera progresser dans notre travail d'élaboration puis de revendication d'une loi de programmation pour la filière du livre.

L'apport de nos camarades ici présents, qui nous font le plaisir et l'honneur de participer à nos travaux, sera également éclairant sur la façon dont cette problématique est abordée chez nos proches voisins.

Je tiens à remercier fraternellement pour leur présence aujourd'hui : **Hakim Chousse**, de la centrale allemande VERDI ; **Piero Verderio**, de la centrale italienne CISL ; ainsi que le secrétaire général d'UNI-EURO-PA, **Nicola Konstantinou**.

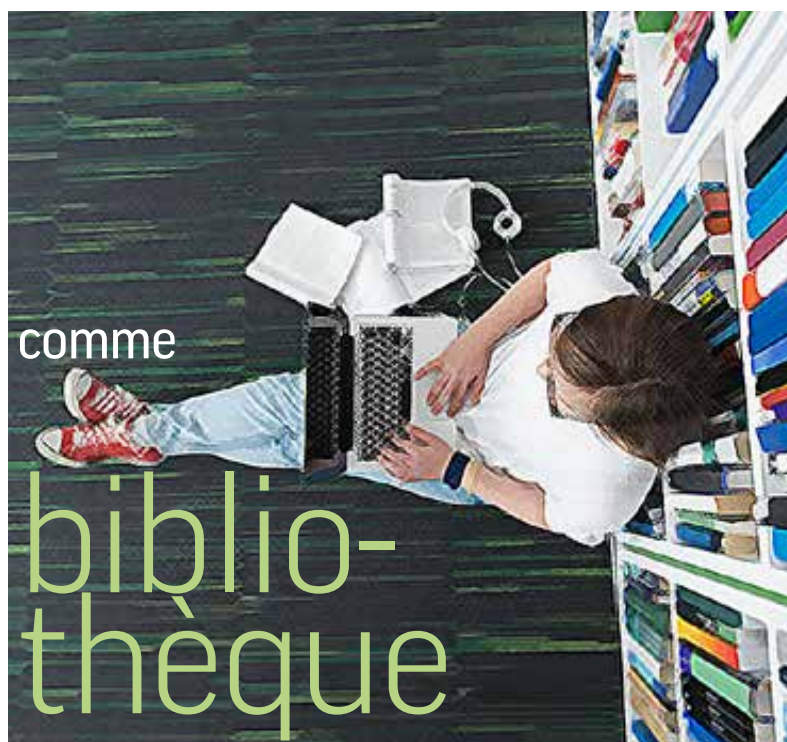
Enfin, je tiens à remercier tout particulièrement **Sylvie Labas** : secrétaire générale du syndicat CGT des libraires indépendants, trésorière de l'AILF et libraire dans la belle ville populaire de Saint-Denis. Merci pour son implication dans la construction de cette journée, mais également pour introduire chacun de nos débats par une lecture d'un texte en rapport avec les thèmes abordés.

Maintenant, place à la première lecture puis au premier débat.

PREMIÈRE TABLE RONDE

LE LIVRE ENJEU DE SOCIÉTÉ : SA PLACE DANS L'ÉDUCATION, LE TRAVAIL, LA CITÉ

- L'impact du numérique sur la lecture et le Livre.
- Renouer avec une ambition d'émancipation ouvrière : le livre dans l'entreprise.
- De la bibliothèque à la médiathèque : quelle place pour le Livre, exemple de politique locale.



Pascal Lefèbvre demande à **Yvanne Chenouf** comment elle apprécie la lecture de nos jours ?

Yvanne Chenouf tient d'abord à préciser son métier : enseignante.

Elle va cependant s'exprimer au nom de l'**Association française pour la lecture (ALF)**, visible sur www.lecture.org, dissidente dans le monde de l'Éducation nationale et qui a perdu presque toutes les batailles. Aux alentours des années 1960, l'entrée en 6^e se faisait sur concours et 27 % des enfants entraient ainsi dans cette classe à l'âge de 11 ans. Trois ans plus tard, ils passaient le certificat d'études.

Les épreuves de sélection étaient majoritairement basées sur le rapport à l'écrit. Les élèves de 11 ans devaient savoir lire un texte silencieusement, et répondre à des questions de compréhension à l'écrit. Autrement dit, un lecteur n'est pas capable de lire un texte s'il ne possède pas au moins 80 % de l'information. Revenons aux années 1960, durant lesquelles la lecture s'avérait discriminante. Pour être un bon lecteur, il fallait savoir lire entre 15 000 et 20 000 mots à l'heure ; sachant que quelqu'un qui parle emploie en moyenne 8 000 mots à l'heure.

Le texte est fait pour l'œil et non la voix, l'apprentissage scolaire se base sur un contresens.

En 1970, au moment de la réforme Haby correspondant à l'ouverture du collège à tous les élèves, l'école évolue. Il s'agit cependant de resocialiser la lecture, c'est-à-dire considérer à nouveau la lecture comme une pratique sociale et non en tant qu'apprentissage scolaire, ou déscolariser la lecture pour le dire autrement. La lecture s'apparente donc à un rapport social, lequel ne peut pas être défait en petites unités

n'ayant absolument aucun sens. J'ai toujours plaidé pour un apprentissage de la lecture qui parte du sens de la langue, à savoir aucune unité sonore en-dessous du sens.

Le rapport à l'écrit se réfère ainsi à un outil de pensée, la lecture ne s'avère donc pas une oralisation retranscrite mais plutôt un langage comme la danse ou les mathématiques.

Des cycles sont nécessaires dans l'apprentissage de la lecture : le premier dure entre deux et quatre ans, le deuxième va de la grande section maternelle au CE1, le troisième s'étend du CE2 au CM2.

Quatre pistes de travail ont été identifiées pour guider cette démarche : le statut de l'enfant, l'intégration de l'enfant au sein de groupes hétérogènes, la prise en compte de l'enfant dans le corps social, et l'école comme lieu d'apprentissage des outils conceptuels avec l'enseignant qui joue le rôle de chef d'orchestre.

Au début des années 1980, avec le développement de l'informatique, l'enfant doit considérer le texte comme l'unité de base de la lecture. Suivant le modèle des classes transplantées, des classes de lecture ont été créées puis des villes de lecture ont vu le jour.

Le logiciel ELSA (Entraînement à la lecture savante) est en ligne, afin de permettre au lecteur de passer de la vitesse de l'oral à celle de la lecture.

Reste, néanmoins, à assurer l'implication dans les livres.

Pascal Lefèbvre se réjouit d'accueillir **Koura Fofana**, directrice des médiathèques de la ville de Gennevilliers, qui va témoigner du rôle des bibliothèques dans les quartiers populaires et de la façon de s'inscrire dans la démarche d'une lecture accessible au plus grand nombre.

Koura Fofana prend l'exemple des médiathèques de Gennevilliers qu'elle dirige depuis deux ans : trois espaces de plus de 1 000 m² pour 42 000 habitants : cela témoigne d'une volonté politique très forte au sein d'une ville emblématique du mouvement qui a entraîné la transformation des bibliothèques en médiathèques.

À Gennevilliers, 43 agents travaillent au sein des trois médiathèques. Les budgets se veulent confortables et pérennes, ils permettent de mener des projets ayant un rayonnement très fort.

La lecture publique est devenue un outil majeur de la politique d'une ville devenue une oasis culturelle.

Le réseau d'équipements culturels se révèle dense : un théâtre, un conservatoire et une école de danse, une école des Beaux-Arts, un service des spectacles pour le jeune public, un cinéma, une salle dédiée aux musiques actuelles et une maison du développement culturel s'ajoutent aux trois médiathèques.

La difficulté pour les médiathèques réside dans le fait de ne pas pouvoir se positionner comme un centre culturel. Dès lors, quel est leur rôle ? Pour répondre à cette question, nous sommes revenus à un fondamental : le livre.

Le cœur de notre mission vise à : permettre l'accès à l'information et au contenu culturel, assurer une pluralité des positions et la diversité des éditions, mettre en avant des critères de qualité en vue d'accompagner les personnes de tous âges dans la découverte et l'évaluation des contenus.

Trois craintes demeurent : le contexte national ainsi que la position de l'État qui soulève un grand point d'interrogation à propos de l'identité de la future tutelle, la baisse des moyens se traduisant au niveau des effectifs, le numérique se voulant incontournable et posant en même temps la question du positionnement des bibliothécaires. Nous devons ainsi apprendre à faire mieux avec moins, car les médiathèques seront de plus en plus incontournables.

Pascal Lefèbvre remercie **Koura Fofana** pour son exposé.

Sans transition, il s'adresse aux deux représentants de la FERC (Fédération de l'éducation, la recherche et la culture) Sup' : **Simon Beck** et **Marc Morvan**.

Marc Morvan remercie d'abord les camarades de la FILPAC pour l'invitation à ces assises des métiers du livre.

Les bibliothèques de l'enseignement supérieur et la recherche recensent 6 000 fonctionnaires intervenant chaque jour au service des lecteurs, répartis au sein de trois catégories : dans la A figurent les conservateurs et bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés composent la B, la C regroupant les magasiniers des bibliothèques dont **Simon Beck** et moi-même faisons partie.

Il convient d'ajouter plus de 1 100 contractuels, ainsi que des étudiants par centaines qui sont employés en tant que vacataires par l'administration.

Nous combattons d'ailleurs cet état de fait, la précarité de l'emploi s'avérant conséquente et constituant ainsi un sujet majeur dans notre lutte.

Nos établissements, dans un contexte d'autonomie des universités qui entraîne une baisse des crédits de fonctionnement, doivent eux aussi affronter les défis de la révolution numérique transformant la bibliothèque de collection en un espace d'accès à l'information.

Cette grande mutation, opérée depuis une dizaine d'années, a eu des impacts très importants sur les méthodes de travail des bibliothécaires et conservateurs en particulier. Une très grande partie des acquisitions a été orientée vers les ressources électroniques, ces dernières étant contrôlées par des multinationales de l'édition à forte concentration capitaliste (Elsevier, Wiley, Springer) qui fixent des prix très élevés pour l'accès à l'information scientifique.

La bibliothèque n'a plus la jouissance de ses accès dès lors qu'elle ne paie plus, contrairement aux acquisitions classiques dont elle est propriétaire et qui lui permettent de constituer un fonds.

La logique de regroupement/fusion des universités ne permet pas la baisse des prix, parce que le modèle économique imposé par les éditeurs fixe le prix en fonction du nombre potentiel d'utilisateurs.

Entre 2002 et 2014, suivant une enquête réalisée auprès de 57 bibliothèques universitaires (soit 59 % du parc) par l'ADBU (Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires ainsi que de la documentation), les courbes budgétaires se sont croisées : en 2002, les acquisitions d'imprimés (périodiques et monographies) représentaient un total de 40 000 000€ contre 8 000 000€ aux ressources électroniques et bases de données (BDD) en ligne ; en 2014, 40 000 000€ étaient consacrés aux ressources électroniques et bases de données en ligne contre seulement 27 000 000€ au papier.

Les usages de nos publics changent : l'ordinateur portable s'avère omniprésent au détriment du support papier. L'indépendance et la liberté de choix dans le cadre des politiques documentaires fixées par les conservateurs et bibliothécaires est ainsi écornée par l'emprise croissante des ressources électroniques et de leur coût.

Autre aspect des mutations : le développement de la numérisation des collections documentaires, principalement patrimoniales et anciennes, et leur versement en accès libre sur les portails des établissements. Cela entraîne un changement dans l'accomplissement des missions de service public, les lecteurs acquièrent une plus grande autonomie d'accès aux ressources documentaires. Revers de la médaille : une baisse tendancielle de la fréquentation des bibliothèques, des communications physiques aux lecteurs et statistiques de prêt.

Nous craignons pour l'avenir des métiers de bibliothèque tels que nous les connaissons. Nous avons aussi peur de l'impact des politiques documentaires et d'acquisitions sur : les métiers du livre, les éditeurs, leur diversité, les droits d'auteurs et l'accès à la culture pour tous.

Vive la CGT, vive le livre sous toutes ses formes, vive la culture pour tous !

Pascal Lefebvre remercie **Marc Morvan** pour son intervention.

Il met en avant un sujet à développer lors de ces assises : l'accès à la lecture et aux livres dans le milieu du travail, lequel fait partie de l'ADN de la CGT.

Eddy Combret, trésorier général de la CCAS (Caisse centrale d'activités sociales), va parler de la façon dont sont appréhendés les défis de la lecture pour le monde du travail dans l'entreprise.

Eddy Combret, d'abord, ajoute qu'il est membre de la commission culture de la CCAS.

À ce titre, en ce moment, il éprouve quelques difficultés à trouver de la poésie dans les chiffres au vu des contraintes budgétaires imposées.

La Caisse centrale d'activités sociales s'apparente à un comité d'entreprise particulier, unique en son genre, créé en 1946. Il s'agit, en réalité, d'une entité réunissant 160 entreprises issues de la branche des industries électrique et gazière et regroupant 650 000 bénéficiaires.

Notre particularité provient du fait que nous sommes financés par un prélèvement des richesses que nous créons, contrairement aux comités d'entreprise où le pourcentage de la masse salariale est pris en compte. Notre modèle fait tâche dans le paysage capitaliste actuel, il est plus que jamais combattu mais nous sommes toujours parvenus à le sauvegarder.

Il ne suffit pas de poser un livre sur une table pour qu'il soit ouvert, nous devons participer à son émancipation pour ainsi rejeter les craintes et complexités l'entourant.

De nombreuses activités et rencontres culturelles se développent durant les vacances, chaque centre bénéficie de 400 livres pour adultes et enfants.

La ligne éditoriale est fixée par les électriciens et gaziers, réunis au sein d'un comité de lecture dont ses membres donnent un sens.

L'enjeu vise aussi à sortir le livre de la bibliothèque, y entrer n'étant pas donné à tout le monde ; nous organisons ainsi des rencontres entre des lecteurs et écrivains/auteurs, sur le sable ou sous les palmiers. Nous sommes reconnus au vu de la fréquentation de nos bibliothèques dans les centres de vacances puisqu'une personne sur deux s'y rend en moyenne.

Sylvie Labas n'oublie pas deux acteurs essentiels du livre : le corps enseignant et l'école.

Elle met en lumière la souffrance au travail des bibliothécaires, déqualifiés la plupart du temps. Et parle de la lecture numérique, sujet qui n'a pas encore été traité. Il existe ainsi une différence entre la lecture sur papier et celle sur écran dans le cerveau : quand vous lisez sur du papier, la mémoire se met en route et des passages sont retrouvés, le rapport au sens diffère ; tout ceci n'est pas encore le cas dans le cadre d'une lecture sur écran, pour laquelle nous perdons la pensée.

Bruno Suair demande à **Yvanne Chenouf** si des mesures ont été entreprises par l'Éducation nationale dans le cadre du changement de support entre le tableau noir et les ordinateurs/tablettes ?

Yvanne Chenouf souligne l'installation massive de tableaux blanc numériques en classe, mais peu sont utilisés. Je ne sais pas si des enquêtes ont été menées à ce sujet.

Toujours est-il que les outils ne s'opposent pas, mais se complètent en termes de pratiques culturelles.

Sylvie Labas observe la mise au placard de nombreux manuels scolaires, les dotations de livres devraient ainsi s'orienter vers la littérature et les sciences humaines.

Christine Barriaud, professeur-documentaliste dans un collège, par ailleurs membre de la FERC CGT, remarque les nombreuses dotations reçues pour acheter des manuels scolaires mais en version numérique. Nous devons nous mettre à l'ère du numérique, comme le suggère une circulaire du ministère de l'Éducation nationale. Les livres ne figurent ainsi plus comme une priorité. Un combat a été engagé pour développer la lecture-plaisir.

Nous devons faire face à la numérisation de tous les documents. Pourtant, le papier demeure le meilleur support en termes de conservation.

Patrick Chatet s'interroge sur l'existence ou non d'une corrélation entre le fait d'écrire et lire moins souvent ? Des études ont-elles été commandées à ce sujet ?

Yvanne Chenouf affirme que le rapport existe entre le fait d'écrire et lire moins souvent, dans la mesure où il s'agit de considérer l'écriture possible à condition de passer par l'étape du lectorat.

Les recherches en matière de développement de l'écriture font appel à des souvenirs en rapport avec l'organisation d'un texte par exemple. Il faut se référer au titre du livre de Julien Gracq, *En lisant en écrivant*, dans le but de prouver que l'écriture et la lecture demeurent inséparables.

Maurice Vigier estime qu'il ne faut pas traiter du livre uniquement sur le plan institutionnel, mais aussi prendre en compte l'intervention citoyenne et celle des organisations syndicales. Une politique culturelle, en effet, donne du sens aux individus et à l'action sociale. À ce titre, la nomination au poste de ministre de la Culture de Françoise Nyssen, issue de notre filière, ne suffit pas pour se bercer d'illusions à propos de la politique qu'elle va mettre en place.

En premier lieu, le livre est affecté par les politiques publiques ; celles menées au cours des dernières années ayant beaucoup contribué à freiner une dynamique, de par les dimensions culturelle et éditoriale. Méfions-nous de l'utopie sociale et technique, ne perdons pas la forte identité culturelle liée à nos métiers, il faut traiter ce domaine en complémentarité avec le papier.

Vincent Huet, étant donné son métier de graphiste, souscrit à l'idée selon laquelle un livre se résume à du langage pour l'œil.

Le livre se veut un concentré de savoir-faire du point de vue des métiers.

Sylvie Labas clôt la première table ronde de ces assises des métiers du livre. •

DEUXIÈME TABLE RONDE

PANORAMA ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA FILIÈRE DU LIVRE : UNE CHAÎNE DE VALEURS INTERDÉPENDANTES

- Des chiffres pour apprécier la réalité de la situation de la filière.
- L'imprimerie du livre : des évolutions technologiques majeures pour répondre aux modifications du marché (exemple d'un groupe européen).
- Quelles évolutions du papier pour la lecture d'aujourd'hui et de demain ?
- Dualisme du monde de l'édition : entre géants mondiaux et éditeurs indépendants ou le devenir de l'édition indépendante.



Éric Martin souhaite la bienvenue aux cinq intervenants : **Hubert Pédurand**, consultant à l'UNIIC (Union nationale des industries de l'impression et la communication) et à l'IDEP (Institut de développement et d'expertise du plurimédia), imprimeur du livre à Clamecy ; **Pierre Dutilleul**, directeur général du SNE (Syndicat national des éditeurs) ; **Frédéric Gerbe**, délégué syndical de Brodard et Taupin ; **Philippe Magnani**, éditeur indépendant ; **Matthieu Joulin**, d'Alliance internationale des éditeurs indépendants.

Éric Martin passe la parole à **Julie Ducamp**, de l'IDEP (Institut de développement et d'expertise du plurimédia), qui présente un document détaillant différents chiffres liés à l'industrie du livre.

Julie Ducamp explique que l'IDEP mène une veille active, technologique et économique durant toute l'année sur les différents marchés.

Le livre est aujourd'hui un enjeu sociétal et culturel qu'il est important de défendre. Pourtant, il ne représente que 5 % du chiffre d'affaires de l'imprimerie de labeur.

Le livre est un marché qui se tient bien, comparé aux autres marchés de l'imprimerie. En 2016, la vente de livres a marqué un léger fléchissement : - 1,6 % en volume et -1,3 % en valeur.

Cette année, trois segments voient leur croissance augmenter : le livre jeunesse, le scolaire et les essais. La vente est structurée par les modalités d'achat du livre. Cette année, pour la première fois, les achats en ligne ont devancé les achats en hypermarché.

Le parcours d'achat en ligne affecte le panier de l'acheteur, il prive l'acheteur de l'achat : d'impulsion, de la flânerie, du conseil du libraire.

Les best-sellers sont ainsi favorisés au détriment des autres titres ; ces derniers étant pléthoriques, le livre doit se démarquer, dans une logique de couverture ou collection.

Les éditeurs cherchent à coller le plus possible à la demande, pour éviter les stocks importants ou pilons. Le marché du livre est ancré dans la culture, il est toujours en mutation.

C'est d'abord un marché à défendre : en 2015, nous avions 7 segments en augmentation, notamment la littérature. Ce secteur, aujourd'hui, affiche 61 millions d'euros.

Vient alors la question du livre à la demande : « l'expresso book machine », chez les PUF (Presses universitaires de France), qui a suscité un engouement auprès du public et des médias ; l'impression hors-série chez Cultura, et le livre à la demande avec la « joint-venture » entre Hachette et Lightning Source et Copernic, l'outil d'Inetreforum, qui pourrait imprimer des livres à des millions d'exemplaires.

Le livre numérique présente un volume en hausse à + 13 % et un chiffre d'affaires également en augmentation à + 12 %. L'an dernier, il était à + 25 % et le ralentissement de la croissance était déjà évoqué. A l'heure actuelle, nous ne savons pas quelle sera l'évolution de ce marché, avec cette nouvelle génération biberonnée à l'écran.

Revenons à l'impression des livres. La majorité d'entre eux sont imprimés par des sociétés étrangères, telles que celles des pays de l'Europe de l'Est et la Chine.

Les importations sont en hausse, mais cela est principalement dû à la réforme scolaire. L'Espagne et l'Italie ont su imprimer des millions d'ouvrages dans un laps de très court, là où la France n'a pas eu les moyens de le faire.

De manière générale, les importations en provenance d'Europe de l'Est représentent 10 % de la totalité. En revanche, les importations en provenance de Chine sont en baisse. L'augmentation du coût de la main d'œuvre n'est pas étrangère à cette tendance.

Pour 2017, la deuxième vague de la réforme scolaire va permettre de renflouer les caisses ; mais il s'agit d'une année électorale, et les chiffres montrent que ce type d'événement et la littérature ne font pas bon ménage.

En conclusion, nous pouvons dire que le marché du livre est durable car ancré dans les habitudes culturelles des Français. C'est aussi un marché mouvant, qui connaît des mutations comme le numérique et le livre à la demande. C'est également un marché fragile, en raison de plusieurs facteurs dont la situation des libraires et le statut précaire de l'auteur. Mais c'est surtout un marché à défendre, et c'est ce que vous faites là aujourd'hui. Je vous en remercie.

Éric Martin se tourne vers **Hubert Pédurand**, lequel va aborder l'imprimerie du livre et les évolutions technologiques majeures pour répondre aux modifications du marché.

Hubert Pédurand souligne que le livre est une filière qui n'ose plus, et a tendance à baisser les bras.

Nous travaillons avec le monde paritaire sur un foisonnement d'idées, afin de montrer le chemin aux imprimeurs.

Dans le top 20 des biens culturels, nous trouvons : cinq jeux vidéo, cinq albums de musiques, deux vidéos et huit livres. Ce dernier chiffre est important, car le livre est symbolique de notre société.

Nous notons que 30 % de la production des livres sont des invendus, 10 % des titres sont non-mouvementés, 10 % des titres sont non-fournis et 10 % des titres ne peuvent pas être servis à temps. Globalement, il faut produire 2,5 livres pour espérer en vendre 1.

Nous perdons aussi des parts de marché, parce que nous ne pouvons pas résister aux pays de l'Est comme la Roumanie et la Pologne mais aussi historiquement à l'Italie et bientôt au Portugal.

Il y a d'autres constats : Amazon en est à son cinquième centre de distribution en France, et se prépare à devenir un imprimeur en France en limitant les métiers sur la chaîne de production grâce à des outils ultra-modernes. Un important distributeur, Interforum, devient imprimeur via la technologie ePAC : ce que la France n'a pas su faire.

Le système des éditeurs génère trop de stocks, de pilon, d'inefficiences. Pourtant, la majorité d'entre eux en vit bien. L'imprimeur n'a pas su modifier son processus très linéaire.

L'éditeur est dans un engrenage qui génère du volume, du pilon, des manquants, de la non-valeur à tous les étages.

Il y a sept ans, des fonds avaient été débloqués en Italie, afin d'aider les imprimeurs italiens à acheter le matériel à hauteur de 50 %. En France, nous avons du mal à acheter du matériel, il y a sans doute des aides qui n'existent pas.

Nous pouvons noter une baisse du nombre d'imprimeries : 5 076 en 2006 contre 3 325 en 2015.

Nous essayons de limiter cette dépression industrielle, car cela engendre inéluctablement des pertes d'emplois.

À l'ère du numérique, toute la chaîne du livre est impactée. Mais l'imprimeur, qui n'est pas un distributeur, doit s'adapter à cette nouvelle façon de faire.

L'ubiquité industrielle à laquelle nous aspirons est doublée d'une ubiquité culturelle. Si nous chevauchons les deux cartes, nous pouvons émettre une hypothèse : les éditeurs ne seraient-ils pas intéressés par le fait qu'il y ait agilité et souplesse au niveau local ? Il s'agirait de réfléchir, pour les 69 dépôts de niveau 2 qui existent aujourd'hui, à une hypothèse de production dans les points de distribution du niveau de la presse pour le livre. Cette idée folle est le programme de recherche et développement IRENEO, le « Netflix » français du livre papier.

Nous avons un début de maillage territorial, qui prend appui chez nos jeunes.

Nous avons considéré que le livre n'était pas assez présent au cœur de nos écoles, il a donc fallu faire renaître cette envie de connaître le mécanisme de fabrication d'un livre.

Je vous laisse découvrir le concept de « l'expresso book machine », à travers un reportage passé au mois de mars dernier sur BFM TV : il s'agit d'une imprimante qui fabrique, sous vos yeux, le livre de votre choix en moins de quinze minutes. Il est possible d'éditer des livres à l'unité, de choisir son livre au moment voulu et par conséquent de ressortir des perles devenues introuvables. Les avantages sont nombreux : outre le fait d'éviter les soucis de stockage, « l'expresso book machine » permet d'imprimer des ouvrages que nous trouvons uniquement d'occasion.

Un film est projeté.

Même si cet outil fait un jour 1,5 % de la production, son intérêt réside surtout dans cette nouvelle liaison avec le client et le libraire. Avant d'arriver à la tablette et dématérialisation de certains fonds, nous osons imaginer un outil qui puisse rematérialiser à la demande.

Nous sommes également impliqués avec le SNE de Pierre Dutilleul, présent aussi ici, dans le programme Clic Edit qui permettra de répondre à une problématique concrète. Le contexte est le suivant : baisse des tirages, augmentation des coûts administratifs, outils informatiques largement utilisés, majorité des acteurs.

La philosophie de Clic Edit se résume à un projet d'acteurs de filières, qui permettra de retrouver sur un projet commun un langage commun sur la passation de commandes de façon à ce que la chaîne de production du livre parle le même langage.

Les objectifs sont les suivants : définir un langage structuré commun, qui sera mis à disposition des éditeurs et permettra aux éditeurs de se connecter aux ERP de l'imprimeur pour un traitement beaucoup plus simple et rapide des commandes.

Je poursuis avec la présentation de ce robot, présent dans cinq centres de nos apprentis aujourd'hui. Un robot installé, c'est une personne dont l'emploi est sauvegardé. L'idée est d'avoir une librairie finie, avec un stock infini. Nous travaillons sur la version 2 de ce robot, qui serait fabriquée en France, et une levée de fonds afin que la France soit capable de faire mieux que les Américains.

Avec cette idée aussi folle de mettre 69 imprimeries dans 69 dépôts, pourquoi ne pas proposer à la nouvelle ministre de la Culture Françoise Nyssen d'étendre le FSDP (Fonds structurel au développement de la presse) vers un fond structurel au développement du livre qui profiterait aux imprimeurs dès lors qu'ils apporteraient de l'innovation au secteur pour le bien de tous ?

Éric Martin propose à **Frédéric Gerbe**, qui travaille chez Brodard et Taupin, d'aborder l'évolution technologique au niveau de l'imprimerie et en amont de l'impression.

Frédéric Gerbe souligne que CPI France a investi, ces dernières années, dans du matériel à jet d'encre pour l'impression des intérieurs noirs et quatre couleurs.

Ces matériels sont faits pour être réactifs sur courts tirages et des impressions numériques en couleur. Ils suppriment les supports typographiques. Un centre de formation a été créé sur le site de l'imprimerie Bussière, suite à trois plans sociaux en huit ans et grâce à des négociations menées par la FILPAC CGT.

Je tenais également à intervenir sur le marché du livre en France. Nous avons conservé notre réactivité. Des tirages qui ne sont pas urgents sont imprimés hors de nos frontières. Cette réactivité demande aux salariés de la flexibilité et polyvalence, voire polycompétence sur des métiers bien spécifiques.

Les fichiers en provenance des clients nous sont remis de plus en plus tard, et les délais de livraison sont de plus en plus rapides. Cela entraîne de la non-qualité ou des pénalités sur les délais de livraison.

Des investissements pourraient permettre d'améliorer cela, mais ce ne sont pas les imprimeurs qui prennent le plus de marge. De l'auteur au libraire, une meilleure répartition du prix de vente est essentielle.

Éric Martin s'en remet à **Patrick Bauret**, secrétaire général de la FILPAC CGT et responsable de la filière papier, pour répondre à l'interrogation suivante : quelles évolutions du papier pour la lecture d'aujourd'hui et de demain ?

Patrick Bauret insiste sur l'évolution quotidienne du papier : en qualité, couleur, tenue, toucher... Le papier est le support du savoir, de la culture, de l'histoire et du livre. Il sera toujours l'avenir. Lui, au moins, n'attrapera pas de virus informatique. C'est aussi un produit écologique et recyclable. Le papier a plusieurs vies, et il permettra à notre civilisation de continuer à vivre. Pour conclure, rapidement, je dirai que le papier est l'avenir du livre et le livre sera aussi l'avenir du papier à moyen et long terme.

Éric Martin se concentre sur le quatrième thème de la deuxième table ronde de ces assises des métiers du livre, à savoir : « Dualisme du monde de l'édition : entre géants mondiaux et éditeurs indépendants ou le devenir de l'édition indépendante ».

Pour témoigner : Pierre Dutilleul, directeur général du SNE, ainsi que **Philippe Magnani** et **Matthieu Joulin**.

Pierre Dutilleul, de son point de vue « patronal », ne partage pas l'ensemble des chiffres et points de vue qui ont été exposés.

Concernant le marché du livre et de l'édition, le SNE utilise les chiffres comptables de l'ensemble des maisons d'édition. Avec 97 % des chiffres récupérés, nous allons pouvoir annoncer une croissance du chiffre d'affaires de l'édition et du numérique en 2016.

La seule baisse concerne les cessions de droits à l'étranger. Cela concerne les traductions de nos livres dans l'ensemble des pays étrangers. Le premier pays qui traduit nos livres est la Chine. Il s'agit de 1 ou 2 %, mais c'est une quantité considérable.

Je ne partage pas non plus cette vision pessimiste de notre filière, et m'inscris au contraire dans une vision optimiste. J'ai entendu, ici-même, que le nombre d'imprimeries a baissé au fil des années : c'est une réalité, mais cela ne veut pas dire que l'imprimerie française est en grand danger ; bien au contraire, elle est à la pointe de la technologie. De plus en plus d'impressions sont rapatriées en France ; alors qu'elles étaient présentes en Chine, dans les pays de l'Est et en Italie.

La Chine, compte tenu de son marché exponentiel intérieur, a développé des barrières douanières qui ralentissent les délais d'acheminement d'environ trois à quatre semaines. Ne sont imprimés en Chine que les ouvrages complexes ou sans actualité.

L'impression à la demande voire à la commande est une donnée essentielle, si nous voulons que l'édition survive. Il a été dit que 30 % des ouvrages étaient pilonnés, nous sommes plutôt à 25 % et cela baisse.

Nous avons effectué un travail de fond sur la justification des tirages. Résultat : aujourd'hui, 10 % des titres ne voient pas le jour ; c'est encore trop, mais c'est mieux que 30 %. C'est une économie directe, sans que l'organisation des maisons et centres de distribution n'en souffre.

J'ai aussi entendu que la surimpression et la surproduction des titres posaient la question de savoir à qui profite le crime, c'est une façon négative de poser le problème, je verrais plutôt un investissement très fort dans la créativité.

Aujourd'hui, 74 % des maisons d'édition ont moins de trente ans d'âge : nous devons donc accepter qu'elles produisent et contribuent à la richesse culturelle et éditoriale de notre pays. Dans le même temps, il se ferme un certain nombre de librairies mais il s'en ouvre aussi : d'où une certaine stabilité en France, c'est remarquable et unique au monde. Il y a, par exemple, moins de librairies en Grande-Bretagne que dans Paris intra-muros.

Aux États-Unis, le chiffre d'affaires du numérique s'élève à 20 % (5% en France). Les Français ont encore besoin du contact avec le livre, 95 % des livres sont édités en papier. Le papier a encore de belles années devant lui. La fin de l'année sera éblouissante, elle sera stable dans le pire des cas.

J'aimerais revenir aux acteurs de la chaîne du livre, qui seraient isolés et ne communiqueraient pas entre eux : ce n'est plus vrai, nous sommes aujourd'hui reconnus comme une filière financée à ce titre par l'État et la direction générale des entreprises. Les initiatives se sont multipliées, car les acteurs ont pris conscience qu'il fallait travailler ensemble. Nous vendons autant de livres aujourd'hui qu'hier, mais ce ne sont plus les mêmes : il y a du livre de poche et d'occasion.

Nous nous adaptons à cette nouvelle problématique, parce que nous souhaitons que la chaîne y trouve une juste rémunération.

Le métier d'éditeur est attaqué à Paris, Bruxelles, Genève : dans l'ensemble des organisations institutionnelles qui sont censées réguler notre travail. Il y a deux ans et demi, une nouvelle commission européenne a vu le jour et la présidence est assumée par Jean-Claude Juncker. Ce dernier a défini une liste de 15 points urgents qu'il fallait mettre dans son programme, le numéro 3 est la réforme du droit d'auteur. En conséquence, tout a été mis à la disposition de tous et librement. Si Monsieur Juncker avait eu raison, nous n'existerions plus. Il n'y aurait plus d'édition ni d'imprimerie. En France aussi, nous avons eu la loi Lemaire pour une « république numérique » : c'est-à-dire une république qui souhaite un accès à tout, pour tous, de la manière la plus simple et gratuite possible.

Il y a sur Internet trois millions de textes sur les plateformes en autoédition : c'est positif, cela prouve que nous sommes capables de créer, mais nous devons nous préoccuper de cette autoédition.

Enfin, nous n'avons pas d'école pour amener aux métiers de l'édition. Nous avons désormais des BTS et Masters en formation initiale, la formation continue est très performante également. C'est un élément rassurant car ces écoles fonctionnent bien, et 99 % des personnes formées trouvent un emploi dans les 6 mois qui suivent leur sortie du cursus. En guise de conclusion, je suis résolument optimiste pour la filière de l'édition qui ne va pas si mal malgré tout.

Philippe Magnani présente le projet ÉDITindé, lequel réunit des éditeurs indépendants, dont le chiffre d'affaires se situe en-dessous d'un million d'euros. Il s'agit d'une structure nationale, dont le siège se situe à Montreuil.

Pour vous situer le contexte : 45 % des éditeurs indépendants déclarent un chiffre d'affaires net hors taxes inférieur à 50 000€ par an, 76 % produisent moins de dix titres par an, 62 % exercent une activité en parallèle. Sur la seule région Île-de-France, 1 000 maisons d'édition ont été recensées et 70 % sont indépendantes. Au niveau national, 4 537 éditeurs ont publié au moins un titre en 2016.

ÉDITindé poursuit trois objectifs : mettre en place des outils mutualisés, proposer un soutien sur la politique éditoriale et commerciale ainsi que promotionnelle, assurer une visibilité de cette édition à travers des manifestations en direction du grand public.

Nous avons aussi une mission de plaidoyer en faveur de cette édition indépendante, en la rendant visible dans les médias. À travers cette mutualisation, l'idée est de réduire l'isolement et la précarité.

Cette coopérative est un lieu pour fédérer, comme une sorte de village commun de l'édition indépendante, tout en respectant l'autonomie des maisons d'édition et les structures déjà existantes. Elle réfléchira aussi à l'évolution du monde de l'édition, et aura pour tâche de trouver collectivement des réponses pour qu'une diversité éditoriale continue d'exister en France. Il s'agit d'un enjeu économique, mais aussi démocratique.

Nous voulons créer une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif), qui permettra d'accueillir des éditeurs mais aussi des partenaires de la chaîne du livre.

La coopérative est aussi une autre manière d'imaginer notre futur, qui serait basé sur une vision horizontale et non pyramidale. Priorité à la pérennité de l'activité, l'emploi, la structure et non à la redistribution des dividendes. Nous voulons une structure ouverte sur le monde.

Comment rendre visible cette édition indépendante ? D'abord, nous devons réfléchir à la notion transversale de chaîne d'indépendance. Il faut ensuite considérer la création dans son ensemble, dans la diversité de ses propositions qui vont dans le sens de : l'innovation, la recherche, l'aspect créatif.

Je me permets de faire un petit appel à notre nouvelle ministre de la Culture : le CNL (Centre national du livre) a besoin d'un dispositif spécifique pour l'édition indépendante. Nous allons en faire la demande, mais nous avons besoin de soutien.

Matthieu Joulin met en avant l'Alliance internationale des éditeurs indépendants : un réseau professionnel d'éditeurs indépendants de niveau international, né à la fin des années 1990 à l'initiative d'un groupe d'éditeurs francophones.

Le rôle de l'éditeur indépendant est de participer à l'émancipation des lecteurs et la construction de l'esprit critique, proposer des alternatives au modèle existant.

Nous comptons 400 éditeurs indépendants, répartis dans 48 pays dans le monde ; 62 % dans des pays du Sud, plutôt en voie de développement, et 32 % dans des pays du Nord.

L'Alliance internationale des éditeurs indépendants est organisée en six réseaux linguistiques : francophone, hispanophone, lusophone, arabophone, anglophone et persanophone.

La question des échanges équilibrés, réciproques entre éditeurs du Nord et du Sud, se trouve au cœur de nos problématiques et projets.

Nous défendons la notion d'indépendance face à la prédation des grands groupes, notamment sur le marché du livre scolaire. Nous ne sommes pas dans une vision manichéenne du métier d'éditeur. Ceux qui appartiennent à des grands groupes ne font pas forcément du mauvais travail, il y a aussi de très bonnes choses, mais nous souhaitons défendre l'idée selon laquelle l'édition indépendante est un espace essentiel de création pour faire émerger de nouvelles voies et défendre la biblio-diversité.

Nous avons défini quatre critères : la structuration du capital, la constitution du catalogue, la diffusion de la distribution, l'éthique et l'engagement.

La deuxième notion qui nous tient à cœur est celle de la biblio-diversité, elle a été forgée dans un but de communication politique et pour faire comprendre au lecteur l'importance de l'édition indépendante. La biblio-diversité fait évidemment écho à la biodiversité et nécessaire diversité des productions éditoriales. L'Alliance internationale des éditeurs indépendants met en place des mécanismes de solidarité Nord/Sud, se traduisant par des projets de co-édition qui permettent de favoriser l'échange de pratiques professionnelles entre éditeurs et les coopérations solidaires.

Nous intervenons aussi sur des questions de plaidoyer politique et défense des politiques publiques en faveur du livre et l'édition de la librairie indépendante, ainsi qu'en défense et en soutien aux éditeurs victimes de censure dans le monde.

Merci de votre attention.

Lecture.

Éric Martin ouvre le débat. **Hakim Chousse** évoque le marché du livre en Allemagne : sur les dix dernières années, 90 000 titres ont été imprimés. Le prix moyen d'un livre neuf s'élève à 26€ et 7€ pour un ebook, ce dernier représentant environ 4 % du marché allemand.

Les revenus des ouvriers de l'édition ont augmenté de 2 % par rapport à l'an dernier.

Un imprimeur gagne 17,87€ par heure, sachant que nous avons encore des disparités entre l'Allemagne de l'Est et de l'Ouest.

Piero Verderio, de la centrale italienne CISL, se dit étonné d'entendre pour la première fois parler de la concurrence de l'Italie par rapport aux financements publics. Nous n'avons pas financé l'édition du livre, mais plutôt les journaux quotidiens et magazines. L'imprimerie n'a jamais été directement subventionnée en Italie.

Si je devais donner une définition de l'édition indépendante, ce sont les maisons d'édition du livre. Pour le reste, il s'agit de la production de livres dans des groupes multimédias.

La chance du livre est de ne pas faire de publicité. L'édition traverse une crise profonde, en raison d'un manque de publicité. Et comme le livre ne faisait pas de publicité, il n'en a pas souffert.

Autre phénomène propre à l'Italie : le livre est un « pousse-produit » : tous ceux qui produisent des journaux produisent aussi des livres, et c'est un grand succès.

Concernant l'imprimerie digitale, Amazon a discuté avec des imprimeurs mais aucun accord n'a été trouvé jusqu'à présent.

Enfin, dans la crise générale de l'édition, les kiosques des journaux deviennent des points de consignes des produits Amazon ou d'autres vendeurs : c'est un changement important dans la distribution du livre.

Hubert Pédurand pointe du doigt un problème pour les éditeurs indépendants italiens : la concentration de la distribution. Suite à un regroupement, ils ont dû choisir entre le gros distributeur unique ou faire leur propre diffusion de distribution. Cette situation a-t-elle évolué ?

Piero Verderio estime que le groupe de presse italien Mondadori a entraîné une certaine concentration puisqu'il représente 36 % du marché du livre en Italie. Il possède un système de distribution direct avec les librairies, et un système de franchises porte son nom. Mondadori envisage de se développer en France.

Édouard Schoene a apprécié l'intervention d'**Hubert Pédurand**, car il croit beaucoup au développement de la recherche.

Nous avons la chance en France d'avoir des centres techniques industriels. Il y a quelques années, il y en avait 23 ; aujourd'hui, il en reste 17. C'est un outil assez étonnant et original à travers le monde puisque ce sont des organismes qui mutualisent les moyens de recherche industriels dans un secteur.

L'avenir du centre technique du papier est incertain : la dotation industrielle (2 millions d'euros sur 11) n'a toujours pas été versée, et L'État s'interroge toujours à ce sujet. L'idée de développer un réseau d'imprimerie pour les librairies me semble extrêmement intéressante. Il serait peut-être opportun de penser à créer un pôle public d'impression au service de l'industrie de l'impression des éditeurs indépendants.

Hubert Pédurand remercie **Édouard Schoene** pour son intervention, et la bonne lecture qu'il a faite de cet internet du livre papier qu'il appelle de ses vœux.

Nous devons nous mettre en ordre de marche de manière collective, il faut ainsi profiter de cet espace de rafraîchissement républicain pour rappeler aux uns et autres que nous avons une vision du collectif et pouvons mieux faire que les Américains. Je crains, cependant, que Monsieur Macron soit plutôt sur une ubérisation du secteur de l'industrie : nous allons ainsi lui montrer le chemin d'une relocalisation des flux.

Antonio Delgado, ancien imprimeur, expert auprès des comités d'entreprise pour les cabinets APEX, insiste sur un chiffre : les trois premières maisons d'édition représentent 45 % du chiffre d'affaires du marché. Nous sommes ainsi sur un secteur hyper-concentré en France. D'un autre côté, nous avons un secteur graphique relativement atomisé. D'où un problème de rapport de force qui existe commercialement entre les éditeurs et imprimeurs. Il faudrait sans doute réfléchir à une concentration ou des interconnexions entre les acteurs de nos industries graphiques. S'il n'y a pas de regroupement de compétences, nous allons encore subir cette déperdition de sites et d'emplois.

L'impression numérique a également été évoquée lors de ces assises des métiers du livre. Le modèle économique est complètement différent de l'ancien : aujourd'hui, les relations entre les fournisseurs de matériel et clients ont évolué, et cela nécessite donc une réflexion sur un nouveau modèle économique.

Hubert Pédurand n'estime pas impossible, un jour, le fait que le prix Goncourt soit imprimé en Pologne. Soit nous restons passifs devant cette situation, soit nous nous battons pour notre secteur dont le livre est l'emblème. Et il n'y a pas énormément de solutions : soit l'état subventionne notre secteur, soit nous trouvons des outils pour aider à l'investissement. Tous nos voisins le font.

Anaïs Massola, libraire à Paris, interroge **Hubert Pédurand** sur les imprimantes à la demande : dans quelle mesure entend-il convaincre les éditeurs et distributeurs qui font l'impression à la demande et possèdent les fichiers numériques ?

Hubert Pédurand lui répond que le catalogue se trouve au cœur du dispositif. Les libraires doivent pouvoir assurer la promotion de leur fond, immatériel qu'ils vont à nouveau matérialiser à la demande du client. Avec ce projet, en effet, nous pouvons être considérés comme des concurrents. L'idée serait de créer une maison d'édition collective, et nous achèterions alors des droits. Tout le monde pourrait devenir actionnaire. Nous aurions tout le fond disponible avec une marque particulière.

Anaïs Massola questionne à nouveau **Hubert Pédurand**. Nous avons toujours dit que le marché du livre était plutôt orienté vers l'offre. La proposition est inversée puisque nous allons imprimer à la demande du lecteur. Comment basculer d'un système à l'autre ?

Hubert Pédurand pense que les deux systèmes se veulent complémentaires : l'offre ne vient pas effacer la demande, et réciproquement. En tant que libraire, vous avez des affinités électives avec : des auteurs et titres, un mouvement et courant d'idées. Vous valorisez ce qui vous a plu.

Nicola Konstantinou, secrétaire d'UNI-EUROPA (la fédération syndicale européenne pour le secteur graphique), revient sur une réunion qui s'est déroulée récemment à Bruxelles. Il est dommage de constater qu'il n'y a pas vraiment de volonté de la part des employeurs de participer au dialogue social que nous avons mis en place depuis plusieurs années.

Les aides publiques faussent la concurrence, c'est un thème du dialogue social européen, nous serions plus forts si nous parlions d'une même voix entre syndicats et employeurs.

J'aimerais aussi revenir sur les chiffres que nous avons évoqués depuis ce matin : il est beaucoup question d'imprimerie d'une manière générale, mais pas de l'impression des livres. Nous avons noté le fait que les importations de Chine diminuent depuis que nous faisons travailler des robots plus automatisés. La situation du secteur livre n'est pas mauvaise, mais j'aimerais que les employeurs soient plus impliqués dans le débat.

Pour conclure, je souhaite faire référence à la question de l'environnement. La fédération européenne des employeurs du secteur de l'imprimerie a mené une étude au sujet des journaux quotidiens. Lire sur une tablette a un coût énergétique. Si nous lisons le journal plus de 35 minutes, il vaut mieux le faire sur papier que sur tablette. Peut-être faut-il aussi vendre le livre papier à partir d'une étude de ce type ?

Éric Martin remercie les participants à cette deuxième table ronde des assises des métiers du livre pour le travail de qualité fourni. •

TROISIÈME TABLE RONDE **MULTIPLICATION DES SUPPORTS DE LECTURE ET MODIFICATIONS DU TRAVAIL**

- La formation professionnelle au cœur de l'évolution des métiers (paroles de syndicalistes d'une entreprise en transformation).
- De nouvelles qualifications pour de nouvelles ambitions : de l'éditeur numérique à l'imprimeur numérique.
- Parlons métiers et non postes (la correction).
- Libraire, un métier et des qualifications : contrastes des réalités entre grande chaîne et librairie indépendante.



Pascal Lefèbvre invite **Laurent Gaboriau** à animer la troisième table ronde de ces assises des métiers du livre.

Laurent Gaboriau, en préambule, indique que le secteur de l'édition se porte bien en ce moment en raison de sa profonde restructuration. Les salariés ont été touchés de plein fouet.

La formation constitue ainsi un des enjeux fondamentaux pour anticiper les changements dans la chaîne du livre. **Bernard Trichot**, de l'AGEFOS PME (premier gestionnaire privé des fonds de la formation professionnelle en France), va me rejoindre pour développer ce sujet.

Vont également prendre part à cette troisième table ronde des assises des métiers du livre : **Patrick Chatet**, **Said Djaroun**, **Guillaume Goutte**, **Danièle Bouilly**, **Sylvie Labas** et **Marie-Hélène Thomet**.

Lecture.

Bernard Trichot insiste sur la notion de compétitivité, directement liée aux enjeux de la formation professionnelle continue ; cette dernière devant se poursuivre au-delà des bases dispensées, tout au long de la

vie, quel que soit le moment où le salarié sort du dispositif de l'Education nationale. Les connaissances s'avèrent rapidement obsolètes, il convient ainsi de les renouveler et entretenir régulièrement à travers les CQP (Certificat de qualification professionnelle) accessibles via le CPF (Compte personnel de formation).

Laurent Gaboriau remercie **Bernard Trichot** et aborde le sujet suivant : l'externalisation, au sein des maisons d'édition, de certaines fonctions comme le métier de correcteur qui se veut complètement dévoué.

Danièle Bouilly informe du métier de correcteur pourtant répertorié par le Syndicat national de l'édition et régi par la convention nationale de l'édition.

Si nous voulons suivre une formation, nous ne sommes pas aidés sur le plan financier et devons prendre des heures sur notre temps personnel.

Le correcteur intervient au moment où l'auteur remet son manuscrit à l'éditeur, étudie à la fois le fond et la forme de l'ouvrage, interpelle éventuellement l'écrivain si des passages ne lui semblent pas clairs : son travail se résume à une lecture technique et intelligente, minutieuse et critique.

Le correcteur doit connaître la langue française et maîtriser la typographie, il corrige pour que le texte soit agréable à lire pour le lecteur : clichés, répétitions, pléonasmes ou encore fautes de goût disparaissent.

Le correcteur s'apparente à un lecteur ne lisant pas comme tout le monde, sa lecture se fait de manière angoissée, il doute de tout et ne prend pas pour argent comptant ce qui est écrit.

Nous devons aussi tenir compte du lectorat auquel le livre s'adressera.

Le correcteur se manifeste également lors de la relecture des épreuves, après que le livre a été composé et tiré sur papier : à ce stade, le texte est débarrassé de ses dernières scories et une ultime vérification de l'orthographe est prévue.

Ce travail se veut passionnant, parce qu'il se réalise sur un matériau vivant : la langue française, laquelle évolue sans cesse grâce à ses multiples usages. Nous travaillons sur tous types de supports : roman, compte-rendu, fiction ou non... Cela demande ainsi une gymnastique intellectuelle, et exige une bonne culture générale.

Le correcteur est le premier lecteur du texte, il préfigure le regard du lecteur. Il paraît essentiel qu'un auteur soit relu, même s'il maîtrise parfaitement la langue française.

Ce métier, nous ne l'exerçons pas dans de bonnes conditions car notre statut se réfère à celui du travailleur à domicile. C'est vraiment aberrant : nous sommes en CDI, salariés des maisons d'édition ; mais payés à la tâche et non-indemnisés en cas de période de chômage.

Guillaume Goutte abonde dans le sens de sa collègue, **Danièle Bouilly**, pour affirmer que le métier de correcteur s'exerce dans des conditions déplorables et précaires.

Il se réjouit néanmoins du maintien du métier de correcteur dans la chaîne du livre et de l'édition ; alors qu'il a presque totalement disparu dans les titres de la Presse quotidienne régionale (PQR) et Presse quotidienne nationale (PQN). Pierre Dutilleul, plus tôt dans cette journée, dressait un tableau idyllique de l'édition ; nous, petites mains, n'en ressentons pas les effets.

Le correcteur peut travailler sous différents statuts : CDD renouvelé à l'infini, CDI de travailleur à domicile dont a parlé **Danièle Bouilly**, auto-entrepreneur ou encore CDI « classique ». Auparavant, il était même rémunéré en droits d'auteur. Le respect du livre passe par le respect du métier de correcteur, ce dernier passant à son tour par le respect du métier des travailleurs.

Laurent Gaboriau remercie **Guillaume Goutte** pour son excellente présentation. Il met en lumière le développement de la polyvalence dans les métiers de l'édition, au détriment du travail de qualité revendiqué.

Marie-Hélène Thomet raconte l'histoire de la FNAC, où elle travaille.

Ses fondateurs voulaient démocratiser la culture. L'enseigne connut un succès immédiat, et se développa rapidement. Divers rachats s'ensuivirent.

En 1994, la FNAC intègre le groupe PPR. La stratégie commerciale prime en fonction des ambitions financières allant crescendo. Les vendeurs ressentent une déqualification de leur poste de travail suite à plusieurs transformations : le renforcement de la centralisation des achats, la rationalisation de la gestion des produits, la modernisation de la logistique et de l'outil informatique.

Avant, le libraire participait aux conditions de stabilisation de l'entreprise au sein de laquelle il travaillait et à un projet culturel consistant à accompagner l'acte de vente par un conseil ou une animation. Aujourd'hui, le business a pris le dessus.

La FNAC doit désormais faire face à la concurrence : Internet, Amazon, Google livres ; sans oublier les

téléchargements, via les liseuses. Les libraires vont jusqu'à subir une modification de leur contrat de travail, ils se transforment ainsi en vendeurs de produits éditoriaux. Et une spirale infernale s'enclenche : transformation progressive des tâches du libraire, dévalorisation de son rôle dans le processus d'achat et la gestion de son stock, l'aspect humain est mis de côté avec l'apparition des outils informatiques.

Flexibilité, anticipation, segmentation, régulation constituent les principes actuels de la gestion du personnel. Polyvalence et polycompétences sont demandées à un bon vendeur.

C'est le règne de la rentabilité et progression du chiffre d'affaires. L'implication des vendeurs se mesure désormais à la prime individuelle. Restent aux libraires dévalorisation et frustration. Les formations aux métiers se raréfient. La participation au Salon du livre devient une récompense.

Les libraires vivent en autarcie, ils n'ont quasiment plus de lien avec les éditeurs et doivent se contenter de mettre en rayon les livres reçus de la centrale d'achats.

La perte du cœur de métier pour les libraires de la FNAC se révèle une souffrance au quotidien, les experts sont ainsi devenus des manutentionnaires.

Au-delà de la disparition du métier, l'accès à la culture court un grand danger. Nous devons refuser le nivellement par le bas et la banalisation de la culture imposée par les capitalistes.

Laurent Gaboriau remercie **Marie-Hélène Thomet** pour son exposé, et répète la nécessité de redonner du sens au travail.

Saïd Djaroun remercie **Pascal Lefèbvre** pour l'invitation à ces assises des métiers du livre.

Délégué syndical de l'imprimerie Jouve, il se félicite de la présence de toutes les catégories composant le monde de l'imprimerie. Les débats se sont ainsi révélés très intéressants et très constructifs. Entre gens intelligents, nous voulons tous la même chose.

Patrick Chatet se dit, d'abord, satisfait de la tenue de ces Assises des métiers du livre.

Un livre, à y regarder de près, c'est : du papier, de l'encre, de la colle, beaucoup de savoir-faire et d'énergie. Cela reste une affaire de talents, savoirs, compétences et donc savoir-faire.

Préparer, imprimer, façonner un livre nécessite des opérations tout au long d'une chaîne de production qui, tout en se simplifiant, fait appel à des outils et technologies complexes. La main de l'homme, l'œil, le doigté ont plus que jamais leur importance.

Ne l'oublions pas : un livre est un contenu culturel de connaissance, recherche, liberté ; c'est un support d'éducation, d'opinion, de la pensée démocratique. Il s'agit aussi d'un objet qui, bien plus que par le passé, peut être personnalisé et enrichi pour le plus grand nombre.

Il y a de l'affectif et du sensoriel dans le contact d'un livre et d'un papier bouffant, de la beauté et du bel œuvre, du professionnalisme.

Bien plus souvent que sur un catalogue, le contact direct avec un livre conditionne un achat.

Avec une rentabilité globale chiffrée à environ seulement 1 % par la Banque de France, la filière graphique française génère peu d'autofinancement et n'attire pas vraiment le système bancaire tel qu'il existe actuellement pour participer au financement des investissements.

Le déficit commercial de la France en matière de papier (notamment de papier graphique) n'est pas non plus de nature à espérer une amélioration de la situation de l'industrie graphique.

Pour autant, la progression des importations de livres devrait permettre de constituer un potentiel de développement dans une stratégie revendiquée, tant par les producteurs que les consommateurs.

Le livre n'est pas uniforme, uniquement noir ou couleur ; il est aussi scolaire, d'art et beau livre faisant appel à d'autres techniques. Dans ce domaine, la casse de l'industrie graphique au cours des dernières décennies a fait perdre d'importantes capacités de production et de savoir-faire ; notamment la reliure industrielle, laquelle a quasiment disparu de l'Hexagone.

La dernière réforme scolaire a généré et va continuer à entraîner la fabrication de plusieurs millions de manuels. L'industrie graphique de notre pays a été incapable de se positionner sur ce marché, dont l'essentiel a été traité en Italie et Espagne. La question d'une relance de l'outil industriel de la filière du premier bien culturel de notre pays est donc bel et bien posée.

Il ne suffit pas de lancer des incantations, mais bel et bien de sensibiliser les différents acteurs pour relocaliser la production de manière concertée et avec certaines formes de mutualisation. Un travail en ce sens est entrepris concernant le livre pour enfant, et la création d'un cluster du livre semi-complexe. Il s'agit, dans des conditions économiques acceptables, de produire en France des ouvrages actuellement fabriqués en Chine.

Le livre, en France, comporte une obligation légale de la responsabilité de l'imprimeur : l'achevé d'imprimé. Cette obligation peut être un outil de communication et support de cette stratégie, tout comme

la création d'un logo spécifique « produit imprimé en France » qui pourrait figurer sur la quatrième de couverture du livre. Ces axes de travail sont en discussion.

La fabrication du livre poursuit sa mutation. L'impression numérique prend son essor, modifie les processus de travail et les organisations, permet d'autres possibilités (courts tirages et personnalisation) tout en imposant ses contraintes. Il convient également de valoriser nos compétences et reconnaître celles-ci, définir les nouvelles qualifications qui sont davantage transversales et avec des niveaux plus élevés. Il est aussi nécessaire de former les salariés.

Rendre plus attractive l'industrie graphique auprès des jeunes constitue un enjeu majeur. La tâche est importante, mais le livre est aussi et surtout une affaire de passion. Le travail en commun devrait nous permettre de rendre encore plus vivant, et pour le bien de tous, le livre sur son support papier.

Je voudrai terminer mon intervention par l'évocation d'un projet qui me tient à cœur : la défense du livre papier et de l'industrie graphique dans notre pays. Notre société aime la compétition et les prix décernés. Il s'agirait donc de donner la chance, chaque année, à un auteur méconnu ou inconnu d'être publié. L'industrie graphique prendrait à sa charge la fabrication de cet ouvrage, en y intégrant son savoir-faire et un support de communication s'inscrivant dans la démarche évoquée. C'est aussi un appel qui vous est lancé.

Laurent Gaboriau lance le débat.

Sylvie Labas souhaite parler du modèle économique des librairies indépendantes, unique au monde. Nous sommes en train de former des groupements solidaires sur des marchés publics, lesquels échappent aux petites structures en règle générale, en vue de récupérer des parts aux grands groupes et ainsi mettre davantage en avant la biblio-diversité : thème évoqué plus tôt au cours de cette journée.

Quand un client entre dans une librairie pour acheter le livre qu'il veut, il ressort souvent avec un ou plusieurs autre(s) ouvrage(s) qui n'ont strictement rien à voir avec sa demande initiale : voilà comment se résume le travail du libraire indépendant, à savoir faire découvrir aux gens les livres qu'ils ne cherchent pas forcément.

Maurice Vigier pointe du doigt un interlocuteur oublié au cours des échanges : l'auteur. Sans ce dernier, la chaîne n'existe pas. Sa situation s'avère particulièrement fragilisée du fait de sa précarité : en France, en effet, seule une cinquantaine d'auteurs vit de son travail.

Saïd Djaroun estime qu'il s'agit du lot des petites mains. **Maurice Vigier** insiste sur le fait que la majorité des auteurs, astreints à une épouvantable précarité, sont obligés de trouver un autre travail : cela remet en question le travail de création au sein d'une chaîne culturelle appelée à se développer sans discontinuer.

Jean-Yves Lemahieu revient sur les CQP, qui ne sont pas la panacée dans le domaine de la formation car ils ne font que nous enfermer dans les métiers que nous connaissons.

Par expérience, des Certificats de qualification professionnelle ont coûté la bagatelle de 800 000€ : cet argent a fini dans les caisses du patronat, alors qu'il aurait pu servir à financer d'autres formations.

Il faut, par ailleurs, savoir que les personnes qui travaillent au sein des imprimeries sont déjà qualifiées : le CQP ne sert ainsi à rien.

Bernard Trichot précise qu'il parlait des Certificats de qualification professionnelle pour l'industrie graphique et non des CQP de l'IPC (Inter secteurs papiers cartons) dont le contenu diffère. Dans le premier domaine cité, il s'agit d'une colonne vertébrale en termes de compétences et les salariés issus de formations généralistes ont besoin de ces compléments.

Saïd Djaroun s'accorde avec **Jean-Yves Lemahieu**. Nul besoin de formations telles que les CQP : nous sommes des artisans industriels, formés sur le tas.

Laurent Gaboriau clôt cette troisième table ronde des Assises des métiers du livre, et remercie l'ensemble des intervenants pour leur très bonne prestation. •

QUATRIÈME TABLE RONDE

LE LIVRE ET LA LECTURE POUR UNE SOCIÉTÉ ÉCLAIRÉE ET UN MONDE APAISÉ : DE NOUVELLES RÉGULATIONS À IMPOSER

- Circuit court et nouvelles diffusions : un comptoir du livre et le rôle des politiques locales.
- Le rôle de l'Europe : la bataille belge sur l'exemple québécois.
- Remettre le livre au cœur de l'action des CE.
- Politique d'investissement : relancer l'outil industriel de la filière et reconnaître la valeur du travail.



Pascal Lefèbre présente les personnes qui prendront part à la quatrième et dernière table ronde de ces Assises des métiers du livre : **Dominique Mazuet** va évoquer le Comptoir du livre, ainsi que le travail effectué sur une nouvelle diffusion du livre et la possibilité d'une alternative à cette diffusion ; **Sylvie Labas** interviendra en tant que porte-parole de **Philippe Goffe**, libraire à Waterloo, reçu ce jour-même par le ministre de la Culture belge pour son projet de développement de la filière du livre ; **Fabien Gache**, délégué syndical central chez Renault, lequel abordera le rapport du livre à l'entreprise et la nécessité d'avoir auprès des travailleurs un vrai développement de la lecture et du livre.

Dominique Mazuet présente le seul projet qui, selon lui, s'attaque réellement aux rapports sociaux de production : le Comptoir coopératif de distribution du livre des éditeurs et libraires de France, d'intérêt public, s'inscrit dans le cadre d'un processus complet qui intégrait la problématique de la concurrence d'Amazon et des ventes sur Internet ainsi que des marchés publics de livres des bibliothèques et assimilés. Il représente plus de 20 % du marché du livre en France. Pour comprendre ce « plan livre », il faut revenir au point de départ : un fiasco total qui a englouti un mil-

lion d'euros de fonds publics à l'époque, et presque autant de fonds privés rassemblés par nos confrères libraires. J'avais expliqué aux promoteurs qu'une analyse simple d'un contrôleur de gestion compétent, que j'étais à l'époque, leur permettait de voir que leur projet était absurde et leur compte d'exploitation ne tenait pas debout.

Le but n'est donc pas de faire un second Amazon, mais bien de proposer un développement de librairies indépendantes à travers tout le territoire français avec une possibilité de faire face à la concurrence des ventes en ligne tout en offrant un service compétitif.

Ce projet, appelé « Demain chez mon libraire », propose aux clients de passer leur commande en ligne et d'être livrés en 24 heures ou 36 heures – si le livre n'est pas disponible – chez leur libraire et non pas dans la boîte aux lettres.

Pour parvenir à ce projet, j'ai détaillé un compte d'exploitation particulièrement intéressant puisqu'il montre que l'investissement public est très inférieur à ce qui avait été déboursé en pure perte quelques mois plus tôt avec l'autre projet.

Ce projet « Demain chez mon libraire » a été validé dans son intégralité, y compris par les inspecteurs les plus éminents de notre administration. Nous sommes allés le présenter à l'assemblée Nationale avec **Sylvie Labas** et **Pascal Cherki**, député et maire de l'arrondissement où se trouve ma librairie, comme proposition de loi « plan livre » au moment où a été votée la loi prétendument anti-Amazon.

Nous sommes finalement arrivés à Bruxelles, devant la commission européenne, pour évaluer les problèmes que cela posait dans le cadre du carcan européen. Seule la concurrence de chaque nation européenne constituait un obstacle.

Ce projet tient donc parfaitement la route : il consiste à réunir, à l'intérieur d'une coopérative d'intérêts publics, les petits et plus importants agents économiques des métiers du livre ; c'est-à-dire les éditeurs, distributeurs, diffuseurs, agents logistiques, transporteurs, libraires.

Le comptoir assurerait le service annoncé : à savoir permettre un développement considérable du dernier échelon, le plus important, de la commercialisation de toute la chaîne des métiers du livre au travers d'un réseau de proximité de libraires dont nous saluons le travail essentiel.

Si ce projet de comptoir de coopérative nationale des éditeurs et libraires se concrétise, les libraires de France seront débarrassés du joug pesant d'Amazon. Ils pourront faire jouer l'éthique et les bonnes pratiques du métier, développer considérablement leur activité et donc l'emploi dans l'ensemble des métiers de la chaîne. Il s'agit de mettre en place une structure logistique de magasinage et service Internet, laquelle permettra aux clients des librairies indépendantes d'être livrés chez leur libraire dans les mêmes délais et avec les mêmes tarifs qu'Amazon.

Sylvie Labas rappelle qu'elle intervient au nom de **Philippe Goffe**, libraire à Waterloo en Belgique et président de l'AILF (Association internationale des libraires francophones).

Philippe Goffe est absent de la table ronde, car sur le point d'obtenir la mise en place d'un décret sur le prix unique en Belgique : un dossier compliqué, sur lequel lui et ses partenaires travaillent depuis trente ans. Il y a eu beaucoup d'allers-retours entre les juristes du ministère de la Culture de Wallonie Bruxelles, côté francophone, et la commission européenne, laquelle a finalement validé ce projet de prix unique. Les libraires belges et francophones à l'étranger vendent à 80 % du livre français, et représentent donc une part importante du marché : il faut saluer leur travail admirable à travers le monde.

J'ajoute que le Canada dispose d'une loi sur la question des marchés et du livre ; c'est-à-dire que lorsqu'une institution doit acheter des livres au Canada et Québec, elle doit passer par une librairie labellisée indépendante. Nous ne l'avons pas encore en France, il y a donc encore beaucoup de travail à faire.

Pascal Lefebvre passe la parole à **Fabien Gache**, délégué syndical central chez Renault, qui souhaite évoquer la bataille qui s'engage dans son entreprise autour de la disparition des bibliothèques dans l'entreprise. Depuis une vingtaine d'années, dans le secteur privé et l'industrie automobile en particulier, nous sommes face à un processus d'acculturation. Les organisations du travail isolent les salariés, paralysent l'échange et empêchent la confrontation des idées. Nous sommes face à un dispositif politique, une stratégie dans laquelle s'effondre le pouvoir de la : parole, réflexion, capacité de penser des salariés pour n'exiger que la simple exécution. C'est bien dans l'entreprise que s'est créée cette forme dégradée de la démocratie que nous connaissons à l'échelle de la société.

Concernant les comités d'entreprise, nous assistons à une remise en cause assez fondamentale du rôle des CE qui s'est orienté sur la distribution en évacuant l'aspect culturel. La fermeture des bibliothèques chez Renault est ordonnée par d'autres organisations syndicales, à l'opposé de la charte signée par les cinq confédérations. Cela signifie que le livre et la culture en général constituent un enjeu politique majeur pour le syndicalisme.

La CGT, à cet égard, a une responsabilité importante à l'égard des comités d'entreprise. Cela ne peut pas se résumer uniquement au rôle des élus du CE, il doit également y avoir un travail de fond de l'organisation syndicale dans l'entreprise.

Nous avons organisé des initiatives autour de la question du livre, sur des thèmes qui peuvent intéresser les salariés. Nous avons organisé des débats qui réunissaient des auteurs. Et nous avons invité des salariés, afin de débattre et évoquer la nécessité pour chacun de s'intéresser à ces questions-là. Nous avons, par exemple, élargi un débat sur la souffrance au travail : 1 400 salariés étaient rassemblés pour échanger sur un certain nombre de livres.

Le nombre d'adhérents de la bibliothèque, parmi lesquels figurent beaucoup d'ouvriers, était très nettement supérieur à ce qui se fait dans les bibliothèques municipales.

Nous devons amplifier ce type d'initiatives, faire en sorte que les élus des comités d'entreprise comprennent la nécessité d'avoir accès aux livres.

Pascal Lefèbvre remercie **Fabien Gache** pour son intervention, et les initiatives mises en place chez Renault.

La création d'une **bibliothèque participative**, dont l'inauguration est prévue à l'issue de ces assises des métiers du livre, participe à la réappropriation de cet élément qui est le livre. Nous avons un travail conséquent à entreprendre collectivement, afin que la CGT reprenne la main sur ce qu'elle possédait auparavant.

Soulef Bergougnot, historienne, se penche sur la notion de bibliothèque participative. Nous allons mettre en place, en commun avec la fédération de la construction du bois et de l'ameublement, des ateliers d'écriture sur la lutte sociale et souffrance au travail. Le but est de permettre à des gens qui ne connaissent pas forcément leur talent d'écriture ou d'imagination de le mettre en valeur en publiant ces courts textes, faire de chacun d'entre nous des auteurs.

Lecture

Patrick Bauret à son tour, au nom de la FILPAC CGT, remercie l'ensemble des personnes présentes à ces assises des métiers du livre pour la qualité des échanges qui vont permettre de travailler à l'élaboration d'un véritable plan de développement pour la filière du livre.

Nous allons définir, en lien avec les fédérations CGT présentes aujourd'hui, les modalités de poursuite du travail indispensable commencé ce jour. Nous associerons bien entendu nos amis de l'AILF et l'ADML, ainsi que celles et ceux qui souhaiteront y participer. Ce projet se veut audacieux, il s'agit de l'élaboration d'une nouvelle loi programmatique du développement de la filière du livre et de la lecture.

La CGT, et le syndicalisme en général, doit renouer avec la culture et son développement, que ce soit en dehors ou dans les entreprises. Cela fait partie de l'ADN de la CGT, et cela a toujours été au cœur de son action ; notamment lors de la création des activités culturelles et sociales des comités d'entreprises, le collectif confédéral créé à cet effet doit s'emparer de ce qui est la base de toutes les formes de culture et d'émancipation du travail à travers le livre. Les défis à relever sont immenses, mais pas insurmontables.

Dans le même temps, il faut agir vite et avec efficacité car il y a danger pour : l'édition indépendante, la librairie indépendante, l'imprimerie et la reliure. La précarité des situations de travail se banalise, et se dégrade considérablement dans toute la chaîne du livre. Enfin, nous devons imposer aux géants du monde de l'édition et aux fameux « GAFA » une régulation basée sur une autre distribution des richesses produites par les travailleurs de la filière du livre. Cette nouvelle répartition devra permettre un développement économique et social plus efficient pour tous, et pour tous les secteurs de la filière.

Permettez-moi de remercier : l'ensemble de l'équipe d'organisation qui a travaillé autour de cette journée, notre graphiste, le personnel de la fédération qui a œuvré avec beaucoup de conviction sans compter ses heures, les interprètes, toutes celles et ceux qui ont contribué à la tenue de ces assises des métiers du livre. Comme nous considérons que seul le papier peut permettre la création d'un objet qui met en valeur ces moments de partages et réflexions, nous éditerons les interventions de chacune et chacun sous la forme d'un rapport tenant compte le plus précisément possible la qualité de nos échanges.

Le livre va aussi prendre une nouvelle dimension dans les locaux de la CGT, avec l'inauguration d'un nouvel espace nommé bibliothèque participative. Nous vous invitons à y participer, autour d'un verre de l'amitié pour la fraternité au nom du livre.

Nous vous donnons tous rendez-vous au mois de novembre pour les assises globales de l'imprimerie et du livre, au cours desquelles nous pourrions continuer à échanger et débattre autour du livre.

Nous vous remercions de votre présence. •



A PROPOS du

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Etre suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

Art. 1^{er}. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 3. Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque



RAPPORT

LA FILIÈRE DU LIVRE EN FRANCE



filpac cgt

Fédération des travailleurs
des industries du Livre,
du Papier et de la Communication CGT

LA FILIÈRE DU LIVRE EN FRANCE

Données XERFI / SNE / IDEP 2014-2016 / mai 2017

SOMMAIRE

95.	Avant-propos
96.	CHAPITRE 1 / L'HISTOIRE DU LIVRE
100.	CHAPITRE 2 / LA PRATIQUE DE LECTURE DES FRANÇAIS
102.	CHAPITRE 3 / LE LIVRE, PREMIER PRODUCTEUR DE CONTENUS CULTURELS
103.	CHAPITRE 4 / L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR
105.	CHAPITRE 5 / PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE LA FILIÈRE LIVRE
106.	CHAPITRE 6 / LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR
109.	CHAPITRE 7 / L'ÉDITION ET LA FILIÈRE
109.	Éditeur, les risques du métier
110.	Le noyau dur résiste à la crise
111.	Le marché du livre grand public
112.	La structure du chiffre d'affaires
112.	La demande en ouvrages scolaires
113.	Un segment qui résiste en 2016
114.	Quelques enjeux du numérique pour l'édition
115.	Détail par marché
116.	La dynamique des ventes par segment éditorial
118.	L'impression / L'impression numérique
119.	Stabilisation de l'apprentissage
120.	Les chiffres clés de la formation
121.	Comment le numérique modifie-t-il la donne pour les entreprises?
121.	La personnalisation présente un avantage de poids pour les entreprises
123.	Faible croissance des ventes e-book
124.	L'impact du numérique sur la concentration des livres est ambigu
124.	Fiasco du programme M03T
124.	L'Europe présente des résultats contrastés
125.	Le réseau de distribution
125.	Grandes manœuvres en cours dans la branche diffusion-distribution
125.	Structuration de la diffusion
126.	La dynamique des différents circuits
126.	Les librairies
128.	Les grandes surfaces culturelles
129.	Les grandes surfaces alimentaires
131.	Les « pure players » de la vente en ligne
132.	CHAPITRE 8 / SOCIOLOGIE DU SECTEUR DE L'ÉDITION

Avant-propos

“

La crise du livre est une maladie chronique qui tient à sa nature même. Il en souffre depuis sa naissance, en vit et en vivra. Il n'en guérira pas, il n'en mourra pas : il est immortel.

”

Mais être vraisemblablement immortel ne suffit pas :

- À quelle place ?
- Avec quelle place ?
- Avec quelle fonction ?
- Avec quelle valeur ?

Tels sont les questionnements qui s'imposent depuis l'arrivée du numérique dans l'industrie du livre. Impactée bien après la musique ou l'audiovisuel par cette révolution à la fois à caractère industriel et cognitif, les enjeux n'en sont pas moins de première importance.

Le livre mute, il change de nature avec, par exemple, l'intégration de contenus enrichis. La chaîne de valeurs se transforme, se complexifie. Les usages se modifient avec notamment des expériences comme la lecture nomade. La création se « réinvente ». Les critiques échappent aux modes de promotions classiques.

La place de l'éditeur est questionnée, tant par les auteurs autoédités que par les géants du web qui ont investi le domaine.

La fonction des libraires et des bibliothèques se transforme...

CHAPITRE 1

L'HISTOIRE DU LIVRE

SES GRANDES MUTATIONS

Le célèbre historien du livre, Roger Chartier, définit trois révolutions du livre : le livre papier tel que nous le connaissons, l'imprimerie et la dématérialisation des ouvrages. Avec cette dernière évolution apparaît l'hyper textualité qui modifie en profondeur la dynamique de lecture.

L'histoire du livre est si intimement imbriquée à celle des civilisations que les débats sur l'avenir de ce support ne peuvent être que virulents et teintés d'inquiétude.

Quand certains parlent de la disparition de l'odeur de l'encre et du papier, pour opposer le livre tel que nous le connaissons aux liseuses, ce n'est pas tant de conservatisme dont il s'agit mais de la crainte de perdre une part de ce qui a construit l'identité des hommes et de l'humanité toute entière.

DU VOLUMEN AU CODEX

Cette histoire a commencé tout d'abord avec la civilisation Sumérienne. Les hommes gravaient alors à l'aide d'une tige de roseau des signes cunéiformes sur des tablettes d'argile 3000 ans avant J.-C.

Ce fut aussi les Égyptiens qui tracèrent les hiéroglyphes sur des feuilles de papyrus collées les unes aux autres, constituant ainsi des « **volumina** », rouleaux de plusieurs mètres, à l'instar du « Papyrus Prisse », recensé comme le plus vieux livre du monde.

Le coût de fabrication du papyrus produit par l'Égypte et la rivalité avec Alexandrie conduira Pergame – ville d'Asie mineure abritant une bibliothèque contenant 200 000 rouleaux – à inventer un nouveau support : **le parchemin**.

Ce support peut être utilisé sur deux faces et présente l'énorme avantage de pouvoir être réemployé en grattant le texte précédent.

Le volumen, omniprésent à Rome, sera concurrencé à compter du 1^{er} siècle (après J.-C.) par une nouvelle forme de livre. Il s'agit de tablettes de cire destinées aux notations d'ordre pratique et reliées entre elles. Cet agencement inspira sans doute le codex, feuilles de parchemin pliées en cahiers et cousues ensemble. Son usage se développera dès le III^e siècle, avec les débuts de la chrétienté, ce support étant plus commode à consulter et à conserver.

En effet, le volumen devant être tenu des deux mains, il était impossible de lire et d'écrire en même temps, à l'inverse du **codex**. Ce support permit enfin aux lecteurs d'annoter et de se repérer dans le texte à l'aide des numéros de pages qui facilitent la navigation dans le texte. Ainsi, le changement de forme matérielle du livre a changé la façon d'aborder le texte ; la lecture pouvait ne plus être linéaire, mais tabulaire, facilitant ainsi le travail de consultation d'un livre.

DU PARCHEMIN AU PAPIER

Une vaste production de manuscrits se développe en France, en Germanie et en Angleterre. Celle-ci dépasse le cadre des monastères et des abbayes ; le livre n'étant plus uniquement un objet de vénération religieuse, mais aussi vecteur d'érudition et d'affirmation du statut social. La création des premières universités suscite une demande importante de la part des étudiants et, par conséquent, de la société civile.

Dans les ateliers, les copistes travaillent alors à la chaîne dans les librairies. Le premier mouvement de démocratisation du livre s'affirmera dès le XV^e siècle.

Très vite donc, la nécessité se fait jour de trouver un support moins coûteux et moins long à fabriquer que le parchemin ; c'est ainsi que le papier, inventé en Chine, s'introduit en Europe, mais son usage ne se généralisera qu'à compter de l'invention de l'imprimerie.

La seconde révolution du livre : l'impression

Jusqu'à la moitié du XV^e siècle, des scribes, essentiellement des moines, recopient les textes pour en faire des livres. Outre les copistes, d'autres métiers gravitent pour enrichir ce support :

les miniaturistes, les enlumineurs et les calligraphes. À la fin du moyen âge, le public de plus en plus avide de connaissances accroît la demande de livres. Les libraires des Pays-Bas et d'Allemagne sont amenés à mettre au point un procédé d'impression tabellaire : le texte est sculpté de manière inversée dans une plaque de bois. Une fois encre, il est transféré sur une feuille de papier ou de parchemin. Pratiquée en Asie depuis plusieurs siècles, cette technique xylographique est par la suite supplantée par l'impression typographique à caractères mobiles fondus dans le plomb.

Cette invention permettra la diffusion de la pensée en reproduisant les livres en nombre. Le premier livre imprimé en typographie par **Gutenberg** est **une bible latine, la célèbre bible à 42 lignes**.

À compter de 1450 donc, date de l'invention de l'imprimerie par Gutenberg, le livre passe du manuscrit à l'imprimé. Plusieurs facteurs favoriseront l'expansion de cette technique : il s'agit d'abord de l'époque des découvertes, et par conséquent des voyages, qui vont favoriser la commercialisation des livres et l'extension de l'imprimerie.

L'apport massif d'or et d'argent ensuite, en provenance d'Amérique, permettra l'essor du commerce et l'émergence d'une nouvelle classe sociale, celle des bourgeois. Cette dernière, fortunée



Une imprimerie en Allemagne à la fin du XVI^e siècle

et avide de reconnaissance, satisfera son appétit de connaissance par la lecture.

Enfin, l'apparition au XVI^e siècle du protestantisme, et l'opposition de Luther et Calvin au catholicisme en s'appuyant sur les textes sacrés, sont des courants qui stimuleront les besoins en matière de livres. Ainsi, le pamphlet de Luther intitulé *À la noblesse de la nation allemande* publié en 1520, sera vendu à 4 000 exemplaires en quelques jours. Certains historiens ont écrit que « *la Réforme fut la fille de l'imprimerie* », cette invention permit quoiqu'il en soit la diffusion rapide des idées de Luther et des réformateurs.

La démocratisation du livre

L'imprimerie a été une invention remarquable qui a permis de diminuer les coûts de fabrication, et par conséquent de permettre à un plus grand nombre de lecteurs potentiels d'acheter des livres.

Cette révolution a été l'instrument d'une évolution importante. Ainsi, l'imprimeur-éditeur **Alde Manuce**, qui publiera dans son imprimerie de Venise 150 ouvrages entre 1494 et 1515, invente **le livre à petit format (in-octavo)** et à grand tirage de 1 000 à 1 500 exemplaires.

Au XVIII^e siècle, la littérature populaire apparaît et avec elle, **la collection bleue**. Ces livres de petits formats étaient faciles à lire et accessibles à des personnes de peu d'instruction (livres pratiques, romans, contes...). Toutefois, les ouvrages restant chers, des lieux de lecture collective apparaissent



Un exemple de volume de la « collection bleue » (dénommée ainsi du fait de ses couvertures souvent imprimées sur un papier grossier, bleu) éditée à Lyon en 1791.

alors : les cabinets de lecture. Ces endroits, ouverts par les libraires eux-mêmes, constituaient des bibliothèques privées au sein desquelles les livres étaient achetés en commun.

Avec le XIX^e siècle, le livre se démocratisera réellement grâce à la production industrielle et à l'alphabétisation. Deux textes auront un impact important : **la loi Guizot** d'abord, parue en 1833, qui impose aux villages de plus de 500 habitants d'avoir une école et **la loi Jules Ferry** ensuite, publiée en 1882, qui prône l'école laïque et obligatoire. **Si en 1832, près de 50 % seulement des hommes savent lire, ce chiffre passera à 96 % en 1914.** En outre, grâce au mode de production, les prix chutent et les tirages augmentent.

Cette démocratisation s'accélérera en 1838 quand, en riposte à la concurrence des éditeurs belges, **Gervais Charpentier** confiera à un imprimeur le soin de créer un nouveau format permettant de contenir plusieurs volumes en un seul afin de diminuer le prix du livre.

Avec le format in-18 (18,3 x 11,5 cm), l'ancêtre du livre de poche était né et avec lui l'emblématique collection qui prendra le nom de « **Bibliothèque Chapelier** ». Sur la base d'un volume in-octavo, le prix passa de 7 francs à 3,50 francs.

D'autres éditeurs se positionnèrent également sur ce marché : en 1846 **Michel Lévy** et sa « **Bibliothèque contemporaine** », puis **Louis Hachette** en 1853 et sa « **Bibliothèque des chemins de fer** ». En 1855, les livres de la « Collection Michel Lévy » seront tous vendus à 1 franc.

La dématérialisation, troisième révolution du livre.

En 1984, les spécifications du compact disc ont été étendues afin de pouvoir y stocker des données numériques. La généralisation du codage multimédia, et avec elles, l'hypertexte, qui améliore de manière considérable l'accès à l'information, débute l'histoire d'une révolution.

Désormais, la navigation ne se fait plus seulement à l'intérieur du même support, mais aussi à l'extérieur permettant ainsi de créer des liens à l'infini.

Avant les readers nouvelle génération, de nombreux supports sont apparus à l'état de prototypes ou même commercialisés. Il y eut d'abord le projet d'**Alan Kay**, professeur au MIT, au début des années soixante-dix avec l'invention du **Dynabook**. Au format magazine, cet ordinateur sans clavier est doté d'un écran plat haut résolution couleur et d'un stylet électronique permettant d'annoter les documents. Ce support, portable et sans fil, peut communiquer avec d'autres machines à l'aide d'un émetteur-récepteur radio. Le Dynabook n'est pas seulement un ordinateur personnel puisqu'il permet d'écouter de la musique, de recevoir du courrier, joué à des jeux vidéo ou encore de visionner des films. Il « *ouvre un des deux axes de recherche et de développement pour le livre électronique : l'axe informatique. Il s'agit d'exploiter les possibilités d'ouverture, d'interactivité et de communication qu'offre l'ordinateur (...) pour transformer celui-ci en un nouveau type de livre, par un travail sur l'ergonomie et la lisibilité.* »

Le Datadiscman, baptisé également readman et Electronic Book Player, ouvre un second axe de développement : l'axe électronique. Ce support, adaptation de l'ancêtre des baladeurs nommé Discman, a été commercialisé par Sony au Japon en 1990 et en 1991. Il se présentait sous la forme d'un bloc de touches, était doté d'un petit écran à cristaux liquides et lisait des disques de 8 cm de diamètre pouvant contenir 200 Mo de données (100 000 pages de texte imprimé).



Alan Kay et son Dynabook lors d'une conférence récente.



Le Datadiscman de Sony lancé en 1990.



L'ebook de la société française Cytale (2000).



Le Kindle d'Amazon lancé en 2007.

Il fut commercialisé aux États-Unis avec une encyclopédie multimédia au prix de 550 dollars. En outre, il était possible d'acquérir une trentaine de titres dont le prix variait entre 20 et 70 dollars, ainsi que les disques musicaux du Discman. Ce produit, en dépit de son aspect novateur, n'eut pas le succès attendu pour plusieurs raisons :

- la faible résolution de l'écran ne permettait pas la lecture intensive, l'absence de standard de stockage de données ;
- l'existence de produits concurrents : Commodore commercialisait son lecteur de disque laser, Philips et Sony créait le CD-I, suivi du CD-ROM.

Autre évolution, le **ebook** fabriqué par la **société française Cytale** qui apparaît en avril 2000 et commercialisé en décembre de la même année. De même, l'encre électronique (e-ink) sera présentée au Congrès international des éditeurs à Buenos Aires en mai 2000.

Puis ce sera le tour du **Kindle d'Amazon**, en 2007, bientôt suivi d'autres concurrents, comme le **Nook de Barnes and Noble** ou le Sony Reader.

Toutefois, c'est ce premier qui s'impose aujourd'hui sur le marché, grâce à son modèle économique créant un effet de verrouillage des pratiques.

Enfin, c'est l'**iPad d'Apple**, suivi de la tablette de Samsung et de beaucoup d'autres, qui a suscité chez les éditeurs le plus d'intérêt.

Bien que l'écran LCD n'offre pas un confort de lecture optimal contrairement à encre électronique, Apple a néanmoins démontré que la tablette est susceptible de pouvoir s'imposer comme un support pour les loisirs qui fera évoluer les usages, en proposant à la fois du jeu vidéo, des livres-applications et de la presse en ligne, notamment. •

CHAPITRE 2

LA PRATIQUE DE LECTURE DES FRANÇAIS

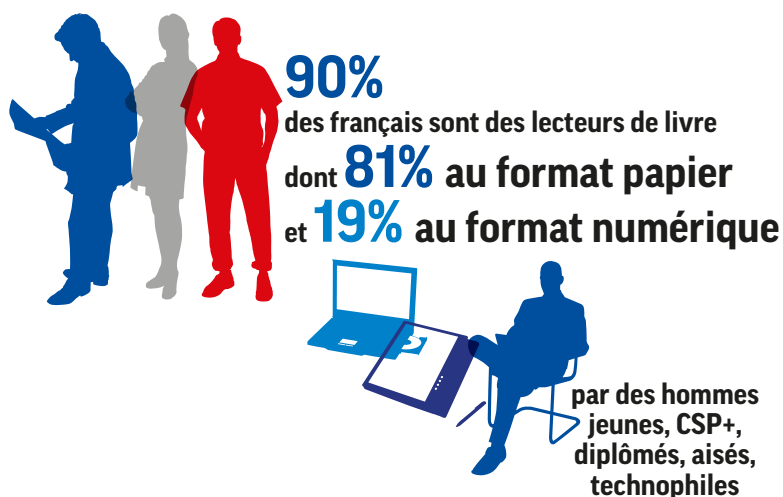
Les Français lisent-ils ?

A priori oui, en tout cas, ils sont 85 % à l'affirmer, et 21 % à se dire grands lecteurs, taux qui augmente nettement avec l'âge, et qui apparaît comme étant plus élevé chez les femmes.

En moyenne, les Français lisent 16 livres par an, dont 2 sont numériques, qu'il s'agisse de romans, de méthodes de développement personnel, d'ouvrages culinaires ou de BD.

La plupart lisent presque tous les jours (48 %) majoritairement chez eux (95 %)

Il faut noter l'influence déterminante du milieu d'origine.



Les français lisent...



8%
uniquement pendant
les vacances



Un Français sur quatre peut dire que la lecture tenait dans sa famille une place importante ; parmi ceux qui se situent dans cette catégorie **45% sont devenus de grands lecteurs.** En revanche, sur **les 10% de la population dont l'enfance s'est déroulée dans un milieu vide de livres, 39% ne lisent pas** (contre 10% sur le total de la population).

Que lisent-ils ?

Tout dépend du lecteur.

Les hommes privilégient les ouvrages historiques (50 %) ou technico- scientifiques (44 %) et la BD (50 %). **Les femmes préfèrent les romans (81 %), dont les policiers (46 %), et les livres pratiques (62 %).** **Quant aux jeunes gens, la science –fiction et le fantastique ont leurs faveurs (51 % des 15-24 ans), ainsi que les ouvrages scientifiques, techniques et professionnels (48 %).**

Ces lectures studieuses, ajoutées aux obligations scolaires, font que leur catégorie peut se targuer d'un score supérieur à celui de leurs aînés (**19 livres par an contre 16**). **En outre, rompus au high-tech, ils sont champions de la lecture sur support numérique (30%).**

Quels sont les freins à la lecture ?

À 64 %, les Français voudraient lire davantage. Evidemment, la lecture a ses vertus : l'évasion et la détente (22 %) sont plébiscitées par les femmes ; l'approfondissement des connaissances (32 %) pour les hommes.

Pourtant, si la moitié des lecteurs (49 %) affirment lire autant qu'avant, une baisse significative se constate : 18 % lisent de plus en plus, **mais presque le double (33 %) lit de moins en moins.** Le manque de temps, les loisirs, la presse et le multimédia sont invoqués sans oublier pour les jeunes, les chronophages jeux vidéo.

L'achat en ligne a-t-il pris le pas sur les librairies ?

Pas évident. En effet, c'est majoritairement en librairie spécialisée ou généraliste que l'on achète un livre (75 %), ainsi que dans les grandes surfaces culturelles (73 %).

Quant à ceux qui ne s'y fournissent pas, ils mettent en avant l'éloignement.

Plus préoccupant, 37 % des Français croient que les libraires pratiquent des prix plus élevés, ce qui démontre une ignorance de la loi sur le prix unique du livre. •



64%

C'est la part des Français déclarant souhaiter lire davantage, y compris parmi les non lecteurs (30%). Le manque de temps, la concurrence des autres loisirs et les autres lectures (presse magazines, blogs etc..) sont les principaux freins évoqués à la lecture de livres.



49%

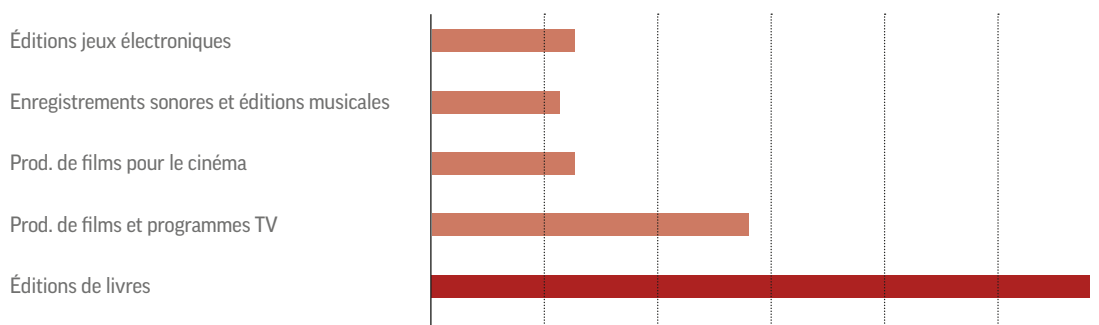
Près de la moitié des lecteurs déclare en 2015 lire autant qu'avant. La tendance est toutefois globalement à la baisse : 33 % des personnes interrogées déclarent lire de moins en moins de livres, contre 18% déclarant lire plus, surtout chez les plus jeunes.

CHAPITRE 3

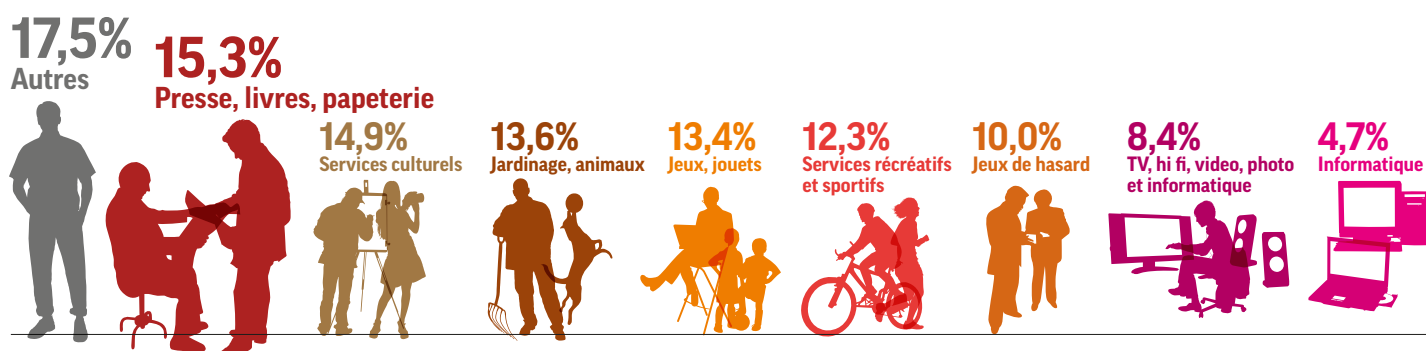
LE LIVRE : PREMIER PRODUCTEUR DE CONTENUS CULTURELS EN FRANCE

Selon l'INSEE, le chiffre d'affaires de l'édition de livres est près du double de celui de la production de films et de programmes pour la télévision. Il est quatre fois plus important que le chiffre d'affaires de la production de films pour le cinéma, de celui de l'enregistrement sonore et de l'édition musicale ou encore de celui de l'édition de jeux électroniques.

Chiffre d'affaires ht 2012 des principaux secteurs de contenus culturels en M€

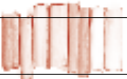


Dépenses culturelles des français (en %)



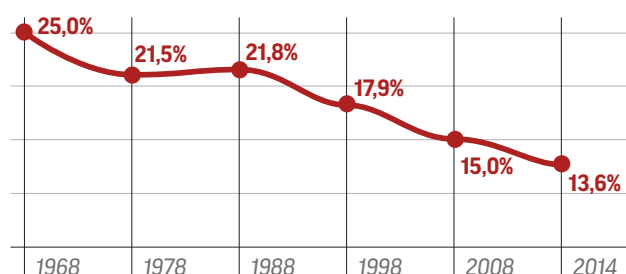
Un secteur peu soutenu par les aides publiques

Les dépenses publiques en matières culturelles sont diverses et variées. Pour le livre, le soutien de l'État prend la forme d'aides et subventions, dont plus de 60 % représente les recettes de la taxe payée par les éditeurs et diffuseurs de livres reversées au Centre National du Livre. **Les aides et subventions reçues par la filière livre sont dix fois moins importantes que celles en faveur du cinéma et 25 fois moindres que celles reçues par le secteur télévisuel.** • >>>

	En 2012 (en M€)	Aides subventions	Autres	Total
 Livre		43,6		43,6
 Cinéma		475,8		475,8
 Télévision		1 112	3 893*	5 005,9
 Image et son		37,8		37,8

* Service public et l'audiovisuel

Poids du livre, de la presse et de la papeterie dans les dépenses culturelles



CHAPITRE 4

L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR

Le pouvoir d'achat des ménages

Le pouvoir d'achat des ménages a augmenté de 1,3 % en 2015, soit sa plus forte poussée depuis 2009. Plusieurs facteurs ont été à l'origine de cette évolution, à commencer par le niveau plancher atteint par l'inflation au cours de l'exercice. Ces tensions déflationnistes ont principalement résulté du reflux des prix des produits pétroliers et, dans leur sillage, de ceux de l'énergie.

Pouvoir d'achat des ménages (base 100 2005)

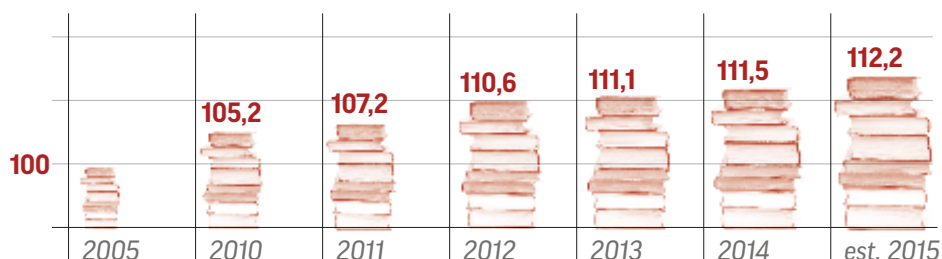


Prix des livres

La dégradation du marché (jusqu'en 2015) et la très faible inflation en France ont invité les éditeurs, seuls habilités à fixer les prix du livre en vertu de la loi Lang, à faire preuve de grande prudence dans leur politique tarifaire ces dernières années. La hausse des prix à la consommation des livres s'est ainsi limitée à 0,6 %, après 0,4 % en 2013 et 2014.

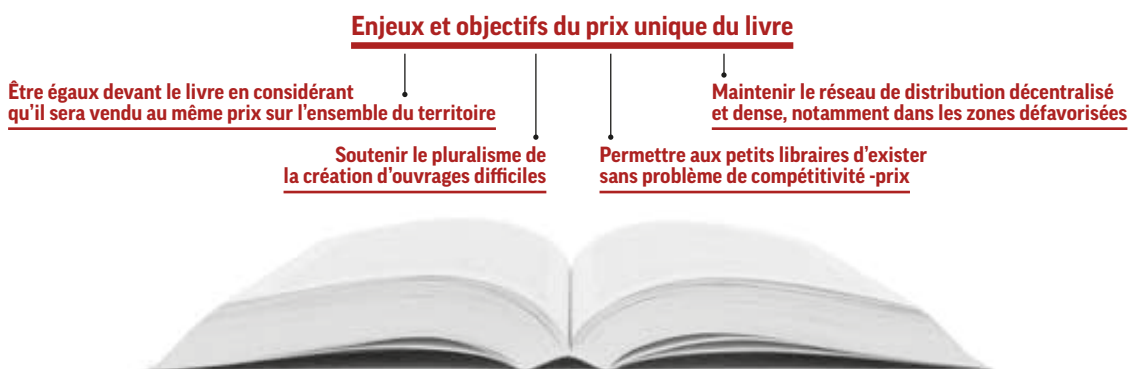
En l'espace de dix ans, le prix du livre a augmenté au total de 12,2 %.

Évolution du prix du livre (base 100 2005)



Le principe du prix unique du livre

Le prix du livre en France est règlementé depuis la loi Lang de 1981 qui stipule « toute personne physique ou morale qui édite ou importe des livres est tenue de faire (...) un prix de vente au public. » Ce prix toutes taxes comprises s'impose à tous les détaillants, quel que soit le réseau de distribution, et doit être indiqué sur l'ouvrage par impression ou étiquetage. Seules, des remises maximales de 5 % sont autorisées. La loi du 26 mai 2011 a étendu le régime de la loi de 1981 au livre numérique. Ainsi, seul l'éditeur peut en fixer le prix, qui doit être le même quel que soit le canal de vente au public.



Le livre bénéficie d'un taux de TVA réduit à 5,5 %

Historiquement considéré comme un bien à part, le livre imprimé est assujéti à un taux de TVA réduit. Ce dernier avait été porté à 7 % dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2012, puis ramené à 5,5 % par la loi de finances pour 2013. Le livre numérique bénéficie quant à lui depuis 2012 du même taux de TVA que le livre imprimé, soit 5,5 % au lieu de 19,6 % précédemment. •

CHAPITRE 5

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE LA FILIÈRE LIVRE

Mois	Opérateurs	Commentaires
décembre 2015	Hachette livre	Hachette livre , rachète la société des Éditions Kero . Cette dernière compte déjà quelques succès en seulement trois années d'existence. Les Éditions Kero ont affiché un chiffre d'affaires de 7 M€ en 2014 et présentent des comptes bénéficiaires.
février 2016	Editions Leduc	La société met la main sur l' éditeur britannique Eddisson Books Limited . Il s'agit de sa cinquième acquisition depuis sa création en 2003, après Charleston, Tut-Tut, Alisio et Zethel . Créées en 2003, les Editions Leduc publient notamment des ouvrages autour de la santé de la vie de famille ou l'alimentation.
février 2016	Gr. Albin Michel	Magnard-Vuibert absorbe sa filiale De Boeck France , qui en devient un département. L'éditeur membre du groupe Albin Michel avait repris début 2015 la branche universitaire du groupe belge De Boeck, implanté à la fois en France et en Belgique.
mars 2016	Hachette Livre	Hachette Book Group , filiale américaine de Hachette livre , acquiert l'américain Perseus Books , mettant ainsi la main sur le sixième éditeur généraliste aux États-Unis (75 M€ de CA). Son offre documents et essais complète celle d'HBG, plutôt centrée sur le roman.

Les chiffres clés de l'environnement du secteur

Indicateur	Variation 2015	Prévision 2016
Le pouvoir d'achat des ménages	+1,3 %	+1,7 %
Les ventes d'ouvrages imprimés en France (val)	+1,8 %	+0,5 %
Les prix des livres	+0,6 %	+1,0 %
Le poids des ventes de livres numériques	7 %	↗

Les chiffres clés de l'environnement du secteur

Indicateur	Variation 2015	Prévision 2016
La production commercialisée de titres	-1,7 %	→
La production en exemplaires	-2 %	↘
Le tirage moyen	-7 %	↘

CHAPITRE 6

LA STRUCTURE ÉCONOMIQUE DU SECTEUR

Le syndicat national de l'Édition répertorie

3000

sociétés d'édition,



70% d'entre elles ont été créées il y a moins de 20 ans

Deux profils d'éditeurs se dégagent :



Les gros éditeurs (10%), 95% de l'activité sectorielle. CA de + de 1M€

Les petits éditeurs (90%), 5% de l'activité sectorielle. CA de - de 1M€

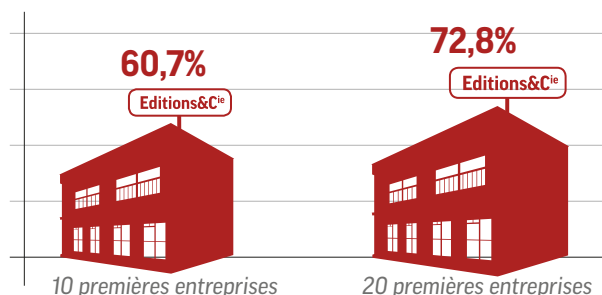


Un secteur particulièrement concentré

Les trente dernières années ont donné lieu à un mouvement accéléré de concentration du paysage éditorial français. La plupart des maisons d'édition familiales et historiques ont été absorbées par de grands groupes, et encore actuellement, les nouveaux acteurs qui apparaissent font souvent l'objet de rachats dès lors qu'ils connaissent le succès.

Selon une étude Xerfi, **les 10 premières sociétés d'édition en France ont ainsi réalisé plus de la moitié des revenus en 2014**. Les trois leaders (**Hachette livre, Editis et Madrigall**) détenaient à eux plus du tiers des parts de marché en 2014.

Niveau de concentration du secteur



Faible activité à l'export, concentration sur le marché francophone

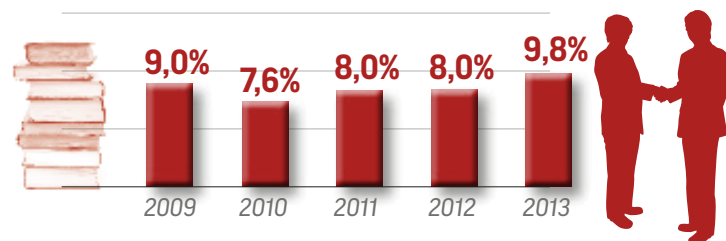
Le taux d'exportation du secteur de l'édition est historiquement faible (8,6 % en 2013 d'après l'INSEE). Hormis quelques acteurs de poids comme **Hachette Livre** qui réalise 65 % de son chiffre d'affaires hors de France, dont 5 % dans les pays anglophones ou **les éditions La Martinière** (qui possèdent des filiales importantes à l'étranger).

Les maisons d'édition françaises sont très peu internationalisées, ou tout du moins restent concentrées sur les marchés francophones (Belgique, Suisse, Canada).

Les revenus dégagés de l'exportation représentent en moyenne un peu moins de 10 % de leur chiffre d'affaires.

Cette part peut atteindre des niveaux bien plus importants chez les leaders comme Hachette livre et La Martinière, très présents sur l'ensemble des marchés francophones.

Taux de CA réalisé à l'export



Balance commerciale du livre en millions d'€



Solde commercial en millions d'€



Tendance de la balance commerciale sur 2016

Face à l'érosion des positions à l'export, **les importations progressent de 2 %**. Il s'agit principalement du développement des impressions à l'étranger, Italie et Espagne principalement, notamment pour les ouvrages scolaires de la réforme, alors que les fabrications en provenance d'Asie sont en net recul : -7%. Le recul du chiffre d'affaires export peut s'expliquer par **le seul recul des achats de la Suisse (-13 %)** et du **Canada (-2,5 %)**, respectivement 2^e et 3^e pays clients de l'édition française, alors que **les achats de la Belgique affichent une progression de +2,6 %** et retrouvent un niveau comparable à 2014. Rappelons que ces 3 pays représentent traditionnellement près de 55 % des exportations du livre français (52 % en 2016).

D'autres reculs majeurs sont aussi à signaler.

- **Allemagne : -12 %** ; reculant ainsi en deux ans du rang de numéro 1 à la troisième place des acheteurs non francophone, derrière le Royaume-Uni et l'Espagne.
- **En Algérie : -29 %** ; les commandes sur les budgets publics (principalement ouvrages universitaires et techniques et ouvrages de formation) ont fortement baissé, du fait de la chute du cours du pétrole, principale ressource de l'Algérie.

En sens inverse, des hausses sont observées

- **La Belgique : +2,4 %** ; bonne reprise du marché.
- **La Pologne : +67 %** ; une hausse d'une telle ampleur est nécessairement liée à une opération exceptionnelle.

- Les DROM-COM, fortement impactés par la mise en place des nouveaux manuels, primaire et surtout collège (+15 %).

Zones francophones et non francophones

- Sur un marché globalement stable à l'export (-0,9 % au cumul entre 2006 et 2016), la part des exportations vers les pays francophones du Sud s'est renforcée significativement, **passant de 10,3 % à 11,6 % (+8 M€)**, alors que la part vers les pays francophones du Nord stagne (**62,2 % en 2006, 62,4 % en 2016**).

Les exportations vers les pays non francophones ont fortement baissé sur les 10 dernières années, **de 27,5 % à 26 %**, en raison principalement de la crise économique et de la crise de la librairie (réduction du lectorat, concurrence d'Amazon, notamment pour l'approvisionnement en livres étrangers, hausse généralisée des loyers).

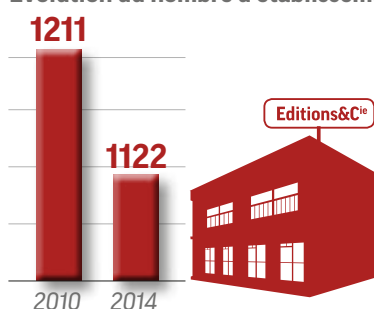
Établissements et effectifs du secteur

En 2014, le secteur de l'édition en France comprenait 1 122 établissements, nombre stable par rapport à l'année précédente.

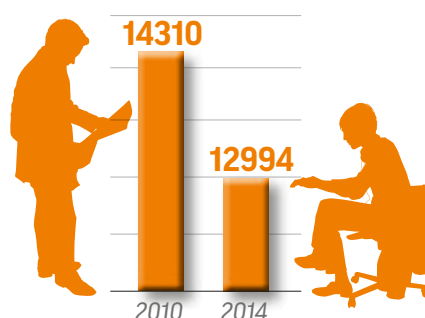
Sur une moyenne période, le repli des ventes de livres et la concentration de l'activité du secteur a causé la disparition de nombreux petits éditeurs et favorisé les opérations de rachat dans le secteur.

122 maisons d'éditions ont disparu du champ statistique entre 2009 et 2014. En conséquence, les effectifs employés ont diminué de plus de 9 % durant cette période, pour passer sous la barre des 13 000 salariés.

Évolution du nombre d'établissements d'édition



Évolution des effectifs de l'édition



L'activité du secteur de l'édition de livres en France concerne essentiellement des structures de petites tailles. **Près de 96 % des entreprises du secteur avaient en 2014 le statut de TPE (moins de 10 salariés).** •

	Part en 2009	Part en 2013
0 salarié	67,7 %	77,5 %
De 1 à 9 salariés	25,5 %	18,2 %
De 10 à 49 salariés	5,0 %	1,6 %
De plus de 50 salariés	1,8 %	2,7 %
TOTAL	100	100

CHAPITRE 7

L'ÉDITION ET LA FILIÈRE

Chaque emploi dans l'édition s'accompagne de quatre autres dans la filière **qui totalise environ 80 000 personnes.**

Autour des 15 000 emplois dans les maisons d'édition, graviteraient 5 000 auteurs, traducteurs et illustrateurs, 3 000 emplois dans les imprimeries travaillant pour l'industrie du livre, 30 000 emplois dans la commercialisation du livre (détaillants, diffusion/distribution...) et environ 30 000 emplois dans l'ensemble des bibliothèques.

Hormis ceux de la phase de fabrication du livre (imprimerie pour le livre physique, informatique pour la constitution des fichiers numériques des e-books), ces emplois sont difficilement délocalisables.

Les modes d'intervention publique les plus structurants dans la filière du livre prennent des formes non financières, avec notamment la loi sur le prix unique du livre de 1981 étendue au livre numérique en 2011.

Budgétairement, le livre est une des industries culturelles les moins aidées par l'État. L'intervention financière est dix à vingt-cinq fois moins importante que pour le cinéma et la télévision et représente moins de 1 % de la valeur ajoutée du secteur.

Éditeur, les risques du métier

Le ticket d'entrée étant très réduit, 3 000 structures d'édition actives, dont 750 seulement ont plus de dix-huit années d'exercice, témoignent de la richesse éditoriale. Cependant, le secteur est en proie à une concentration accrue.

Les dix premiers groupes éditoriaux cumulent plus de 60% des ventes totales. Et deux éditeurs français, Hachette et Editis, via sa maison-mère Planeta, se hissent parmi les dix leaders mondiaux.

Les risques inhérents à l'activité éditoriale sont liés à la nature même du livre. Au-delà de sa dimension culturelle, le livre n'est pas un bien comme les autres. Il partage avec les autres biens culturels des caractéristiques spécifiques.

Le livre est un bien prototype et un bien d'expérience dont il sera toujours impossible de prévoir le succès. **Ainsi, en littérature ou en bande dessinée, seuls 20 à 40 % des titres édités seraient rentables.**

Pour tenter de limiter l'ampleur de ces risques, les éditeurs disposent de plusieurs leviers.

Certains correspondent aux fondements du métier éditorial :

- **déterminer soigneusement les projets éditoriaux développés en interne ou sur commande et sélectionner parmi les manuscrits non sollicités ;**
- **moins de 1% des manuscrits reçus par les éditeurs sont finalement publiés ;**
- **jouer sur le rôle pivot du droit d'auteur favorisant notamment un meilleur partage du risque** (toutefois, proportionnels aux ventes, les droits d'auteur sont en baisse et tendent à se diluer sur un nombre de plus en plus grand de références vendues et d'auteurs) ;
- **la moitié des 2 390 auteurs affiliés à l'Agessa tire moins de 10 400 euros par an de leur activité d'écriture ;**
- **diversifier son portefeuille éditorial.**

Entre 2006 et 2013, la production de nouveaux titres a augmenté de 33 % alors que les ventes régressaient.

La conséquence en est un morcellement croissant du marché du livre avec un tirage moyen des nouveautés en baisse de 35 %, des difficultés grandissantes à faire connaître au public toutes ces nouveautés et à leur assurer une visibilité dans les circuits de ventes physique ou numérique. D'autres leviers visent à prolonger le cycle de vie des ouvrages ayant connu un certain succès.

Développer le livre de poche, dont les ventes en édition brochée, sont une précieuse indication sur le potentiel du titre (hausse des ventes de 2,1 % entre 2009 et 2013 dans un marché en récession).

Miser sur l'international : les exportations de livres représentent 25 % du chiffre d'affaires des éditeurs français ; entre 2005 et 2013, le nombre de titres cédés a presque doublé plus vite que le nombre de

nouveautés ; un livre sur cinq commercialisés en France est une traduction.

Développer les produits dérivés, notamment les adaptations cinématographiques.

En 2013, près d'un film sur quatre ayant fait au moins 500 000 entrées en salle est adapté d'un livre (38 % contre 28 % en 2006).

Enfin, certains leviers, plus stratégiques, sont l'apanage des plus grands acteurs : miser sur les auteurs à succès récurrents. **Les dix premiers romanciers francophones totalisaient un quart des ventes de la fiction moderne française en 2014.**

S'intégrer verticalement vers la distribution qui se rémunère sur les ventes et sur les invendus. Une part du succès des éditeurs distribués est ainsi captée (20% du prix HT d'un livre revient aux acteurs de la diffusion/ distribution).

Les principaux éditeurs contrôlent la distribution et les cinq premiers font 80% de l'activité. La mise en œuvre de ces divers leviers n'est pas sans conséquence sur les performances économiques des différentes entreprises du secteur éditorial.

Le noyau dur du secteur résiste pour l'heure à la crise...

Les deux cents premiers éditeurs voient leur rentabilité financière très légèrement s'éroder depuis quelques années.

Le résultat d'exploitation moyen avant intérêts et impôts de l'ensemble du secteur n'a perdu que 0,5 point entre 2006 et 2013 (de 8,7% à 8,2%).

Les structures de taille moyenne apparaissent comme les plus rentables (rentabilité de 8,6 %). Sans surprise, les moins rentables sont les plus petites (1,5 %).

Enfin, les plus grandes maisons d'édition se caractérisent par une rentabilité intermédiaire (5,8 %) mais moins erratique. Elles sont à la fois les plus concernées par les avances octroyées aux auteurs qui ne cessent d'augmenter (+ 39 % entre 2009 et 2013) et par la tendance à l'accroissement de la production de nouveautés, mais elles sont aussi les plus aptes à jouer sur les différents leviers de limitation des risques éditoriaux.

À la frange du secteur éditorial, quelque 3 000 petites structures contribuent à la richesse éditoriale avec une viabilité très incertaine. Un renouvellement permanent est ainsi à l'œuvre dans le secteur : **70 % des éditeurs actifs en 2014 n'ont vu le jour qu'après 1997.** À l'inverse, la moitié des éditeurs créés avant cette date ont aujourd'hui disparu. Dans l'édition, le taux de création d'entreprises a chuté depuis 1997, contrairement au reste de l'économie, tombant à 5,4 % en 2013.

Dans le même temps, le taux de survie à cinq ans des nouvelles structures ne cesse de se dégrader. **73 % des structures nées en 1998 étaient toujours actives cinq ans plus tard, ce taux est tombé à 63 % pour celles créées en 2009.**

Cette double dégradation du taux de survie et du taux de création menace la diversité éditoriale puisqu'elle entraîne une réduction de 18 % du nombre de structures actives depuis 2010.

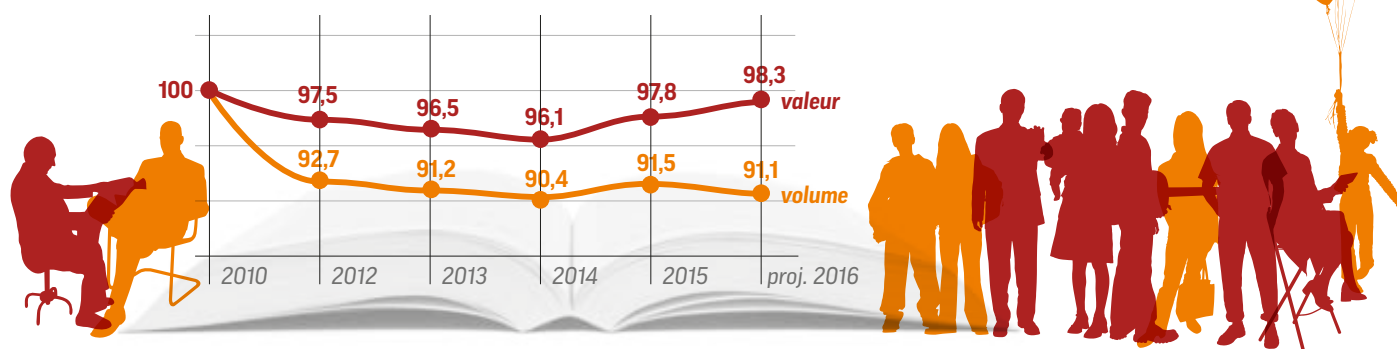
Depuis quatre ans, le nombre de disparitions excède celui des créations. **Le secteur a ainsi perdu 613 structures.**

L'émergence d'éditeurs « pure Player » numériques (cent-vingt éditeurs francophones environ) ne parvient pas à enrayer cette baisse. Cette réduction du nombre de structures éditoriales se fait au détriment des acteurs de petite taille, ceux ayant publié trois à dix titres l'année de leur création. Les microstructures (un ou deux titres publiés la première année) survivent mieux après cinq années. Ceci témoigne de la faiblesse du ticket d'entrée dans le secteur éditorial. Une structure éditoriale peut se créer avec des capitaux très limités. Moins dépendantes des banques et apporteurs de capitaux, ces microstructures sont plus aptes à survivre au moins cinq années, même avec des résultats mitigés. Toutefois cet avantage disparaît à plus long terme. Les difficultés s'accumulant, les microstructures finiront tout de même par disparaître en proportion plus importante que les structures de plus grande taille.

Le marché du livre grand public

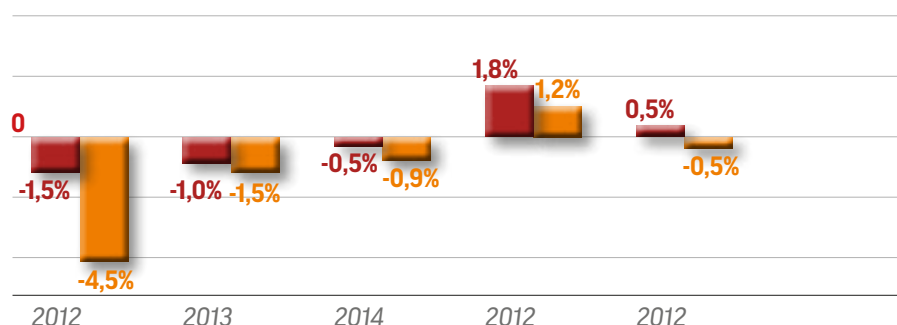
Le marché du livre grand public a redressé la barre sur 2015 mettant ainsi fin à 5 années de baisse d'affilée.

Variation des ventes d'ouvrage (base 100 2010)



Les ventes d'ouvrages imprimés devraient néanmoins se tasser sur 2016, à la fois en raison d'un effet de base défavorable (très bonne année 2015) et de tendances structurelles. **Le marché restera cependant orienté à la hausse en valeur (0,5 %).**

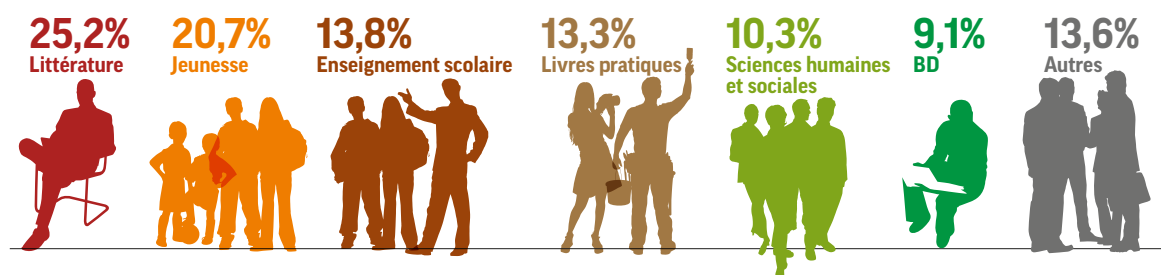
Variations de la vente d'ouvrages en France en valeur et en volume



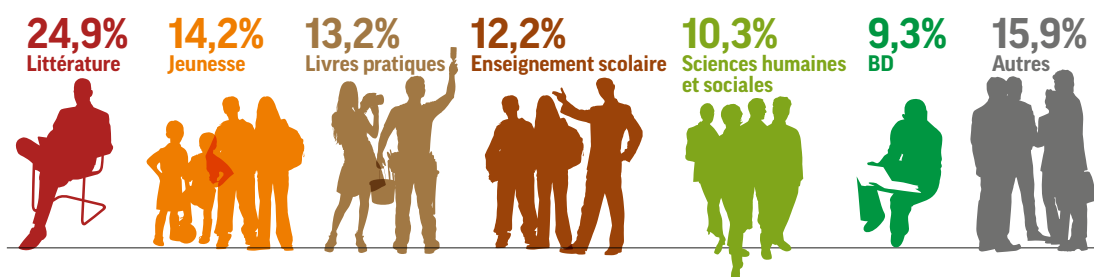
La structure du chiffre d'affaires

Les ouvrages de littérature générale ont concentré le quart des ventes réalisées par les éditeurs français en 2014, à la fois en volume comme en valeur. Le segment du livre jeunesse se situe en seconde position de ce classement, avec 20,7 % des ventes en volume mais seulement 14 % en valeur (en raison d'un effet prix moyen plus faible). Quasiment à égalité à la troisième place, les livres pratiques (santé, tourisme, sport et loisirs...) et l'enseignement scolaire ont concentré cette année entre 12 et 13 % du revenu des éditeurs.

Répartition par segment en volume



Répartition par segment en valeur



Le chiffre d'affaires des éditeurs de livre

Les revenus des éditeurs français dont les revenus dépassent le million d'euros ont augmenté de 1% en valeur sur 2015. Après 4 années successives dans le rouge, les professionnels ont logiquement tiré profit de la reprise du marché du livre et, de façon plus marginale, d'une croissance des revenus générés par les cessions de droits. En revanche, les acteurs de l'édition réalisant moins de 1 million d'euros de chiffre d'affaires n'ont pas profité de cette dynamique positive et ont enregistré de nouveau une détérioration de leur activité : -0,5%.

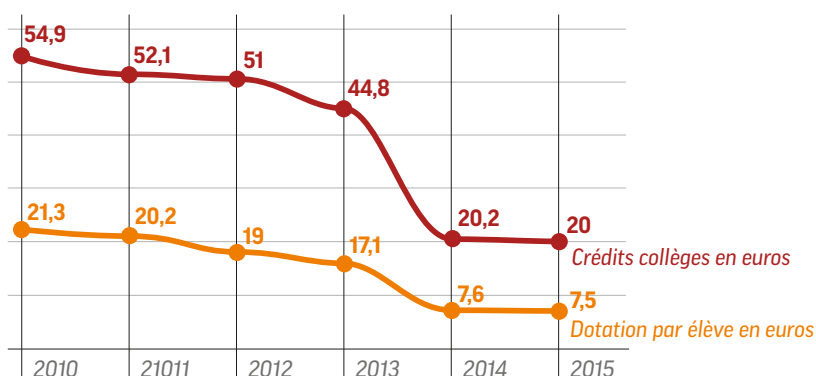
Structure du chiffre d'affaires des éditeurs de livres en 2015



La demande en ouvrages scolaires

Les financements publics consacrés aux ressources pédagogiques, notamment aux manuels scolaires au collège, ont poursuivi leur chute en 2015. Ce poste budgétaire a subi des coupes très importantes depuis 2013 (il était de 45M€ en 2013), en raison du report de la réforme des programmes dans le secondaire à 2016, qui a engendré un très faible taux de renouvellement des manuels existants. Ainsi, la dotation allouée à chaque élève pour acquérir, entre autres, des manuels est passée depuis 2013 de 17,1€ à 7,5€.

Évolution des crédits pédagogiques



Le segment scolaire va être dynamisé grâce à l'entrée en vigueur des nouveaux programmes à la rentrée 2016.

L'application simultanée de la réforme du CP à la 3^e constitue un véritable défi éditorial : rien qu'au collège, 14 manuels doivent être renouvelés, soit environ 11,2 millions de livres à imprimer. Dans ce but, la loi de finances 2016 a prévu une enveloppe de 150M€.

Un segment qui résiste en 2016

Pour la première fois depuis 6 ans, **les ventes d'ouvrages imprimés ont progressés en France (+1,8% en valeur sur 2015).**

Cette réaction démontre une nouvelle fois les capacités de résilience du livre face à l'omniprésence des écrans, à la concurrence des médias alternatifs et au constat maintes fois commenté d'une érosion structurelle de la lecture dans la population. En outre, l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages a pu lever les freins aux dépenses de loisirs impulsives, comme peut être le livre.

Après un millésime 2015 riche en best-sellers, prévisibles ou plus surprenants, l'édition annonce pour 2016 son lot de titres phares pour maintenir cette dynamique de vente favorable.

Pour autant, concernant les perspectives 2016, la plus grande prudence s'impose. Le scénario le plus plausible à moyen terme est celui d'une stagnation au long cours, ponctuée de variations en fonction des succès éditoriaux.

L'année 2016 a ainsi démarré sur un repli des ventes en janvier de 3 %, mais cette baisse doit être nuancée au regard des performances enregistrées un an auparavant (+5,5 %). Au vu de ces paramètres, un léger recul des volumes de ventes grand public sur 2016 est à prévoir.

En valeur, le marché devrait être orienté en volume à la hausse (0,5 %) et de 1 % en valeur.

Entre 2006 et 2013, la production de nouveaux titres a augmenté de 33 % alors que les ventes régressaient.

La conséquence en est un morcellement croissant du marché du livre avec un tirage moyen des nouveautés en baisse de 35 %, des difficultés grandissantes à faire connaître au public toutes ces nouveautés et à leur assurer une visibilité dans les circuits de ventes physique ou numérique.

D'autres leviers visent à prolonger le cycle de vie des ouvrages ayant connu un certain succès.

Développer le livre de poche dont les ventes en édition brochée sont une précieuse indication sur le potentiel du titre (hausse des ventes de 2,1 % entre 2009 et 2013 dans un marché en récession).

Miser sur l'international : les exportations de livres représentent 25 % du chiffre d'affaires des éditeurs français ; entre 2005 et 2013, le nombre de titres cédés a presque doublé plus vite que le nombre de nouveautés ; un livre sur cinq commercialisés en France est une traduction.

Développer les produits dérivés, notamment les adaptations cinématographiques.

En 2013, près d'un film sur quatre ayant fait au moins 500 000 entrées en salle est adaptées d'un livre (38 % contre 28 % en 2006).

Enfin, certains leviers, plus stratégiques, sont l'apanage des plus grands acteurs : miser sur les auteurs à succès récurrents. **Les dix premiers romanciers francophones totalisaient un quart des ventes de la fiction moderne française en 2014.**

S'intégrer verticalement vers la distribution qui se rémunère sur les ventes et sur les invendus. Une part du succès des éditeurs distribués est ainsi captée (20 % du prix HT d'un livre revient aux acteurs de la diffusion/ distribution).

Les principaux éditeurs contrôlent la distribution et les cinq premiers font 80 % de l'activité. La mise en œuvre de ces divers leviers n'est pas sans conséquence sur les performances économiques des différentes entreprises du secteur éditorial.

Le noyau dur du secteur résiste pour l'heure à la crise... Les deux cents premiers éditeurs voient leur rentabilité financière très légèrement s'éroder depuis quelques années.

Le résultat d'exploitation moyen avant intérêts et impôts de l'ensemble du secteur n'a perdu que 0,5 point entre 2006 et 2013 (de 8,7 % à 8,2 %). Les structures de taille moyenne apparaissent comme les plus rentables (rentabilité de 8,6 %). Sans surprise, les moins rentables sont les plus petites (1,5 %).

Enfin, les plus grandes maisons d'édition se caractérisent par une rentabilité intermédiaire (5,8 %) mais moins erratique. Elles sont à la fois les plus concernées par les avances octroyées aux auteurs qui ne cessent d'augmenter (+ 39 % entre 2009 et 2013) et par la tendance à l'accroissement de la production de nouveautés, mais elles sont aussi les plus aptes à jouer sur les différents leviers de limitation des risques éditoriaux.

À la frange du secteur éditorial, quelque 3 000 petites structures contribuent à la richesse éditoriale avec une viabilité très incertaine. Un renouvellement permanent est ainsi à l'œuvre dans le secteur : **70 % des éditeurs actifs en 2014 n'ont vu le jour qu'après 1997**. À l'inverse, la moitié des éditeurs créés avant cette date ont aujourd'hui disparu. Dans l'édition, le taux de création d'entreprises a chuté depuis 1997, contrairement au reste de l'économie, tombant à 5,4 % en 2013.

Dans le même temps, le taux de survie à cinq ans des nouvelles structures ne cesse de se dégrader. 73 % des structures nées en 1998 étaient toujours actives cinq ans plus tard, ce taux est tombé à 63 % pour celles créées en 2009.

Cette double dégradation du taux de survie et du taux de création menace la diversité éditoriale puisqu'elle entraîne une réduction de 18 % du nombre de structures actives depuis 2010.

Depuis quatre ans, le nombre de disparitions excède celui des créations. Le secteur a ainsi perdu 613 structures. L'émergence d'éditeurs *pure player* numériques (cent-vingt éditeurs francophones environ) ne parvient pas à enrayer cette baisse. Cette réduction du nombre de structures éditoriales se fait au détriment des acteurs de petite taille, ceux ayant publié trois à dix titres l'année de leur création. Les microstructures (un ou deux titres publiés la première année) survivent mieux après cinq années. Ceci témoigne de la faiblesse du ticket d'entrée dans le secteur éditorial. Une structure éditoriale peut se créer avec des capitaux très limités. Moins dépendantes des banques et apporteurs de capitaux, ces microstructures sont plus aptes à survivre au moins cinq années, même avec des résultats mitigés. Toutefois cet avantage disparaît à plus long terme. Les difficultés s'accumulant, les microstructures finiront tout de même par disparaître en proportion plus importante que les structures de plus grande taille.

Quelques enjeux économiques du numérique pour l'édition

En France, l'ampleur des débats autour du livre numérique est sans commune mesure avec son importance économique actuelle.

En 2014, l'e-book contribuait pour seulement 1,6 % aux ventes de détail de livres mais pour 5 à 6 % dans le chiffre d'affaires des éditeurs.

Mais le livre numérique est déjà une réalité dans certains segments de marché (25 % en sciences humaines et sociales) et **aux États-Unis, il représente 27 % des ventes**. De plus, le numérique bouleverse fondamentalement la chaîne de valeur du livre et conduit nécessairement les différents acteurs à s'interroger sur leur positionnement.

Sans prétendre à l'exhaustivité, sont analysés quelques-uns des enjeux économiques majeurs auxquels le secteur de l'édition est confronté dans le processus de numérisation en cours. L'apport de cette étude relève ici plus de l'aide à la réflexion stratégique que d'implications managériales. Aujourd'hui la vente d'e-books au titre domine, mais le streaming se développe dans des segments comme la bande dessinée et surtout les livres scientifiques et universitaires. Même si les industries du livre et de la musique présentent des différences importantes, il convient de garder à l'esprit que le streaming a mis seulement cinq à six ans pour supplanter le téléchargement dans l'industrie musicale française.

Dans le monde numérique les éditeurs se trouvent confrontés à des acteurs puissants (le chiffre d'affaires d'Apple est soixante fois plus élevé que celui d'Hachette), éloignés du monde de la culture et pour qui la vente de livres n'est qu'un moyen et non une fin.

Ils tirent leur profit de la vente d'appareils de lecture (tablettes, téléphones...), de la constitution de clientèle captive ou de la monétisation de leur audience auprès des annonceurs.

Le contrôle qu'exercent, en théorie, les éditeurs sur l'accès à leurs catalogues via le droit d'auteur reste plus que jamais stratégique dans les négociations avec ces nouveaux acteurs. L'auto-édition en ligne est un phénomène dont les éditeurs devront s'accommoder.

Hormis quelques rares succès, il est difficile de savoir si les entrées des e-books auto-édités dans les listes des meilleures ventes sont liées à leur qualité ou à leur faible prix. Les auteurs s'étant auto-publiés avec succès semblent enclins à signer ensuite avec des éditeurs traditionnels.

L'impact du numérique sur la concentration des ventes de livres est ambigu. Le numérique se traduit par le renforcement d'une poignée d'auteurs de best-sellers et, à l'opposé du spectre de la notoriété, d'une multitude d'auteurs très confidentiels au détriment des auteurs « du milieu ».

En revanche, sur Internet, les petits éditeurs semblent pour l'heure, mieux tirer leur épingle du jeu que dans les réseaux de distribution physique. Enfin, le rapport s'interroge sur les questions de la tarification des e-books et de la substitution entre livre papier et livre numérique.

La polémique autour du niveau des tarifs pratiqués par Amazon pour les e-books est étudiée. Par ailleurs, l'e-book ne semble être un substitut au livre physique que pour les livres à forte notoriété et/ou de petits formats. Dans les autres cas, retarder la sortie d'un e-book pour éviter la cannibalisation des ventes du livre physique n'aurait pour effet que de réduire les ventes de l'e-book sans augmenter celles du livre papier. Toutefois, ces résultats ne peuvent être extrapolés sans précaution hors de leur contexte.

Détail par marché

Au cumul, la production globale d'imprimés affiche toutefois une baisse mesurée de -1,7 %. Les imprimés publicitaires adressés (-2,6 %) et non adressés (-4,3 %) ainsi que les catalogues (-4,2 %) sont, comme au premier trimestre, les marchés les plus touchés. Les segments du livre (0 %), du périodique (-1 %) et des imprimés de gestion (-0,4 %) et administratifs (-0,7 %) connaissent un recul inférieur ou égal à 1 %.

	Evolution S1 2016 vs S1 2015		Tendance annuelle
	<i>Production</i>	<i>Facturation</i>	<i>Production</i>
Livres	0%	-0,5%	-0,7%
Périodiques	-1%	0,4%	-3,5%
Catalogues	-4,2%	-3%	-3,2%
Imprimés publicitaires adressés	-2,6%	0,5%	-1,6%
Imp publicitaires non adressés	-4,3%	-5,6%	-3,7%
Imp de gestion perso	-0,4%	-0,3%	-0,2%
Imp de gestion non perso	-0,7%	-4%	-0,6%
Global imprimerie	-1,7%	-0,8%	-2,7%

En 2015, la production française d'imprimés a perdu 4 %. Cette baisse continue des volumes imprimés tient d'abord aux évolutions technologiques et sociétales, dans une société où le numérique occupe une place toujours plus importante. La légère reprise économique qui semble s'amorcer ne devrait donc pas inverser cette tendance de fond. De plus, les importations satisfont environ un quart de la demande finale.

Selon l'indice de l'INSEE, les prix de production relatifs à la CPF 18.12 poursuivent leur tendance baissière. En 2015, ils affichent un recul de 0,9 % par rapport à 2014.

Cette baisse continue des prix, entraînée par une surcapacité et une concurrence très forte, fragilise les entreprises. Pour rappel, en 2014, les prix avaient diminué de 1,5 % par rapport à 2013.

Cette tendance baissière s'est poursuivie au premier semestre 2016. Tous les marchés ne sont pas égaux face à cette contraction.

La production des périodiques en souffre particulièrement, du fait notamment de la baisse des investissements publicitaires, des coûts de la distribution, de la concurrence des imprimeurs de presse... Les annonceurs poursuivent leurs transferts budgétaires vers d'autres canaux (internet, télévision, événementiel...) tandis que les lecteurs se tournent davantage vers leurs écrans pour s'informer. En revanche, les imprimés publicitaires et les catalogues affichent une baisse moins prononcée. Si leur efficacité est reconnue, leurs modalités sont néanmoins repensées. Les imprimés publicitaires sont rationalisés, plus ciblés, quand le catalogue connaît un véritable relooking, avec travail sur l'image et cure d'amincissement.

Ces trois supports demeurent pertinents dans le cadre des campagnes multicanales. Ces dernières s'appuient désormais sur des données plus précises, grâce au « big data » et aux réseaux sociaux. Qu'il s'agisse de lecteurs ou de consommateurs, les marques interagissent avec leur communauté.

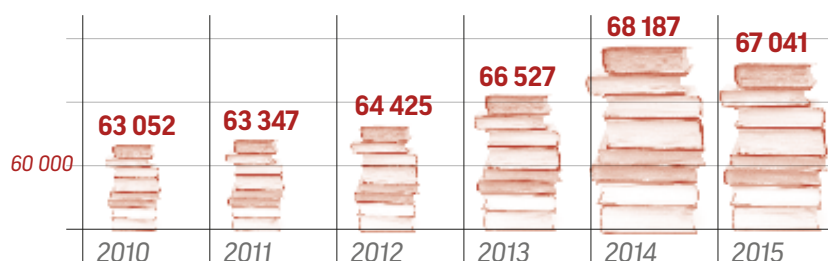
Le papier s'inscrit dans cette tendance car il peut être connecté et personnalisé : connecté pour pouvoir collecter les habitudes du client, le faire participer à la création de contenu ; personnalisé pour s'adapter à lui et susciter le désir.

Si internet apparaissait, il y a quelques années encore, comme l'Eldorado de la publicité, le papier peut aujourd'hui se prévaloir d'un statut à part, à haute valeur ajoutée. Il crée un lien physique, tangible que son lecteur peut conserver et un temps de déconnexion qui laisse toute latitude à son message pour émerger.

Cette année, le marché du livre se distingue par son dynamisme. Si, malgré la bonne tenue des ventes et le goût jamais démenti des Français pour la lecture, la production de livres imprimés diminue (- 1 %), c'est que l'heure est encore à la rationalisation. Les éditeurs de livres privilégient les tirages ajustés, les réassorts rapides, pour coller au plus près de leurs prévisions de vente, une tendance qui pourrait d'ailleurs favoriser l'impression de proximité. Soucieux de la visibilité des ouvrages en librairie, ils souhaitent aussi se démarquer, à l'aide de couvertures séduisantes et plus complexes. Cette mutation des usages et des demandes invite les imprimeurs à se diversifier. Gestion de bases de données, portails e-commerce, personnalisation, électronique imprimée, design et ennoblement... Quelques exemples de nouveaux services qui sont autant d'opportunités pour les entreprises. Ces perspectives nécessitent néanmoins une stratégie bien définie. Pour conquérir de nouveaux marchés ou fidéliser ses clients, l'investissement dans des outils innovants et dans les compétences des collaborateurs, ainsi que les regroupements pour se renforcer et proposer une offre complète, semblent plus que jamais nécessaires.

Pour la première fois depuis 2009, la production commercialisée de titres en France recule en 2015 (-1,7 %), la baisse globale des parutions parmi les dix groupes les plus productifs a été un des facteurs notables de cette déflation. La production de nouveautés et de nouvelles éditions a ainsi diminué de 4,2 % chez Hachette Livres (passant de 7 420 titres à 7 105 en 2015, de 6,4% chez Madrigall et de 7,8 % pour le groupe la Martinière.

Production commercialisée de titres



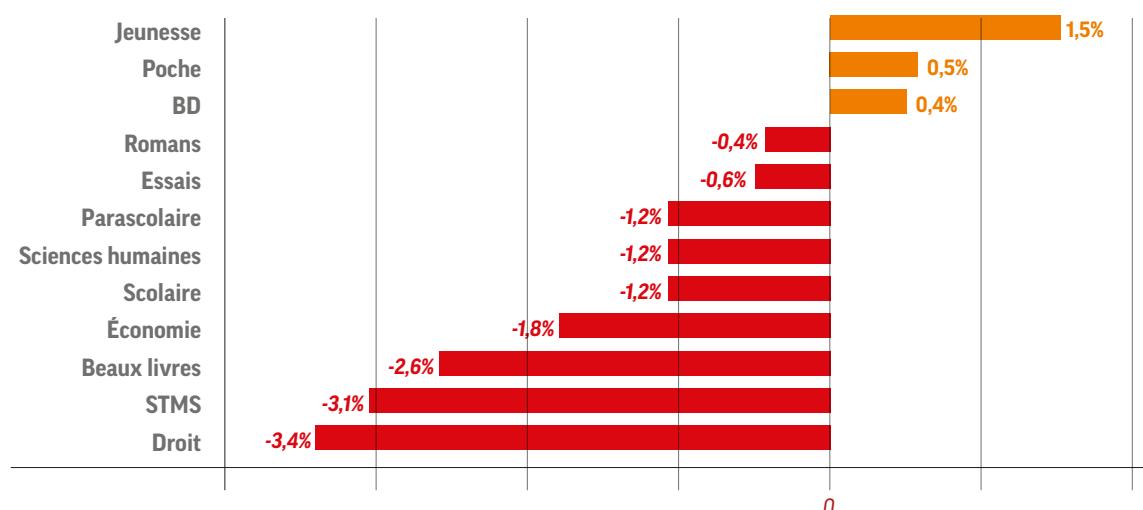
La dynamique des ventes par segment éditorial

La baisse des ventes de livres ces dernières années a touché la plupart des segments éditoriaux. Les ouvrages de référence ont été les plus durement touchés du fait entre autres de la numérisation et de la concurrence d'Internet.

À l'inverse, trois catégories se distinguent par une meilleure tenue des ventes :

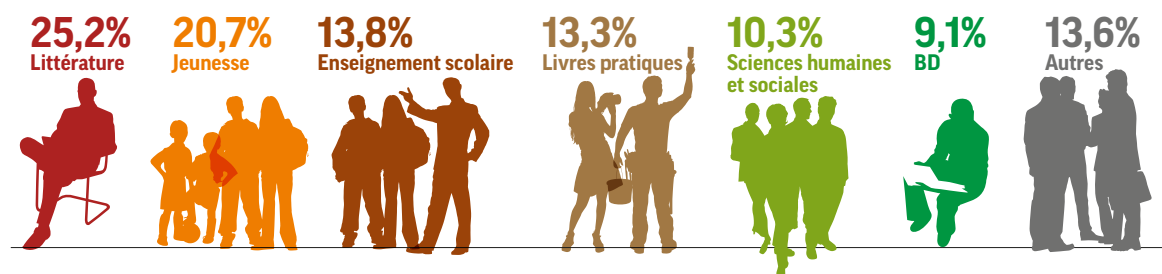
- le livre de poche profite de son positionnement prix attractif et de sa large distribution ;
- la bande dessinée bénéficie quant à elle d'un effet best-seller important ;
- enfin, le livre jeunesse apparaît comme le principal moteur du marché du livre depuis plusieurs années (taux de croissance annuel moyen de 1,5 % entre 2010 et 2015).

Évolution des ventes par segment

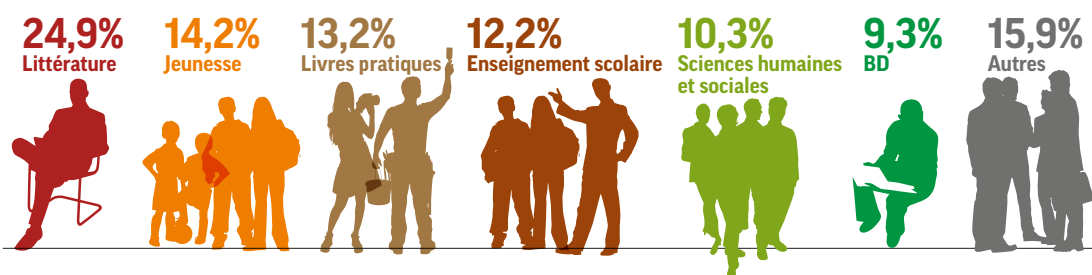


Les ouvrages de littérature générale ont concentré le quart des ventes réalisées en volume comme en valeur. Le segment Jeunesse se situe en seconde position avec près de 21 % des ventes en volume mais seulement 14 % en valeur (compte tenu d'un prix moyen plus faible). Quasiment à égalité à la troisième place, les livres pratiques (santé, tourisme, sport et loisirs,...). L'enseignement scolaire a concentré cette même année entre 12 % et 13 % du revenu des éditeurs.

Répartition par segment en volume



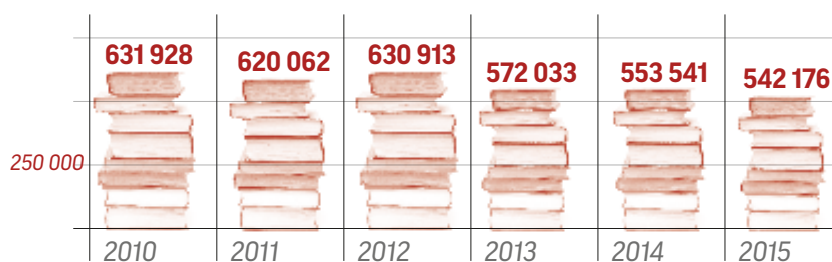
Répartition par segment en valeur



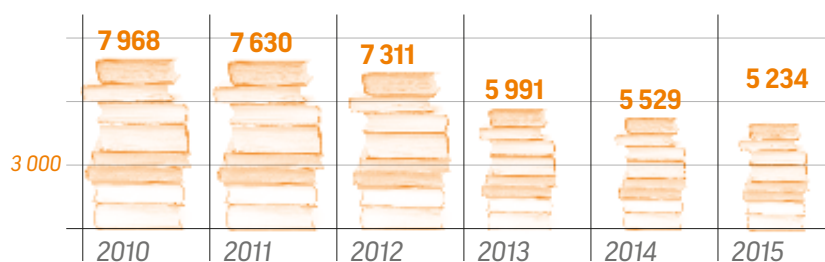
Conséquence du repli de des ventes au détail de livres et de la volonté des éditeurs de diminuer le taux de retour de la part des libraires (celui-ci s'élevait à 26 % en 2013, contre 22 % en 2004), la production d'exemplaires est en nette diminution sur une moyenne période.

Les volumes produits en 2015 ont été inférieurs de 12 % par rapport à 2012 et de 26 % par rapport à leur pic atteint en 2007. **De même, le tirage moyen a été quasiment divisé par 2 en neuf ans, passant de 10 500 en 2007 à 5 234 en 2015.**

Production en exemplaires



Tirage moyen



L'impression

Environ 300 imprimeurs de livres sont actifs en France, dont les principaux représentants sont :

- CPI
- JOUVE
- MAURY
- CORLET

Le rapport de force est clairement favorable aux éditeurs, ce qui leur permet de maintenir d'importantes pressions sur les conditions tarifaires.

Les imprimeurs français traversent en effet depuis plusieurs années une crise structurelle (baisse chronique de la production, défaillances de nombreuses entreprises, notamment liée à la dématérialisation croissante des contenus). L'impression de livres reste ainsi pour eux un débouché essentiel qu'ils ne peuvent se permettre de perdre. Par ailleurs, les éditeurs s'adressent de plus en plus souvent à des imprimeurs étrangers qui affichent des tarifs plus compétitifs que leurs confrères français. Les prix des services d'impression et de reproduction sont d'ailleurs en baisse constante en France depuis au moins quinze ans

Le marché allemand du livre s'est bien comporté en 2016, avec une hausse du chiffre d'affaires de 0,8 % à 9,3 milliards d'euros. Les ventes dans les librairies représentent encore près de la moitié des ventes (47 %), devant les ventes réalisées en direct par les éditeurs (20 %) et le e-commerce (20 %). La progression est forte dans la vente par e-commerce (+6 %) alors que les ventes en librairies ont baissé pour les librairies traditionnelles (-1,3 %). Il est vrai que les centres piétonniers ont été moins fréquentés dans les grandes villes allemandes l'année passée.

Le segment de ventes le plus dynamique a été celui des livres pour enfants (+9%), notamment entraînées par la sortie d'un Harry Potter, tandis que les ventes de livres de poche ont baissé de 5,5 %, celles de livres professionnels de 2,7%. Les ventes de livres de voyage ont quasi stagné (+0,2 %), comme celles de livres destinés à donner des conseils.

Pour autant, la situation est difficile pour les auteurs et les éditeurs allemands car il existe un fort courant populaire de volonté de liberté d'expression qui demande une moindre rémunération, voire une suppression des droits d'auteur, que le Parlement allemand pourrait voter pour les livres éducatifs ou de recherche avant la fin de sa législature.

L'impression numérique

Longtemps dominateur, l'offset perd du terrain face au procédé d'impression à jet d'encre numérique. Une mutation accompagnée par les donneurs d'ordre, qui s'y retrouvent en termes de gestion des coûts et des stocks, mais aussi d'image. Mais cette évolution va plus loin : en apportant plus de valeur ajoutée à l'imprimé, elle lui confère un nouveau potentiel marketing et de communication.

Comment ?

En ouvrant considérablement le champ des possibles en matière de personnalisation et de réduction des tirages. L'imprimé tient toujours une place essentielle dans la communication des entreprises vers l'extérieur. Factures, relevés, mailing, rapports d'activité, brochures annuelles, PLV, affiches, stands de salon apparaissent comme autant de liens avec le client ou le partenaire. Pour assurer à ces supports la meilleure qualité possible, les entreprises ont recours aux services des imprimeurs pour des impressions de qualité élevée et en grande quantité.

De l'offset au Computer to Print

Jusqu'au début des années 2000, le procédé d'impression de production traditionnel dit offset était la norme. L'offset remonte dans son principe aux origines de l'imprimerie. Il repose sur la dépose d'encre sur une plaque métallique gravée comportant des informations ou des images à reproduire, plaque ensuite pressée contre le papier.

Pourquoi offset ? Du verbe « **reporter** » en anglais, ce terme fait référence à l'utilisation d'un rouleau intermédiaire, le blanchet qui s'intercale entre la plaque et le support. De surface souple, il permet un report de l'image de haute qualité sur le papier pour de grands tirages à bas coûts. Inconvénient, les réglages préliminaires au lancement d'une impression engendrent un gâchis de papier, d'encre et de temps. L'offset apparaît aussi comme un procédé très énergivore et qui nécessite l'emploi de nombreux produits chimiques à base de solvants, l'offset reposant sur l'antagonisme entre l'eau et les corps gras.

Ces problèmes sont connus et les constructeurs de presses et de produits d'imprimerie ont accompli d'immenses progrès. Toutefois, le principe reste inchangé : l'offset nécessite un certain volume et produit une information unique. Les choses en ont été ainsi jusqu'aux années 1990 puis sont apparues les premières presses numériques.

Ces machines sur le principe des imprimantes personnelles géantes ont accompli depuis 20 ans des progrès fulgurants. Au point de changer la donne dans un secteur graphique en crise de modèle économique. La rupture technologique est venue de la disparition des plaques. En numérisant l'image à imprimer et en plaçant la presse sous un contrôle logiciel, la voie à la personnalisation et aux petits tirages est ouverte.

Venues d'autres horizons que l'imprimerie, **deux technologies nées dans les années 1950 émergent progressivement**. La première est la **technologie toner**, qui repose sur l'électro-photographie ou xérographie, nom savant pour parler de photocopie.

Le principe repose sur l'utilisation d'une encre sèche composée de matière plastique et de pigments magnétiques. En polarisant cette poudre électro-sensible, celle-ci est attirée par un cylindre également chargé appelé toner. Elle va s'y déposer mais uniquement sur les zones sur lesquelles un laser aura « dessiné » les caractères ou les motifs. Ensuite, le papier vient au contact du cylindre, prend l'image avant de passer dans un four de séchage dans lequel l'encre polymérise. Un temps prometteur, cette technologie plafonne depuis quelques années en termes de vitesse.

La technologie jet d'encre a quant à elle été découverte au XIX^e siècle mais a connu ses premières applications par **Siemens** et **Epson dans les années 50**, rejointe dans **les années 1970** par **IBM, Siemens** pour l'impression de diagrammes médicaux, Epson pour la bureautique et IBM pour ses informaticiens. Le jet d'encre est un mode d'impression sans contact qui projette de minuscules gouttes d'encre de l'ordre du picolitre (10-12 litre) sur la zone à imprimer. Les têtes d'impression composées de milliers de buses projettent chacune des dizaines de milliers de gouttes à la seconde. Celles-ci sont, comme pour le toner, chargées électriquement. Une fois expulsées, elles sont dirigées sur la zone à imprimer ou déviées au moyen de plaques chargées. Le jet d'encre est actuellement en progrès et rejoint l'offset avec une qualité très correcte sur certains segments d'imprimés. Les acteurs du secteur s'appellent **Kodak, Hewlett-Packard, Fuji, Xerox** ou encore **Canon avec Océ**.

Les divisions impression de production de ces grands groupes sont nées dans les années 1990 et percent dans la décennie 2000.

Aujourd'hui le numérique est utilisé dans la production de livres, d'étiquettes, de journaux, de relevés de compte. Mais le procédé a aussi gagné tous les autres secteurs de l'impression autrefois réservés à des emplois particuliers tels que la sérigraphie, la tampographie, l'impression de textiles ou l'enseigne et l'affiche...

Stabilisation de l'apprentissage

Après six ans de repli régulier, les effectifs lycéens et apprentis ont tendance à se stabiliser (-50 jeunes soit -1 %).

À la rentrée scolaire 2015, 4 902 jeunes ont choisi de préparer un diplôme de la branche, du CAP Sérigraphie au diplôme d'ingénieur.

On observe plusieurs tendances :

- le nombre de lycéens progresse (+ 1 %) après cinq ans de recul ;
- le nombre d'apprentis recule de plus de 10 % pour la troisième année consécutive ;
- la baisse des flux globaux entrants est enrayée (seulement 9 jeunes de moins qu'en 2014) grâce à un recul modéré du nombre d'apprentis.

La promotion de l'apprentissage, dont le gouvernement a fait l'une de ses priorités, commence à porter ses fruits au niveau national (+ 0,5 % en 2015 tous secteurs d'activité confondus). Dans les industries de la communication graphique, le rebond n'est pas encore au rendez-vous. Le recul du nombre d'entreprises, leur fragilité, le déficit d'image de l'apprentissage par rapport à la formation initiale expliquent les difficultés rencontrées par ce dispositif.

Pourtant, quelques résultats encourageants pourraient annoncer une reprise de l'apprentissage dans notre secteur :

- les flux entrants en bac pro reculent trois fois moins qu'en 2014 ; le nouveau référentiel du diplôme devrait confirmer la meilleure attractivité du bac pro ;

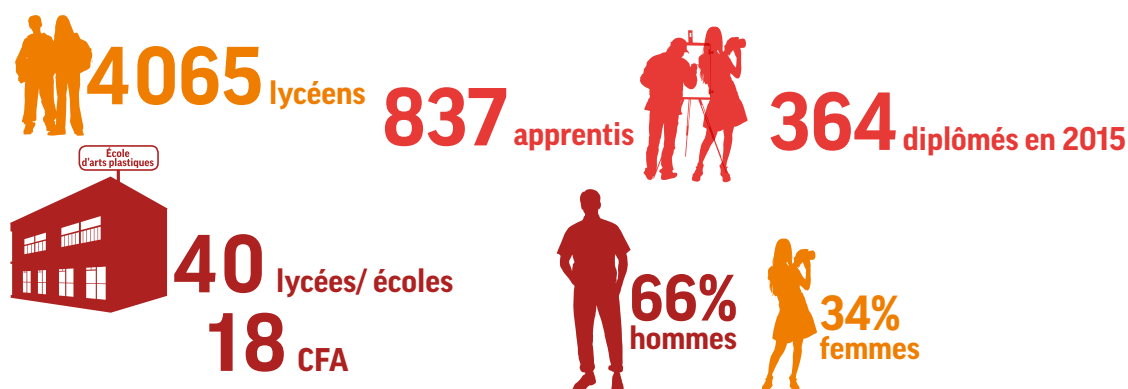
- les effectifs des BTS CIG reculent de façon moindre et progressent même légèrement dans la filière Impression. Le nouveau BTS CIG (BTS Études de réalisation de projets de communication) sera mis en place à la rentrée 2017 et pourrait également participer à la relance de l'apprentissage ;
- la part des entreprises d'accueil de 10 salariés et plus continue à progresser régulièrement. La branche doit cependant rester vigilante à l'accueil des apprentis dans les entreprises du secteur pour continuer à intégrer de nouvelles compétences.

En 2015, 4 jeunes seulement sur 10 ont été apprentis dans des imprimeries, des sérigraphies, des entreprises de prépresse ou de la reliure-brochure dorure. L'apprentissage reste un dispositif gagnant pour les jeunes et les entreprises :

- les jeunes bénéficient d'une formation de qualité dispensée dans les centres de formation du réseau. Les actions mises en place par les CFA pour les accompagner dans leur parcours de formation en témoignent. Seuls 7 % des contrats ont été rompus en 2014/2015, soit trois fois moins que dans l'ensemble des secteurs d'activité ;
- une fois sur deux, les entreprises d'accueil recrutent leurs apprentis à l'issue de leur apprentissage ;
- le taux d'emploi des jeunes en apprentissage est de 51 % en 2015. L'emploi en CDI atteint 43 %. Même si ces résultats sont en baisse par rapport à 2014, l'insertion professionnelle reste nettement meilleure chez les apprentis que chez les lycéens (37 %).

Les chiffres clés de la formation

4902 jeunes en formation
dans le secteur de la communication et des arts graphiques



L'emploi dans l'édition

Chaque emploi dans l'édition s'accompagne de quatre autres dans la filière qui totalise environ 80 000 personnes.

Autour des 15 000 emplois dans les maisons d'édition, graviteraient 5 000 auteurs, traducteurs et illustrateurs, 3 000 emplois dans les imprimeries travaillant pour l'industrie du livre, 30 000 emplois dans la commercialisation du livre (détaillants, diffusion/distribution...)

Environ 30 000 emplois dans l'ensemble des bibliothèques.

Hormis ceux de la phase de fabrication du livre (imprimerie pour le livre physique, informatique pour la constitution des fichiers numériques des e-books), ces emplois sont difficilement délocalisables.

Les modes d'intervention publique les plus structurants dans la filière du livre prennent des formes non financières, avec notamment la loi sur le prix unique du livre de 1981 étendue au livre numérique en 2011.

Budgétairement, le livre est une des industries culturelles les moins aidées par l'État. L'intervention financière est dix à vingt-cinq fois moins importante que pour le cinéma et la télévision et représente moins de 1% de la valeur ajoutée du secteur.

Comment le numérique modifie-t-il la donne pour les entreprises ?

En rendant possible l'impression d'une seule copie personnalisée sur presque tous les supports. Les implications sont profondes et touchent plusieurs étages de l'entreprise.

François Martin est directeur marketing monde pour l'ensemble des activités Solutions graphiques chez Hewlett-Packard, un des leaders mondiaux du secteur. Il est aussi un très bon connaisseur des problématiques du numérique pour les entreprises.

« Entre l'offset et le numérique, on ne parle pas de la même chose, avance-t-il. D'un côté l'offset concerne des produits à faible valeur ajoutée, sans personnalisation, avec de gros volumes ou des documents sujets à la dématérialisation tels que les notices ; à l'inverse, le numérique permet une personnalisation, une meilleure qualité, une réutilisation et possède un impact fort chez le consommateur. »

En 1993, HP rachète une société israélienne conceptrice d'un procédé d'impression toner mais avec un blanchet, donc proche du procédé offset : **la gamme de presses Indigo est née** et connaît depuis un succès croissant. À l'image de tout le secteur numérique.

« Le développement du volume de papier imprimé en numérique est en croissance de 25 % par an depuis 2005 », annonce François Martin. « À l'inverse, l'offset reste encore très majoritaire mais voit ses volumes s'effondrer. D'ailleurs les fermetures d'imprimerie offset se multiplient à un rythme effrayant depuis la crise de 2008. » Il y a bien une nouvelle approche de l'imprimé.

Premier avantage évident, **le numérique supprime les stocks**. Qui n'a jamais croisé dans les bureaux des caisses d'imprimés pour la plupart obsolètes que l'on continue d'écouler avant de recommander ? Avec le numérique, non seulement il est possible de commander le même document en plusieurs fois mais également de mettre certaines informations à jour.

Une souplesse évidente « très bien intégrée par le client », précise **Jean-Yves Lenormand, PDG de Cloître Imprimeur**. « Un tirage à 5 000 exemplaires s'effectue aujourd'hui en numérique en 5 fois 1 000. »

« L'impression de livres ou de documents lourds devient intéressante. « On peut imprimer un livre à quelques dizaines d'exemplaires, ou même à un seul. Et sur les gros tirages, alors qu'on pouvait mettre avant au pilon 80 000 exemplaires sur une impression de 100 000, on n'imprime aujourd'hui que le nécessaire », explique **Alain Talguen, directeur de la division Production Printing d'Océ France**, un constructeur important, racheté récemment par Canon.

La personnalisation représente un autre avantage de poids

Plus cher à l'impression, le numérique fait évoluer le modèle économique de l'imprimé en passant d'un calcul au coût par page à la notion de coût par contact.

« Il faut penser en termes d'efficacité, soutient François Martin. Entre un mailing offset impersonnel à 10 000 exemplaires et un envoi personnalisé à 250 clients, les retours positifs seront de l'ordre de 5 pour l'offset et de 25 pour le numérique. » Et les sociétés de vente à distance qui ont une grosse activité mailing comme les 3 Suisses ou La Redoute ont déjà pris le pli. « Pour toucher le plus de clients, le personnalisé est idéal, continue Alain Talguen. Ainsi, lors de la livraison d'un pantalon, la facture jointe dans le paquet comporte une offre de remise de 30 % pour un autre produit complémentaire, comme un pull. »

Autre gros poste d'impression, **le courrier transactionnel** a beaucoup évolué. Le numérique traite tout l'imprimé en une seule étape, couleurs et informations clients, alors que les factures étaient autrefois ternes avec leurs seuls fonds fixes imprimés en offset.

De plus, le numérique permet d'inclure des messages promotionnels personnalisés dans des documents transactionnels : **c'est le transpromo**. Une piste alléchante face au gouffre qui sépare l'attention accordée à un imprimé transactionnel et une publicité. « Le transactionnel est lu dans 95 % des cas, pour une consultation de 2 à 3 minutes, tandis que le promotionnel n'est consulté que dans 3 à 5 % des cas et jeté à la poubelle après quelques secondes, rappelle Alain Talguen. L'idée du transpromo est de mélanger les deux pour enrichir la relation avec le consommateur. »

L'envoi coûteux des relevés pour les opérateurs téléphoniques par exemple se mue en opportunité commerciale. « C'est une occasion de transformer une charge en profit. En insérant des bandeaux promotionnels ou d'annonces commerciales dans le relevé, on touche mieux le consommateur et on économise aussi un envoi de courrier promotionnel », explique François Martin. C'est d'ailleurs le cas de **la société Omea Telecom**, 4^e opérateur de téléphonie mobile en France avec les marques **Virgin Mobile**

France, Tele2 Mobile et Breizh Mobile qui utilise des presses numériques Xerox pour ses relevés avec « des factures qui intègrent désormais des messages ciblés, adaptés au profil du client », indique Xerox dans un communiqué de presse.

Une perspective intéressante mais qui reste limitée à certaines catégories de relevés. « L'insert de messages promotionnels sur les relevés bancaires est interdit en France tandis qu'aux États-Unis, les banques louent les espaces libres sur leurs relevés et se remboursent ainsi les frais d'impression », détaille Alain Talguen. Mais d'autres possibilités existent d'utiliser les espaces libres pour passer des informations visant à améliorer la qualité de service ou la relation client. « Faire passer une information peut aider à faire des économies, résume Alain Talguen. Dans le cas d'un opérateur téléphonique, celui-ci pourra véhiculer des messages précis et qui allégeront en retour la charge de travail des centres d'appel. » Entre le relevé noir et blanc d'il y a 20 ans, on mesure le chemin parcouru. Et les possibilités ne s'arrêtent pas là.

« Aujourd'hui le jet d'encre est partout : journaux, livres, étiquettes, affichages intérieur et extérieur », poursuit **Jean-Philippe Behr, du cabinet BL** spécialisé en management développement.

« Les couleurs sont encore un peu fades, mais c'est suffisant car le consommateur ne voit pas la différence. » C'est un fait, le numérique étend ses services à toute la palette des arts graphiques et en démocratise l'accès. Il n'est plus nécessaire d'être une grosse société avec un budget communication conséquent pour mener des campagnes d'information multisupport. « L'imprimerie n'a pas attendu le jet d'encre pour imprimer sur toutes les surfaces mais le numérique l'a rendu plus accessible », analyse Jean-Philippe Behr.

Toutefois, attention au mirage de la technologie, comme avec l'Internet, car les prédictions les plus futuristes sur les possibilités du numérique butent souvent sur des réalités concrètes. « À l'image des États-Unis où il est très développé, voilà 7 à 8 ans qu'on prédit un raz de marée du transpromo en France mais en réalité, on bute sur la qualité des bases », tempère Alain Talguen.

En effet, ce ne sont pas les imprimeurs, mais bien les entreprises et en particulier les PME qui peinent à s'adapter aux prérequis des imprimés jet d'encre. « Nous sommes capables de faire de la donnée variable, nous pouvons faire des mailings ciblés mais pour cela il faut des entreprises avec des gens qui réfléchissent marketing. Les outils sont en place dans les grands groupes qui disposent d'ERP et de fichiers clients mais pas dans les PME où les bases sont mal renseignées », pointe **Jean-Yves Lenormand chez Cloître Imprimeur**.

Le papier reste irremplaçable affirment les professionnels. Les Français en sont de gros consommateurs, signe d'un lien affectif fort.

Plusieurs grands groupes ont d'ailleurs fait marche arrière sur la dématérialisation des factures, car elles ont saisi la richesse symbolique du papier. Il n'y aura donc pas de guerre entre le papier et l'Internet, ni d'ailleurs de guerre offset, jet d'encre ou toner.

Chacun trouve sa place dans une politique de communication multisupport. « Nous sommes aux prémices d'un changement dans les services de communication, assure Patrice Martin. Avec la crise les marques deviennent sélectives, la palette des choix se fait maintenant en fonction des produits et des circonstances. Par exemple, un beau papier pour un salon ou pour de la PLV, et le reste sur Internet. » Et puis passer du coût par page au coût par contact est difficile à intégrer. « Il est dur de faire changer les mentalités. »

« Le numérique apporte de la valeur ajoutée tout en restant plus cher que l'offset, affirme Alain Talguen. Mais les donneurs d'ordre attendent des coûts équivalents pour un revenu en hausse. » Comment s'y retrouver ?

L'imprimeur se mue en fournisseur de services qui doit vendre son nouveau savoir-faire. « Print services provider », telle est l'expression en vogue chez HP. « C'est à eux d'élever l'univers des possibles et faire perdre aux donneurs d'ordre leurs idées préconçues sur l'impression, enjoint François Martin. Les plus dynamiques, comme Cloître, font de grands efforts pour s'adapter à ces changements. » « Nous ne sommes plus uniquement des imprimeurs mais il est dur de s'adapter car l'environnement bouge vite », assure Jean-Yves Lenormand.

Pour habituer ses clients à la nouvelle donne, Cloître les forme aux nouvelles possibilités de l'impression à l'occasion de petits déjeuners ou de réunions d'information. Elle fait de même avec les agences de communication qui sont moins au fait des contraintes techniques et qui ont perdu une partie de leurs prestations au profit de l'imprimeur. « Les agences de communication ont beaucoup changé, constate Jean-Yves Lenormand. Elles sont revenues à plus de réalisme en termes de marges ; aujourd'hui elles proposent des prestations globales que le client valide ou non avec la liberté de venir vérifier les prix avec l'imprimeur. »

L'impression est en révolution et les tendances vont s'affirmer selon une répartition des rôles en fonction des technologies. Le toner restera cantonné aux petits tirages de qualité, le jet d'encre pour les volumes intermédiaires et l'offset pour les gros volumes. **La presse de Gutenberg a-t-elle perdu la bataille ?** Rien n'est moins sûr car voilà déjà qu'on annonce l'arrivée prochaine de presses offset à plaques numériques. « *Déjà, les presses offset sont capables d'imprimer quelques dizaines d'exemplaires d'un livre* », prévient Jean-Philippe Behr... En attendant, l'entreprise pourra concentrer ses réflexions pour embrasser ce changement profond qu'induit l'impression numérique.

Faible croissance des ventes d'e-books

Loin du raz de marée un temps craint ou espéré, les e-books peinent à trouver leur public en France. **La part des ventes dans le total des ventes de livres s'est limitée à 7% en valeur sur 2015, soit un chiffre avoisinant les 280 M€.**

Si la numérisation a surtout conquis certains segments du marché, destinés notamment aux professionnels ou au monde scolaire (40% des ventes environs).

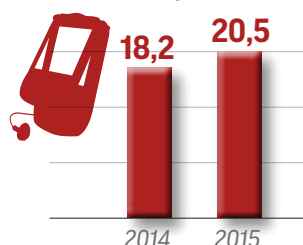
Les ventes auprès du grand public demeurent assez marginales, hormis sur des segments de niche (romances, science-fiction, mangas, etc.).

Le livre numérique ne doit pas pour autant être enterré trop vite. Le nombre de lecteurs numériques occasionnels ou réguliers continue de progresser (**19 % des Français disent avoir lu un livre numérique au cours des 12 derniers mois, soit une hausse de 3 points par an**). Enfin, l'élargissement de l'offre en livres numériques fait partie intégrante de la stratégie des éditeurs.

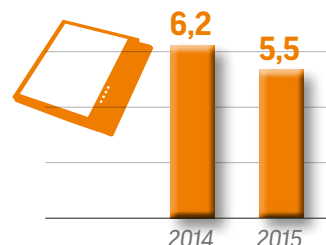
Parmi les initiatives récentes, **Madrigall** propose à la vente depuis 2015, ses BD en version numérique sur **la librairie virtuelle BdBuzz**.

L'accroissement du taux d'équipement des Français en terminaux numériques du livre numérique, constitue un solide moteur à l'adoption de l'e-book. Si les ventes de liseuses peinent encore à décoller, les tablettes et smartphones, appareils polyvalents et qui ont gagné en qualité d'affichage au cours des dernières années, prennent le relais et poussent de nouveaux lecteurs à tenter l'expérience du livre numérique.

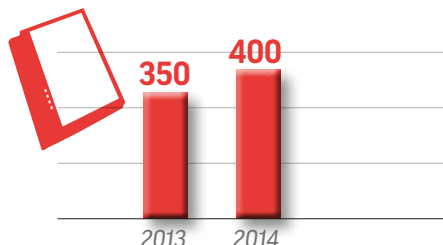
Vente de smartphones en millions d'unités



Vente de tablettes tactiles en millions d'unités



Vente de liseuses en milliers d'unités



La pénétration limitée de l'e-book trouve plusieurs explications bien cernées :

- l'attachement des lecteurs à l'imprimé ;
- un déficit d'offre persistant ;
- un faible écart tarifaire avec le papier ;
- la domination des systèmes propriétaires fermés qui limitent les possibilités de diffusion.

Partant de ce constat, de nombreux acteurs de la filière manifestent une attitude ambiguë, voire un franc scepticisme, vis-à-vis du livre numérique, dont le potentiel de croissance semble beaucoup plus incertain qu'il y a quelques années.

L'impact du numérique sur la concentration des ventes de livres est ambigu

Le numérique se traduit par le renforcement d'une poignée d'auteurs de best-sellers et, à l'opposé du spectre de la notoriété, d'une multitude d'auteurs très confidentiels au détriment des auteurs « du milieu ».

En revanche, sur Internet, les petits éditeurs semblent pour l'heure mieux tirer leur épingle du jeu que dans les réseaux de distribution physique.

Enfin, le rapport s'interroge sur les questions de la tarification des e-books et de la substitution entre livre papier et livre numérique.

La polémique autour du niveau des tarifs pratiqués par Amazon pour les e-books est étudiée. Par ailleurs, l'e-book ne semble être un substitut au livre physique que pour les livres à forte notoriété et/ou de petits formats.

Dans les autres cas, retarder la sortie d'un e-book pour éviter la cannibalisation des ventes du livre physique n'aurait pour effet que de réduire les ventes de l'e-book sans augmenter celles du livre papier.

Toutefois, ces résultats ne peuvent être extrapolés sans précaution hors de leur contexte

En 2015, 2 % des Français ont acheté un livre numérique. La répartition du chiffre d'affaires de l'édition numérique montre la place importante de la littérature, proche de 20% et principalement des sciences humaines et sociales avec plus de 60 %.

Fiasco du programme M03T ou le nouveau coup dur pour le livre numérique

Une plus grande diffusion du livre numérique implique donc des choix forts de la part des acteurs du livre autour de 2 piliers centraux :

- **une politique tarifaire préférentielle par rapport au livre papier ;**
- **le développement d'un environnement ouvert et interopérable du livre numérique sur l'ensemble du marché, face aux modèles fermés d'Apple et Amazon.**

L'échec du projet M03T, acté début 2016, témoigne des réticences qui perdurent vis-à-vis de la transition numérique.

Ce projet orchestré par **le groupe Orange** autour d'un consortium d'opérateurs télécoms, d'éditeurs et de libraires, devait permettre aux lecteurs d'e-book d'accéder à leur bibliothèque numérique à tout moment, même en cas de changement de support de lecture ou d'opérateur.

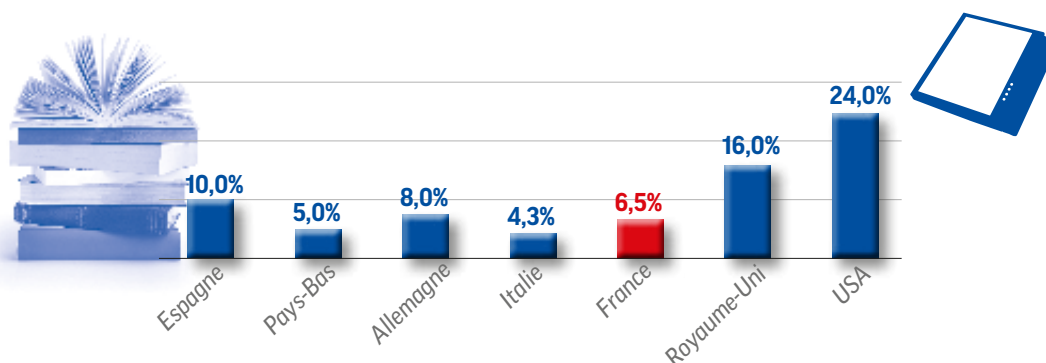
Après des années d'atermoiements, ce projet s'est enlisé, faute d'engouement de la part de certains partenaires et en raison de l'absence à la table de discussion des protagonistes majeurs comme Hachette livre ou de grands réseaux de libraires.

Dans le même temps l'opérateur Allemand Deutsche Telecom a réussi quant à lui à lancer une offre couplée de **liseuses Tolino** et de plateforme numérique, avec le soutien du **groupe Bertelsmann**, des principaux éditeurs et libraires allemands. Tolino détient aujourd'hui un quart du marché des livres numériques outre-Rhin, au coude à coude avec Amazon.

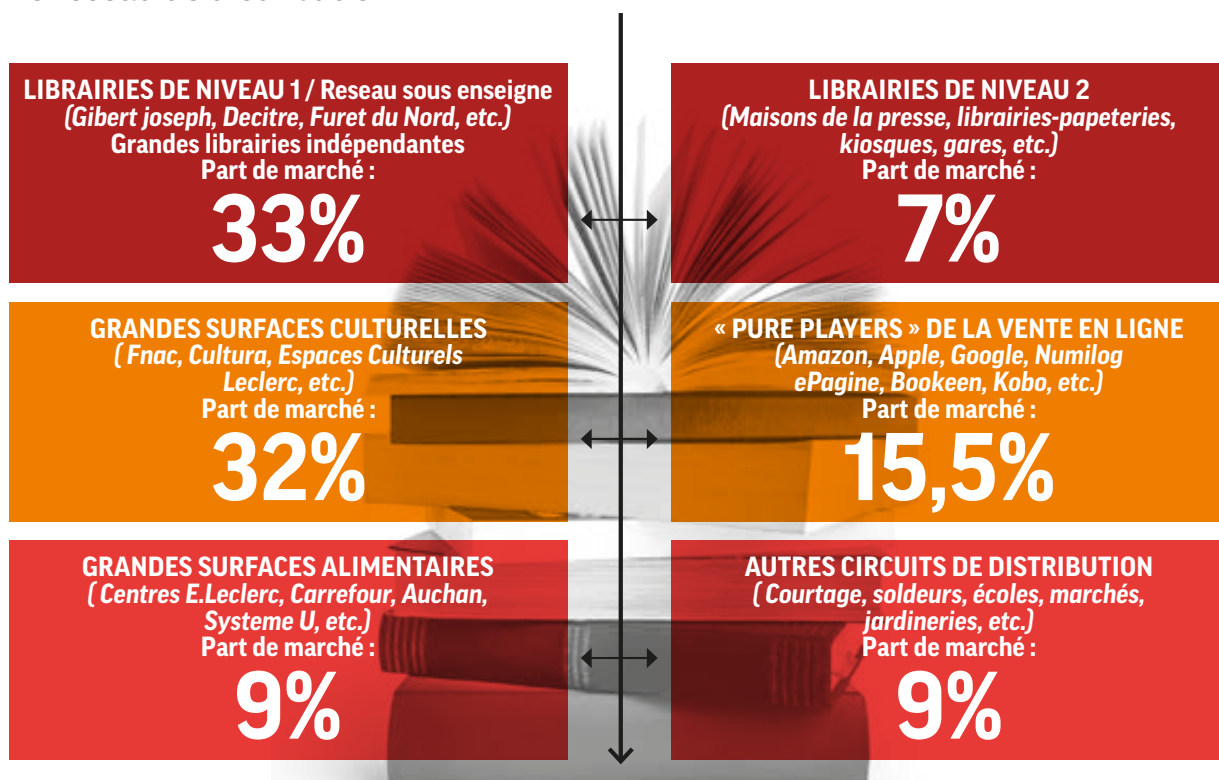
L'Europe présente des résultats contrastés

Si le Royaume-Uni affiche un marché plus mature, la France affiche une évolution assez comparable à l'Allemagne et l'Espagne. On peut noter en 2015 une baisse des ventes de 11 % aux Etats Unis.

Parts de marché du livre numérique sur le CA livres en 2015 par pays



Le réseau de distribution



Grandes manœuvres en cours dans la branche diffusion-distribution

Les évolutions structurelles touchant la distribution de livres (fragilité de la librairie indépendante, concurrence des plateformes de téléchargement en ligne etc.) ont naturellement une incidence sur l'activité des éditeurs, le défi pour ces derniers est de préserver la maîtrise de leur distribution et, ainsi, d'être en mesure d'optimiser leurs coûts et leur chaîne logistique.

C'est ainsi que la concurrence que se livrent les leaders de l'édition française est très vive dans l'activité de diffusion-distribution. **Dernièrement, SOFEDIS, filiale de Madrigall pour la diffusion d'éditeurs tiers a perdu plusieurs gros clients comme Odile Jacob ou Bayard au profit de Hachette Distribution.**

En outre la forte concentration de cette branche aux mains des poids lourds du secteur (Hachette, Editis, Madrigall) s'est de nouveau accrue en 2015 avec l'absorption de Volumen (La Martinière) par Interforum (Editis).

Cette stratégie de renforcement des acteurs déjà dominants pourrait à terme entraîner un accroissement des frais de diffusion et de distribution, variation qui pourrait avoir pour conséquence la baisse de la production éditoriale en volume.

Structuration de la diffusion

La visite des librairies de premier niveau est souvent organisée, pour les éditeurs qui en ont le potentiel, selon deux schémas principaux :

- **diffusion exclusive des ouvrages à travers un département commercial regroupant une ou plusieurs équipes** (une pour Albin Michel, deux pour Actes Sud, trois pour Gallimard, etc.) pour ceux qui ne diffusent pas d'éditeurs tiers ;
- **diffusion partagée des ouvrages avec des éditeurs tiers par une structure de diffusion** (Flammarion, Hachette, Editis) ou une filiale de diffusion-distribution (Volumen pour La Martinière / Le Seuil). Les équipes de représentants sont alors regroupées par grands domaines (par exemple : littérature, pratique, loisirs, jeunesse, etc.) ou selon des critères propres à chacune des maisons.

Certains groupes font coexister ces deux schémas pour maintenir le dynamisme propre à chaque système. Il existe également dans le scolaire des équipes de représentants visitant à la fois les librairies et les hypermarchés. Les éditeurs qui n'ont pas le potentiel suffisant pour créer leur propre équipe de 1^{er} niveau se tournent en général vers l'une ou l'autre de ces structures de diffusion pour y être diffusés en s'appuyant sur un distributeur unique ou choisissent de s'associer pour créer leur propre diffusion.

Le deuxième niveau est couvert par des équipes qui représentent plusieurs éditeurs, organisées en filiales (FED pour Gallimard) ou intégrées à une structure de diffusion-distribution spécialisée sur certains réseaux (DIL pour Editis, LDS pour Hachette).

Enfin, l'accès à certains points de vente souvent désignés comme 3^e niveau (petites maisons de la presse, supermarchés, magasins populaires...) est assuré par les équipes de diffusion des deux plus grands groupes qui jouent alors, pour le reste de la profession, le rôle de grossiste (LDS pour Hachette, DIL pour Interforum).

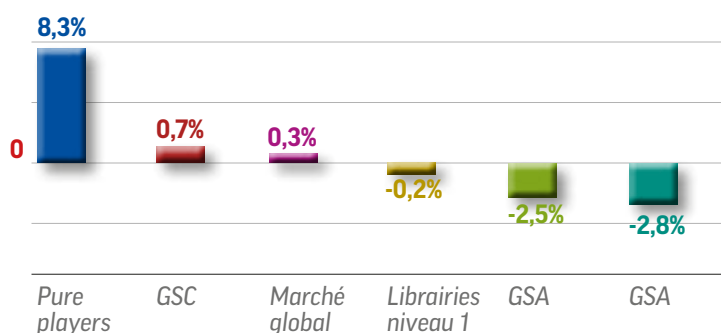
Des activités de grossistes sont également assurées, sur la région parisienne, par **la Société Française du livre (filiale de la FNAC)** et **la Générale Librest (ex-Générale du livre reprise en 2009 par le GIE Librest)** qui ont également développé des prestations de ventes aux collectivités. D'autres grossistes importants tels que **Charpentier** à Bordeaux, **Mariani Pinelli** dans le Sud-est ou **Poulain** à Toulouse assurent la visite des détaillants de 3^e niveau dans leurs régions.

La dynamique des différents circuits

Les spécialistes de la vente en ligne ont été, de loin, le circuit de distribution de livres le plus dynamique au cours de la dernière décennie, et on régulièrement grignoté des parts de marché par rapport aux circuits plus traditionnels.

Parmi ceux-ci, **les grandes surfaces culturelles** et, à un degré moindre, **les librairies de niveau 1** ont été relativement épargnées par la baisse d'activité globale. En revanche, **les GSA et les librairies de niveau 2** ont subi une forte chute de leurs ventes durant la période considérée. Ces dynamiques se sont vérifiées en 2015, au cours duquel les « pure player » de l'e-commerce et les GSC ont surperformé le marché total.

Taux de croissance annuel moyen sur la période 2006-2015

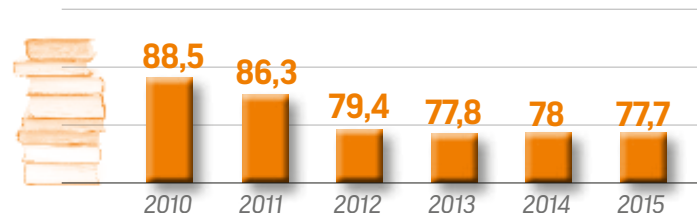


Les librairies

En 2015, les ventes d'ouvrages imprimés en librairies de niveau 1 ont progressé au même rythme que le marché global (+1,7 %), principalement grâce à leur activité en magasin, mais aussi, dans une moindre mesure, grâce aux relais des ventes sur Internet.

Leur activité en valeur se situe toutefois encore 4 points en dessous de leur pic de 2008. **À l'inverse, les librairies de niveau 2 n'ont pas profité de la reprise du marché. Leurs ventes ont ainsi reculé de 0,4 % sur 2015. Celles-ci affichent un repli de 23 % depuis 2006.**

Dans un contexte de baisse de l'activité, le tissu de librairies dans l'hexagone s'est légèrement réduit depuis 2010. Ces cessations ont surtout touché les petites structures indépendantes, mais certains grands réseaux n'ont pas été épargnés (à l'image du démantèlement du **réseau Chapitre** en 2014).

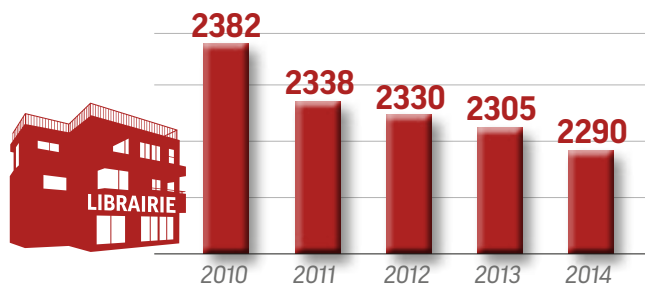
Ventes en valeur librairies de 1^{er} niveau (base 100 2006)Ventes en valeur librairies de 2^e niveau (base 100 2006)

Une part des défaillances de librairies est toutefois compensée par la création de nouvelles boutiques, permettant le maintien d'un réseau dense de librairies en France (2 300 au sens de l'Acosse en 2014)

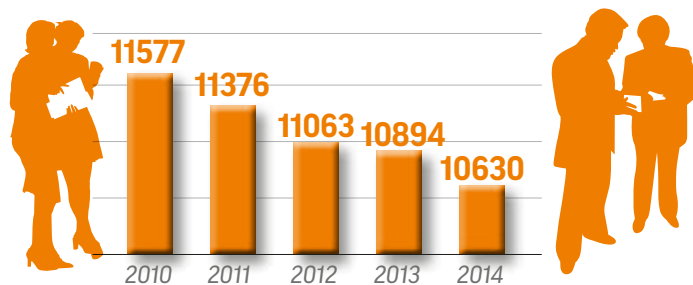
Malgré de lourdes difficultés liées à la dégradation du marché du livre depuis 2010, des réseaux de libraires ont continué de s'agrandir. C'est par exemple le cas du **Furet du Nord**, qui mène une stratégie offensive d'ouverture de nouveaux magasins hors de sa terre d'origine nordiste (**quatre librairies ouvertes en région parisienne et une à Beauvais en 2015**).

Par ailleurs, malgré une baisse globale du trafic en magasin, certaines librairies n'hésitent pas à mettre en œuvre des travaux d'aménagement pour mettre en scène leur catalogue.

Nombre d'établissements spécialisés dans le détail de livres



Effectifs salariés du secteur du commerce de détail de livres spécialisés

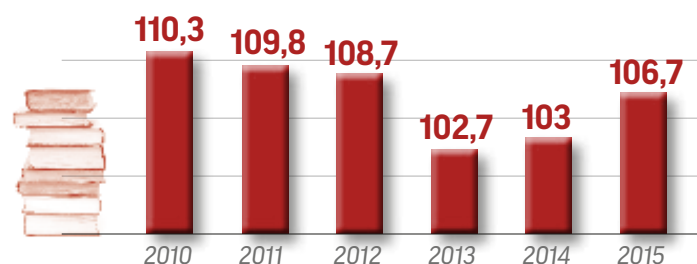


Les grandes surfaces culturelles

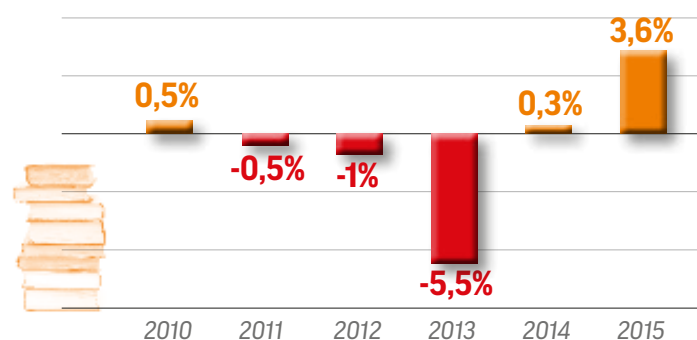
Les grandes surfaces culturelles constituent le second canal de vente de livre avec 32 % de parts de marché.

Hormis une forte chute en 2013, liée à la faillite du réseau Virgin, les grandes surfaces culturelles ont été le circuit physique ayant le mieux résisté à la baisse du marché du livre depuis la crise de 2009. La bonne orientation globale du marché en 2015 a été particulièrement sensible dans ces enseignes (+3,6 %). **Les espaces culturels E. Leclerc ont par exemple connu une progression de leur activité de 3,2 % en rayon librairie** au cours du 1^{er} semestre 2015.

Ventes au détail de livres en grandes surfaces (base 100 2006)



Variations annuelles des ventes au détail de livres en GSC (base 100 2006)



Les GSC ont encore réalisé la meilleure performance en 2015, avec une hausse de 3,6 % de leurs ventes d'ouvrages imprimés en valeur. **La FNAC reste le premier libraire en France, avec un chiffre d'affaires dans le secteur entre 500 et 550 M€ en 2015.**

Les GSC bénéficient d'un maillage étroit du territoire, et leur implantation fréquente dans les centres commerciaux leur assure un trafic important, les grandes enseignes se caractérisent en outre par une politique active d'extension de leurs parcs de points de vente. Longtemps focalisées sur les centres villes des grandes aires urbaines, elles ciblent aujourd'hui de plus en plus les zones périphériques et les villes moyennes où la grande distribution culturelle est pour l'heure absente.

Le déclin du marché de la vidéo et du disque a conféré au livre une place importante dans les grandes surfaces culturelles. Le livre a l'avantage d'apporter une image forte à l'enseigne et un taux de marge bien supérieur aux autres biens culturels physique.

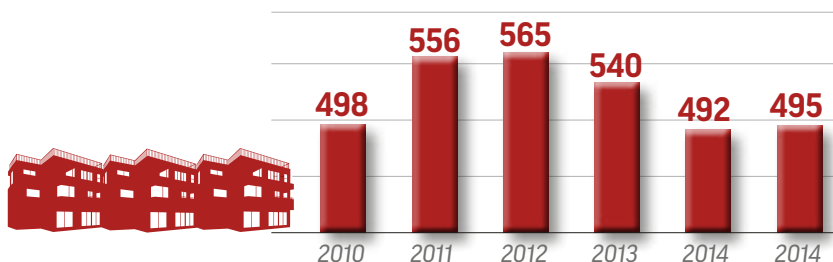
Après une hausse ininterrompue au cours des années 2000, le parc de grandes surfaces culturelles implantées en France s'est nettement contracté entre 2012 et 2014 (-73 points de vente).

Cette évolution n'est pas liée à un arrêt des créations (qui demeurent relativement stables) mais à une forte hausse des fermetures, dans le sillage notamment de la faillite de **Virgin Stores**.

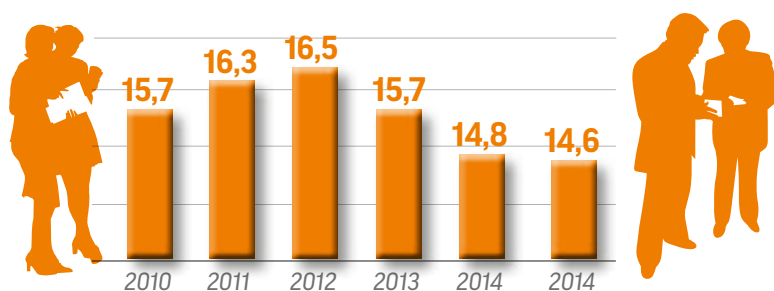
De même, les effectifs salariés des grandes surfaces culturelles ne cessent de reculer depuis 2012 ; leur nombre est désormais à peine supérieur à celui de 2007.

Les grandes surfaces culturelles se sont toutes lancées dans la distribution d'ouvrages numériques au cours des dernières années. **La FNAC a fait office de pionnier de sa catégorie** puisqu'elle est présente

Nombre de grandes surfaces culturelles en France



Effectifs salariés des grandes surfaces culturelles (en milliers)



sur le marché des e-books depuis 2008. L'enseigne dispose aujourd'hui d'une offre numérique double, tout à la fois à travers **le catalogue ebook** et son partenariat avec **le fabricant canadien de liseuses KOBO**. Elle affiche ainsi **l'un des catalogues numériques les plus étoffés du marché français (2 millions de références dont 200 000 en français)**.

En matière de livres numériques, Cultura et Leclerc à l'inverse prônent un système ouvert, à l'opposé des écosystèmes propriétaires proposés par les leaders de ce segment de marché (Amazon, Apple, Kobo).

Les grandes surfaces alimentaires

Après une forte progression dans les années 1990 et 2000, leur poids s'est fortement érodé et les GSA ont régulièrement perdu des parts de marché. La concurrence grandissante sur le non-alimentaire mais surtout le développement d'enseignes dédiées à la culture par les leaders (Espace Culture E. Leclerc, U-Culture, etc.) expliquent en grande partie le recul.

L'important trafic en magasin assure aux GSA un certain volume de vente, mais les contraintes logistiques et d'espace limitent généralement l'offre des hypermarchés à une sélection de best-sellers et de livre grand public. **Les GSA se caractérisent par un assortiment court (5 000 à 15 000 références en moyenne)**.

L'année 2013 a marqué un tournant majeur pour les GSA dans l'univers du livre, avec une accélération claire des grandes enseignes sur le créneau de l'ebooks. **Carrefour** a lancé le premier sa plateforme de distribution **Nolimbook**, en partenariat avec le fabricant de liseuse et prestataire français **Bookeen**.

De son côté, **le concept U Culture (système U)** site de vente en ligne et de téléchargement de e-books, a fait appel aux services de **TEA, la plateforme de distribution de livres numériques de Decitre** pour se développer sur ces créneaux porteurs.

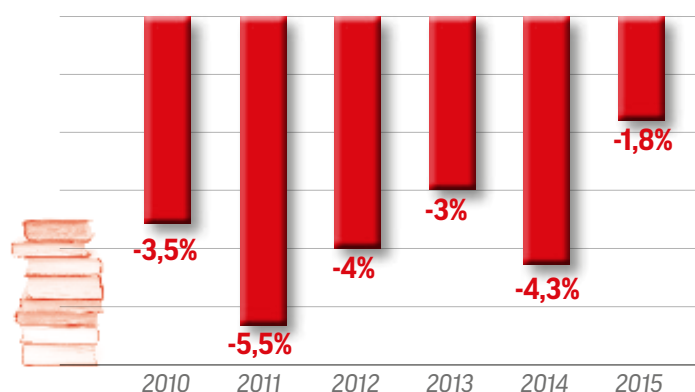
Enfin Auchan a quant à lui passé un accord de distribution en décembre 2013 avec le fabricant de liseuses KOBO.

La grande distribution alimentaire demeure malgré tout à la traîne (-1,8 % en 2015). Depuis 2009, les ventes de livres en GSA se sont contractées de plus de 20 %. Carrefour subit une certaine désaffection des consommateurs pour les hyper et les conséquences d'une politique d'assortiments toujours plus restrictive.

Ventes au détail de livres en grandes surfaces alimentaires (base 100 2006)

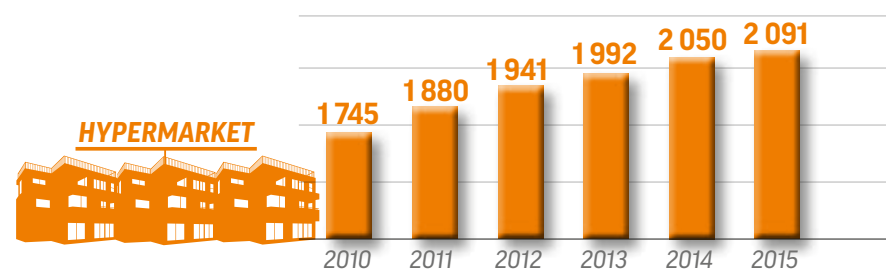


Variations annuelles des ventes au détail en GSA (base 100 2006)

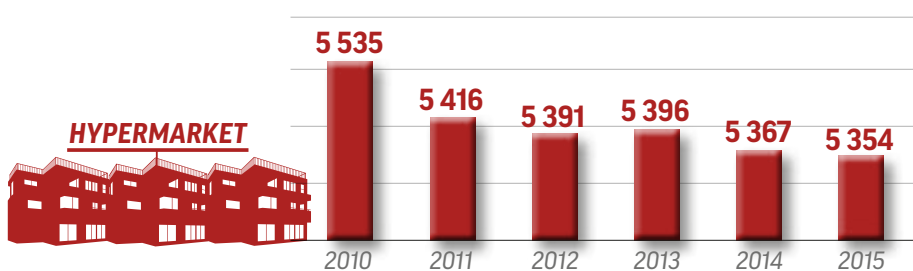


Le parc d'hypermarchés en France s'est accru de 656 magasins entre 2006 et 2015. Dans le même temps, la surface de vente moyenne des magasins a reculé au cours de cette même période (-6,4 %). Les Français se désintéressent en effet peu à peu du « tout sous le même toit », privilégiant les magasins à taille plus humaine, comme les supermarchés ou les superettes, et les points de vente de proximité. Ceci a conduit les enseignes à revoir à la baisse la surface de vente.

Nombre d'Hypermarchés en France



Surface moyenne de vente des hypermarchés en m²



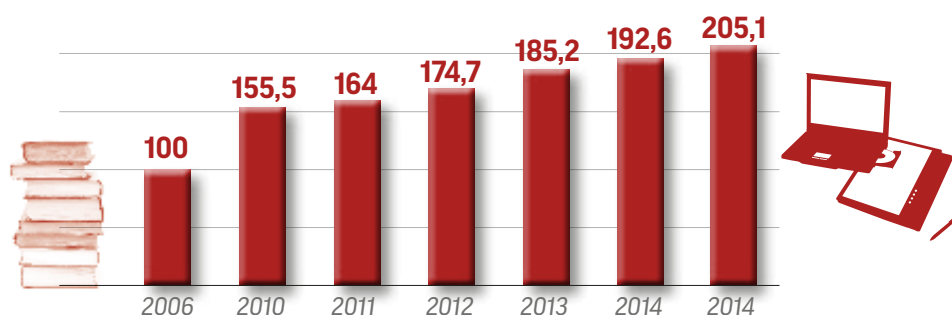
Les « pure players » de la vente en ligne

Les ventes de livres réalisées par les « pure players » de l'e-commerce ont plus que doublé en moins de 10 ans. Ces acteurs cessent de prendre de l'ampleur sur ce marché, grignotant année après année des parts de marché sur les librairies traditionnelles, au point de s'imposer comme le troisième circuit de distribution d'ouvrages imprimés en France.

Amazon concentre à lui seul les trois quarts des ventes totales sur internet, ce qui représente un chiffre d'affaires livre proche de 500M€.

Dans l'ensemble, ces opérateurs ont profité de l'étendue de leur catalogue, de l'atout puissant que représentent leurs moteurs de recommandation et de leurs prix attractifs pour grignoter des parts de marché aux réseaux physiques, ils jouissent enfin d'une forte notoriété et disposent d'une puissance marketing qui en fait les principaux bénéficiaires du développement du marché numérique. Enfin contrairement aux circuits classiques, la majeure partie de leurs ventes de livres n'est pas issue des best-sellers ni de parutions liées à l'actualité : **la cyberlibrairie est en effet davantage une affaire de profondeur de catalogue ou le facteur clé de succès est l'exhaustivité.** •

Ventes au détail de livres par les « pure players » de la vente en ligne (base 100 2006)



CIRCUITS	FORCES	FAIBLESSES
Librairies	• Densité (environ 3 000 librairies) ; • Implantations en centre-ville et dans les centres commerciaux ; • Qualité du conseil et fort pouvoir de fidélisation de la clientèle ; • Proximité avec le public et les auteurs, rôle de médiateur culturel ; • Assortiment et diversité de l'offre des livres neufs et d'occasion ; • Animation et théâtralisation des points de vente.	• Gestion des stocks non optimisée ; • Image « chère » malgré le prix unique du livre, manque de moyen de communication et de visibilité ; • Forte hausse des loyers en centre-ville pesant sur la rentabilité des librairies ; • Concurrence des GSC et d'internet ; • Peu ou pas d'offre numérique.
GSC	• Densité du maillage territoriale en centre-ville et en périphérie ; • Forte notoriété des enseignes ; • Renforcement de la présence en ligne avec lancement de sites marchands par les concepts culturels des GSA ; • Mise en scène de l'offre et qualité des campagnes de communication.	• Pas de spécificité de l'offre avec un effet « grande surface » qui peut avoir tendance à repousser certains lecteurs ; • Cannibalisation de l'activité des points de vente par les sites de vente en ligne ; • Offre formatée et non exhaustive ; • Qualité aléatoire du conseil.
GSA	• Image « discount » aux yeux des consommateurs malgré la loi sur le prix unique du livre ; • Trafic élevé en magasin permettant d'intégrer une offre de livres dans un univers de grande consommation ; • Références à forte rotation (best-sellers) dont le poids dans l'ensemble du marché à tendance à croître ; • Puissance de communication et importants moyens marketing.	• Offre d'ouvrages peu exhaustive et pas de commande unitaire possible ; • Présentation et mise en scène rudimentaire du rayon librairie dans certains points de vente ; • Livre pis au rang de bien de consommation et non plus culturel ; • Absence de conseil.
« pure players »	• Offre exhaustive de livres neufs et d'occasion, et notamment les ouvrages de fond de catalogue ; • Prise de commande très facile (24H/24 J/7) avec livraison à domicile ; • Tendance structurelle à l'essor de la vente en ligne, notamment dans le domaine culturel ; • Pas de contrainte géographique.	• Pas de contact physique avec le livre avant son achat ; • Déshumanisation de l'acte d'achat culturel ; • Durcissement de la réglementation avec l'interdiction de cumuler le rabais de 5% sur le prix unique et la gratuité des frais de port pour les e-commerçants.

CHAPITRE 8

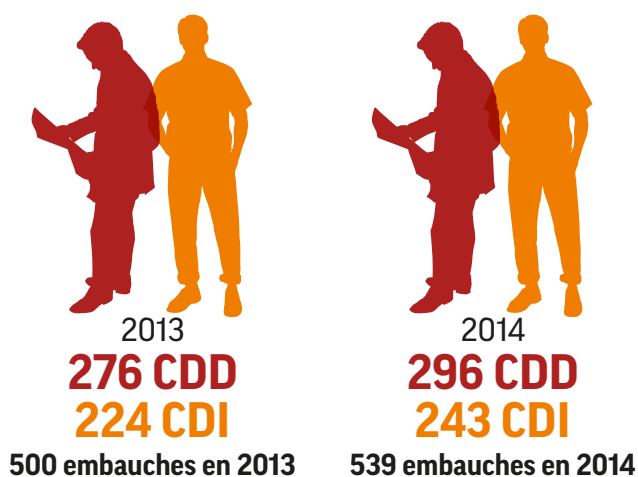
SOCIOLOGIE DU SECTEUR DE L'ÉDITION

L'emploi et la rémunération

L'effectif CDI est en léger recul, malgré un nombre relativement important d'embauches

L'effectif est passé de 4 029 à 3 895 salariés soit une baisse de 4 %.

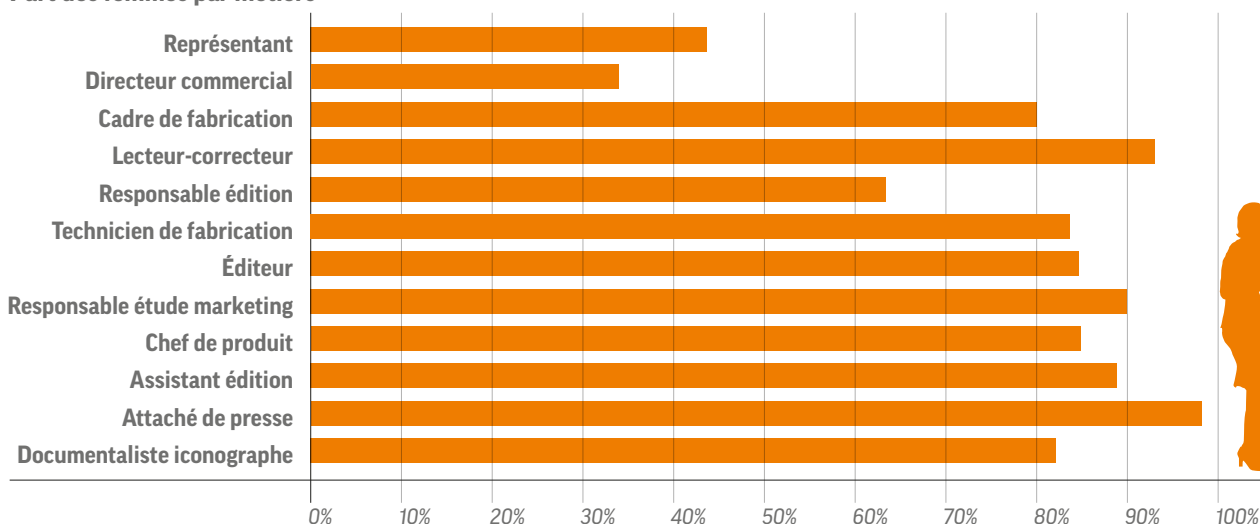
Concernant la part de CDI et de CDD, on enregistre une très faible évolution : 92% de CDI en 2013 contre 91% en 2014.



La part de la population salariée ayant une ancienneté entre 6 et 15 ans demeure stable et représente 40 % (majoritaire). **En 2014, 74 % des salariés travaillent à temps plein à périmètre comparable et 26 % à temps partiel.** 2 % des salariés à temps partiel environ sont à 80 % ou plus du temps plein. Cet effectif est stable. 71 % des effectifs en 2014 sont des femmes contre 74 % en 2013. À périmètre constant les données demeurent identiques :

- 71,3 % en 2014
- 71,9 % en 2013

Part des femmes par métiers

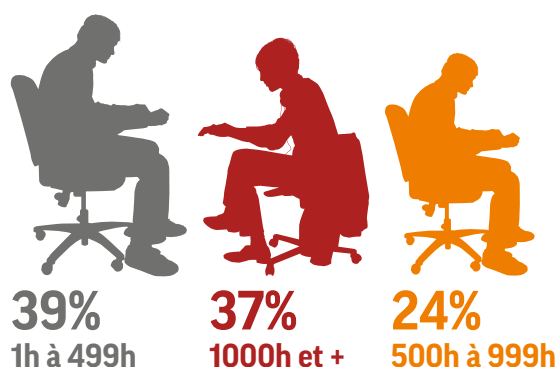


À périmètre similaire, nous retrouvons des répartitions très semblables, peu ou pas d'évolution entre 2013 et 2014 en moyenne, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est de 4,6 %. Ces écarts peuvent s'expliquer, selon les fonctions, du fait de la différence d'âge, et ou de l'ancienneté.

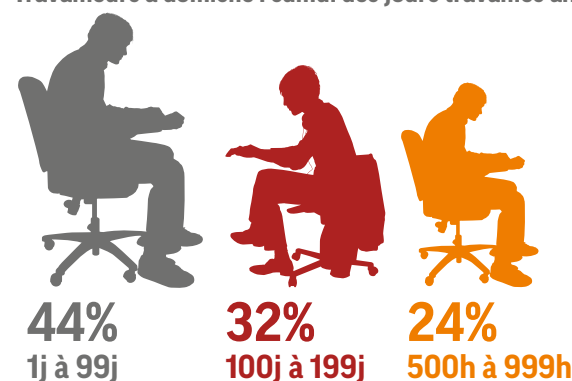
Les travailleurs à domicile

- 590 travailleurs à domicile (TAD) sont en CDI
- 54 % ont entre 51 et 60 ans
- 41 % ont entre 6 et 15 ans d'ancienneté
- 24 % ont travaillé entre 500 et 1000 heures
- 49 % sont des employés, 19 % des techniciens/agents de maîtrise, et 32 % des cadres

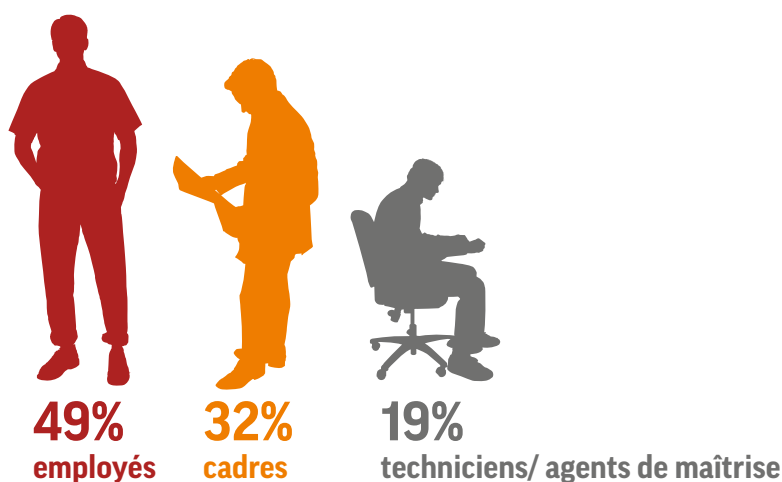
Travailleurs à domicile : cumul des heures travaillées annuelles



Travailleurs à domicile : cumul des jours travaillés annuels



Statut des travailleurs à domicile

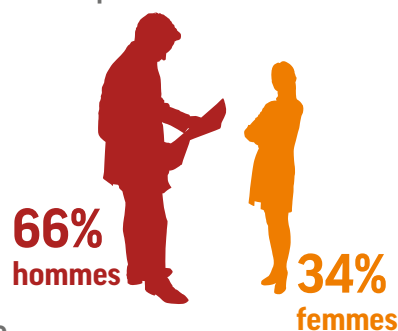


Profil du salariat des industries graphiques 2015

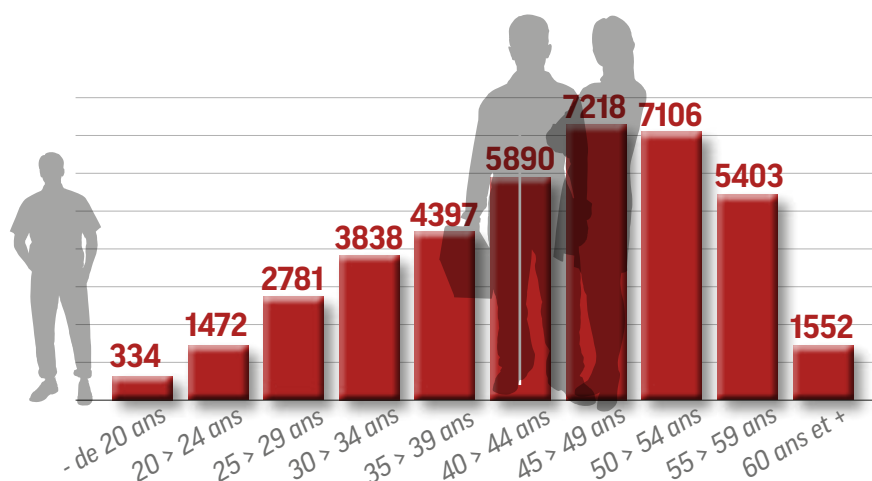
Répartition par catégorie socio-professionnelle



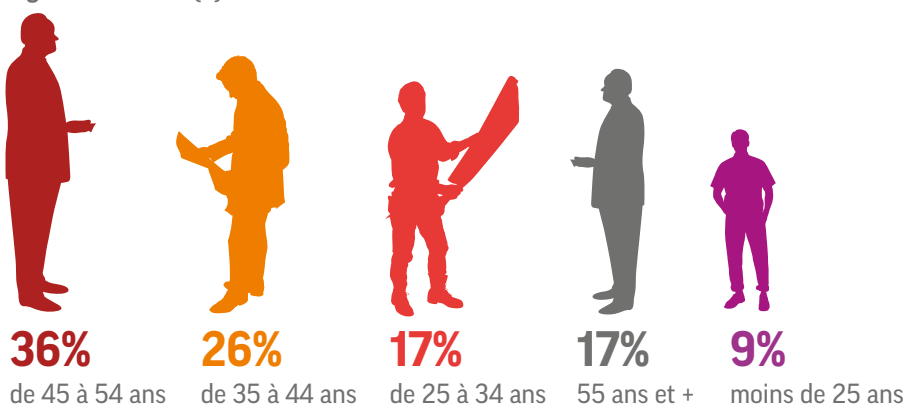
Répartition hommes femmes



Pyramide des âges



Âge en structure (%)



Formation diplômantes et certifiantes dans les industries graphiques

Enjeu stratégique et historique pour les industries graphiques, l'apprentissage permet d'élever le niveau de qualification générale dans la filière, de faciliter l'insertion des jeunes et de répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

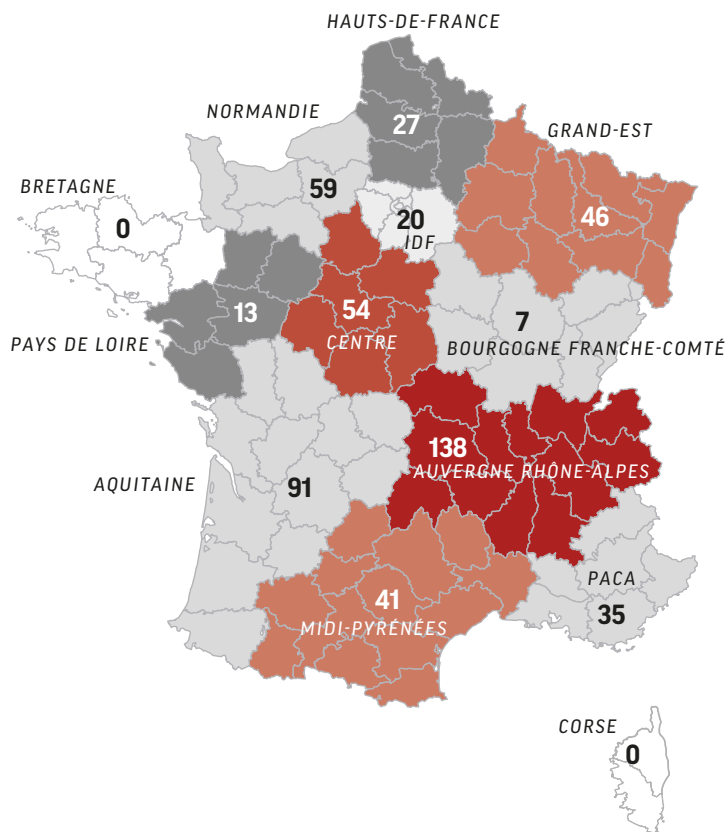
La branche mène une politique de partenariat avec les centres de formation d'apprentis.

Un plan de développement de l'apprentissage vient d'être adopté par la branche. Il devrait permettre de valoriser les métiers et d'accroître dans les prochaines années, le nombre d'apprentis.

Plan de formation et période de professionnalisation / Nombre de dossiers et de stagiaires

	<i>nbre de dossiers</i>	<i>nbre de stagiaires</i>
PFE de moins de 10 salariés	1 139	2 440
PFE de 10 salariés et plus	2 821	7 427
Période de professionnalisation	347	677
Total	4 307	10 544

Effectifs apprentis par région administrative, année scolaire 2015/2016



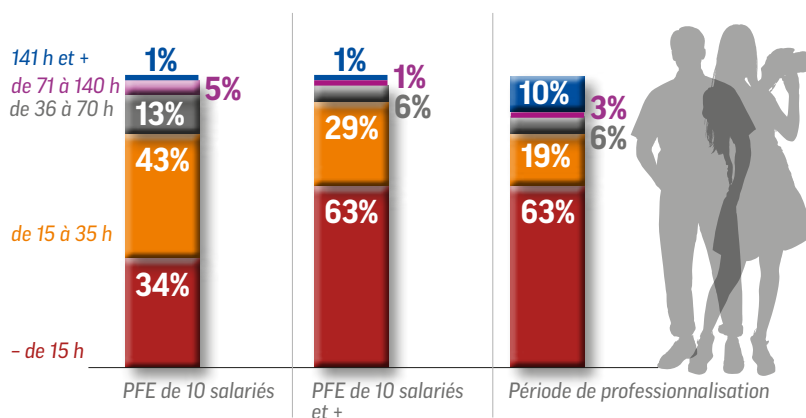
App Diplômés	Nbr
CAP sérigraphie	24
BAC pro RPIP	92
BAC pro FPIR	8
BTS CIC	94
BTS CIG	43
Licence pro IG	33
Ingénieur IG	7
Total	837

Diplôme	Nbr
CAP sérigraphie	74
BAC pro RPIP	337
BAC pro FPIR	28
BTS CIC	200
BTS CIG	131
Licence pro IG	44
Ingénieur IG	23
Total	837

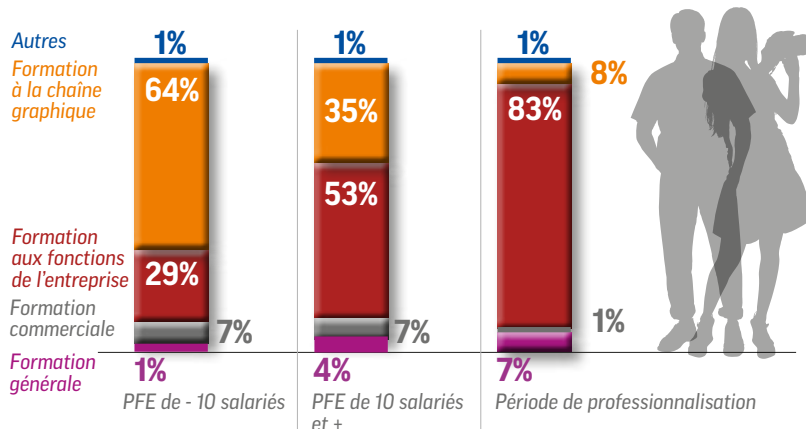
Durée de la formation

La durée moyenne de formation par stagiaire varie peu, passant de 29 heures à 28 heures en 2015. Cette durée est proche de la moyenne « tous OPCA confondus » qui atteint 30 heures en 2014.

Durée de la formation en %



Types de formations suivies

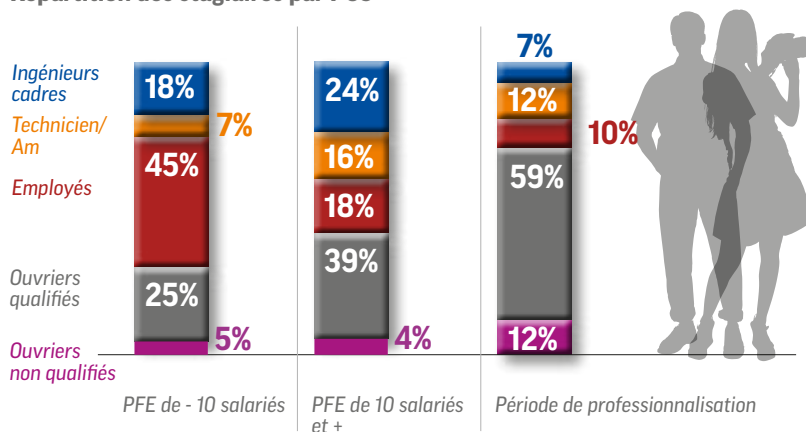
**Comme en 2014, la part des formations à l'impression et à la finition progresse légèrement.**

Les formations à l'impression sont majoritairement consacrées au procédé numérique. Elles sont deux fois plus nombreuses que les actions dédiées au procédé offset.

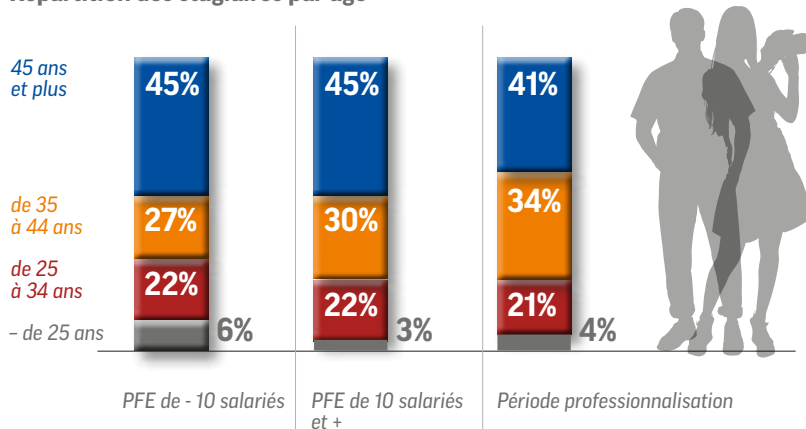
En ce qui concerne les formations à la chaîne graphique, les thèmes de formation varient selon la taille des entreprises notamment en fonction de leurs évolutions technologiques et des investissements consentis. Depuis trois ans, la part des formations en finition est nettement plus importante dans les entreprises les plus grandes. Celles-ci intègrent l'ensemble de la chaîne graphique, valorisent de plus en plus le façonnage pour être en mesure de proposer une offre globale.

Parmi les formations aux fonctions de l'entreprise, les formations à la comptabilité restent les plus suivies même si leur part recule de 8 points au profit des actions dans les domaines du management animation d'équipes et de la manutention transport (CACES...).

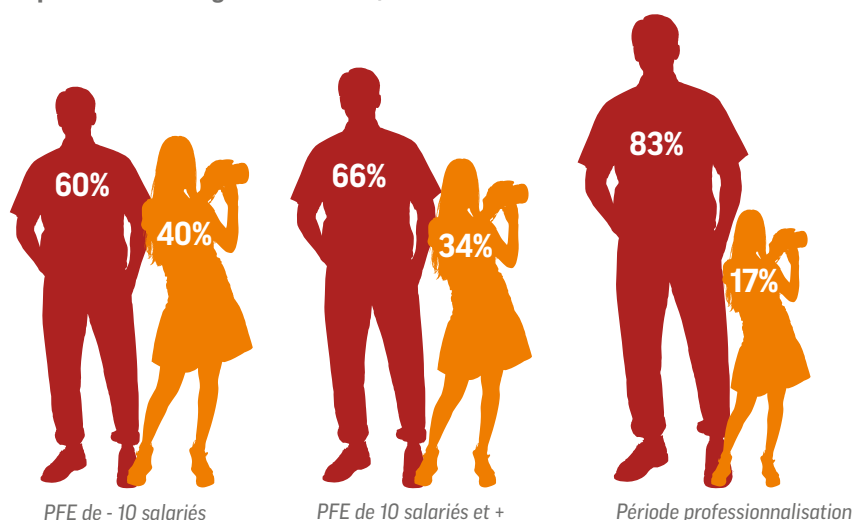
Répartition des stagiaires par PCS



Répartition des stagiaires par âge



Répartition des stagiaires hommes/femmes en %



Les contrats de Professionnalisation

Nombre de contrat en 2015 : 353

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a élargi la liste des publics et celle des qualifications éligibles à la **Période de professionnalisation**. Jusqu'à présent, elle permettait d'acquérir une qualification professionnelle enregistrée au RNCP9, reconnue dans la classification de la convention collective de branche, ou ouvrant droit à un CQP. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Période de professionnalisation donne également accès au socle de connaissances ou de compétences, ou à une qualification professionnelle inscrite à l'inventaire de la CNCPI0. Cette réforme a permis de mobiliser davantage ce dispositif.

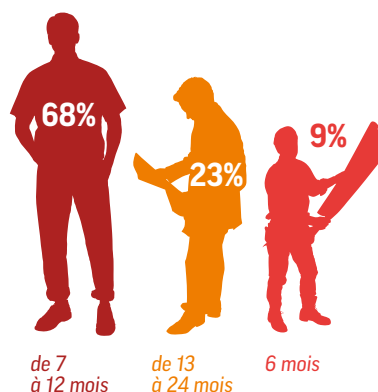
En 2015, le nombre de stagiaires a pratiquement doublé, 677 salariés ont bénéficié d'une période de professionnalisation. En revanche, les formations transversales, plus courtes, étant plus nombreuses, la durée moyenne de formation des bénéficiaires a fléchi (- 42 %) de même que les engagements moyen/stagiaire (- 49 %).

La durée du contrat est en moyenne de 12,7 mois et tend légèrement à diminuer.

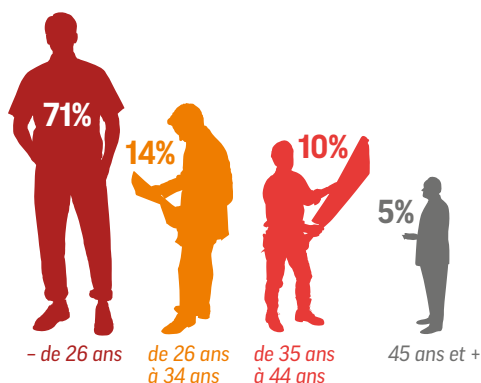
Ce léger recul (2 mois) s'accompagne d'une baisse de la durée de la formation : 571 heures contre 602 heures en 2014.

Dans l'ensemble des secteurs d'activité, tous OPCA confondus, la durée de formation s'élevait à 613 heures en 2014 pour les Contrats de professionnalisation en CDD.

Répartition des contrats par durée



Répartition des stagiaires par âge



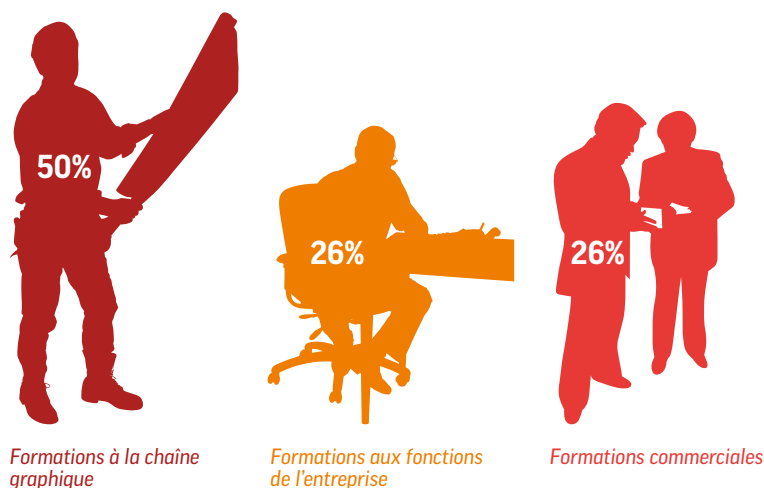
À noter cependant que ce taux est très faible dans les TPE et a même légèrement reculé en 2015. Il a par contre triplé dans les plus grandes entreprises. La part des salariés ayant bénéficié d'une Période de professionnalisation a progressé dans chacun des quatre secteurs, notamment dans la Sérigraphie (2,9 % contre 0,3 % en 2014) et la RBD (2,4 % contre 0,2 % en 2014).

Le profil des bénéficiaires pour les périodes de professionnalisation :

- 7 stagiaires sur 10 sont ouvriers non qualifiés ou qualifiés ;
- 5 sur 10 ont un niveau de formation CAP/BEP ou inférieur ;
- 8 sur 10 sont des hommes ;
- Les trois quarts sont âgés de 45 ans et plus.

Dans les Industries graphiques, la reprise des embauches en contrat de professionnalisation, observée en 2014, s'est poursuivie (+ 15 %). Dans l'ensemble des secteurs d'activité, la tendance est également à la hausse depuis deux ans mais de façon plus modérée (+ 3 % en 2014 et + 6 % en 2015).

Contrats par type de formation en %



Pour la deuxième année consécutive, les contrats sont davantage orientés vers le cœur de métier. En 2015, la moitié des formations concerne la chaîne graphique.

Parmi celles-ci, à l'instar des autres dispositifs de formation, on enregistre une progression des formations aux métiers de la finition (32 % contre 24 %).

Pour les formations aux fonctions de l'entreprise, les actions concernent majoritairement la comptabilité/la gestion et l'informatique (60 %) comme les années précédentes. Parmi les formations commerciales, une sur dix porte sur le métier d'agent technico-commercial dans les Industries graphiques, un quart sur le « BTS négociation et relation client », un quart sur le marketing. •

Une publication du bureau fédéral de la

filpac cgt

Fédération des travailleurs
des industries du Livre,
du Papier et de la Communication CGT • Montreuil / juillet 2017

FUTUR DÉCOUVERTES
Diversité ÉDUCATION Mémoire Échanges
Connaissance Savoir SCIENCES
DÉMOCRATIE
Pluralisme
Tolérance
Réflexion
LIBERTÉ
D'EXPRESSION
Évasion
Patrimoine

**POUR UNE
VÉRITABLE
NOUVELLE
POLITIQUE
CULTURELLE ET SOCIÉTALE
DE LA FILIÈRE
DU LIVRE**

« C'est triste une main d'homme, que celle qui n'a jamais tenu un livre entre ses doigts. »
Ahmed Kalouaz



COMPTE-RENDU

ASSISES

DES MÉTIERS

DE

L'IMPRIMERIE

Acte III MONTREUIL
27, 28 novembre 2017

Avec le soutien du **Fonds Social Européen**



filpac cgt

Fédération des travailleurs
des industries du livre,
du papier et de la communication CGT

ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE

Acte III



PROGRAMME du lundi 27 novembre 2017

14 h 00 > 17 h 45

-
- 14 h 00** Accueil des participants
de 9 h 30 à 10 h 00 Présentation et introduction aux débats de la journée
-
- de 14 h 00 à 14 h 15** **Présentation du programme des Assises** (page 3)
-
- de 14 h 20 à 15 h 30** **Débat III des Assises : les préconisations syndicales** (page 4)
• Débat avec la salle sur les propositions d'actions (*point non traité dans le document*)
-
- de 15 h 30 à 16 h 15** **1^{ère} table ronde / Santé au travail, conditions de travail et protection sociale, l'enjeu de la formation des élus et des syndiqués pour résister aux ordonnances** (page 5)
• Yannick Garnier, formateur FILPAC CGT
• Denis Turrier, directeur général de Lourmel, groupe de protection sociale historique des professions graphiques (hors presse quotidienne)
-
- de 16 h 30 à 17 h 45** **2^e table ronde / Ordonnances, entre résistance et offensive syndicale** (page 9)
• Michel Henry, avocat au barreau de Paris
• Laurent Millet, directeur des revues juridiques de la CGT, docteur en droit
• Mustapha Omari, président directeur général du cabinet APEX-Isast
• Jacques Denoyel, directeur associé du cabinet Sécafi-Alpha
• Patrick Bauret, secrétaire général de la FILPAC CGT

PROGRAMME du mardi 28 novembre 2017

9 h 00 > 12 h 30

-
- de 9 h 00 à 10 h 30** **1^{ère} table ronde / Formation professionnelle : réforme à venir, enjeux pour les salariés et actions syndicales** (page 17)
• Jean-Philippe Maréchal, conseiller confédéral et premier vice-président de l'AGEFOS-PME
• Angeline Barth, présidente de l'OPCA AFDAS
• Franck Chéron, responsable du pôle développement d'Emergence
-
- de 10 h 45 à 12 h 30** **2^e table ronde / Formation syndicale : nouveaux enjeux, financement, organisation et développement de modules de formation** (page 23)
• Nicolas Faucher, secrétaire à l'organisation et la vie syndicale
• Mounir Bourhaba, avocat en droit social

Clôture des Assises

PRÉSENTATION DU PROGRAMME DES ASSISES

Pascal Lefèbvre remercie les personnes présentes à l'occasion de ces **ASSISES DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE**.

Patrick Bauret prononce le discours d'introduction devant les membres de l'assistance.

Chers amis, chers camarades. Nous arrivons à la dernière étape des Assises des métiers de l'imprimerie et du livre. Nos premiers travaux ont porté sur l'impression, ses modes de fonctionnement, sa diversité, ses qualités, ses défauts, ainsi que sur son avenir dans un monde qui bouge. Un monde où les nouvelles technologies brouillent nos certitudes et refondent nos habitudes. Un monde où les nouvelles technologies bouleversent sensiblement nos modes de vie, signent, bien souvent, la détérioration de nos conditions de travail et mettent en danger les emplois dans la chambre de nos branches professionnelles.

Ces nouvelles technologies se mettent, bien souvent, au service du capital alors qu'elles devraient être au service des hommes, des femmes et de leur émancipation.

La FILPAC CGT défend l'imprimé. L'imprimé, c'est le support du savoir, de la culture et de l'éducation des peuples. C'est surtout l'information vérifiée, réelle et analysée. Une information utile à la démocratie à condition qu'elle reste porteuse d'idées plus réalistes permettant la contradiction et le débat d'idées.

Demain, l'imprimerie, cette invention qui a bouleversé le monde, existera toujours. Ce sont les outils pour noircir ou colorier le papier et bien d'autres supports qui vont changer.

La FILPAC ne cherche pas à opposer les techniques nouvelles et anciennes mais considère, contrairement aux patrons et à leurs médias, que la complémentarité des supports donne lieu à une plus grande diversité des idées et des opinions. C'est à nous d'intervenir, à tous les niveaux, pour nous approprier ces nouvelles technologies émergentes et faire en sorte de ne plus subir l'arbitraire patronal.

La deuxième partie de nos Assises a porté sur le livre dans toute sa diversité, en explorant toutes les phases de création, de fabrication, de diffusion de ce support papier que toutes et tous avons eu entre nos mains dès notre plus jeune âge. Le livre existe depuis des siècles, il a participé et participe encore à l'évolution positive de nos sociétés.

Nous avons mis au débat toute son histoire et réfléchi ensemble aux dimensions qu'il recouvre (culture, histoire, épanouissement, société, éducation et même les rêves qu'il peut procurer). Dans notre société où les géants du net véhiculent la pensée unique à caractère libéral, le livre et l'écrit papier sont et resteront les seuls espaces de liberté, d'expression et de pluralisme.

Notre fédération, lors de ces journées, a réuni la quasi-totalité des acteurs de la filière de l'écrit imprimé. Les métiers de l'imprimerie, du livre et du papier font partie d'une filière indissociable.

Aujourd'hui, la dernière phase de nos travaux est de construire une réponse adaptée aux bouleversements techniques et technologies dans cette société uniforme que l'on tente de nous imposer.

Ces Assises sont organisées dans le cadre d'un projet financé par le FSE dont l'objet est d'anticiper les changements dans le secteur de l'imprimerie dans une perspective d'emploi, avec les salariés comme acteurs.

Il est bien évident que la politique du gouvernement dans le domaine du travail dégrade et va continuer à dégrader la vie des travailleurs et même celle des entreprises. Quels seront demain les éléments collectifs qui régiront les règles du travail ?

Les débats de ce jour, tant sur la santé au travail que sur la résistance aux ordonnances, sont incontournables pour appréhender la déréglementation en cours. Il s'agit de relever syndicalement le défi posé par la destruction du socle social issu de plus d'un siècle de luttes et de conquêtes.

Demain, nous aborderons les bouleversements dans le domaine de la formation professionnelle et comment, au côté de la formation syndicale, elle devient plus que jamais un axe revendicatif majeur de l'action syndicale. La formation professionnelle, y compris dans sa dimension pédagogique et de contenu, doit redevenir une des tâches de notre syndicalisme comme elle l'a été dans nos secteurs de l'imprimerie et comme elle doit le redevenir.

Le dernier volet de nos travaux portera sur la mise en place, pour 2018 et les années à venir, de modules de formation syndicale et professionnelle afin que nous devenions véritablement acteurs dans nos métiers.

Plus que jamais, face à l'offensive patronale sans précédent, renvoyant le monde du travail au XIX^e siècle, notre syndicalisme doit répondre aux revendications immédiates des travailleurs tout en donnant des perspectives de transformation syndicale de cette société libérale. Si nous voulons être les acteurs de nos

vies et de notre travail, il nous faut appréhender les changements régressifs actuels pour les comprendre et surtout mieux les combattre.

Voilà quelques éléments que nous devons penser et analyser lors de ces deux jours de travail et qui devront servir à la conclusion de ces Assises des métiers de l'imprimerie que nous avons ouvertes il y a un peu plus d'un an.

Merci à tous et bons travaux.

Pascal Lefèbvre évoque le programme de ces deux jours d'Assises centré sur le travail syndical qui attend la CGT. Ce dernier volet des Assises tourne autour de la formation professionnelle et syndicale, mais aussi autour des ordonnances. Comment, dans le cadre de cette nouvelle situation sociale que veut imposer le patronat et le gouvernement, la CGT va-t-elle pouvoir lutter, résister et riposter ?

Il explique qu'il n'est pas anodin de commencer avec les questions de santé et de sécurité au travail. Selon lui, il s'agit d'axes majeurs de l'activité syndicale aujourd'hui et demain. Pascal Lefèbvre introduit brièvement **Yannick Garnier**, responsable du pôle formation et santé au travail de la FILPAC CGT, pour souligner qu'il reviendra sur ce point. Ce papetier, qui vient de Smurfit, vient d'obtenir un nouveau diplôme sur la santé au travail, l'ergonomie et l'organisation du travail.

Pascal Lefèbvre indique que Yannick Garnier exposera ensuite quelques modules de formation qu'il dispense avec d'autres camarades du secteur santé au travail. Un premier débat sera ensuite mené en présence de **Denis Turrier**, directeur général de Lourmel, groupe de protection sociale historique des professions graphiques (hors presse quotidienne). La santé au travail est un enjeu majeur pour le syndicalisme et les travailleurs, d'autant que le gouvernement va s'attaquer à l'assurance chômage et à la sécurité sociale.

Un débat un peu novateur aura ensuite lieu autour des ordonnances. Il détaille le type de débatteurs invités : des juristes, des avocats et des experts. **Patrick Bauret** représentera la CGT dans ce débat. Le programme de la deuxième demi-journée sera présenté plus tard.

LUNDI 27 NOVEMBRE

DÉBAT III DES ASSISES : LES PRÉCONISATIONS SYNDICALES

• **Débat avec la salle sur les propositions d'actions** (point non traité dans ce document).

LUNDI 27 NOVEMBRE / PREMIÈRE TABLE RONDE **SANTÉ AU TRAVAIL, CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROTECTION SOCIALE, L'ENJEU DE LA FORMATION DES ÉLUS ET DES SYNDIQUÉS POUR RÉSISTER AUX ORDONNANCES**

- Yannick Garnier, formateur FILPAC CGT
- Denis Turrier, directeur général de Lourmel, groupe de protection sociale historique des professions graphiques (hors presse quotidienne)



Pascal Lefèbvre explique que **Yannick Garnier** va lancer le débat en parlant de la santé au travail. Il lui demande de s'appuyer sur des études pour dresser l'état des lieux de la santé au travail et d'estimer l'impact que vont avoir les ordonnances.

Yannick Garnier lit sa présentation et effectue quelques remarques.

Les salariés français font partie des salariés les plus exposés à une dégradation de leurs conditions de travail. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont un fort impact dans ce domaine. Le portable qu'on donne aux salariés ou les GPS installés dans leur voiture servent à les contrôler. Les livreurs n'ont plus à réfléchir pour livrer leurs commandes, le GPS leur indique par où passer.

L'individualisation est forte, avec, par exemple, des comparatifs effectués pour chaque contrôleur. La demande de productivité aussi. Et les salariés doivent de plus en plus travailler chez eux, répondre à des mails etc. On constate aussi un phénomène de surinformation : les banquiers ont, par exemple, à disposition des analyses de toutes les autres agences.

Yannick Garnier souligne que les relations humaines s'affaiblissent. Les machines à café, par exemple, sont installées au pied des rotatives pour éviter que les salariés ne discutent entre eux pendant leur temps de travail.

Les salariés sont confrontés à de nombreux changements (modification des horaires de travail, PSE etc.) Or, plus le salarié fait face à un nombre important de changements dans l'année, plus il a des problèmes

de santé mentale ou de dépression. Les accidents de travail, après avoir fortement chuté avec la naissance des CHSCT au début des années 1980, augmentent. Yannick GARNIER se demande si cette hausse des accidents de travail n'est pas à mettre en lien avec la dégradation des conditions de travail. De nombreux salariés souffrent, par exemple, de troubles musculosquelettiques. Or, il estime que les salariés ne souffriraient pas autant de ces troubles s'ils ne devaient pas accomplir des gestes répétitifs.

Yannick Garnier pense que les entreprises considèrent que le CHSCT a trop de poids et que ce n'est pas par hasard que le gouvernement a décidé de regrouper en une instance nommée Comité social et économique (CSE) les DP, CE et CHSCT. Les entreprises de plus de 300 salariés auront également l'obligation de créer une commission santé, sécurité et conditions de travail. Des membres du CSE feront partie de cette commission. Contrairement au mode de fonctionnement du CHSCT, cette commission devra demander au CSE l'autorisation de commander des expertises. Le CSE dans son ensemble votera au sujet de ces expertises. Et non pas uniquement les membres de la commission. Le poids de la direction sera donc plus important qu'à l'heure actuelle.

Yannick Garnier précise également que le CHSCT, libre, n'avait aucun budget. Il pouvait demander autant d'expertises que nécessaires. L'entreprise prenait en charge leur coût. Demain, c'est le CSE qui décidera des moyens accordés à cette commission. D'ailleurs, 20% du coût des expertises devront être financés par le CSE (hors expertises « risque grave », toujours financées à 100% par l'entreprise).

Il précise également que les agents de contrôle devront maintenant être invités à chaque réunion, à la majorité.

Yannick Garnier incite les représentants du personnel à se former sur ces questions de santé au travail, car l'employeur, lui, se forme. Il mentionne plusieurs exemples pour appuyer son propos.

Il constate que, depuis quelques années, les employeurs s'arment d'avocats pour contester des accidents du travail (AT) en jouant notamment sur leur recevabilité. Si l'adresse mentionnée n'est pas celle du siège social, l'AT est, par exemple, irrecevable.

De la même manière, ils font pression sur les salariés pour qu'ils ne transforment pas leur arrêt maladie en accident du travail. Yannick Garnier rappelle qu'une dépression liée au travail est un accident du travail. Il rappelle aussi que la CPAM est le seul organisme autorisé à requalifier une dépression en accident du travail. Les médecins, pas même les médecins du travail, ne peuvent le faire.

Le CHSCT peut demander une enquête après un « accident grave ». Il insiste sur le fait que c'est à cette instance seule de définir ce qu'elle entend par « grave ». Par exemple, si un parpaing tombe à côté d'un salarié, l'entreprise ne va pas considérer que cet accident est « grave », car il n'y aura pas eu d'accident du travail. Mais le CHSCT peut considérer que c'est « grave », car le parpaing aurait pu tomber sur le salarié. Yannick Garnier évoque la création du fonds paritaire pour la formation. Les petites entreprises pouvaient financer les formations nécessaires à l'aide de ce fonds. Après la mise en place des ordonnances, le budget formation sera de 0,16. Une entreprise de 50 personnes aura les moyens d'envoyer deux ou trois personnes en formation par an, pas plus.

Yannick Garnier termine son intervention en précisant que les représentants syndicaux devraient maîtriser ces questions pour défendre les droits des salariés. Il présente ensuite les différents modules de formation proposés par la CGT et incite les représentants syndicaux à les suivre.

Bruno Campaccini, secrétaire du CE de BLG Toul, réagit à un élément mentionné dans la présentation de Yannick Garnier, le fait que les suppléants élus ne pourront assister aux réunions du CSE qu'en l'absence de titulaires après la fusion des IRP (CE, DP, CHSCT). Il demande si la présence des suppléants peut-être négociée dans l'accord d'entreprise relatif aux instances représentatives.

Yannick Garnier lui répond que tout peut être négocié dans l'accord d'entreprise.

Pascal Lefèbre le remercie et conclut cette première intervention en expliquant que suivre une formation santé au travail et CHSCT est plus que jamais nécessaire. La CGT est prête à investir dans les formations. Il appelle d'ailleurs les membres de la FILPAC CGT qui souhaiteraient devenir formateur à se faire connaître. Aucun prérequis n'est nécessaire. Il suffit d'avoir un engagement syndical.

Il laisse ensuite la parole à **Denis Turrier**, directeur général de Lourmel, l'organisme de protection sociale référent dans les métiers de l'imprimerie. Selon lui, cet organisme, contrairement à d'autres, est engagé. Son président est d'ailleurs membre de la CGT. Il lui demande de détailler les missions de Lourmel et la manière dont le groupe travaille, puis de résumer la façon dont évolue la protection sociale en France.

Denis Turrier commence par présenter le groupe Lourmel (un document pédagogique sera diffusé par voie électronique). Celui-ci intervient sur trois champs. D'abord, sur la retraite complémentaire. Ensuite, sur la santé, avec la partie mutuelle qui gère le remboursement de médicaments ou encore de frais médicaux. Et puis sur la prévoyance lourde, le cœur du métier.

La prévoyance lourde couvre trois champs. D'abord, le décès des salariés. Lourmel verse des capitaux décès à leurs proches désignés. Ensuite, l'incapacité de travail. Lourmel verse des capitaux aux salariés en incapacité de travail (arrêts maladie plus ou moins longs causés par les bobos de la vie courante comme une mauvaise grippe ou liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles ou aux accidents de trajet).

Et puis enfin l'invalidité. Lourmel verse des pensions d'invalidité aux salariés en invalidité. La convention collective des métiers de l'imprimerie et de l'industrie graphique prévoit que les salariés reconnus en invalidité de deuxième ou de troisième catégorie perçoivent à la fois une pension d'invalidité de la sécurité sociale et des complémentaires. Denis Turrier explique que son intervention va plutôt concerner ces deux derniers champs.

Il évoque ensuite la gestion de son organisme. Celui-ci est géré de façon paritaire par un conseil d'administration totalement bénévole représenté pour moitié par les entreprises du secteur et par les cinq organisations syndicales représentatives. Il estime que Lourmel fait partie de ces organismes de protection sociale qui ont conservé une idée de ce que doivent être les relations entre les êtres humains, entre les employeurs et leurs salariés, entre les salariés eux-mêmes et entre les employeurs eux-mêmes.

Denis Turrier expose les valeurs de son groupe. Une gestion paritaire avec un conseil d'administration composé d'employeurs et de salariés. La défense des intérêts des employeurs et des salariés au regard des règles qui sont édictées notamment par l'Europe. Mais aussi la mutualisation des fonds à des fins redistributives.

Concernant la partie prévoyance, il est important de savoir, pour faire valoir ses droits, que le régime de l'imprimerie et des industries graphiques est le seul à proposer, pour tous ses salariés, une prise en charge des arrêts maladie dès le quatrième jour, soit juste après le délai de carence d'ordre légal. Les salariés sont indemnisés à hauteur de 100% du salaire net jusqu'au 1 095^e jour d'arrêt de travail qui correspond au délai de trois ans qui précède la reconnaissance ou pas par les CPAM de l'état d'invalidité de 2^e ou de 3^e catégorie.

Ceci grâce à la mutualisation des cotisations. Les assurances privées n'indemnisent pas les salariés à cette hauteur et commencent souvent l'indemnisation au 60^e, voire au 90^e jour de l'arrêt maladie, jouant sur le fait que la plupart des arrêts maladie ne durent pas 90 jours.

En cas d'invalidité de 2^e et de 3^e catégorie, le groupe garantit 35% du salaire net en sachant que le total de la pension d'invalidité versée par la CPAM et la CARPILIG prévoyance ne peut pas excéder 95% du salaire net de référence du salarié. Dans l'imprimerie et les industries graphiques, le salarié en situation de rupture professionnelle a de grandes chances d'être suivi.

En cas de décès, indépendamment de tout système d'assurance vie, Denis Turrier indique que le capital décès versé représente 12 mois de salaire, 25% de plus par enfant à charge.

Il juge qu'un groupe de protection sociale ne doit pas attendre que les salariés viennent réclamer leurs droits. Il doit informer les salariés. Lourmel n'a pas d'actionnaires à rémunérer et agit dans le cadre de l'économie sociale, solidaire et désintéressée.

Denis Turrier passe à la partie santé. Il rappelle que les mutuelles sont des organismes qui fonctionnent en démocratie directe. Chaque salarié vote pour son représentant. Ce qui n'est pas le cas du groupe Lourmel, dont le président tient son mandat de la FILPAC CGT.

Il s'attarde sur les frais médicaux. Depuis 2013, un accord national interprofessionnel oblige les entreprises à proposer au salarié un panier minimum de soins dont la cotisation doit être prise en charge à moitié par l'employeur et à moitié par lui-même. Rien n'empêche un employeur de prendre en charge plus de 50% du taux de cotisation.

Tous les salariés n'étaient pas couverts, à titre collectif, par un contrat de soins de santé. Cette mesure, obligeant les entreprises à se mettre en conformité, paraît d'un bon sentiment. Or, il explique que les assureurs y ont vu un marché. Ils ont proposé des paniers de soins de moins en moins chers, autour de 15 euros environ, voire moins. Ceci pour mettre un pied dans l'entreprise et pouvoir inciter les salariés à regrouper tous leurs contrats de prévoyance au sein de leur assurance. Aujourd'hui, les assureurs se rendent compte que le montant de ce qu'ils versent est supérieur à la cotisation. Ils pratiquent des majorations de cotisation de l'ordre de 20%. Beaucoup d'assureurs qui ont réussi à préempter des contrats n'auraient pas pu le faire s'ils avaient bien estimé, au départ, le taux de cotisation.

Denis Turrier assure que ce phénomène pourrait aboutir à une reprise en main du monde de la santé et de la prévoyance par l'État. Il se demande ce qu'est devenue la société solidaire créée après la seconde

Guerre mondiale pendant le Conseil national de la résistance. Il affirme qu'il est primordial d'être assuré par des assureurs qui ont une éthique, surtout quand il s'agit de sa santé et de sa vie.

Denis Turrier évoque pour finir le fait que son groupe de protection sociale aide également les salariés endettés et les apprentis pour qu'ils effectuent leur apprentissage dans les meilleures conditions possibles.

Pascal Lefèbvre remercie Denis Turrier et annonce qu'il organisera des réunions à Paris et en province pour parler de ces questions avec les salariés du secteur.

Il souligne que ces questions de protection sociale doivent être prises à bras le corps et mentionne le divorce entre Audiens, un groupe paritaire, et la presse au profit d'uMen (groupe Harmonie) qui fonctionne avec un système d'élection directe. Le syndicalisme doit reprendre possession de ces questions.

LUNDI 27 NOVEMBRE / DEUXIÈME TABLE RONDE **ORDONNANCES, ENTRE RÉSISTANCE ET OFFENSIVE SYNDICALE**

- **Michel Henry**, avocat au barreau de Paris
- **Laurent Millet**, directeur des revues juridiques de la CGT, docteur en droit
- **Mustapha Omari**, président directeur général du cabinet APEX-Isast
- **Jacques Denoyel**, directeur associé du cabinet Sécafi-Alpha
- **Patrick Bauret**, secrétaire général de la FILPAC CGT



Pascal Lefèbvre annonce le début de la deuxième table ronde autour du combat contre les ordonnances Macron et les lois Travail. Ce n'est pas parce que Macron a fait promulguer ces ordonnances qu'on ne va pas se battre. Il présente rapidement les invités.

Michel Henry est avocat au barreau de Paris et a mené de nombreux dossiers de front avec la FILPAC. C'est un acteur important de la jurisprudence sociale.

Laurent Millet est notamment directeur de la *Revue pratique du droit social* de la CGT et professeur de droit. Il participe également à la rédaction du *Maurice Cohen*, ouvrage de référence qui récapitule tous les droits du comité d'entreprise.

Mustapha Omari est le président directeur général du cabinet APEX-Isast.

Jacques Denoyel, directeur associé du cabinet Sécafi-Alpha, est souvent sollicité dans les activités publicité et communication de la FILPAC. Il intervient sur l'ensemble du pôle média du groupe Sécafi-Alpha.

Patrick Bauret, secrétaire général de la FILPAC CGT, interviendra sur la partie syndicale.

Pascal Lefèbvre demande à **Laurent Millet**, qui a écrit un article à ce sujet que les membres de la FILPAC

recevront, de parler des ordonnances. Bien les connaître permettra de mieux les combattre.

Laurent Millet rappelle que la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, lors d'une conférence de presse, vantait « *un projet de transformation du travail d'une ampleur inégalée* ». Selon lui, les ordonnances se situent, en réalité, dans la continuité des lois El Khomri, Rebsamen et de sécurisation de l'emploi de 2013.

Cette réforme de grande ampleur vise surtout à accompagner l'ultra libéralisation du marché du travail et à nier ce qu'est la relation de travail. Une fois le contrat de travail signé, le salarié est dans un rapport de subordination. Ce rapport inégalitaire implique un socle de protection égal pour tous. Ce socle se trouve atomisé par le renforcement du pouvoir de décision unilatéral de l'employeur, ce qui débouche sur l'effacement du lien de subordination, comme s'il n'existait pas, comme si cette relation était de type commercial avec une égalité des parties.

Cette cohérence d'ensemble des ordonnances peut être identifiée à travers plusieurs éléments. D'abord, un certain affaiblissement des garanties collectives avec la primauté pratiquement généralisée avec les accords d'entreprise. Le dépérissement de l'autorité de la loi se trouve généralisé. Ensuite, un certain affaiblissement des capacités de résistance individuelle des salariés notamment avec une certaine protection des intérêts des employeurs à l'occasion de la modification ou de la rupture du contrat de travail. Enfin, un certain affaiblissement des capacités de résistance collective des salariés via l'affaiblissement des outils sur lesquels ils pourraient s'appuyer pour résister aux premiers affaiblissements.

Laurent Millet revient sur ce dernier affaiblissement. La priorité est donnée aux accords d'entreprise. Ce mouvement a été lancé bien avant les ordonnances. Il a pris son envol dès 2004 sous la loi Fillon, s'est poursuivi avec la loi du 20 août 2008 puis avec la loi El Khomri dite loi Travail.

Avant, on pouvait considérer que le code du travail fixait des règles générales applicables à tous les salariés, que les accords de branche ne pouvaient que les améliorer et enfin que les accords d'entreprise ne pouvaient que définir des conditions plus favorables que les accords de branche. Ce principe de faveur a peu à peu été remis en cause par les textes évoqués et par la possibilité reconnue aux accords d'entreprise de déroger en moins favorable aux dispositions de l'accord de branche dans certains domaines (comme celui du temps de travail). Mais il fallait que la loi l'autorise et que l'accord de branche ne l'interdise pas par clause de verrouillage.

Depuis la loi Travail, l'accord d'entreprise a été généralisé comme mode normal de fixation du travail dans le domaine de la durée du travail et des congés. La loi Travail comportait un projet de réécriture du Code du travail d'ici deux ans sur le même modèle. L'idée est que l'accord d'entreprise s'impose à l'accord de branche, même si celui-ci contient des dispositions plus favorables (l'exemple des heures supplémentaires est souvent pris). Le Code du travail ne sert plus qu'à réduire et fixer des droits planchers, c'est-à-dire des droits en dessous desquels aucun accord ne peut, en principe, descendre. Ce modèle de renversement de la hiérarchie des normes est généralisé, par les ordonnances, à l'ensemble du droit du travail.

Ce qui explique que l'articulation entre les accords de branche et d'entreprise est revue pour que cette primauté des accords d'entreprise soit généralisée dans la plupart des domaines. L'accord de branche, voire la loi, deviennent supplétives. La convention de branche ne peut interdire des dérogations moins favorables que dans des domaines très limités, comme la pénibilité au travail. La loi, normalement garante de l'intérêt général, doit se faire la plus discrète possible pour laisser le terrain tout entier à la négociation collective.

L'un des exemples les plus frappants de cette supplétivité de la loi est la possibilité, désormais reconnue aux accords de branche, de décider de la durée du renouvellement d'un CDD ou d'un contrat de travail temporaire ou de la mise en place de contrats d'opération qui remplacent les contrats de chantier.

Laurent Millet assure qu'il est inexact d'affirmer que le niveau de la négociation de branche est renforcé. Ou alors pour inciter les négociateurs au niveau de la branche à faire dans le moins favorable que la loi. Ou pour aggraver les dispositions de l'accord de branche par voie d'accord d'entreprise, sauf dans les quelques domaines réservés prévus par la loi.

Dans beaucoup de domaines, l'accord d'entreprise aura le dernier mot avec les reculs que ça risque d'entraîner au niveau social. Le niveau de protection va dépendre en grande partie du rapport de force. Or, les acquis dans le monde du travail viennent, la plupart du temps, des conventions collectives nationales ou des conventions de branche. C'est la preuve que le gouvernement veut faire appliquer le principe d'un Code du travail par entreprise.

Le principe de faveur, contrepartie de la soumission du salarié à l'autorité de l'employeur, s'estompe et devient un principe de défaveur. La négociation collective risque, dans de nombreux cas, de devenir une négociation de marchandage, compte-tenu, notamment, de la situation de l'emploi dans certains secteurs. Laurent Millet revient ensuite sur les tentatives de briser les capacités de résistance des salariés en renforçant la protection et les intérêts des employeurs. Le Médef a réussi à imposer un modèle où la négociation collective n'est plus forcément une négociation d'acquisition des droits. Elle peut devenir

une négociation de moins disant au niveau de chaque entreprise. Encore faut-il que des dispositions juridiques soient prises pour imposer aux salariés pris individuellement et éventuellement récalcitrants le contenu régressif de tel ou tel accord.

Mais, dans notre droit du travail, le principe est que le droit du travail ne peut être modifié sans l'accord du salarié dès lors que la modification porte sur un élément essentiel du contrat (salaire, qualification, durée du travail etc.) Il en résulte que les clauses d'un accord collectif qui modifient à la baisse ces éléments essentiels ne s'incorporent pas au contrat de travail. Sa liberté individuelle, en principe, lui permet d'invoquer les clauses plus favorables de son contrat, car, dans la conception française, les syndicats signataires de l'accord, même majoritaires, ne représentent pas individuellement chaque salarié mais l'ont négocié au nom de l'intérêt collectif de la profession.

Si le salarié refuse la modification, il peut être licencié. Mais pas dans le modèle qu'on connaissait jusqu'à présent. Le refus du salarié ne pouvait être une clause de rupture. L'employeur devait justifier le licenciement pour un motif économique et devait respecter les droits des salariés rattachés à ce licenciement, notamment les obligations de reclassement.

Le salarié était en droit, ultérieurement, de contester la cause économique de son licenciement. Depuis une dizaine d'années, ce principe a été affaibli dans des hypothèses où la modification du contrat résulte de l'application des dispositions d'un accord collectif. Et notamment des accords dits de compétitivité et de maintien dans l'emploi. L'ordonnance va encore plus loin en élargissant les possibilités d'accords qui priment sur le contrat de travail.

Sous prétexte de simplifier les dispositifs existants, un accord pourra, par exemple, aménager la durée du travail, ses modalités d'organisation, répartir, aménager la rémunération, déterminer les conditions de la mobilité professionnelle, etc.

Pour faire tout cela, le patronat aura simplement besoin d'invoquer « les nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise ». C'est très large. Ou « la préservation et le développement de l'emploi ». Laurent Millet note que le patronat n'est même pas obligé, dans un tel cas, de signer une clause de garantie d'emploi. Il ajoute que les ordonnances prévoient surtout que les clauses de l'accord se substituent de plein droit aux clauses contraires et incompatibles avec le contrat de travail. Le salarié en désaccord avec cette substitution pourra toujours la refuser. Il sera licencié à titre individuel sans le bénéfice du licenciement pour cause économique et sans possibilité ou presque de contester la cause de la rupture. Le refus du salarié justifie désormais la rupture elle-même.

Laurent Millet évoque ensuite le volet des ordonnances appelé « Sécurisation des relations de travail » qui consiste principalement en l'assouplissement des règles sur l'embauche et le licenciement au profit des entreprises (réduction des possibilités de contestation des salariés, du délai pour contester un licenciement devant les Prud'hommes à 12 mois ou encore remise en cause du niveau d'indemnisation en cas de licenciement abusif avec la barémisation). La sécurisation des relations de travail se fait, selon lui, au profit, dans la majorité des cas, des entreprises et fragilise encore un peu plus les salariés, même quand ils ont quitté l'entreprise.

Les entreprises pourront également priver de points d'appui les fortes têtes qui entendraient résister à ce rouleau compresseur. Le référendum d'entreprise va être mis en place. Plutôt que de favoriser l'implantation syndicale dans les entreprises de moins de 11, voire de 50 salariés, les possibilités de négocier en l'absence de délégués syndicaux sont élargies.

Dans les entreprises de moins de 11 salariés, et, en l'absence d'élus, dans les entreprises de moins de 20, l'employeur pourra soumettre directement aux salariés un projet d'accord qui devra être ratifié à la majorité des deux tiers du personnel. Laurent Millet s'interroge sur la conformité d'un tel accord au regard des engagements internationaux de la France, qui, normalement, excluent la négociation directe avec le personnel. Et ajoute que cette méthode va permettre à certains employeurs d'imposer un contenu régressif au statut des salariés sans véritable négociation puisqu'il s'agira d'un projet soumis à référendum. Dans entreprises de 11 à 49 salariés, en l'absence de salariés mandatés par un syndicat représentatif, l'employeur pourra négocier les conditions de travail des salariés directement avec un élu du CSE non mandaté. Le monopole de négociation longtemps reconnu aux organisations syndicales représentatives, qui constituait une contrepartie au lien de subordination entre l'employeur et le salarié, s'efface de plus en plus.

Le référendum d'entreprise pourra venir valider les accords signés par les organisations syndicales puisque la généralisation de l'accord majoritaire à 50% s'accompagne d'une possibilité, pour les signataires qui représentent au moins 30% des suffrages exprimés lors des dernières élections, de demander l'organisation d'un référendum à l'employeur.

Ce qui est nouveau avec l'ordonnance, c'est que si les syndicats signataires ne souhaitent pas demander l'organisation d'un référendum, l'employeur pourra décider tout seul de recourir à ce référendum à condi-

tion que l'ensemble des organisations signataires ne s'y opposent pas.

Laurent Millet revient ensuite sur la fusion des instances représentatives du personnel censée favoriser un dialogue social plus efficace et simplifié. L'ordonnance crée un CSE qui reprend plus ou moins l'ensemble des attributions exercées par les DP, CE et CHSCT. Seulement, la création du CSE s'accompagne de mesures qui vont en réalité gêner les élus et mandatés dans l'exercice de leurs missions.

Une partie du financement des expertises sera, par exemple, prise en charge par le CSE et non plus uniquement par l'employeur. Autre exemple, le CHSCT disparaît. Or, en tant que personne morale autonome, il pouvait agir en justice indépendamment de ce que pouvait penser le CE. Et puisqu'il y aura moins d'élus, il y aura aussi mathématiquement moins d'heures de délégation.

Les DP, CE et CHSCT étaient des instances complémentaires. Certains élus et mandatés, en participant au CHSCT, devenaient spécialistes des questions de santé et de sécurité au travail. Avec les ordonnances, Laurent Millet craint qu'on ne perde en spécialisation.

Le rythme des consultations va également pouvoir être modifié. Les élus pourront, par exemple, n'être consultés sur la situation économique de l'entreprise que tous les trois ans et non plus tous les ans.

Pour finir, Laurent Millet indique qu'il a l'impression qu'on veut, en fusionnant les différentes instances, changer la nature des IRP et de ce qu'était le CE. Aujourd'hui, le CE est un outil de contrôle de la marche générale de l'entreprise. C'est aussi un lieu de formation, d'information, de discussion où le dirigeant est obligé d'entendre la parole des salariés et leurs contre-propositions (même s'il n'est pas obligé d'en tenir compte puisque le pouvoir des élus est uniquement consultatif). Demain, le CE ne sera peut-être plus qu'une simple chambre d'enregistrement. D'autant plus que dans les grandes entreprises, les délégués syndicaux vont pouvoir être intégrés au Comité social et économique.

Laurent Millet pense que le rôle du CE risque d'être aspiré par les enjeux de la négociation collective désormais là pour faire accepter aux salariés un certain contenu régressif.

Si les délégués syndicaux sont intégrés au CSE, ils ne seront plus les seuls interlocuteurs de l'entreprise lors des négociations. Laurent Millet se figurait que cette mesure serait réservée à certains domaines de négociation, mais, en regardant les débats parlementaires sur la loi de ratification, il s'est aperçu que le champ ouvert à la négociation en cas d'intégration au CSE des délégués syndicaux est presque illimité.

Pascal Lefèbre remercie **Laurent Millet** et demande à **Michel Henry** quels leviers judiciaires les syndicats vont-ils pouvoir actionner pour résister aux ordonnances.

Michel Henry explique que le paradoxe avec les ordonnances, c'est qu'il faut chercher à l'extérieur du Code du travail les dispositions protectrices auxquelles on pense concernant la relation de travail ou encore le procès prud'homal. Avec les ordonnances, il estime que le législateur a fait du funambulisme à la limite de l'inconstitutionnalité ou de l'inconventionnalité jusqu'où il était possible d'aller sans verser dans des risques de censure par le Conseil d'État, la Cour de cassation ou encore par des instances communautaires ou extérieures.

Michel Henry évoque la loi du 28 octobre 1982 qui comportait une centaine de dispositions sur les relations au travail. Le but de cette loi était de mettre des rustines là où la Cour de cassation avait fait des trous et d'affirmer solennellement des droits ébauchés comme celui de la discrimination.

Pour lui, les ordonnances font exactement le contraire. Il a l'impression que les patrons ont fait leur marché et qu'on leur a donné tout ce qu'on pouvait raisonnablement leur donner. Les juristes vont devoir réfléchir à la manière dont certaines de ces dispositions, qu'il juge choquantes, vont pouvoir être neutralisées.

Il explique qu'il va résumer, dans sa présentation, les quelques pistes approfondies dans les articles qui paraissent dans la *Revue pratique de droit social* depuis le mois de septembre sur l'analyse segmentée des ordonnances Macron.

Michel Henry mentionne d'abord les problèmes liés au barème d'indemnisation des salariés licenciés aux prud'hommes et s'appuie sur deux articles, l'un écrit par Cyril Wolmark dans le dernier numéro du *Droit ouvrier* et l'autre par Jean Mouly dans *Droit social*.

Ce barème, selon lui, consiste à écraser les minimas et maximas des réparations que les salariés peuvent obtenir devant le conseil des prud'hommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse (une exception est faite pour les licenciements discriminatoires ou attentatoires à une liberté fondamentale). Il estime que les indemnités minimales accordées sont extrêmement basses et rappelle que les indemnités hautes pour des anciennetés moyennes plafonnent la réparation du préjudice à des niveaux souvent inférieurs à la réalité du préjudice vécu par le salarié.

Le calcul de ces indemnités peut également tenir compte de sommes perçues dans le cadre extra-légal de l'entreprise.

Le nombre de saisines du conseil des prud'hommes et des appels après jugement chutent, car les salariés estiment que les indemnités qu'ils peuvent percevoir, qui seront d'ailleurs converties en différé d'indemnisation à Pôle emploi, ne sont pas suffisantes.

Plusieurs éléments de ce barème posent problème. C'est d'abord le cas du fait de fonder sur l'ancienneté la différenciation des préjudices. L'ancienneté n'est pas le seul paramètre qui permette d'apprécier la réalité d'un préjudice. Cela va à l'encontre du principe de réparation intégrale du préjudice réaffirmé à plusieurs reprises par la Cour de cassation. Certes, le juge pourra toujours, à l'intérieur de cette fourchette d'ancienneté, moduler l'indemnisation en fonction de paramètres plus personnels.

Le plafonnement de l'ancienneté va à l'encontre de plusieurs instruments juridiques. On trouve, dans la convention 158 de l'OIT signée par la France, un principe de réparation adéquate du préjudice (soit une réintégration dans l'emploi, soit un niveau d'indemnisation suffisant) qui déplaît à Pierre Gattaz. Celui-ci a d'ailleurs demandé à la France de dénoncer sa signature. On retrouve aussi cette notion dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et dans l'article 24 de la Charte européenne sociale révisée dont le juge, le Comité européen des droits sociaux, fait fréquemment usage.

Cette dernière instance juridictionnelle ne prononce pas de condamnations directes, mais peut sanctionner une mesure législative prise par un État. Cette sanction peut être relayée par les citoyens devant les instances juridiques nationales. Le Comité européen des droits sociaux a par exemple jugé, dans un litige qui concernait la Finlande en 2014, qu'un barème plafonné à 24 mois de salaire (non dérisoire) de garantissait pas une réparation adéquate, car insuffisant dans certains cas.

Le Conseil d'État a déjà jugé que les dispositions de cette charte sociale révisée étaient d'invocabilité directe par un citoyen français. Il a d'ailleurs déjà condamné la France pour avoir inscrit dans la loi des dispositions non conformes à cette charte. La France pourra donc être mise en difficulté par le fait que les ordonnances ne respectent pas le principe de réparation adéquate du préjudice inscrit dans la convention 158 de l'OIT et la Charte européenne sociale révisée.

Pour l'instant, les ordonnances sont des actes à caractère administratif qui ne peuvent faire l'objet de recours que devant le Conseil d'État. Il y avait eu un recours devant le Conseil d'État concernant le contrat nouvelle embauche. Le Conseil d'État n'y voyait rien d'inquiétant. Mais la Cour de cassation avait censuré ces dispositions ayant acquis un caractère législatif parce qu'elles étaient contraire à la convention 158 de l'OIT.

Dès que le législateur aura voté, en décembre, la loi de validation des ordonnances, ces textes deviendront des textes législatifs et, devant la juridiction prud'homale, tout plaideur pourra les confronter au respect des dispositions de la convention 158 de l'OIT et de la Charte européenne sociale revisitée et faire juger la non-conformité et donc l'inopposabilité de ces dispositions au citoyen.

Michel Henry mentionne ensuite les problèmes qui se posent avec les dispositions de l'article 1235-2 du Code du travail introduit par les ordonnances qui organise la procédure de licenciement et prévoit les modalités d'énonciation du principe de licenciement.

Toutes les règles de procédure (entretien préalable, délais de convocation, ne pas tenir compte d'une instance conventionnelle paritaire préalable obligatoire à consulter avant le licenciement notamment en matière disciplinaire etc.) sont qualifiées d'irrégularités. Ces protections étaient considérées comme substantielles par la Cour de cassation. Si elles n'étaient pas respectées, le licenciement était prononcé sans cause réelle et sérieuse. Elles sont ravalées au rang de simples irrégularités de procédure avec un mois de salaire à la clé.

La loi de 1953 établissait l'obligation, pour l'employeur, d'envoyer une lettre recommandée en cas de licenciement. La loi de 1973 énonçait l'obligation du motif de licenciement : le salarié avait dix jours pour demander les motifs d'un licenciement si l'employeur ne les lui avait pas donnés comme il en avait le droit. Ceci dans une logique de préservation de l'emploi.

Dans le dispositif actuel, le salarié a un délai pour demander à l'employeur, par lettre recommandée, de lui préciser les motifs de la lettre de licenciement. L'employeur peut préciser et compléter la lettre de licenciement en réponse à la demande du salarié. C'est la réponse de l'employeur qui fixera les motifs définitifs du licenciement. Si le salarié n'a pas demandé ces précisions dans le délai imparti ou s'il n'a pas mis les formes, l'employeur pourra dire ce qu'il veut pendant toute la durée de la procédure prud'homale. Il ne sera passible d'aucune sanction. Le fait de n'avoir mentionné aucun motif de licenciement sera simplement considéré comme une irrégularité de procédure si le licenciement est bien jugé avec cause réelle et sérieuse.

Et à chaque fois que le salarié répondra à un motif de licenciement, l'employeur pourra en mentionner un à nouveau. Dans une loi faite pour assurer la prévisibilité des relations au travail, l'imprévision prévaut. On engagera un procès sur des bases dont on ne pourra pas imaginer les termes du débat devant le conseil des prud'hommes. Alors qu'à l'heure actuelle, le débat ne peut s'inscrire que dans le cadre

des motifs énoncés par l'employeur dans la lettre de licenciement. Les ordonnances contreviennent, par exemple, au principe que le juge doit normalement pouvoir vérifier que l'employeur avait connaissance des motifs précis du licenciement au moment où il a pris sa décision. Désormais, si l'employeur licencie par exemple sa comptable parce qu'il suspecte des anomalies comptables, il pourra dire un mois plus tard qu'il a fait venir son expert-comptable et que ses soupçons étaient fondés. Les règles du jeu vont changer. Michel Henry explique que les syndicats et les juristes ne vont pas pouvoir y faire grand-chose. En revanche, ils pourront s'appuyer sur un arrêt de la Cour de cassation du 17 octobre 2017.

Un chauffeur routier a été licencié pour faute grave sur la base de deux rapports de contrôle établis par une société extérieure qui disait de lui qu'il n'était pas ponctuel et qu'il répondait mal aux gens etc. Pendant l'entretien préalable, il a demandé à prendre connaissance de ces deux rapports et l'employeur a refusé.

La Cour de cassation a jugé que le licenciement n'avait pas de cause réelle et sérieuse au regard de l'article du deuxième texte 6-1 de la Convention européenne des Droits de l'Homme sur le procès équitable, car ce processus était considéré comme déloyal dans son ensemble.

La Cour a effectivement jugé que le fait qu'il n'y ait pas de conformité entre les motifs invoqués et la lettre de licenciement ou le fait qu'on ne laisse pas au salarié la liberté de se défendre d'une accusation dans des conditions normales (respect du contradictoire et éléments prouvant les faits reprochés à disposition) n'était pas simplement une irrégularité de procédure, mais touchait également à la loyauté du procès et donc au principe du procès équitable affirmé dans l'article 6-1 de la Convention européenne des Droits de l'homme. Ainsi, ce licenciement, pour la Cour de cassation, n'avait pas de cause réelle et sérieuse.

Pour évoquer les actions à conduire contre la mise en place du référendum introduit dans les ordonnances, Michel Henry s'appuie sur les travaux de **Marie-Laure Morin**, professeur de droit et ex-conseiller à la Cour de cassation. Marie-Laure Morin considère que ce référendum est une atteinte à la liberté syndicale affirmée dans le préambule de la Constitution. Cette liberté syndicale interdit à un employeur de définir le statut collectif d'une collectivité de travailleurs en contournant la prérogative des organisations syndicales de représenter la collectivité du travail.

L'employeur d'une petite entreprise n'a pas à chercher un système qui consiste à neutraliser le droit syndical en soumettant un acte non négocié aux salariés via un référendum plutôt, par exemple, qu'à favoriser le mandat, par une organisation syndicale, d'un salarié de l'entreprise pour signer un accord collectif. Quand un syndicat signe un accord, il est investi par la loi du pouvoir de représenter légitimement la collectivité de travail. Ce qui n'est pas le cas des salariés s'exprimant en leur nom personnel lors d'un référendum. Un salarié lambda n'a pas le pouvoir de représenter ses collègues.

La voix de plusieurs salariés ne peut modifier des conditions de travail conclues dans le contrat de travail comme la mobilité fonctionnelle ou géographique ou encore le salaire à la baisse jusqu'au minima catégoriel. Il s'agit d'une monstruosité juridique qui pourra peut-être être examinée via une question prioritaire de constitutionnalité.

Cette anomalie se conjugue avec une deuxième. Le salarié qui refusera la baisse de son salaire dans ce cadre sera licencié pour cause réelle et sérieuse. Le fait de substituer des mesures collectives de plein droit aux termes d'un contrat de travail, n'est-ce pas contraire à des principes fondamentaux du droit civil et du droit constitutionnel ? Michel Henry estime qu'il y a probablement débat. Le Conseil constitutionnel devra sûrement se prononcer sur une question prioritaire de constitutionnalité ou sur un recours.

Pascal Lefèbvre remercie **Michel Henry**. Il demande ensuite à **Mustapha Omari** et à **Jacques Denoyel** comment ils appréhendent ces ordonnances en tant qu'experts sachant, par exemple, qu'une partie du financement de l'expertise sera à la charge des CE. Ce qui veut dire que la fongibilité dont il était question des excédents budgétaires, des budgets des œuvres sociales et du budget de fonctionnement sera remise en cause.

Mustapha Omari commence par évoquer ce qui ne disparaît pas dans les ordonnances, à savoir la responsabilité de l'employeur vis-à-vis de la santé et de la sécurité des travailleurs.

Le CHSCT n'existera plus après la mise en place des ordonnances et les règles concernant les expertises vont être modifiées, comme mentionné précédemment. À l'heure actuelle, les CHSCT ne se saisissent déjà pas totalement de ces questions de santé et de sécurité au travail. Seuls 5% des CHSCT ont effectivement, par exemple, recours à une expertise. Ces sujets sont mal maîtrisés.

Mustapha Omari fait un parallèle avec la numérisation. Qui dit numérisation dit numérisation des clients, des collaborateurs qui doivent travailler avec de nouveaux outils, des rapports de travail. Le tout pour gagner en productivité. On va aller chercher des gains de productivité auprès des clients, des salariés, on va gagner de la productivité dans les rapports de travail. Il juge que sur ces questions, on sait trouver le

lien de subordination et demander aux salariés de s'impliquer pour être plus productif.

Pour lui, le levier des salariés est dans ce rapport de force. Il n'y a pas de gain de productivité sans progrès social. Il incite les salariés à profiter de ce rapport de force notamment pour se saisir des questions de sécurité.

L'idée des ordonnances est d'affaiblir les capacités de résistance des salariés. Or, des combats qui ne sont pas menés sont perdus d'avance.

Mustapha Omari explique que les cabinets d'experts sont un outil du dialogue social. Les CHSCT font bien souvent appel à eux lorsqu'un projet important (nouvelle technologie, déménagement, réorganisation) est mis en place par l'employeur. De manière naturelle, une expertise est demandée, un groupe de travail est mis en place, le point de vue des salariés est entendu. Ces expertises-là vont être impactées par les ordonnances. Elles feront maintenant l'objet d'un co-financement avec le CSE dont les moyens ne sont pas illimités alors même qu'elles résultent de la volonté de changement de l'entreprise.

Le co-financement de ces expertises pourra être examiné par les instances juridiques pour non-respect de l'égalité entre les CSE, les petits CSE ayant moins de moyens que les grands.

L'expertise qui concerne des risques graves reste financée à 100% par l'employeur, ce qui est normal, car la responsabilité de la sécurité des travailleurs lui incombe.

Quelques grandes entreprises craignent la disparition du CHSCT parce qu'ils jugent utile d'accorder du temps à ces questions de sécurité pour opérer les bons réajustements au sein de l'entreprise ou opérer de manière plus efficace les réorganisations.

Il conseille enfin aux salariés de ne pas permettre à l'employeur de réduire la périodicité des consultations lors de la négociation de l'accord d'entreprise.

Jacques Denoyel explique que l'essentiel a déjà été dit. Il va donc faire court.

Il considère que les ordonnances détricotent plus de 30 ans de dialogue social en France, la jurisprudence, le fonctionnement syndical, ses droits et ses moyens, mais aussi les repères des salariés.

Le Code du travail est évacué pour mettre, c'est une hypothèse, l'accord d'entreprise au centre de la table et de la régulation sociale. L'enjeu, c'est de reprendre le contrôle de l'architecture du dialogue social. Jacques Denoyel évoque notamment le combat qu'il va falloir mener pendant la négociation, fin 2017-début 2018, des accords des procédures électorales.

La volonté de réduire le coût du dialogue social existe depuis longtemps. Les ordonnances s'inscrivent dans ce principe avec la fusion des IRP au sein du CSE. Avant, chacun avait un rôle bien défini. 50 à 60 questions pouvaient être traitées dans ces instances. Le CSE risque de n'avoir qu'un rôle purement fonctionnel. Il se demande si le débat va se construire au sein de ce CSE ou des commissions (santé au travail dans les entreprises de plus de 300 salariés et économique dans les entreprises de plus de 1 000 salariés). Le CSE aura, on peut l'imaginer, moins de temps que n'en avaient les différentes instances pour traiter toutes les questions relatives à la vie de l'entreprise. Et la commission santé, sécurité et conditions de travail, quand elle pourra être créée, n'aura ni les mêmes moyens ni les mêmes attributions que le CHSCT. Jacques Denoyel s'interroge sur la hiérarchie qu'il y aura à opérer (entre le CHSCT de proximité s'il demeure par accord, le CSE d'établissement s'il demeure par accord, le comité de groupe, le CSE, le CCE de CSE, le conseil d'entreprise et les délégués de proximité) et la place de l'organisation syndicale. Il se demande aussi si des plafonds de verre ne seront pas créés entre les délégués de proximité sur le terrain auprès des salariés et ceux qui siègent au CSE en cas de manque de courroies de transmission. Le CSE d'établissement ne disposera pas des mêmes prérogatives que l'ancien comité d'établissement.

Il estime que le débat s'articulera principalement autour de ces questions : quelle architecture du dialogue social veut-on construire et comment définir les accords électoraux ? Quelles articulations entre les CSE et les commissions ? Entre les commissions et les délégués de proximité ou les délégués d'établissement de proximité ? Comment l'information est-elle délivrée ? Comment faire en sorte que les sujets remontent ? Est-ce que c'est l'organisation syndicale qui s'en occupe ? Dans ce cas, comment se construit-elle ? Quid des accords d'entreprise, d'égalité au travail, d'égalité hommes/femmes qui existent ?

Il faut réfléchir à tous ces sujets avant même de réfléchir à des propositions et à des plate-formes revendicatives. Il faut se dire : « *Voilà comment on fonctionnait, qu'est-ce qui marchait bien ou pas et comment, au travers de cette simplification, essayer de retrouver des marges de manœuvre ?* » Jacques Denoyel estime que répondre à ces questions ne sera pas simple. Certaines directions expliquent qu'elles ne vont fonctionner qu'avec l'accord majoritaire des 50%.

Pascal Lefèbre remercie **Mustapha Omari** et **Jacques Denoyel**. Avant de conclure cette deuxième table ronde, il invite les personnes présentes aux Assises qui auraient des questions après ces interventions à les poser.

Cédric Laparlière demande si les comités d'établissement du privé sont concernés par le CSE.

Laurent Millet lui répond par l'affirmative. Le champ d'application est le même que dans le public.

Gérard Holzammer souhaite revenir sur le conseil prud'homal et notamment sur le délai de 12 mois mentionné pendant les différentes interventions. Il explique que si la procédure arrive au terme d'un an, c'est à cause des délais de procédure prud'homale. Il mentionne ensuite un arrêt de la Cour de cassation de 2011 qui précise que les horaires de travail ne doivent pas porter atteinte au respect de la vie personnelle et familiale et demande ce qui est prévu à ce sujet dans les ordonnances. Il revient aussi sur le nombre de saisines qui a chuté et l'explique notamment par la complexité à les remplir.

Il demande ensuite si le juge peut aller au-delà du barème des indemnités prud'homales accordées en cas de licenciement si le salarié conteste ce licenciement. Et quid des ordonnances par rapport au délai de deux mois qu'a l'employeur pour engager des poursuites disciplinaires à l'encontre d'un salarié qui aurait commis une faute ? Il regrette également le manque de formations dispensées aux conseillers prud'homaux.

Laurent Millet lui précise que le délai de 12 mois mentionné pendant les tables rondes n'est pas la durée maximale de la procédure, mais le délai qu'a le salarié pour saisir les prud'hommes.

Il ne pense pas que le délai de prescription va changer concernant les poursuites disciplinaires à l'encontre d'un salarié qui aurait commis une faute.

Pour en revenir au barème, il craint que les employeurs ne se battent sur le minima de quelques mois. D'après lui, un certain nombre de préjudices ne seront surtout plus pris en compte.

Mario Ciona se demande si les ordonnances ne sont pas l'occasion de créer une jurisprudence revendicative. Est-ce que les camarades qui ont signé un accord favorable peuvent le mettre à disposition d'autres salariés pour qu'ils puissent le présenter à leur patron ? Peut-on créer un accord type à défendre ?

Laurent Millet juge qu'il faut d'abord créer des accords offensifs. De nombreuses dispositions vont relever désormais d'un accord d'entreprise, comme le niveau d'articulation entre le CCE et le comité d'établissement ou encore la périodicité des délais de consultation. Si aucun accord n'est trouvé, des dispositions supplétives vont s'appliquer. Pour lui, la question de la jurisprudence viendra après.

Mustapha Omari estime que ces bonnes pratiques vont se construire. La mise en place du CSE doit être reportée à la limite du 31 décembre 2019 et, en tout état de cause, en fonction de la date du renouvellement des instances. Il faudra aussi, notamment, négocier plus de moyens pour les commissions.

Jacques Denoyel pense qu'il est effectivement intéressant de se servir des accords les plus favorables comme d'une base de travail. Surtout que la loi ne propose aucun exemple et ne prévoit aucune mesure d'accompagnement. Tout ce qui peut aider à la construction du dialogue social peut être utile. Tout va se dérouler très rapidement. Il faut réfléchir en amont à ce que l'on souhaite et à la manière de s'organiser.

François Pasqualinotto explique ne pas vouloir foncer tête baissée. Dans son entreprise, les représentants syndicaux ont prévu de demander la prolongation de leur mandat pour avoir le temps de réfléchir aux revendications. Il faut d'abord lutter pour temporiser.

Laurent Millet note que les CE et CHSCT continuent à fonctionner selon les anciennes règles. Pendant deux ans, certains vont fonctionner selon les anciennes règles, d'autres vont très vite se caler sur les nouvelles. Il va falloir que la mise en place, plus rapide, des CSE dans certaines entreprises serve d'expérience à celles qui comptent le mettre en place plus tard.

Pascal Lefèbvre remercie toutes les personnes qui ont participé ou assisté à cette première journée puis insiste, pour conclure, sur la nécessité de renouer avec certaines actions syndicales qui ont marqué l'histoire sociale. Il évoque, pour finir, l'organisation de journées d'étude.

MARDI 28 NOVEMBRE / PREMIÈRE TABLE RONDE **FORMATION PROFESSIONNELLE : RÉFORME À VENIR, ENJEUX POUR LES SALARIÉS ET ACTIONS SYNDICALES**

- **Jean-Philippe Maréchal**, conseiller confédéral et premier vice-président de l'AGEFOS-PME
- **Angeline Barth**, présidente de l'OPCA AFDAS
- **Franck Chéron**, responsable du pôle développement d'Emergence



Pascal Lefèbvre présente les personnes qui participeront à ce débat.

Angeline Barth est secrétaire générale adjointe de la fédération CGT du spectacle et présidente de l'OPCA AFDAS. Elle explicite quelques termes qui seront mentionnés lors de cette table ronde consacrée à la formation professionnelle (OPCA, OCTA ou encore OPACIF). Il s'agit des organismes de collecte de la formation professionnelle. La réforme de la formation professionnelle risque d'en modifier les contenus.

Franck Chéron est responsable du pôle développement d'Emergence, un cabinet de formation et d'expertise avec lequel la FILPAC CGT travaille beaucoup.

Jean-Philippe Maréchal est conseiller confédéral en charge de la question de la formation professionnelle premier vice-président de l'AGEFOS-PME. Il fait partie de la délégation qui rencontre le ministère du Travail.

Pascal Lefèbvre évoque la réforme prochaine de la formation professionnelle et demande à Jean-Philippe MARECHAL d'en expliquer les enjeux.

Jean-Philippe Maréchal explique que la réforme de la formation professionnelle s'inscrit dans la démarche politique du gouvernement. Les orientations politiques libérales du gouvernement reposent sur les recommandations de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Le pro

gramme de Macron en matière de formation professionnelle est très succin, mais on y retrouve également, dans l'idée, les recommandations de l'OCDE.

La formation professionnelle est l'un des éléments de la protection sociale. La réforme de 2013 avait fait de la formation professionnelle un coût pour l'entreprise. Les ordonnances vont encore plus loin dans l'ultra-libéralisme.

Jean-Philippe Maréchal revient sur un sujet abordé dans les médias : le budget de la formation professionnelle, d'un montant d'environ 31,6 milliards d'euros par an, qui serait mal géré. Les organisations syndicales et patronales sont accusées de se faire de l'argent sur le sujet. Les entreprises financent 14,3 milliards d'euros du budget de la formation professionnelle. Cet argent est issu des travailleurs. Ce qui relativise la responsabilité des partenaires sociaux dans la gestion de ces fonds. Une autre grande partie du budget provient aussi des impôts sur le revenu et des impôts locaux.

Seuls 6,7 milliards, soit à peine 20%, sont gérés par éterement (?). La gestion de ces fonds-là par les partenaires sociaux peut être remise en cause. Mais ils ne sont en rien responsables de la gestion des 80% qui restent. Les acteurs qui ne sont pas les entreprises et ménages (l'Etat, régions, l'UNEDIC etc.) gèrent un peu moins de 50% de ces fameux 32 milliards.

Après la réforme, l'État se désengagera des dépenses de formation (en particulier des demandeurs d'emploi) et cet argent sera transféré sur les entreprises. La formation des demandeurs d'emploi est transférée sur les entreprises via des circuits de financement ou sur les individus eux-mêmes.

Jean-Philippe Maréchal énumère ensuite le montant de la collecte selon les organismes, en précisant que certains champs n'entrent pas dans le domaine de la FILPAC. Il précise également ce qu'est un OPCA. Il s'agit d'un organisme qui gère les fonds de la formation professionnelle continue et les contributions de mutuelle obligatoire des entreprises

L'AFDAS, qui couvre la presse, la publicité, la distribution directe et l'édition, collecte 221 millions d'euros pour la formation professionnelle et 60 millions pour l'apprentissage

CGM, qui couvre l'imprimerie de labeur, la sérigraphie, la communication graphique multimédia, le montage et la finition, collecte à peu près 23 millions d'euros pour la formation professionnelle. Jean-Philippe Maréchal note ne pas connaître le montant de la collecte de l'apprentissage.

OPCA 3+, qui couvre les domaines du papier, du carton, de la transfo ou encore de la pâte à papier collecte 107 millions d'euros sur la formation professionnelle et 33 millions d'euros sur l'apprentissage.

Jean-Philippe Maréchal s'attarde ensuite sur la réforme de la formation professionnelle en tant que telle. La République en marche entend promouvoir « *un système de formation professionnelle simple, juste et transparent. Simple en convertissant progressivement les contributions des entreprises actuelles en droits individuels pour les actifs.* » Sous prétexte de simplification, on individualise la responsabilité de se former et d'être employable. Et « *les droits seront d'autant plus élevés que les besoins de qualification sont importants* ».

La CGT est d'accord sur ce principe. Chacun doit avoir des moyens correspondant à ses besoins et non à son capital. Mais le système envisagé est un système par capitalisation généralisée. La solution proposée par le gouvernement est la financiarisation du compte personnel de formation. Celui-ci sera le seul moyen, pour les salariés, d'accéder à la formation. Ils pourront le faire via une application. Les salariés pourront acheter la formation qu'ils souhaitent. Sauf qu'il y a de fortes probabilités que ce capital d'argent ne colle pas à leurs besoins.

Aujourd'hui, le compte personnel de formation, c'est 150 heures de formation valorisées à un certain nombre d'euros. Avec 4 500 euros au maximum, les salariés pourront se payer une formation, mais pas une formation qualifiante. Ce qui arrange le patronat puisqu'il veut privilégier les formations utilisatrices au détriment des formations émancipatrices qui valorisent la personne dans son travail et en dehors. Ces formations émancipatrices n'apportent pas de retour sur investissement aux employeurs.

Jean-Philippe Maréchal tire ensuite le fil de la qualification. La formation professionnelle ne sert pas à grand-chose si elle ne débouche pas sur une qualification reconnue dans l'entreprise qui permette au salarié d'évoluer avec le salaire qui va avec. Pour que la formation soit qualifiante, il faut qu'un diplôme ou une certification soit délivré. Avec un diplôme, vos capacités de travail sont larges et vont au-delà de vos compétences (à savoir mise en œuvre en situation de travail). Il faut bien distinguer les notions de compétences et de qualification.

Le document d'orientation du gouvernement mentionne la notion de compétences, pas la qualification. L'objectif de la réforme est de développer les formations purement utilisatrices. Les diplômes, qualifiants, seront saucissonnés en blocs de compétences pour que les formations soient rationalisées. Les salariés ne décrocheront plus un diplôme global, mais seront formés pour acquérir des compétences utilisables dans leur entreprise. Si le salarié souhaite acquérir un diplôme complet, il devra se débrouiller pour le financer.

Le salarié est aujourd'hui amené à évoluer. Le risque est que les employeurs renvoient les salariés dont les compétences sont usées et prennent à la place des jeunes, formés, qu'ils pourront façonner à l'aide de contrats aidés et qu'ils paieront moins cher. La formation de ces salariés dont les compétences sont usées pèsera sur l'Etat et les régions. Et si Pôle emploi n'a pas assez d'argent pour payer ces formations, les salariés devront les financer eux-mêmes.

Le combat syndical est primordial sur ces questions. La gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) débouche dans les entreprises généralement sur des plans sociaux. Quand une maison brûle, il faut éteindre l'incendie. Si cette maison n'est pas encore en train de brûler, on peut essayer de l'arroser avant pour éviter qu'elle ne s'enflamme. Jean-Philippe Maréchal est convaincu que les salariés peuvent s'emparer de manière offensive de la GPEC.

Jean-Philippe Maréchal évoque la publication, la veille, de deux notes sur le compte-rendu des négociations avec le gouvernement qui ont démarré le vendredi avant la dernière session de ces Assises. L'important, c'est de connaître les enjeux politiques sous-jacents comme il vient de les exposer.

Aujourd'hui, des dispositifs (moyen d'accéder à la formation avec des fonds dédiés) existent. On retrouve le plan de formation de l'entreprise contrôlé par le chef d'entreprise. Mais aussi la professionnalisation, devenue une annexe du plan de formation de l'entreprise. Les contrats de professionnalisation financés, en partie, par l'État et qui n'ont même plus besoin d'offrir une qualification et donc relèvent encore plus du façonnage. Et puis le congé individuel de formation, un dispositif à la disposition exclusive du salarié pour faire la formation de son choix sur son temps de travail en ayant l'assurance de pouvoir retrouver son travail.

Le compte personnel de formation est devenu récemment un dispositif. Il s'agit un droit attaché à la personne, mais garanti collectivement, de pouvoir accéder à la formation avec un fonds dédié depuis la réforme de 2003. La CGT n'avait pas signé l'accord de 2003-2004, car elle avait mesuré que l'enveloppe (0,2% de la masse salariale, soit 850 millions d'euros) allait être insuffisante pour financer ce dispositif. Il rappelle que la CGT prône plutôt la création d'une sécurité sociale professionnelle qui permettrait aux salariés d'assumer les difficultés qu'elles rencontrent sur le risque emploi travail.

Le gouvernement veut regrouper ces différents dispositifs dans le compte personnel de formation. Or, celui-ci est très restrictif. Il comporte des listes.

La CGT considère que si ce droit permet d'accéder à la qualification, il faut ouvrir l'accès à toutes les qualifications, mais uniquement aux qualifications.

Certaines actions de formation étaient concrétisées par un diplôme ou un certificat. Elles s'inscrivaient dans le Registre national des certifications professionnelles (RNCP) et étaient étudiées par la commission nationale de certification professionnelle (CNCP). Une structure, qui permet déterminer le caractère qualifiant ou non d'une action de formation, existe donc déjà. Une formation déterminée comme qualifiante doit être accessible quelle qu'elle soit. Le patronat a mis en œuvre un inventaire qui répertorie les habilitations (obligatoires ou non) ou encore les certifications, des formations qui ne sont pas forcément qualifiantes mais façonnent le salarié aux besoins de l'entreprise. La CGT a toujours considéré que le financement des formations nécessaires à la poursuite du travail incombe à l'employeur.

Comme le rapport de force n'est pas égal dans le lien de subordination, le salarié va être obligé de mobiliser son compte personnel de formation pour financer des formations obligatoires et réglementaires. Jean-Philippe Maréchal explique, pour finir, que la CGT s'est battue pour que l'inventaire ne figure pas dans les listes proposées aux salariés. Le gouvernement a rejoint l'organisation syndicale sur ce point, mais pas pour les mêmes raisons. Parce qu'en parallèle, il est en train de remporter le combat sur la déstructuration de la formation qualifiante en blocs de compétences.

Pascal Lefèbvre le remercie et explique que les comptes-rendus des négociations avec le gouvernement sont publiés dans le cadre de l'activité confédérale et envoyés à toutes les structures de la CGT. La FILPAC les envoie à l'ensemble des membres de la direction fédérale pour qu'ils les relaient. Il propose la création d'un onglet sur le site de la FILPAC.

Gérard Holzammer demande si la formation des conseillers prud'homaux, qui ont un statut de défenseur au sein de l'entreprise, va être prise en charge par les OPCA. Il s'interroge également sur l'avenir des OPCA ou encore des FONGECIF.

Pascal Lefèbvre trouve que cette question est une bonne transition et laisse la parole à **Angeline Barth**. Angeline Barth garde cette question pour plus tard. Elle revient sur la création de l'OPCA qu'est l'AFDAS (Assurance formation des artistes du spectacle) en 1972 au moment de la première loi sur la formation professionnelle. Les professionnels du secteur avaient des besoins de formation spécifiques.

L'AFDAS, qui a gardé son nom, compte aujourd'hui dix branches (spectacle vivant, audiovisuel, exploitation cinématographique, loisirs etc.). Les intermittents concernent 20% de la collecte. 80% de la collecte concerne des personnes en CDD ou en CDI. L'AFDAS a aussi la gestion déléguée du fonds des auteurs. Elle s'occupe également des pigistes et des travailleurs à domicile. L'AFDAS gère la formation professionnelle d'une population spécifique qui n'aurait pas de droits si elle n'existait pas. Les intermittents, par exemple, peuvent se servir de leurs droits en dehors de leurs contrats de travail, souvent très courts. Angeline Barth souligne qu'avec cette réforme, le changement systémique est total. Le manque de formation est pointé du doigt comme responsable du chômage de masse, comme s'il n'existait pas d'autres facteurs, comme les délocalisations. Comme s'il suffisait de former les chômeurs pour qu'ils retrouvent un travail.

Elle regrette une instrumentalisation de la formation qui devait, à l'origine, répondre aux besoins des salariés. La formation peut désormais être subie. Les organisations syndicales doivent s'emparer de ces questions.

La désintermédiation l'inquiète. Plus besoin des syndicats, organisons des référendums. Dans le champ culturel, offrons un pass culture de 500 euros aux jeunes qu'ils pourront utiliser comme bon leur semble. Tout le travail effectué pour que les jeunes s'intéressent à autre chose est mis à plat. Même chose sur la formation professionnelle. Accompagner les salariés dans leur parcours de formation est vital.

Elle relève également le problème de la monétarisation de la formation. À l'heure actuelle, toutes les formations valent environ 30 euros de l'heure. Quand le salarié pourra dépenser ses 4 à 5 000 euros de formation, qui dit que les organismes de formation ne vont pas en profiter pour augmenter leurs tarifs ? Angeline Barth évoque la dernière réforme de la formation professionnelle, qui s'était accompagnée d'une fusion de certains OPCA. Certaines branches professionnelles fusionnement. Elle se demande si la fusion de ces branches ne va pas s'accompagner de nouvelles fusions d'OPCA.

Elle termine son intervention en expliquant qu'il va falloir faire attention à la cohérence des formations professionnelles, qui peuvent être transversales. Elle propose que les formations interbranches soient regroupées dans le même OPCA.

Pascal Lefèbvre remercie **Angeline Barth** pour son intervention.

Angeline Barth répond, comme convenu, à la question posée précédemment sur la formation professionnelle des conseillers prud'homaux. L'OPCA prend en charge la formation professionnelle continue et il lui semble que la formation des conseillers prud'homaux n'entre pas dans le cadre de la formation professionnelle, mais dans le cadre de la formation syndicale. Elle n'est pas certaine que les ordonnances mettent en danger la formation syndicale.

Pascal Lefèbvre demande à **Franck Chéron** d'intervenir sur la manière dont ces questions relatives à la formation professionnelle peuvent être prises à bras le corps.

Franck Chéron explique réaliser des expertises pour les CE et les CHSCT.

Ce qu'il craint avec la réforme, c'est le déficit de formations qu'elles vont entraîner. Il revient sur le budget de la formation professionnelle évoqué par Jean-Philippe Maréchal (32 milliards d'euros). Dès qu'un service public capte des fonds, cela aiguise les appétits. Les organismes de formation espèrent bien profiter de ce marché.

Il estime que la CGT a bien fait de s'intéresser à ce sujet. L'organisation syndicale a, par exemple, combattu l'arrivée des sectes dans le domaine de la formation. Il évoque le cas de la secte Praxis qui formait les managers de l'autorité de sûreté nucléaire.

La formation professionnelle doit permettre l'accès à l'emploi, le maintien et l'évolution dans l'emploi, mais aussi l'émancipation des salariés, qui doivent pouvoir suivre des formations bénéfiques à leur développement personnel et non forcément en lien avec leur travail.

Il constate que les formations privilégiées par les employeurs dans les plans de formation sont des formations courtes dont la rentabilité doit être immédiate (dans les trois mois en général). Les personnes travaillant au service comptabilité tapent 400 caractères à la minute. L'employeur va, par exemple, les envoyer en formation pour qu'elles en tapent 600.

Il regrette aussi l'arrivée de formations qu'il appelle « Bisounours » et qui permettraient d'apprendre à gérer des cas d'agressions verbales et/ou physiques dans l'organisation du travail. L'employeur peut inciter les salariés à suivre une formation gestion de stress ou encore prévention de la violence. Or, ce n'est pas un problème réglable grâce à la formation. C'est l'organisation du travail ou l'efficacité du service qu'il faut améliorer.

Il regrette encore la disparition de certaines formations et notamment de celles liées à la sécurité. EDF formait ses agents à la conduite sur glace et sous intempéries et au freinage d'urgence. Si cette formation passe par le compte personnel de formation, combien vont bien pouvoir la demander ? La disparition de formations sécurité est un enjeu important. D'ailleurs, l'entreprise déplore cette année huit accidents mortels de jeunes sur la route.

Les tribunaux condamnaient de plus en plus les employeurs pour manque de formation, ce qui sera de moins en moins possible après la réforme. Il revient sur l'arrêt de la Cour de cassation relatif à l'Hôtel Concorde Lafayette. Des salariés illettrés employés depuis des années n'avaient reçu aucune formation professionnelle. Ils pouvaient occuper leur emploi, mais l'employeur doit veiller à leur employabilité globale, utile notamment en cas de volonté d'évolution, de possibilité de reclassement ou de licenciement. La Cour de cassation a condamné leur employeur. L'adaptabilité aux nouveaux métiers est souvent perçue comme accessoire.

Franck Chéron affirme que la réforme va également impacter les défenseurs syndicaux, qui vont peut-être pouvoir effectuer des formations en lien direct avec leur travail, mais pas en lien avec la défense des droits des salariés qui demande d'autres compétences. Il se demande qui va devoir payer ces formations ?

Quand vous êtes défenseur syndical, vous pouvez être amené à rétablir un salarié dans ses droits aux prud'hommes selon les usages du droit, ce qui nécessite une formation. Il raconte que ces formations sont souvent prises sur les 12 jours de congé d'éducation ouvrière. Or, il estime que ces formations devraient relever de la formation professionnelle. Il ne doit pas y avoir de discrimination entre les salariés au travail et les salariés en mandat.

Plus de 50% des accidents du travail très graves auraient un lien avec un déficit de formation.

Pour finir, Franck Chéron incite les membres de la CGT à s'emparer de ces questions.

Pascal Lefebvre remercie **Franck Chéron** pour son intervention avant de lancer le débat.

Éric Martin souhaite alerter les personnes présentes sur le fait que la fusion des branches va sûrement impacter la formation professionnelle.

Il explique ensuite que, depuis la dernière réforme, les salariés ont du mal à partir en formation, les salaires n'étant plus pris en charge ou presque par les OPCA. On leur demande d'utiliser leur compte personnel de formation, mais celui-ci est rechargeable après un certain délai.

Les employeurs ont trouvé la solution pour ne pas financer leur formation. La formation professionnelle doit être qualifiante. Comme les cursus étaient trop longs, ces formations ont été saucissonnées en blocs de compétences. Le salarié peut donc utiliser un peu de son compte personnel de formation pour se former trois jours par-ci, trois jours par-là. Éric Martin n'est pas persuadé que les salariés soient aussi bien formés quand leur formation est étalée sur un ou deux ans.

Tonio Delgado estime qu'on ne peut pas dissocier les questions autour de la formation professionnelle d'une veille sur les investissements. Pour lui, le combat sur la formation professionnelle commence par un combat sur le choix des investissements. Selon les choix technologiques opérés, on aura plus ou moins recours à la sous-traitance. Ces évolutions technologiques vont également générer des transformations dans les relations de travail. Les formations à ce sujet ne doivent pas être pensées d'un point de vue personnel, mais collectif.

Yannick Garnier demande à **Jean-Philippe Maréchal** de détailler où en sont les négociations avec le gouvernement concernant la formation professionnelle des élus mandatés.

Jean-Philippe Maréchal explique d'abord que ce sujet ne fait pas l'unanimité au sein de la fédération et notamment parce que certains membres de la CGT craignent la professionnalisation des élus et mandatés. Or, le gouvernement et certains syndicats souhaitent développer un syndicalisme de service. Il est d'ailleurs prévu dans les entreprises des formations éligibles à la formation professionnelle continue des chefs d'entreprise et des élus et mandatés. L'objectif est de leur expliquer que l'avenir est dans le dialogue et que la lutte, c'est *has-been*.

Jean-Philippe Maréchal évoque un autre sujet. Certains élus acquièrent des compétences. Comment les valoriser, par exemple, pour une reconversion professionnelle ? Pour en revenir à la question posée, il raconte que la confédération a mis en place un groupe d'appui chargé de valider la contre-proposition de la CGT sur cette réforme. Cette contre-proposition est en cours de validation.

Il la résume rapidement. La CGT réfléchit à partir des besoins du salarié en termes de formation, un besoin cours d'adaptation, un besoin plus long de qualification et un besoin encore plus long de reconversion ou de reprise d'études. Deux systèmes permettraient au salarié de pouvoir partir en formation.

D'abord, un compte personnel de formation (CPF) qui fonctionnerait en droits (hors formations d'adaptation qui incombent à l'employeur). Il comporterait un droit à la formation initiale différée pour les personnes entrées dans la vie active depuis moins de dix ans, les formations liées à l'évolution professionnelle, avec un compte en heures ou en argent et les congés pour reconversion. Il existerait aussi un congé d'évaluation avant de se lancer dans une formation qui pourrait s'associer à un congé de validation des acquis de l'expérience. Et un congé bilan de compétences. Le tout encadré par un conseil dans l'évolution professionnelle renforcé qui ne passerait pas par le CPF. Et ensuite, le plan de formation de l'entreprise redéfini dans le Code du travail dont une partie serait négociée.

Il comprendrait les formations obligatoires (sécurité et maintien dans l'emploi) pour lesquelles les représentants des salariés ne seraient pas sollicités sauf pour vérifier qu'elles sont bien faites, le plan d'investissement formation (les formations liées à l'investissement réalisé par l'entreprise) qui devra être négocié, et enfin les formations liées à l'embauche et les contrats aidés comme les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

La CGT pense également à développer et garantir la qualification en redéfinissant le rôle de la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) et à faire en sorte qu'elle ne soit plus saucissonnée. Derrière, elle souhaite que soient mises en place des listes au niveau des branches et éventuellement au niveau des régions qui ne soient pas des listes d'exclusion mais d'inclusion. Les formations prioritaires doivent s'accompagner de moyens supplémentaires.

Jean-Philippe Maréchal annonce, pour finir, craindre l'arrivée d'un nouveau système de formation qui doit centraliser tous les parcours professionnels de chaque individu. Dans cette plate-forme seront inscrites les informations individuelles en matière du compte personnel de formation professionnelle, les parcours de formation (initiale et continue ainsi que les motifs de rupture), les actions de formation (nature, entrée, interruption et sortie) mais aussi la liste des entreprises dans lesquelles le salarié aura travaillé, ses périodes de chômage, ses bulletins de salaire, des données relatives au passeport d'orientation, de formation et de compétences et même les données figurant sur la déclaration sociale nominative.

La première version de ce système entrera en vigueur fin du premier trimestre 2018. Jean-Philippe Maréchal rappelle qu'il a alerté la direction confédérale au mois de juillet mais qu'il n'a pas eu de réponse à ce sujet. Il ajoute que, normalement, la confidentialité des informations sera garantie par la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Pascal Lefèbvre le remercie pour son intervention.

Franck Chéron souhaite insister sur un autre élément, que les salariés ne font pas souvent valoir le fait que leur licenciement pour manque de résultats peut être lié à un déficit de formation. Un vendeur chez DARTY ne doit pas être licencié pour manque de résultats alors même qu'il n'a pas reçu de formation nouveaux produits. Le préjudice à la formation peut se faire valoir sur le contrat de travail et sa rupture. Il sera important d'accompagner les salariés en amont, faire en sorte qu'ils bénéficient bien des formations nécessaires. Le temps de délégation va être réduit drastiquement. Or, faire un plan de formation, aller consulter les salariés, ça nécessite du temps. Il faut que les délégués syndicaux demandent à pouvoir bénéficier de ce temps.

Angeline Barth insiste sur la nécessité de ne pas laisser ces questions entre les mains du patronat. On constate l'instrumentalisation de la formation dans les formations obligatoires. Les salariés sont formés à la sécurité, mais plus à leur métier. C'est la défense de nos métiers qui est en jeu. Il faut y réfléchir collectivement pour que tous les délégués syndicaux aient conscience de ces enjeux et aient les bons outils à disposition.

MARDI 28 NOVEMBRE / DEUXIÈME TABLE RONDE **FORMATION SYNDICALE : NOUVEAUX ENJEUX, FINANCEMENT, ORGANISATION ET DÉVELOPPEMENT DE MODULES DE FORMATION**

- **Nicolas Faucher**, secrétaire à l'organisation et la vie syndicale
- **Mounir Bourhaba**, avocat en droit social



Pascal Lefèbvre appelle les membres de la CGT à discuter de ces sujets au sein de leur section syndicale et de leur entreprise. Il rappelle également que des journées d'étude seront organisées par la fédération. Il présente ensuite les personnes qui vont intervenir pendant cette dernière table ronde.

Mounir Bourhaba est avocat en droit social et aidera la FILPAC CGT à concevoir des modules de formation.

Nicolas Faucher est secrétaire à l'organisation et la vie syndicale.

Pascal Lefèbvre lance cette deuxième table ronde en mentionnant la tentative des patrons de criminaliser les actions syndicales. Les syndicalistes sont de plus en plus entraînés devant les tribunaux. Il prend l'exemple de la fédération patronale du bâtiment qui a porté plainte contre la fédération construction de la CGT pour le jet de confettis sur son siège social. L'administrateur de cette fédération risque six mois de prison. Ses comptes bancaires et son mobilier ont été saisis, car les dommages sont estimés à plusieurs centaines de milliers d'euros. Ces attaques sont sans précédents dans l'histoire récente du syndicalisme. L'armement juridique des syndicats est insuffisant. La CGT va donc s'adosser à un cabinet d'avocats pour développer des modules de formation. Il demande à Nicolas Faucher de détailler l'impact des réformes à venir sur la formation syndicale.

Nicolas Faucher commence par mentionner la mise à disposition, pour les personnes ayant assisté à ces deux derniers jours d'Assises, des documents mentionnés lors de toutes les tables rondes. Il répond

ensuite à la question posée par Pascal Lefèbre. Les ordonnances remplacent les anciens textes du Code du travail sur le financement de la formation syndicale et notamment le maintien du salaire. L'article 6 va obliger l'employeur à maintenir le salaire des salariés qui partent en formation syndicale. Ce n'est pas aux organismes de formation ou aux salariés de gérer le remboursement du salaire de ces salariés à la place de l'entreprise. Avec le financement au 0,16 %, ils vont pouvoir automatiquement demander ce remboursement à un organisme.

Par contre, à cause des ordonnances, la direction pourra désormais proposer aux élus de former les syndiqués. Dans ce cas, le contenu de cette formation ne sera plus revendicatif. Il n'y aura plus d'esprit critique. Attention à ne pas accepter ce type de formations. La CGT est un organisme de formation et peut les dispenser.

Il annonce qu'une lettre type de demande de formation est à leur disposition, notamment pour que le salaire soit bien maintenu. Ceux qui souhaitent disposer de cette lettre peuvent envoyer un mail au secrétaire.

Pascal Lefèbre lui demande s'il peut détailler les formations proposées par la CGT.

Nicolas Faucher explique que cela figure dans les documents mis à disposition.

Plusieurs modules ont été mis en place avec des avocats du travail comme **Mounir Bourhaba**. Ils répondent à des besoins spécifiques mis en évidence par les salariés.

La présence de la CGT est, par exemple, remise en cause dans certaines entreprises. La CGT doit prouver, soit par courrier ou en envoyant leur bulletin de prélèvement, que certains salariés sont bien syndiqués CGT et ont le droit de se présenter sur des listes électorales CGT.

Le droit de grève est aussi remis en cause. Les employeurs expliquent aux juges qu'on n'avait pas le droit de bloquer l'outil de travail, qu'on les a menacés de les séquestrer... Un module de formation de quatre heures a été créé dans lequel les quelques règles à respecter avant de faire grève sont rappelées. Il faut éviter que la grève ne se transforme en action juridique par le patronat.

Mounir Bourhaba explique aux personnes présentes pourquoi les syndiqués doivent suivre ce type de formations.

Les changements majeurs qui s'opèrent ont pour objet une destruction des acquis sociaux. Les représentants du personnel et militants doivent prendre conscience de l'ampleur de ces changements en tant que premiers vecteurs d'information des salariés de l'entreprise.

Le patronat, décomplexé, attaque effectivement de plus en plus souvent les salariés et syndiqués. En cinq ans, sous un quinquennat se disant de gauche, Mounir Bourhaba estime que 70 ans d'acquis sociaux ont été détruits. Tout ce qu'il y a eu comme luttes syndicales, comme jurisprudences favorables aux droits des travailleurs a été balayé.

La feuille de route du patronat, à travers les cinq lois qui ont vu le jour, est claire : il souhaite redevenir tout-puissant, comme avant 1945 en effaçant le programme du Conseil national de la résistance.

Aujourd'hui, on attaque le syndicalisme et les droits des travailleurs. La loi de sécurisation de l'emploi de 2013 a réformé le droit du PSE, les lois Rebsamen et Macron le droit et le fonctionnement du comité d'entreprise ou encore la représentativité et la loi El Khomri les droits du salarié. Comme la loi Macron.

Demain, on va s'attaquer au syndicalisme. Mounir Bourhaba estime que la prochaine étape sera de s'attaquer au monopole de présentation des listes par un syndicat au moment des élections professionnelles, point de départ de la vie syndicale dans l'entreprise.

Churchill disait qu'il vaut mieux accompagner et prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge. Il faut reconquérir la formation. La formation, c'est l'information. Et l'information, c'est le pouvoir. Pas étonnant que le patronat s'étriepe pour avoir la main sur les médias. On maîtrise les médias, on maîtrise l'information, on maîtrise le pouvoir.

Sur le plan individuel, la formation est un moyen de trouver et d'acquérir l'émancipation. Sur le plan collectif, c'est un moyen de conquête du pouvoir, un moyen de disposer d'outils permettant de négocier. Par exemple, au moment des NAO, quand on sait très exactement les bénéfices qu'a dégagés une entreprise, on retrouve un rapport de force. Le syndiqué peut affirmer à l'employeur qu'il ressort du rapport de l'expert-comptable que le CE a mandaté que la société ne s'est jamais aussi bien portée. Et donc qu'il est légitime de redistribuer les richesses auxquelles les travailleurs ont contribué.

Pour pouvoir lutter à armes plus ou moins égales, il est primordial de maîtriser la formation. D'autant plus quand l'une des stratégies du patronat est de noyer les salariés sous les réformes. Les professionnels du droit ont déjà eux-mêmes à peine le temps de s'adapter à une réforme qu'une nouvelle est lancée.

Mounir Bourhaba revient sur les formations qui seront proposées à ce sujet.

Une première formation d'urgence pourra être dispensée aux IRP. Tout un pan des réformes législatives n'est pas acquis. Un certain nombre de militants ne savent pas, par exemple, que la consultation du Comité d'entreprise est soumise à un délai depuis juin 2013. Pas d'avis vaut avis négatif. Il faut être plus réactif. Les syndiqués ne peuvent plus arriver au terme de ce délai et dire qu'ils ne peuvent rendre un avis, car ils n'ont pas suffisamment été informés.

Des formations de fond à long-terme seront ensuite proposées aux syndiqués afin qu'ils sachent comment lutter contre l'employeur. Quand le dialogue est rompu, le droit de grève, protégé par la Constitution, peut s'exercer. Il faut savoir le maîtriser pour éviter d'être ennuyé sur le plan juridique et judiciaire. Par exemple, il faut savoir que quoi qu'il arrive, les salariés tenant un piquet de grève depuis plus de cinq jours sont assignés devant le tribunal. La justice cherche à savoir si le mouvement de grève est licite ou non selon la manière dont il a été mené. Il peut ordonner l'expulsion des grévistes sous astreinte de tant d'euros par jour de retard.

La séquestration, qu'elle exprime un militantisme ou non, est un délit réprimé par le code pénal. On peut se voir assigné devant le tribunal correctionnel pour séquestration. Il faut s'y préparer.

Mounir Bourhaba évoque, pour finir, l'élaboration de formations autour des IRP. Dans le cadre des ordonnances, les IRP vont être bouleversées. Les syndiqués doivent maîtriser ces changements (rôle du CSE, de la Commission santé, sécurité au travail etc.).

Pascal Lefèbvre le remercie pour son intervention.

Yannick Garnier souhaite effectuer un rappel sur les formations syndicales mentionnées par Nicolas Faucher. Les demandes de financement étaient contraignantes, mais elles donnaient la possibilité aux PME, qui pouvaient puiser dans le fonds paritaire, de se former. Avec le financement au 0,16 %, les petites entreprises pourront peut-être envoyer deux personnes en formation par an. Pas beaucoup plus.

Il faut avoir à l'esprit que les premiers qui effectuent leur demande de formation seront les premiers servis. Une fois que le budget sera dépassé, il ne sera plus possible de partir en formation.

Yannick Garnier profite de cette intervention pour appeler à nouveau les membres de la CGT FILPAC à se former sur les questions de sécurité au travail.

Pascal Lefèbvre ouvre le débat.

Jean-Yves Lemahieu réagit à l'appel de Yannick Garnier sur la formation sécurité au travail et rappelle que tous les syndicats n'ont pas les moyens de financer ces formations. Il demande à ce que soit développée l'aide à la formation.

Nicolas Faucher l'informe de l'existence de la mutualisation des moyens.

Le recensement des membres de la FILPAC CGT habilités à dispenser des formations est en train d'être effectué. La fédération finance la mise en place de référents territoire dans la limite de ses moyens. Il réitère l'appel de **Yannick Garnier** sur le besoin de formateurs. Et rappelle la disponibilité du planning de formations.

Nicolas Faucher souhaite approfondir un dernier point. La CGT FILPAC aimerait faire en sorte que les compétences que les syndiqués peuvent développer en tant que syndiqués soient reconnues, qu'elles leur permettent d'évoluer, voire de changer de métier. Elle aimerait faire en sorte que la formation syndicale devienne qualifiante à travers des modules à suivre dans le cadre de la formation professionnelle. Au lieu de suivre des formations de quatre à cinq jours, d'avoir des modules dans le cadre de la formation professionnelle. C'est ce que propose un syndicat suisse. La CGT pourrait, par exemple, dispenser une formation Word Excel, deux outils que les salariés doivent souvent maîtriser, et en même temps leur apprendre à réaliser un tract. Ces modules seraient qualifiants pour le travail en entreprise et le travail syndical.

Pascal Lefèbvre mentionne les formations gestion des conflits que suivent les DRH et managers. La CGT pourrait proposer ce type de formation qualifiante, mais en s'appropriant son contenu.

L'organisme de formation ne s'appellerait pas CGT formation et son siège n'apparaîtrait pas à Montreuil pour que les patrons ne rechignent pas à ce que leurs salariés mobilisent leur compte personnel de formation pour suivre ces formations. Il pourrait s'appeler Association de formation professionnelle des métiers graphiques de l'imprimerie et du papier, par exemple.

Gino Léonard, qui travaille chez Maury Imprimeur, explique pourquoi il est fondamental de suivre les formations proposées par la CGT.

Il raconte qu'il y a quelques années, les salariés de Maury Imprimeur,= ont entamé un mouvement de grève. La direction a envoyé un huissier de justice. Leur avocat avait été prévenu et leur avait communiqué les arrêts de la Cour de cassation qu'ils pouvaient utiliser. Les salariés de l'entreprise ne l'ont pas complètement bloquée et le travail n'a pas été entravé. Les produits pouvaient entrer mais les produits finis ne pouvaient pas sortir. Le chef d'entreprise voulait charger des travaux imprimés dans un camion pour qu'ils soient terminés dans l'entreprise d'à côté.

En tant que membre du CHSCT, Gino Léonard a demandé à effectuer une pesée du véhicule, qui, manifestement, était trop chargé. L'huissier de justice lui a fait remarquer qu'il faisait grève. D'après la Cour de cassation, la grève ne suspend pas le mandat du représentant du personnel. Gino Léonard explique qu'il a donc bien pu faire valoir son statut de membre du CHSCT pour demander cette fameuse pesée. Il affirme que le suivi de formation santé et sécurité au travail s'est également avéré très utile. Il a notamment appris que, depuis 2007, la lésion psychique est reconnue comme lésion physique. Il sait qu'il peut aller inscrire ces lésions dans le registre des accidents du travail bénins, demander cette feuille de soins et dire que ce qui arrive au salarié résulte bien de son travail. L'employeur ne peut pas demander le blocage de cette feuille. S'il le fait, il sait qu'il peut saisir la CARSAT.

Nicolas Faucher est d'accord. C'est le rapport de force qui fait la différence. La formation reste un outil syndical.

Clôture des Assises

Pascal Lefèbvre clôture ces assises en remerciant les personnes qui sont intervenues, celles qui y ont assisté, mais aussi celles qui ont participé à leur organisation. Il espère qu'elles auront fait avancer le débat.



RÉLEXIONS ET
PRÉCONISATIONS POUR

L'AVENIR DES MÉTIERS DE L'IMPRIMERIE

FÉVRIER 2018

Avec le soutien du **Fonds Social Européen**



filpac cgt

Fédération des travailleurs
des industries du livre,
du papier et de la communication CGT

INTRODUCTION

La transition vers l'industrie du futur représente un défi majeur pour les entreprises. Elle repose sur de nouveaux modes de production qui permettent de fabriquer dans un temps plus court, plus proprement, parfois « sur mesure » à la demande des clients, et d'offrir de nouveaux services. Les débats sont très focalisés sur la dimension technologique de ces transformations alors que les enjeux humains et organisationnels sont tout aussi importants. Dans la majorité des cas, ces derniers ne sont abordés que sous l'angle quantitatif, réduits à la persistante question de l'impact de l'automatisation sur l'emploi. Il est tout à fait légitime de s'interroger sur le volume des emplois touchés par les transformations industrielles mais il faut veiller à ce que les prévisions les plus pessimistes ne deviennent pas des prophéties auto-réalisatrices. Les mutations technologiques et organisationnelles sous-jacentes affectent le contenu des tâches incombant aux salariés et leurs compétences requises. L'industrie française ne pourra monter en gamme et s'extraire d'une compétition basée sur le coût des intrants (énergie et matières premières, services achetés et surtout coût de la main d'œuvre) que si elle s'engage résolument dans cette transformation. Au-delà du développement et de l'appropriation des technologies nécessaires, elle devra s'appuyer sur des collaborateurs qualifiés, capables d'acquérir de nouvelles compétences au fil des évolutions technologiques. Ces derniers devront en outre travailler dans des organisations plus mouvantes, moins hiérarchiques et reposant sur une communication beaucoup plus dense. C'est un défi pour les individus, qui devront acquérir lors de leur formation initiale puis tout au long de leur vie les compétences techniques et relationnelles nécessaires. C'est un défi pour les entreprises, qui devront attirer les talents et investir beaucoup plus qu'aujourd'hui dans la formation permanente de leurs employés. C'est un défi pour les territoires et les États, qui devront anticiper les mutations et accompagner les personnes dont les tâches sont transformées ou l'emploi menacé pour les aider à acquérir les compétences leur permettant de rester actifs. Cinq modalités d'action peuvent aider à réussir cette transition, comme le montrent de nombreuses études de cas.

CHANGEMENTS TECHNOLOGIQUES AUX MULTIPLES IMPACTS

Tous les acteurs de l'industrie s'entendent au moins sur un point, l'industrie des communications graphiques vit des bouleversements comme jamais elle ne l'avait jamais vécue auparavant. L'industrie est en pleine révolution et c'est pourquoi les acteurs de l'industrie s'interrogent à plusieurs niveaux.

Les changements technologiques des 15 dernières années peuvent se résumer en ce que l'on pourrait appeler, la « révolution numérique ».

À la fois du côté de la production (principalement lié à l'impression numérique à l'impression grand format et aux équipements à contrôle numérique) que des moyens de communication (internet, plurimédia, etc.),

Elle offre deux options incontournables aux acteurs des industries graphiques :

- **Se créer des opportunités ou**
- **S'effondrer devant les menaces.**

Les changements technologiques rendent les clients de plus en plus exigeants envers les imprimeurs, notamment par :

- **L'impression sur demande,**
- **L'impression de court tirage**
- **L'impression de documents personnalisés.**

Non seulement ce phénomène persiste toujours, mais les acteurs pensent même que ce phénomène ira en s'intensifiant au cours des prochaines années.

La nécessité du projet de veille technologique

À bien des égards, il semble donc que ce phénomène de la numérisation constitue une véritable révolution. En effet, les changements radicaux de ce type provoquent très souvent une fracture radicale entre la réalité actuelle et la réalité à venir.

Pour réussir à franchir cet important bouleversement, une des solutions est inévitablement : reliée à la formation des salariés..

En fait, cette coupure radicale représente la cassure entre le passage d'une économie qualifiée d'industrielle à une économie dite « du savoir ».

Dans ce type d'économie, l'adéquation entre les programmes de formation et les besoins du marché du travail est un élément névralgique. En effet, dans un tel contexte, il est primordial d'acquérir de nouvelles compétences et connaissances afin que le secteur puisse continuer d'exceller dans un contexte d'hyper compétition. Notons que cette situation s'applique évidemment à l'ensemble des segments de notre secteur. Afin d'être réellement des acteurs et non spectateurs de cette « révolution », il nous paraît crucial de mettre en œuvre un comité de suivi et de veille technologique.

Mise sur pied d'un comité

L'une des premières activités liées à la veille technologique peut consister à mettre sur pied un comité de suivi et de validation (le Comité de veille technologique composé d'intervenants du milieu).

Nouvelle qualification Technicien en impression numérique

Effectivement, une fonction de travail ou une qualification distincte liée à l'opération d'un équipement d'impression numérique a vu le jour. qui présente des compétences distinctes.

À la fois pour des raisons de reconnaissance des individus, il importait d'officialiser l'existence du métier de « Technicien en impression numérique ». Pour se faire, l'étude recommandait l'élaboration d'une **attestation d'études collégiales** afin de combler les besoins actuels et futurs de main-d'œuvre des entreprises en impression numérique.

Dans un premier temps, le comité sectoriel a réalisé, dans le cadre du projet de veille technologique, une analyse de métier pour le métier de technicienne et technicien en impression numérique. Cette analyse a servi de référence pour l'élaboration par le Collège Ahuntsic de l'AEC en Techniques d'impression numérique, servant de base à la formulation des objectifs et standards du programme. Effectivement, le Collège Ahuntsic formulait, le 29 mars 2007, une demande de financement à la Direction de la formation continue et du soutien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pour l'élaboration d'une attestation d'études collégiales. Cette demande a été acceptée par le MEL, résultat d'un travail de collaboration des Départements de techniques de l'impression et d'infographie en préimpression et les deux départements partagent la co-maîtrise-d'oeuvre du programme.

Le cadre de la veille technologique

Ces changements technologiques ont un impact autant sur l'espace professionnel que dans l'espace domestique permettant l'émergence d'un nouvel environnement social plus interactif, plus intelligent. La formation dans cette transition d'une société industrielle vers une société post-industrielle est centrale.

Le savoir et la connaissance deviennent des éléments névralgiques nécessaires à la survie de l'économie des industries des communications graphiques, mais aussi plus largement à l'économie en général.

La chaîne graphique qui permet la réalisation de l'imprimé subit la révolution numérique de plein fouet depuis une trentaine d'années et cette dématérialisation des moyens d'impression et de production à un impact sur le mode de production et le mode de formation.

Des métiers disparaissent ou se transforment ainsi que les vocabulaires associés à ces métiers. Ainsi, les industries graphiques sont passées d'un mode traditionnel d'impression de masse à celui de l'impression à la demande associée à la personnalisation et aux communications graphiques.

Le processus de changement social et technologique ne s'arrête donc pas au simple imprimé à la demande puisque le marché propose aujourd'hui des données électroniques qui ne sont plus imprimées sur un support analogique (papier). Ces nouveaux véhicules de la pensée sous forme de réseau électronique avec internet ou sous forme de support électronique, avec le papier électronique par exemple, annoncent une rupture plus radicale que l'ère de Gutenberg avec celle de l'écriture manuelle ou celle de l'ère de la rotative au XIX^e siècle par rapport aux presses dites de Gutenberg.

Six enjeux apparaissent particulièrement importants :

- **Maintenir une veille technologique** en appui au secteur et aux entreprises afin de favoriser une intégration en continu des nouvelles technologies
- **Analyser l'impact sur la main-d'œuvre** de la concurrence des pays étrangers dans le secteur des communications graphiques et élaborer des stratégies d'intervention
- **Produire et diffuser des outils de gestion des ressources humaines** afin d'appuyer les entreprises.
- **Promouvoir les programmes d'études** auprès des entreprises ainsi que la valeur ajoutée de l'embauche de personnes diplômées
- **Promouvoir les programmes d'apprentissage en entreprise**, non seulement pour faire face à l'implantation de nouvelles technologies, mais aussi pour assurer une relève qualifiée et compétente.
- **Valoriser le secteur des communications graphiques** et le promouvoir

Parmi ces pistes d'actions, la veille technologique est la première proposition, car elle est au cœur de la bataille économique contemporaine. Dans cette « nouvelle société post-industrielle », la formation de la main-d'œuvre constitue ainsi un facteur névralgique. Il faudrait mener de véritables actions afin de faciliter le passage, cette transition, d'une société industrielle vers une société du savoir où l'on doit se former constamment.

DE L'IMPRIMÉ AU PAPIER ÉLECTRONIQUE

L'imprimé n'est pas né avec l'imprimerie et l'impression n'est pas née avec l'imprimerie. L'imprimé xylographié ou imprimé apparaît au tournant du XV^e siècle après une période d'adaptation et après avoir copié le *codex* manuscrit qui lui-même avait copié le *volumen* et sa calligraphie particulière.



Un exemple de *volumen* de la Torah. Ce principe de présentation de textes religieux et liturgiques en rouleau inventé par les égyptiens il y a 3 000 ans, perdurera jusqu'au Moyen-âge en Europe et autour de la Méditerranée.



Un exemple de *codex* d'une rédaction grecque de la Bible du IV^e siècle. Apparu sous l'empire romain, ce principe, plus pratique, de pages regroupées en cahier va peu à peu remplacer le *volumen*.

Johannes Gutenberg (vers 1400-1486)
Inventeur du caractère mobile typographique, précurseur de l'imprimerie moderne.



Les nouveaux médias copient toujours les anciens médias avant de prendre leur indépendance. L'imprimé se détache de l'écriture manuelle et s'impose d'abord avec le livre en développant l'écriture mécanique par l'intermédiaire de la typographie.

Le livre, ou l'imprimé, jusqu'à nos jours, est issu de ce modèle dit de « Gutenberg » qui utilise le papier comme support pour y représenter des textes et des illustrations afin d'y projeter les différentes expressions de l'âme humaine avec l'intention de laisser une trace sur un support palpable, analogique, naturel, qui est le fruit d'un travail de transformation de l'être humain.

Avec l'apparition à la fin du XX^e siècle, de l'informatique, puis d'internet et de l'ordinateur individuel, nous avons assisté au passage du support sous forme d'atomes, au support sous forme de nombres

mathématiques 0 et 1, dit du numérique, puis aux photons avec les ordinateurs optiques de lumière, dit ordinateur quantique aujourd'hui. Ce processus de dématérialisation a un impact sur la chaîne des industries graphiques dans le prépresse, l'impression et la finition, dans ce passage du codex et de l'imprimé à l'écran. Cet impact est technologique, mais aussi humain.

Ces nouvelles technologies nécessitent aussi, de nouvelles compétences ou de nouvelles attitudes avec l'émergence d'une nouvelle économie numérique et/ou électronique, avec de nouvelles pratiques d'affaires et de formation.

La conséquence de l'évolution de cette chaîne graphique, voire sa transformation radicale vers une autre forme de chaîne, entièrement numérique celle-ci, est, que l'on assiste en fait à la coexistence de trois processus de production complémentaires mais aussi concurrents.



Le premier processus est celui de l'imprimerie traditionnelle avec l'offset le plus souvent (mais aussi l'hélio, la flexo et la sérigraphie). Un procédé d'impression dit analogique où chaque impression est identique à chaque révolution ou passage de la machine.



Le deuxième processus est celui de l'imprimerie numérique dit impression à la demande le plus souvent associé à Internet. Ce procédé d'impression permet de reproduire des données (data) sous forme d'image (l'écriture est une image) à partir de données numériques (0-1) et/ou électroniques. Ce procédé traite et imprime ces données par des moyens électroniques divers. Il permet de changer tout ou partie de ses données à chaque copie imprimée en permettant la personnalisation notamment pour des données variables. Chaque imprimé, sous forme papier ou synthétique, traité par un technicien en impression numérique, peut donc être potentiellement différent.



Le troisième processus est celui de la fin de l'imprimerie et de la nécessité d'imprimer. Benny Landa le fondateur de la société Indigo, disait, en proposant sa nouvelle machine à imprimer numérique Indigo, une des premières du genre, à la DRUPA de 1993, « *avant on imprimait et on diffusait l'imprimé aujourd'hui on diffuse et on imprime* » éventuellement.

Aujourd'hui en nous avons la possibilité de ne plus imprimer, car les données électroniques peuvent être exploitées sans passer par le support papier. Les interfaces électroniques mobiles et convergentes, comme le cellulaire ou le papier

et le livre électronique, se multiplient ce qui permet de consommer ces données sans passer par un support analogique traditionnel.

LES RÉSEAUX À HAUT DÉBIT

La révolution des technologies de l'information (TI) et les réseaux à haut débit sont aussi de puissants moteurs de changement du contexte économique. Ils poussent les entreprises à se restructurer, influent sur les compétences et l'emploi, et contribuent à la croissance. Cette dynamique mondiale influence les tendances récentes du marché des Industries graphiques. Ces derniers sont et seront influencés par les innovations des TI telles que les réseaux ubiquitaires⁷, le web participatif et la convergence des technologies de l'information, des nanotechnologies et des biotechnologies.

Nous allons tenter de cerner l'impact de ces changements sur la gestion de la main-d'œuvre ainsi que sur la main d'œuvre elle-même

La numérisation provoque une période de transition. D'autre part, la numérisation influence de plus en plus l'ensemble du processus de production des entreprises du secteur des arts graphiques et des médias

Les interactions entre les entreprises du secteur, leurs sous-traitants et leurs clients sont de plus en plus fondées sur les réseaux numériques, ce qui crée un workflow complexe et un environnement aux frontières floues entre ces différents partenaires.

Ces changements structurels dans ce secteur entraînent à leur tour la nécessité de rechercher de nouvelles qualifications et de nouvelles compétences pour les employés et les membres de la direction des entreprises.

En bref, la numérisation des procédés influence la production elle-même, la main d'œuvre ainsi que la gestion de celle-ci.

Impacts sur la formation, les compétences et la main-d'œuvre

Il est intéressant de noter que certaines formations du domaine de l'impression numérique et des nouveaux médias, européenne, sont remises à jour à tout les deux ans, afin de suivre l'évolution de la technologie pour que la formation des nouveaux diplômés ne soit pas en décalage avec la réalité de l'industrie.

Il semble qu'une importante formation et une importante culture de métier ne soient plus nécessaires comme avant, car l'usage des outils de communication se simplifie et ne nécessite plus une longue formation pour savoir les utiliser. Ce processus de démocratisation des moyens de communication nécessite cependant d'entretenir la maîtrise d'une langue voir de plusieurs langues, car la pratique d'internet quotidienne nécessite de lire beaucoup et d'écrire beaucoup dans une ou plusieurs langues. La maîtrise des outils infographiques, en particulier les outils au cœur du prépresse et de la composition, comme ceux qui permettent la mise en page et la conversion à différents formats pour transférer les données sur différents supports électroniques de lecture, est centrale.

Le centre de gravité de la chaîne de communication graphique se recentre autour des outils informatiques de mise en forme des données. Il n'est plus nécessaire de flasher les documents ou de réaliser des films.

La numérisation des documents est devenue le processus central de la transition du monde du papier, qui s'estompe au profit du support électronique, mais sans être obligé de réaliser la photogravure. La régularisation des mises à jour des données variables devient la compétence recherchée chez un opérateur avec la maîtrise des bases de données et celle de la régularité de la production par ordinateur. La forme de la diffusion et le mode de fabrication changent puisque la forme analogique a disparu. Il n'y a plus d'impression, plus d'imposition ni de photogravure, on l'a vu, plus de montage de film ni de calage ou de roulage. La gâche papier disparaît aussi, ainsi que le façonnage et le conditionnement avant la diffusion, qui ne se fait plus par camion ou par avion. La diffusion par internet devient le mode principal par lequel passe l'envoi des données, ce qui permet de diminuer considérablement les délais de production et de diffusion. Le livre électronique devient l'interface finale pour la lecture des données.

LES ENJEUX

Il faut accentuer d'une manière fondamentale la formation aux différents métiers autour d'Internet en amont et en aval de la chaîne de production du contenu qui demande toujours à être travaillée, contrôlée, ciblée. Les compétences des anciens métiers traditionnels associés au support papier restent donc nécessaires à la fabrication et au transfert des données vers le livre électronique.

Les compétences

Par ailleurs, les changements technologiques dans le secteur vont influencer de manière significative la structure des compétences. Nous assistons au passage de la production avec des équipements complexes en simple workflow vers la production avec des équipements simples, mais en workflow complexe. Cela conduit à des environnements de travail stressants où le temps de production cherche continuellement à être réduit. En outre, la tendance est, qu'il s'effectue de plus en plus de transfert de certaines tâches vers les clients. Ce qui indique, qu'il y a une transformation de la qualification et de la spécialisation des travailleurs dans les industries graphiques et les médias, qui, avant l'introduction de la numérisation, étaient axés sur les tâches à accomplir et qui maintenant, doivent être orientés vers la réponse rapide aux besoins du marché.

Les nouvelles entreprises et les changements dans les industries graphiques et les médias exigent des compétences en gestion et une capacité de travailler en équipe.

La base de connaissances générales des employés du secteur devrait être composée de mathématiques, de technologie de l'information, de physique, d'un peu de chimie, de communication et de résolution de

problèmes en situations. Le développement des compétences en entreprise doit être une priorité afin de sauvegarder et améliorer la compétitivité des entreprises

Une recherche effectuée en 2000 par M. Politis en Grande-Bretagne et reprise en 2001 par M. Richard pour plusieurs pays européens a tenté de cerner les compétences des différents profils d'emploi dans l'industrie des arts graphiques et des médias. Nous avons validé auprès de spécialistes européens et nord-américains l'actualité de ces descriptions :

• **Gestionnaire de production**

Il doit posséder un bon niveau en mathématiques, ainsi qu'une capacité à faire face à un grand nombre de problèmes en même temps. Du tact pour traiter avec des collègues. Une bonne organisation, des relations interpersonnelles harmonieuses ainsi que des notions de gestion afin de maîtriser les coûts sont des éléments nécessaires pour ce poste.

La tendance actuelle en Europe veut également que la personne qui occupe cette fonction soit en mesure de réaliser l'intégration opérationnelle d'un flux numérique de production ainsi que de gérer et d'optimiser l'ensemble d'un processus de production numérique.

• **Deviseur**

Ce poste requiert une précision avec les chiffres et dans les détails, lors de la prise de la commande auprès de la clientèle. Une bonne communication verbale et écrite, des connaissances informatiques de base et la capacité à travailler rapidement sont une nécessité à la fonction de deviseur.

• **Imprimeur**

Les travaux d'impression nécessitent une vigilance constante, de la concentration ainsi qu'une attention particulière aux détails. De plus, une bonne vision des couleurs est essentielle. Selon cette étude une connaissance de base en mathématiques, informatique et en sciences est souhaitable.

La tendance dans les pays germaniques est que l'imprimeur possède les connaissances et les compétences nécessaires à la conduite d'une installation d'impression numérique, de l'entrée et du traitement des données ainsi que du façonnage et de la gestion des produits finis

• **Personnel de la finition**

Le personnel de finition demande de bonnes compétences techniques. Elle exige de porter une attention particulière à la qualité du travail ainsi qu'aux moindres détails. Une bonne capacité de travailler en équipe est nécessaire.

Le personnel de production doit être capable de gérer avec intelligence, les techniques et les machines ainsi que les flux de production afin de tout faire fonctionner avec efficacité. De plus, il doit posséder des capacités de résolution de problèmes, des compétences en communication, un esprit d'équipe et participer à des programmes d'apprentissage en continu.

Pour lui, la formation continue est une des clés pour maintenir un bon niveau d'expertise avec les technologies numériques.

Par ailleurs, Stevens regroupe en trois groupes les compétences requises au sein de l'industrie graphiques modernes :

- **Technicité et créativité ;**
- **Compétences en gestion de flux, administration et interaction sociale ;**
- **Compétences touchant les technologies de l'information.**

Il est intéressant de noter que le programme de *Bachelor Druck und Medientechnologie* de la Bergische Universität à Wuppertal en Allemagne veut favoriser (comme tous les programmes allemands) l'acquisition de connaissances théoriques ainsi que techniques approfondies. L'addition dans cette formation de premier cycle universitaire, d'un important module portant sur les médias électroniques, répond ainsi aux tendances actuelles (en Allemagne) dans le domaine de l'imprimerie, qui sont de regrouper les activités d'impression papier, de fabrication de CD-ROM et de création de pages Web au sein d'une même entreprise.

Une fois de plus, l'Allemagne est dans le peloton de tête pour ce qui est de la formation.

Le développement du capital humain et de leur compétence dans les structures en évolution des environnements de production des médias doit également comprendre des applications multimédias et de sites Web.

Ceux-ci doivent devenir des extensions naturelles du profil classique des métiers de l'impression. Cette tendance à l'intégration des profils d'emploi, en particulier dans le domaine du prépresse, est manifeste dans presque tous les pays d'Europe. Ainsi, les profils d'emplois sont moins nombreux, mais deviennent plus polyvalents afin de s'adapter aux défis de la numérisation et la convergence des médias.

En conséquence, un nouveau profil d'emploi apparaît, de la convergence de la production en prépresse, avec les processus de production multimédias. Une grande partie des étapes de la production sont communes : la numérisation et la numérisation des images, le processus de gestion des contenus-textes et des images, ainsi que les dispositifs et logiciels de gestion des flux. Nous pouvons parler par conséquent de cross-media où les tâches de ce profil d'emploi sont principalement la combinaison de ces deux types de production. À la fin du processus de production, les données sont orientées soit vers l'impression ou soit vers l'électronique.

À ce sujet, il semble pertinent d'inclure les compétences suivantes dans les plans de formation des entreprises des industries graphiques :

- **Savoir-faire en psychologie cognitive pour la conception d'interfaces utilisateurs et terminaux ;**
- **Maîtrise de compétences en matière d'enseignement et de transmission du savoir ;**
- **Possibilité de combiner différents éléments multimédias ;**
- **Développer l'interactivité interne et externe ;**
- **Capacité à créer de nouveaux modèles d'entreprise et des concepts de services avec les nouveaux médias.**

Les industries graphiques et des médias sont désormais à la vitesse de connexions numériques, et non plus à la vitesse des cycles d'impression. Un cycle classique de dix ans, ou même cinq ans, de plan de développement ou de formation, ne peut pas suivre le rythme des besoins imposé par la gestion des connaissances essentielles pour passer au travers de la prochaine décennie.

Dans ce contexte d'évolution perpétuelle, nous devons trouver des façons nouvelles d'embaucher, de former, de promouvoir et d'organiser les personnes pour ces fonctions.

La nouvelle structure des industries graphique et des medias, se caractérise par un statut hybride de la production (avec un mélange des anciennes et des nouvelles technologies), la numérisation de l'ensemble du processus de production, l'abondance de la capacité de production et un changement du pouvoir ; le passage d'un marché de « producteurs » à un marché « acheteurs ».

Cette tendance a été confirmée par nos recherches sur le terrain auprès de spécialistes du marché. De plus, l'évolution des marchés de l'impression et de l'édition influent sur les compétences de gestion, et de gestion du personnel.

Le profil général du gestionnaire devrait être composé de compétence en gestion, en logistique en marketing, en ventes et en TIC. Ainsi, sur le thème de compétences de gestion, les entreprises du secteur ne sont pas différentes de toute autre entreprise.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En conclusion, ce que nous pouvons retirer des trois années de veille effectuées sur le domaine des industries graphiques et des médias est que la numérisation influence donc les coûts de production, la gestion des ressources humaines et la main d'œuvre.

La formation de cette dernière devient un enjeu majeur, intitulé **l'utilisation des progiciels – identification d'obstacle de formation.**

Seule une formation adéquate des salariés permet à l'entreprise d'obtenir des gains de productivité qui justifient ou non l'investissement dans des nouvelles technologies.

Car il n'est pas possible d'atteindre les finalités de ces nouveaux systèmes de production sans une formation adéquate de l'utilisateur. Ainsi, la formation du personnel devient la clé de la survie des entreprises dans ce monde d'hyper compétition.

Ainsi dans notre conclusion, nous désirons soumettre quelques recommandations :

- **Préparer une formation pour les gestionnaires de PME du secteur** afin de les préparer à aller vers une gestion des connaissances et des compétences et ainsi leur faciliter le passage d'une structure hiérarchique (tous pour un) à une structure hétérarchique (tous ensemble).
 - **Proposer une formation d'introduction au workflow**, basée sur les formations européennes.
 - **Proposer de faire une étude sur l'impact de l'arrivée des supports électroniques portables** et convergents, comme le papier ou le livre électronique, sur les salariés.
 - **Perfectionner le tableau comparatif entre les trois options de production** pour affiner l'identification des besoins en formation.
 - **Effectuer une référencement des formations française, anglaise et allemande en impression numérique.**
-

Considérant l'importance que les nouvelles technologies revêtent dans les industries graphiques et de la communication, tout organisme préoccupé par le devenir des salariés se doit de maintenir une veille pro active afin de préparer les salariés à assimiler les changements de leur formation et compétences amenées par ces technologies.

C'est pourquoi nous recommandons de maintenir un comité de veille technologique sur une base régulière. C'est la seule façon dont nous pourrions préserver les emplois dans le domaine qu'est celui des nouvelles technologies

Nous recommandons également que le Pôle emploi et toute autre organisation pertinente soient associés à la démarche. •



Une publication de la **filpac cgt**

Directeur de la publication : **Patrick Bauret**

Coordination : **Pascal Lefèbvre**

Transcription des comptes-rendus : **Prise de notes**

Rédaction, synthèse et consolidation des rapports :

Antonio Delgado

Remerciements : **APEX**

Maquette, direction artistique, infographies : **Frédéric Joffre**

Photos : **Nicolas Frémot, FILPAC CGT, Fotolia, D.R.**

Imprimerie RIVET, 87000 Limoges

Coordination, organisation des Assises des métiers de l'imprimerie et des Assises des métiers du livre :

Patrick Bauret, Pascal Lefèbvre, Pascal Le Boulc'h, Nicolas Faucher

Régie : **BT**

FILPAC CGT : Case 426 - 263, rue de Paris - 93154

Montreuil Cedex - www.filpac-cgt.fr -

Tél. : 01 55 82 85 74

© **filpac cgt** / Montreuil 2017-2018

